

## CXXV.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 5 août 1584.

Alli, x, xiii, xiiii del passato, scrissi à V. S. Ill<sup>ma</sup> con far' risposta à tutte le sue lettere sino all' hora ricevute, la più fresca de 4 di giugno et li dissi haver mandato à Sua Maesta copia di tutte le scritture et rimostranze, che mi furno presentate nel passar che feci per Borgogna, et à lei inviai la copia dei sommarij, et di quanto scrivevo à Sua Maestà intorno à tal materia, che tutto mi persuado possa essere à quest' hora arrivato in sua mano, tenendo avviso da i Balbani di Lione, à i quali indirizzai detto spaccio, che l'havevono ricevuto et manderiano; con tutto ciò si sta copiando il duplicato di dette scritture per inviarlo come sia finito. Intanto hò voluto farne avvertita V. S. Ill<sup>ma</sup>, et dirli di più che i medesimi Balbani di Lione mi scrivono con lettere de 24 di luglio havermi il giorno avanti mandato dui plighi di Spagna, quali mi persuado possino essere lettere di V. S. Ill<sup>ma</sup>; impero non sono comparsi, et dubito siano perdute, atteso che mercoledì passato, una lega et mezza lontano di qui, verso Wavra, è stato fatto prigione un postiglione, che portava dui gran pacchetti che dice venivano di Borgogna, et per quanto egli riferisce sono stati soldati della guarnigione di Bruxelles, dai quali egli con un paesano fu meno prigione sino appresso Giblu, et poi relassati, parendo à quelli soldati essere in sicuro; cosa veramente che mi dà grandissimo dispiacere, non sendo punto approposito che lettere di V. S. Ill<sup>ma</sup> vadino in mano de inimici, per le cause et conseguenze che lei stessa può considerare. Procurerò che per l'avvenire in questi contorni et dove si estende la juridittione di Sua Maestà si metta il meglio rimedio che sia possibile per sicurezza delle lettere et poste: et di già ne ho scritto al Principe, mio figliolo; potrà V. S. Ill<sup>ma</sup> piacendoli farmi avvisare et ancor mandar il duplicato, di quel che mi hara scritto dalli 4 di giugno in quà, che con estremo desiderio aspetto lettere sue et resolutione

da Sua Maestà sopra il particolar di questo governo et di quanto di più conviene al suo Real servitio. Li Tedeschi del colonello Fronsbergh si sono accomodati, et il medesimo doveranno far quelli del' Fuccaro, come più particolarmente haverà scritto il Principe à V. S. Ill<sup>ma</sup>; alla quale per hora non dirò altro, se non che cordialmente meli offero et raccomando.

---

**CXXV.****RÉSUMÉ.**

---

Les 10, 13 et 14 du mois dernier, elle a répondu à toutes les lettres du Cardinal, la dernière était du 4. Elle a avisé Son Illustrissime Seigneurie qu'elle avait envoyé au Roi copie de tous les écrits et *remonstrances* qu'elle avait reçus à son passage par la Bourgogne. A Granvelle lui-même elle a adressé les copies des sommaires et de sa lettre à Sa Majesté relativement aux affaires de la comté. Elle présume qu'à cette heure le tout est parvenu au Roi. Au reste les Balbani, de Lyon, auxquels la Duchesse avait envoyé ses dépêches, lui ont fait savoir qu'ils les avaient reçues et transmises. Au surplus, elle fait copier un duplicata des susdites pièces, et expédiera les nouvelles copies dès qu'elles seront terminées. En attendant elle en avertit le Cardinal et le prévient en outre que les mêmes Balbani lui ont écrit, le 24 juillet, qu'ils lui avaient envoyé la veille, de Lyon à Namur, deux paquets de lettres d'Espagne. Ces lettres pourraient bien être de Son Eminence. Mais elles ne lui sont pas encore parvenues, et elle craint même qu'elles ne se soient égarées. Car, mercredi dernier, un postillon, porteur de deux grands paquets de lettres de la Bourgogne, a été arrêté à une lieue et demie de Namur, près de Wavre, par des soldats, qu'il croit appartenir à la garnison de Bruxelles. Conduit à Gembloux avec le paysan qui lui servait de guide, ce postillon a été relâché depuis. La Duchesse a déféré le fait à son fils, le Prince de Parme, pour qu'il prit des mesures à l'effet d'assurer la sécurité du territoire soumis à la juridiction royale.

Elle prie le Cardinal de lui renvoyer un duplicata de ses dépêches du 4 juin, car elle suppose devoir s'y trouver la décision royale relative au gouvernement des Pays-Bas.

Les Allemands du colonel Freunsbergh se sont arrangés; ceux du Fugger en feront autant, comme le Prince l'aura écrit plus explicitement à Son Illustrissime Seigneurie.

---

## CXXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1738, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 200.)

Madrid, le 7 août 1581.

Madame, Aldobrandino est pieçà en chemin, pour aller trouver Vostre Altèze et Monsigneur le Prince, avec la charge que tous deux entendront de luy, que je désire singulièrement soit au contentement d'ambedeux, comme j'espère. Dieu luy doit bon voiaige. Il me desplait que son partement se soit tant retardé; à quoy a donné cause, selon que j'entendz, la venue de Gomicourt. Je ne seray à mon ayse, que je n'entende qu'il soit arrivé sheurement. Et Vostredicte Altèze peult penser en quelle suspension nous sumes, pour sçavoir ce que passera pardelà, puisque le Duc d'Alençon continue de porfier à dresser grosse armée pour secourir Cambray, et que Monsigneur le Prince d'aulture coustel se prépare, assemblant aussi ses forces pour l'aller rencontrer, et luy empescher ses deseings. Et s'il y a rencontre, il nre se peult faire sans hazard; mais je confie tant de la prudence dudit Signeur Prince, telle qu'il ha monstré jusques à oyres en toutes ses actions, que je m'assheure, il regardera ce que plus conviendra, selon les occasions, ou d'assaillir, ou de temporiser; se contentant de donner empeschement pour rompre, par ce moyen, la première furie des François. Car après ordinairement, l'on en ha bon marché.

Une chose y a que, pour assembler grandes forces, et sans argent, ledit Duc d'Anjou aura besoing de temps; et la nécessité presse ceulx de Cambray. Ceulx que seront jà dois quelque temps assemblez, de la part dudit Duc d'Alençon, au coustel de Chasteauthierry, sans poys, feront infinitz désordres; et j'espère qu'ilz irriteront les paisans de sorte qu'ilz leur pourroient bien faire quelque venue, pour les mectre en confusion. Ce sont gens rassemblez, et adventuriers, la pluspart sans ordre, ny discipline; et y a peu de bonne conduyte, et pourroit facilement succéder que une partye se sépara, avant que les deniers, que l'on actend, arrivent. Dieu, par sa grâce,

donne bonheur à Monsieur le Prince, et la victoire telle que je luy souhaite et désire.

Vostredicte Altèze entendra d'Aldobrandino toutes les nouvelles qu'elle voudra sçavoir de ce costel, ny ne scauroye que adjouster à ce que à Vostredicte Altèze et partie aussi audit Signeur Prince j'ay escript, sinon luy confermer la nouvelle de la fort bonne santé de Sa Majesté, grâces à Dieu, et que Don Lope de Figueroa, avec les gens de sa charge, est party la seconde foys, pour son voiaige aux isles de los Açores, avec si bon vent, que l'on espère, il sera jà arrivé; et si cela est, il assheurera beaucoup noz affaires de ce costel là contre Drach et aultres corsaires, desquelz noz galères ont jà prins deux vasseaux françois, fort bien équippez. Et sur chacun d'iceulx y avoit 120 soldatz choisiz, bien bonnes gens pour mal faire. Ainsi puisse-il advenir aux aultres. L'on tient que l'Impératrix soit en chemin. Car par ses dernières, elle escrivit résolument que, sans faulte, elle partiroit le viii<sup>e</sup> du mois passé. De Palerme l'on escript que Luchali, avec 60 galères, soit à Tunes, pour s'apposer au Roy dudit Tunes, qu'avoit taillé en pièces 400 Turqz sortiz de Tripol. Aultres escripvent d'Italie, que le Turq le rappelloit, pour s'estre trouvé trompé de l'espérance qu'il avoit, de conclure paix avec le Persien, que s'est mouqué de luy. Nous actendons le boiteux, pour sçavoir de certain ce qu'en est.

---

CXXVII. .

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT FONCK (EXTRAIT).

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 202 à 204.)

---

Madrid, le 26 août 1581.

Cette lettre renferme divers détails sans intérêt. L'abbaye <sup>1</sup> est demandée par l'abbé de St-Adrien, protégé du Prince de Parme. Ce candidat, par sa

<sup>1</sup> L'abbaye de St-Pierre de Gand.

vie constamment irrégulière, paraît au cardinal peu convenable pour occuper cet important bénéfice.

Les mémoires du conseiller Boisset, tendant à distribuer <sup>1</sup> en trois chambres la cour de Dole, n'ont pas plus satisfait le cardinal que le prévôt Fonck. Ce prélat croit « que tout se remédieroit facilement en Franche Comté, si » l'on remettoit le tout au veil pied et qu'on réparât les domaiges, laissant » l'autorité du gouverneur et celle de la cour respectivement aux mesmes » termes que d'ancienneté. » Il faut remédier aux torts d'Hoppérus, qui n'avoit point fait confirmer dans le temps par le Roi les nouvelles ordonnances judiciaires, ni envoyé le brevet de celui nommé à la présidence de cette compagnie, qui même avoit provoqué la suspension de ces mêmes ordonnances, service pour lequel il avoit reçu la somme de mille écus, suivant que l'attestent les comptes « s'ils n'ont point été rhabillés dès lors. »

Si ces ordonnances, ajoute M. de Granvelle « ne sont pas bonnes, qu'on » en fasse des nouvelles, insérant en icelles celles de l'Empereur de glorieuse » mémoire, faites à Toledo, sans participation ny de la cour de parlement » ny des Estats » de la province, auxquels l'autorité du Prince ne doit point être subordonnée.

Il faut également donner au président les instructions nécessaires pour qu'il s'acquitte convenablement de ses devoirs « que le temps du conseil » s'employe aux affaires et non en fables; que les opinions se dient courtes, » sans répéter ce qu'auront dit les préopinans....., que les conseillers ne » se chargent de commissions, pour l'intérêt, à la foule des parties et retardent de la justice....., etc. Si quelcung fault à son devoir le faire, fort » bien chastoyer exemplairement. » Enfin les fiscaux seront rapelés à l'accomplissement exact de leurs devoirs « sans en ce respecter personne. » La Duchesse de Parme a envoyé au Roi avec son avis tous les mémoires et renseignements qui lui ont été présentés à son passage dans le comté de Bourgogne, lorsqu'elle se rendait aux Pays-Bas.

Le Cardinal termine sa lettre par les particularités et réflexions suivantes :

« Les pasquilles que vous dictes se font [à Lisbonne] me desplaisent fort, » car nous avons vu par fresche expérience le mal qu'ilz ont fait en France

<sup>1</sup> Les conseillers composant le parlement à Dole.

» et aux Pays d'Embas, dont feu Mons<sup>r</sup> Viglius tenoit peu de compte, quant  
 » au commencement je luy disoys en quoy enfin l'on en tomberoit. Si la  
 » justice estoit bien establee en Portugal, et avec l'autorité et sévérité requise,  
 » l'on y seroit tost en toute seureté. Je l'ay souvent ramenteu depuis sept  
 » mois ençà et seroit grande faulte à ces Seigneurs et mesmes d'aultres,  
 » qu'ont dois si longtemps esté grandement salariez en Portugal et près de  
 » sa personne pour servir de conseil, si sur ce point ilz n'ont pu bien  
 » besongner, et jà debvroit estre le tout résolu et encoyres mis en exécution.

» Les nouvelles que vous dictes des isles Terceira seroient bonnes; si  
 » elles estoient assurees; mais je fais peu de fonds sur sorcières et devins.  
 » Si quelque saint prophète l'avoit dict, je le croyrois plus tost. La con-  
 » jecture en est apparente, avec l'espoir que l'on a que Don Lope de Figueroa  
 » y soyt arrivé avec ses gens estant, comme il est, bon soldard. J'ay lettres  
 » du S<sup>r</sup> Joan Baptista de Tassis du XII<sup>e</sup> de ce mois; encoires n'estoit prest  
 » Alençon, mais il faisoit pour s'apprester toute la diligence possible. L'on  
 » dict qu'il se treuvoit indisposé, mais ce point est incertain. Dieu veuille  
 » que ceulx de Cambray, laissez de tant actendre, se reconnoissent et se  
 » rangent d'eulx mesmes à la raison. Si cela estoit devant que Alençon y  
 » arrive, nous le craindrions peu.

» Nous n'avons encoires nouvelles certaines du parlement de l'Impéra-  
 » trix à laquelle Dieu, par sa grâce, doint bon voyage et à vous, Monsieur,  
 » l'accomplissement de voz désirs. »

---

### CXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT MORILLON.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 193 v<sup>o</sup>, 194.)

---

Madrid, le 2 septembre 1581.

Je vous ay escript par tous les ordinaires. J'entendz qu'il y en y at ung  
 de perdu en France, et ung aultre qui portoit lettres à Madame de Parme,

près de Wavre. Et pour ce que je veoyz que l'on vad à chasse de lettres, j'escripray peu, seulement pour vous advertir que, grâces à Dieu, je me porte bien.

Luchali est en Alger, et se prépare contre le Roy de Fez; et Sa Majesté pourvoit ses frontières à tous costels et liève v<sup>m</sup> Espagnolz nouveaux, outre ce que nous attendons, avec l'Impératrice, toutes les galères d'Italie avec tous les Espagnolz qui sont sortiz des Pays d'Embas.

Nous espérons que Don Lope de Figueroa, qu'est allé à Tercera, aura bien exploicté. Il rencontra nostre flotte des Indes de Portugal, que sont trois grands gallions, à 8 milles de la Tercera, qu'est depuis venue vers Lisbonne, et dient fort riche, et porte nouvelles que lesdictes Indes sont paisibles pour le Roy, qu'est un grand poinct gagné. La reste, comme j'espère, suyvra de mesmes, quoy que bravent le bastard Don Antonio et le Conte de Vimioso, l'ung en Angleterre et le second en France.

L'Impératrice partit le premier de aoust de Praghe pour venir pardeçà. Les François nous annoncent la défaicte de cent chevaux qu'estoient entrez dedans Cambray, et à la sortie furent rencontrez des nostres; mais ilz adjoustent que Alençon avoit depuis secouru Cambray et estoit dedans, et que Mons<sup>e</sup> le Prince de Parme s'estoit retiré vers Valenciennes; mais ilz le comptent si court, que j'espère mieulx. Le renvitaillement d'une si grande ville en grande nécessité ne se fait pas si tost, entrant tout par une porte. L'on verra ce qu'en sera; et au pis aller, j'espère que une bonne diversion, que je juge tousjours pour nécessaire, leur feroit lascher prinse.

J'entends que nous avons perdu par maladie dans Grunninghe le Conte de Rennebourg <sup>1</sup>, et que plusieurs nouveaulx mariages se praticquent par-delà, mesmes du Comte de Barlaymont avec Madame de Montigny. Cela exclueroit le Marquis de Varambon. J'ay faict pour vous et Richardot fort bon office où il convenoit, et pour vous et Richfon m'escript quant à . . . ce que vous verrez par la coppie. Je vous prie la jecter au feug et qu'elle ne sorte de voz mains, et que l'on n'en sonne mot.

Le Roy se porte fort bien, Dieu mercy; il at eu le flux de ventre, que luy vient quasi tousjours en ceste saison : ce que luy cause plus de santé. Les audiences des Portugalois et les affaires du royaume et les provisions

<sup>1</sup> Georges de Lalaing, comte de Rennebourg, mourut le 25 juillet 1581.

de tous coustelz l'ont empesché longtems de donner audience au chapitre de l'ordre, mais j'espère y recouvrer et vuyder beaulcoup d'affaires.

## CXXIX.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 209 à 212.)

Madrid, le 3 septembre 1581.

Madame, L'on me feroit, à mon advis, grand tort si l'on m'imputoit à faulte ce que franchement et librement j'ay escript, tant à Vosdicte Altèze que audict Seigneur Prince, de ce que icy plusieurs disoient fort librement sur la difficulté entretenue en l'acceptation de la résolution que Sa Majesté avoit prinse sur le gouvernement, puisqu'il me semble que j'eusse failly à mon devoir, et à ce que je doibs au service de tous deux, si je n'eusse fait cest office; et à ce que j'entendz, le Sieur de Gomicourt n'a calumnié en court ce qu'il a peu, comme Vostredicte Altèze pourra sçavoir d'Aldobrandino, donnant à entendre que Monseigr le Prince prenoit à mal que je luy escripvisse trop familièrement, comme si je ne luy pourtoie le respect que je doibs; et véritablement je ne sçay sur quoy il le fonde, n'estant mon intention aultre que de me monstrar humble, affectionné et obligé serviteur de la maison, ayant toujours fait ceste profession. Mais pourveu que Vostredicte Altèze et Son Excellence soient contens, je me soucie fort peu de dire de telles gens, s'estant, à ce que l'on escript de la court, assez fait congnoistre là pour tel qu'il est. J'espère que ayant entendu ledit Aldobrandino, Vostre Altèze et Son Excellence auront heu tout appaisement et contentement; et ha voulu Sa Majesté que cela passa de bouche et sans escript, seullement entre icelle Vostre Altèze et Son Excellence, par le moyen dudit Aldobrandino, sans que aultre, qui que ce soit, le sçache ny entende, ne s'estant trouvé bon que le Seigneur Prince aye déclaré son resentement, et



sa volonté si résolue à plusieurs de pardelà. Et puisque dudict Aldobrandino Vostre Altèze entendra la volonté de Sadicte Majesté, cela servira pour responce à ladicte lettre de sa main; adjoustant que je la supplie croyre que j'ay faict et fais tous les offices que je puis, pour justifier et faire bien prendre à Sa Majesté les actions de Vostredicte Altèze et de Son Excellence, et que l'ung et l'autre peuvent estre asseurez que à Sadicte Majesté ne reste contre l'ung et l'autre, à tout ce que je puis entendre, scrupule quelconque, et que Sadicte Majesté estime le service que faict ledict Seigneur Prince jusques au bout : et à la vérité il est tel, et se conduyt si prudemment et vaillamment que l'on ne sçauroit désirer mieux.

Quant aux affaires de Bourgogne, après avoir remercié bien humblement Vostredicte Altèze de la part qu'il luy a pleu m'en faire, je luy diray, pour responce, que j'actendray ce que l'on m'en communiquera pour dire, sur les pointz que l'on voudra que je die, mon advis fort sincèrement et rondement à mon accoustumé; me semblant fort bien ce que Vostre Altèze en escript. La remercie très humblement de la faveur qu'elle faict au docteur Froissard.

Si toutes choses estoient en Bourgogne réduictes au vieulx chemin, et que l'on osta les nouvelletez introduytes dois xx ans ença, la plus grande part des désordres seroit remédiée, et il ne seroit difficile avoir véritable information, par mémoire de gens qui vivent, de ce que lors s'observoit; et comme le pays est loing des aultres de Sa Majesté, ce que Vostre Altèze touche fort bien, est cause que quelquefois en aulcunes choses, il fault que là ilz se résolvent promptement, sans pouvoir actendre des consultes aux Pays d'Embas, je diz pour affaires d'Estat. Et pour ce que les gouverneurs sont gens de courte robe, et que feu Mess<sup>r</sup> de Hergur <sup>1</sup>, oncle du gouverneur moderne, bon personnaige et fort vertueux, n'estoit pas le plus subtil et rusé du monde, l'on luy ordonna cinq ou six personnaiges à propos pour l'assister aux affaires d'Estat, et avec la communication desquelz les affaires de ceste qualité se debvoient traicter....

Et le comte de Champlite, moderne gouverneur, n'a pas moins besoin, en matière de telle qualité, de bonne ayde que feu son oncle; et de ceulx

<sup>1</sup> Il faut probablement lire Vergy.

députez par feu l'Empereur de glorieuse mémoire, le seul abbé de Baulme<sup>1</sup> est vivant, mais si ancien et caduque, que l'on ne l'appelle plus, ny y pourroit vaquer : et au lieu de ceulx que par Sa Majesté estoient députez, ledit conte appelle telz qu'il luy plait et quand il veult; ny y a en ce riens de l'ancienne forme de conseil, se laissant gouverner par ses serviteurs et par aultres gens de basse sorte qu'en font leur prouffit, et dont le pays n'a pas tout le contentement du monde; et par ainsi se font souvent élections et déterminations non propres. Le nombre ne doit pas estre grand pour éviter la confusion, mais de personnaiges choisiz, et que avec iceulx, excluant tous aultres, les affaires d'Estat se traictent, y appellant pour estre informez seulement ceulx que à la compaignie semblera estre à propos; consultant le gouverneur général en toutes choses importantes que peuvent souffrir dilation, et en choses précises que ne donnent temps que après en soit donné incontinent advertissement audit gouverneur général, comme il se souloit faire à la feu Roïne de bonne mémoire, puisqu'il convient que de temps à aultre ledit gouverneur général soit adverty de ce que passe en ce coustel-là; recommandant audit gouverneur du conté qu'il respecte et auctorise la court de parlement. Et fault que icelle se réforme, comme Vostredicte Altèze, le touche, et que l'on dresse les ordonnances pour la conduyte d'icelle et l'administration de la justice, les leur faisant punctuellement observer, et que aux affaires ordinaires dudit pays, il y aye bonne intelligence et correspondance entre ledit gouverneur du conté et la court de parlement, prenant en ce que convient, et en ce que le souloient faire anciennement ses prédécesseurs, l'avis de ladite court, qu'est souveraine, et pour la première institution ha heu principale part au gouvernement.... Le mal est que les serviteurs qui sont à l'entour dudit conte de Champlite, pour faire leur prouffit, luy font faire beaucoup de choses à leur fantasie, fuyant l'avis de ladite court de parlement, et procurans que ceulx que debvroient l'entendre, n'en ayent congnoissance.

Quant aux nouvelles, j'envoye à Mons<sup>r</sup> le Prince, le suppliant de le communiquer à Vostre Altèze, l'avis que nous avons d'Alger, où se trouve

<sup>1</sup> Guillaume de Poupet, abbé de la Baume, était devenu si caduc qu'il eut un coadjuteur, Antoine de la Baume, nommé en mars 1583. Guillaume mourut la même année au mois de septembre. (*Gallia Christiana*, t. XV, col. 180.)

Luchali. Sa Majesté pourvoit à toutes les costes siennes et d'Aphrique et d'Espagne; et oultre ce fait levée de six mil Espagnolz en deux tertios, et si fait venir toutes les galères d'Italie, Indes, de Sicile, Naples et Gennes pour passer l'impératrice, et avec icelles tous les Espagnolz sortiz de Flandres, qui s'estoient repartiz pour les refaire, ausdicts Sicile, Naples et Milan.

La flotte des isles de Portugal est auprès de Lisbona, et je voudrois qu'elle feut jà entrée au port; les calmes ne le consentent. Ce sont trois forts grandz galions qu'apportent, comme l'on dict, du moins trois millions, estant plains de grande quantité d'espisserie. Ils rencontrarent, à 80 milles de la Tercera, Don Lope de Fugueroa <sup>1</sup>, que j'espère non seulement sera arrivé, mais encoires qu'il aura fait quelque bon exploit. Il donna ausdicts galions renfreschissement dont ils avoient bon besoing, et ceulx que viennent ausdicts galions assurent que les Indes demeurent paisibles à la dévotion de Sa Majesté; et le capitaine-major desdicts galions, comme ilz l'appellent, voulut aucunement aborder à ladite isle Tercera, ayant entendu qu'il y avoit quelque révolte, combien qu'en aucuns petitz bapteaulez, vindrent à luy aucuns moisnes du party de Don Antonio, pour le solliciter afin qu'il alla à ladite Tercera et se ranger au mesme party de Don Antonio; ce qu'il ne voulut faire. Il n'y eust eu mal de les jecter au fond ou les tirer au galion pour les amener au Roy.

Ledict Don Antonio est pieçà en Angleterre et armé, avec le port de la Royne, en compagnie de Dracq, et le comte Vimioso en France que fait le mesme, luy ayant donné la Royne mère pour assistant Stroci; mais l'on a pourveu à tout, de sorte que j'espère que pour ceste année ilz ne feront grand cas.

Ceulx que pensent que le Duc d'Alençon face aultre chose que ce qui est concerté entre sa mère et son frère se forcomptent; et les dissimulations se descouvrent maintenant clèrement, n'ayant moyen de faire ce qu'il fait sans leur assistance. Et si nous nous voulons laisser amuser de paroles, je n'en sçauroie que faire, ny ne voys ce que l'on peult appeler rompture de guerre, si ce qu'ilz font ne l'est. Vostredite Altéze sçait pieçà en cecy mon opinion, ny ne nous pourroit aultre chose mieulx ayder, que de faire une

<sup>1</sup> Voy. sa notice, tome VII, page 26.

bonne diversion; et s'assemblant nostre armée de mer, il n'y auroit à mon advis faulte de bon moyen pour les faire enrager....

Le comte Landy est à Compiano et sollicite dois là que Sa Majesté luy donne juges, prétendant qu'il se doibt faire par la capitulation; l'on n'y a encoires riens résolu.... que se suspend pour ung mieulx; enfin il n'est sur les pays de Sa Majesté. L'Empereur a escript au Roy lettres de recommandation en sa faveur, que se verront au conseil, et ne feront icelles, comme je tiens, grand changement. Il détient prisonniers aucuns dans sa terre, qu'il dict avoir conjuré contre sa personne.

Sa Majesté Impériale se vad refaisant, et toutesfois je ne laisse de souvent ramentevoir ce que convient pour nous asseurer de l'Empire, en quoy jusques oyres il se faict peu. Don Jehan de Borgia vient avec l'Impératrice, et jà estoit arrivé en la court de l'Empereur Don Guillem de St-Clément, pour tenir le lieu d'ambassadeur jusques l'on y pourveoye d'aultres. Je ne sçay au choix de qui Sa Majesté s'arrestera. Je luy ay mis souvent en avant que ces Seigneurs grandz d'Espaigne ne sont pas fort à propos pour telle charge en Allemagne, ne sçachans ny la langue ny les affaires, et n'estans leurs façons agréables aux Allemans. Il conviendroit que quelqu'ung y alla que sceut la langue allemande ou pour le moins la latine et qu'eust couru le monde, propre à telz affaires, pour descouvrir les humeurs et que sçeut traicter avec telles gens. Mais Vostre Altèze sçait l'opinion que ceulx d'icy ont d'eulx-mesmes et qu'il leur semble qu'ilz sont à tout faire. Je ne l'entendz pas ainsi et me souviens avoir escript à Sa Majesté plus d'une fois, dois Italie, que les Castillans veullent tout, et que je me doute que à la fin ilz perdront tout. Je ne l'ay jamais dit pour penser empiéter, car je m'ex-cuse ce que je puis, de traicter directement ou indirectement des affaires que touchent les royaumes de pardeçà <sup>1</sup>.....

<sup>1</sup> Imprimé par extrait dans GROEN VAN PRINSTERER, t. VIII, p. 11.

## CXXX.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 5 septembre 1581.

Per la via di Lione scrissi à V. S. Ill<sup>ma</sup> alli 5 del passato, et alli 18 arrivò qui l'Aldobrandino con le due sue lettere de 29 e 31 di luglio, et prima havevo ricevuta l'altra de 20 di giugno, et hieri ricevetti quella de 7 d'agosto et contenendo tutte nuove della buona salute di Sua Maestà et di V. S. Ill<sup>ma</sup> mi sono state oltramodo gratissime; risponderò à esse con il ritorno dell' Aldobrandino, che partirà de qui frà quattro ò cinque giorni, et se ne verrà con la più diligentia che potrà. Intanto hò voluto avvisar V. S. Ill<sup>ma</sup> della ricevuta di dette sue lettere, senza stendermi in altro.

## CXXX.

## R É S U M É.

La Duchesse a écrit au prélat, le 5 du mois dernier, par la voie de Lyon. Le 18 est arrivé à Namur Aldobrandino avec les deux lettres du Cardinal, des 29 et 31 juillet. Elle avait reçu auparavant une lettre de Sa Seigneurie du 20 juillet, et, hier, une autre du 7 août. Les unes et les autres contenaient d'excellentes nouvelles de la santé du Roi et du Cardinal. Elle confiera ses réponses à Aldobrandino, qui repart dans 4 à 5 jours.

## CXXXI.

## LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, t. IV des suppléments, fol 76-77.)

Mons, les 9 et 10 septembre 1584.

Mr, Je respondray par ceste à ce qu'est *variorum et famil.* en vous deux lettres du 29 de juillet et 2 d'aoust derniers; et j'ay bien entendu par ce que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> et R<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> m'en at dict par ses précédentes, que les dépesches que vond d'icy en françois, s'adressent à Mr Fonch; et ce que vad en italien et espagnol, à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, à laquelle je superscripveray mes pacquetz, ainsi qu'elle le m'at ordonné.

L'on parle icy fort de vostre voiage en Portugal : ce que les gens de bien désirent fort, estimantz que si V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> se trouve auprès de la personne du maistre, les affaires d'icy s'en porteront de mieulx; et certes ilz en ont fort grand besoing.

Le différent des deux est icy fort bien cognu, et n'en faict-on que rire. C'est merveille qu'estantz tous deux d'une mesme humeur, ilz s'accordent si mal. Il polroit bien estre que Frâiel auroit entendu de l'ung, ou peult-estre de tous deux, ce qu'il m'avoit dit de la malveuillance, etc., contre Granvelle, qui m'at faict grand bien, m'ostant la doubte que j'en avoie.

J'ay pièçà respondu à l'Électeur de Coloigne, sur ce du fercle<sup>1</sup> pour le nepveur de son chancellier, et mandé à Pighio luy conférer le premier fercle; je luy escripveray aussi qu'il face argent prest et ses comptes, qu'il polrat envoyer à Liège, à Bricii<sup>2</sup>, où je les polray ouyr avec les siens, ou les faire venir icy.

Je ne puis dire au procureur de 96 (inconnu), sinon ce que je veulx tout le monde saiche, car il n'at nul secret après boire; ce qu'est à faire sou-

<sup>1</sup> Ferele, du latin *fercula*, quæ pro nuptiis celebratis curioni seu sacerdoti ex jure præstabantur, dit DUCANGE, verbo : *Fercula*.

<sup>2</sup> Bricii. Voy. tome V, page 448.

vent; mais je tiens que fA (le Prince de Parme) at escript touchant 35 (inconnu) au Roy et à Granvelle en espagnol, clèremment, du moings m'at-il dit qu'il le feroit; il favorise 32 (inconnu).

Le pensionnaire Cornet <sup>1</sup> n'at point estudié au *Durate* <sup>2</sup>, et est pour se donner la trousse à soy-mesme, estant par trop hault et cholère.

Si Schreyf <sup>3</sup> et M. Jehan Gilles <sup>4</sup> fussent estez passés xx ans là où ils sont à présent, les affaires n'en vaudroient que mieulx. Dieu leur perdoit.

Mr de Chaffoy <sup>5</sup> s'emploie volontiers en tout ce que concerne V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> et les siens, et le sçait bien faire; je luy feray veoir ce que m'avez escript en son endroit, dont il sera joieux; il embrassera à son retour ce que touche vostre deubt à raison de vous gaiges et pensions, en quoy je ne veulx parler à personne que par son advis; car il est dextre et habile pour conduire telz affaires. Et il n'y aurat rien sur confiscations; la somme n'est si grande comme je pensoie, aiant feu Viron receu près de 17,000 florins plus que je ne sçavoie. Cela pour les rivièrre et fours d'Ornans est inté-riné pièçà, et miz avec voz tiltres, comme me l'escript le docteur Froissard.

Il me desplait que Mr d'Havrincourt <sup>6</sup> ne change de façon de faire; j'entendz qu'il at en teste de s'aller tenir à Venize, aiant attendu quelque bonne somme de son recepveur dudict Havrincourt, qui est encloz dedans Cambray en grande misère, et n'at peu ou rien receu de la dicte seigneurie, qu'est comme déserte, ne se trouvant acheteur pour les bois, qu'est le principal revenu de la terre, qu'est inhabitée pour estre trop voisine à Cambray.

<sup>1</sup> Pierre Cornet, pensionnaire de Dordrecht. Voy. t. I, pp. 46 et suiv.

<sup>2</sup> *Durate*, devise du Cardinal.

<sup>3</sup> Il faut sans doute lire Schyfe ou Schyve, Jean, chancelier de Brabant, dont il est souvent question dans les volumes précédents. Morillon fait allusion à sa mort, qui eut lieu le 15 juin 1584.

<sup>4</sup> Benique de Chaffoy, écuyer, s<sup>r</sup> d'Anjeu, de Courcelles, etc., capitaine. Voy. sa notice dans DE LA CHENAY DES BOIS, t. V, col. 12.

<sup>5</sup> Jean Gilles, greffier des finances. Voy. t. I, p. 250.

<sup>6</sup> Louis de Blondel, chevalier, s<sup>r</sup> de Beauregard, des Hautbois, Baillelet, Havrincourt, Hainville, Bois-Léguier, etc., second fils d'Antoine et d'Agnès Oudart de Cuinchy, fut gouverneur de Bapaume, commissaire ordinaire des montres des gens de guerre, en 1572 en Flandre, Artois, Hainaut, Cambresis et Tournesis. Le 12 janvier 1575 il reçut du duc d'Albe une commission pour lever une compagnie de gens de guerre pour la garde du château de Tournai, fit son testament le 15 juillet 1580, mourut le 9 mai 1581 et fut inhumé dans l'église des Carmes à Arras. (DE COURCELLES, *Nobiliaire universel de France*, t. XVIII, p. 185.)

Je voudroie veoir quelque bon parti, puisque celluy de 31 (inconnu) vad tant hors de raison. L'on at icy parlé du Sr de Montfort <sup>1</sup>, mais cela ne sçau-roie-je croire; je ne veoidz rien par deçà, estant nostre jeunesse for mal nourrie et corrupue. Il me desplait que je me suis forcompté en Venesie, qui est filz de bon père, et l'at faict bien nourrir; il at des frères qui sont bien honestes gentilhommes et bien alliez.

Morillon regardera d'entretenir M<sup>me</sup> de Parme et son fils.

Dieu doint qu'ilz demeurent contentz.

Quant à St-Vaast, il ne doibt que le terme de St-Jehan, et j'envoieray à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> ung estat du tout. J'ay 4,000 florins pretz, comme je luy ay désjà escript, affin qu'elle les prengne là, ou me commande les donner icy à Balbani, ou à aultre qui face milleur marchiet; car il est fort chier et si retiendray encores deniers.

Louvain est en grand hasard par faulte de cheanger la garnison et gou-verneur, qui 55 (inconnu) ce que l'on sçait bien, mais 105 (inconnu) de 105 (inconnu) du Comte d'Egmont luy est proche et le soubtiendra.

Je n'ay garde de permectre que l'on reçoipve novices à Afflighem ou St-Amand, et j'ay refusé à 17 (inconnu) et aultres qui en ont faict instance. Les Estatz de Brabant ne permectront jamais que l'abbaye s'abolie, mais s'efforceront d'abolir s'ilz peuvent l'archevesché, lequel pour son dot ne sçauroit avoir moins que 5,000 ducats de rente, que vailent 15,000 florins; que seroit pour aulcunement la faire suivre le revenu de celluy de Cambray et Utrecht, sur lesquelz elle at le primat, et faudrat que le dict revenu fust nect et sans charge, du moins de contribuer avec les prélats et Estats de Brabant.

Les Flamengz dient maintenant qu'ilz ne se soucient de la Noue, ce que sont bourdes. Cependant le Conte d'Egmont, et surtout Mr de Champaigny sont très mal traictez, aiant le dernier cincq gardes de jour et de nuict, qui le faichent fort. Le Prince d'Orenge taiche les mener à Rammeke. L'on faict trop courtois traicement à Bourlut, qu'est mal employé à luy <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Jean de Roover, vicomte de Montfort. Voy. t. V, p. 15.

<sup>2</sup> La Noue s'était emparé, le 30 mars 1580, de Ninove et y fit prisonnier de guerre Philippe d'Egmont qu'il envoya à Rammekens. Bientôt La Noue subira à Ingelmunster, 10 mai 1580, une défaite com-plète; il y fut fait prisonnier à son tour par le marquis de Roubaix, qui le mena à Mons, d'où il fut transporté au château de Limbourg et placé sous la garde de Gaspard de Robles, s<sup>r</sup> de Billy et gouver-



Je faictz, pour les doien, curé de Ste-Goele et le bon prescheur, tout devoir, dont j'ay prins grande peine, tant aux finances que à la Chambre des comptes à Lille, pour faire avoir attermination à leur contréchange, qui at esté recepveur en West-Flandres, que j'ay enfin obtenu faisant la requeste verbalement de vostre part vers Son Excellence et le Conte du Busquoy <sup>1</sup>, que se sont monstrés fort favorables, dont je supplie V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> se souvenir, quant elle leur escripverat, les mercier qu'ilz vous ont conservé et rendu trois si principaulx hommes de vostre diocèse, aiantz tant mérité d'icelluy et de la catholicque Religion.

Le malheureux traicte d'Inchy nous at très mal accoustré avec ce de Cambray, nous aiant affolé et soy-mesmes aussy, et empesché le recouvrement de Brucelles et plusieurs aultres bons lieux.

Le doien de Cambray mérite toute faveur, mais je me treuve empesché comme cecy se polrat mettre en taille, craindant que 100 (inconnu) polrat avoir quelque aultre en recommandation au lieu de Brouhese <sup>2</sup>, qui s'est déporté pour ne sçavoir la langue françoise, et si fault-il passer nécessairement par les mains de 101 (inconnu). Si M<sup>me</sup> de Parme estoit au gouvernement, Morillon entameroit la négociation. Les évesques d'Arras et de St-Omer se pleignent fort des nouvelletez et grandes rudesses que leur faict le conseil d'Artois, et sont délibérez eulx plaindre avec leur archevesque à Son Excellence; lors cecy polroit venir en taille.

Je veoidz combien V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> favorise le S<sup>r</sup> du Blioul <sup>3</sup>, dont j'ay adverti le S<sup>r</sup> Castillo <sup>4</sup>; et le vray sera se prévaloir de la faveur que luy porte Son Altéze, lors qu'il sera temps et heure.

neur de cette forteresse. A plusieurs reprises il fut question d'échanger La Noue contre le comte d'Egmont. Cet échange fut réalisé en 1585.

Gilles de Borluut fut envoyé par les États de Flandre et par le prince d'Orange à de La Noue en 1579. Pendant son voyage il fut fait prisonnier par les Malcontents. (Voy. à ce sujet KERVYN DE VOLKAERS-BEKE, *Correspondance de François de La Noue*; ALONSO DE VAZQUES, *Los sucesos de Flandes y Francii*, dans le t. LXXII des *Documentos inéditos*, p. 264.)

<sup>1</sup> Maximilien de Longueval, comte de Buequoi, souvent cité dans les volumes précédents.

<sup>2</sup> Jean Bruhese, noble brabançon, né à Breda, le 3 mai 1527, professeur de droit; il remplit à Utrecht différentes fonctions importantes et entre autres celles de protonotaire apostolique, chanoine de la cathédrale, doyen du chapitre. Enfin il fut nommé évêque de Groningue et obligé d'émigrer. Il mourut le 10 septembre 1600. (KOK, *Vaderlandsch woordenboek*, t. VIII, p. 1307.)

<sup>3</sup> Laurent du Blioul.

<sup>4</sup> Alonso del Castillo, souvent cité.

Il me desplaît d'avoir failli en ce de 108 (inconnu), qu'est redressable continuant le nombre *de primo ad ultimum* sur ce que s'envoie présentement.

Morillon se recognoît merveilleusement obligé la grande affection, soing et faveur que luy porte Monseigneur son maistre, en ce de 79 (inconnu) et 96 (inconnu), s'estant du tout résolu ad ce qu'il plairat à Dieu et au Roy en disposer, et à Granvelle.

Le forestier et principal officier de vous bois me sont venu faire rapport que les eaues retenues à Tournay ont faict grand desgast à deux tailles de St-Amand et une petite, estantz situez en lieux bas, de sorte que le bois est devenu secq, que les manantz prétendent povoir prendre; en ce qu'il n'y at raison, car cecy n'advient de nature, mais d'accident; j'ay ordonné que les dictes tailles soient misez en vente au plus offrant, au prouffit de la maison, et que si les marchandz facent des froidz, que le recepveur face ouvrir les dictes tailles que sont sur le rivaige pour les mener vendre à Douay et ailleurs par batteaux. L'on me dit que c'est plaisir de veoir la belle croissance de voz aultres tailles que sont sur le hault et ne sont esté traveilléz du bestial, dont il n'en y at plus ou peu à St-Amand; elles voudront double argent, et s'il fault desroder les dictes tailles noïées, si les racines sont seiches, il en faudrat faire prairie; en ce que la maison ne perdrat rien, car en bon temps elles seront fort requises.

Le povre Ostrevant est du tout volé, et sumes heureux d'avoir eschappé le foing (que les François ont mis au long de la rivière) en voz censes de Decy et Ferin.

Du Bois, qu'at esté à feu Mr de Champaigny, s'est lessé morir en ceste ville devant hier; il estoit auditeur de voz comptes; mais je n'avoie délibéré de plus l'emploier, car il estoit fort cheangé depuis ces troubles.

Le povre Maistre Jérôme Coquart s'est fait recommander à moy depuis Brucelles, où il est en grande perplexité et povreté, m'ayant faict prier de présenter ses très humbles recommandations à la bonne grâce de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>.

Je supplie V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> de tenir mémoire de la requeste du S<sup>r</sup> Cosme Massi <sup>1</sup>, qui le mérite, estant ung homme de mesme paste qu'estoit vostre secrétaire Lyard.

<sup>1</sup> Come Massi, italien, était un des secrétaires d'Alexandre de Parme, et un de ses conseillers les plus discret et les plus dévoués. (*Documentos ineditos*, t. LXXIV, p. 429.)

Ceulx qu'avons envoié à Rotterdam et ailleurs, M<sup>r</sup> Vandeville <sup>1</sup> et moy, font ung très grand fruit; loué en soit Dieu.

Il y at icy ung qui dit avoir servi par ci-devant V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, qui s'appelle Coquelin et voudroit retourner s'il ce fut vostre bon plaisir : il m'at donné une mémoire que yrat avec ceste; je ne le cognois autrement.

Madame d'Egmont a voulu envoyer homme exprès en Espagne pour solliciter la délivrance générale des prisonniers par la Noue, disant que nostre Roy la goustoit, moiennant certaines conditions, et qu'il donna pour pleiges les Ducqz de Savoie, Lorraine et Guise, déposant 50<sup>m</sup> escuz, et donnant son filz hostager, qu'il ne prendroit plus les armes contre Sa Majesté; et voulut la dicte Dame que M<sup>r</sup> de Champaigny contribuat ung tiers pour la despence. Je luy ay respondu que je ne povie rien en cela sans communiquer avec M<sup>rs</sup> ses parentz. Depuis l'on ne m'at parlé davantage. Aussi me parla la dicte Dame, affin que l'on permict à la femme de Bourlut <sup>2</sup> d'aller visiter son mari en Bourgogne, ce que ne me samble convenir. Son Excellence le m'at remiz, et je dictz que non.

Vostre nepveur M<sup>r</sup> de Thoraïse m'at escript qu'il avoit entendu que M<sup>r</sup> de Gastel <sup>3</sup> brigueroit icy, pour de la part de Son Altéze et Excellence aller bienvenir l'Impératrice en Italie; désirant que je luy impétriz ceste charge, m'envoiant à ceste fin homme exprès, que j'ay dépesché à l'heure, luy disant que m'avez défendu de ne molester les susdicts, ny pour vostres parentz, ny aultres sans vostre sceu; et que partant il fera bien s'adresser à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, et que je pense il y aurat du temps, puis que pour la maladie de l'Empereur, le dict voiage est ralongé; que telles charges se donnent plus-tost aux présentz que absentz, et que ne seroie d'avis il se meict en compétition contre le dict Gastel, qui est icy en fort bonne opinion vers Son Excellence, que l'envoie en Espagne. Il se démontre serviteur à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, et comme tel, m'at prié luy présenter ses très humbles recommandations, ausquelles je joindray les miennes.

<sup>1</sup> Jean Vandeville, né à Lille, chanoine et professeur à Louvain, puis à Douai, devint évêque de Tournai en 1588 et mourut le 15 octobre 1592.

<sup>2</sup> Gilles Borluut qui, après avoir été fait prisonnier par les Malcontents, fut amené à Valenciennes, à Namur, au Quesnoy, puis à S'-Loup en Bourgogne, dans l'intention de l'échanger contre de Champagne. (KERVYN DE VOLKAERSBEKE ET DIEGERICK, *Documents historiques*, t. II, p. 42.)

<sup>3</sup> Jean Marmier, s<sup>r</sup> de Gastel, souvent cité.

Monseigneur, aiant la commodité du filz du Sr Balbani <sup>1</sup>, qui est icy venu pour la griefve maladie de son père, le Sr Thomas retourné en convalescence, et qu'il retourne à Lion par la poste, je m'en suis voulu servir pour respondre aux lettres de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> et R<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> que sont *publica* et du second du mois passé, estimant qu'il est seur.

J'ay faict entendre à M<sup>me</sup> la Contesse du Rœulx <sup>2</sup> ce que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> m'at respondu sur son affaire, dont elle at esté fort joieuse, mais esbahie que sa lettre contenant sa prétension n'est tombé en vous mains, d'aautant qu'elle les avoit donné avec les miennes à Son Excellence : elle ferat ung *duplicat*, estant allé pour ses affaires en Artois.

Je feray entendre avec la première commodité à M<sup>r</sup> le Baron de Montigny <sup>3</sup> ce que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> m'escript tant favorablement en son endroit, que je suis seur luy sera fort agréable.

J'ay envoié à M<sup>r</sup> de Varelles vostre lettre l'advertissant du bon office que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> at faict pour luy, dont je suis seur il sera fort joieux ; et certes l'on luy faict grand tort le persécutant ainsi pour ce qu'il a tenu le parti du maistre, et il y at occasion se deffaire de 91 (De Bois), aiant prins lieutenant ung banni de Douay, homme séditieux et suspect de religion, qu'est honte de l'endurer à l'appétit de Lalaing qui a perdu St-Gislain <sup>4</sup>, quoy qu'il soit esté admonesté, et le mesme de Bouchain, de sorte que l'on crie fort contre luy, mectant plusieurs en avant son départ en ce qu'il n'y auroit point de mal, puis que luy et sa femme sont pernicieux.

Je responderay aussi ad ce qu'est *publica* en vostre lettre du 29 de juillet. Je ne cognoissoie point si bien Gommicourt <sup>5</sup> comme D (Granvelle) l'a dépainct, et est bien que je le saiche pour selon ce me conduire.

Le Sr Aldebrandino m'at faict demander si je vouloie escrire par luy à cause qu'il partira après demain ; mais pour la mesme cause que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>

<sup>1</sup> Fils de Thomas Balbani, souvent cité.

<sup>2</sup> Jean de Croy, s<sup>r</sup> de Rœulx, qui avait épousé Marie de Lieques.

<sup>3</sup> Emmanuel-Philibert de Lalaing, baron de Montigny, souvent cité.

<sup>4</sup> La ville de St-Gislain fut prise, le 4 septembre 1581, par quelques Anglais et Wallons sortis de Tournai. Morillon attribue cette prise à la négligence de Philippe de Lalaing, grand-bailli de Hainaut. On croit, dit Strada tout haut à Mons, où résidait Morillon, que tout serait perdu si l'on ne faisait sortir le comte du pays « ou plustost de la vic. » (STRADA, t. II, p. 203; HARÆUS, *Annales*, t. II, p. 351.)

<sup>5</sup> Adrien de Gomicourt. Voy. t. V, p. 67.

ne l'at voulu charger de lettres, me suis-je contenté donner les miennes au dict Balbani, qui est tenu pour diligent.

J'ay, le 12 du passé, répondu aux lettres de V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> des 6 et 8 et à deux du 9 de jung, que j'ay envoyé au secrétaire Vasseur <sup>1</sup>, mais je craindz qu'elles ne seront encores envoyé pour les continuelz empeschementz survenuz à Son Excellence, par la venue du duc d'Anjou, qui arriva devant Cambray le 17 du mois passé, plus tost et avec plus grandes forces que l'on ne l'avoit attendu; si mal est-on servi d'espies.

V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> auroit entendu le revictaillement de Cambray, contre ce qu'il ne s'est peult faire aultre chose, puisque nous n'estions bastans pour l'empescher; si n'heussions voulu hasarder si peu de force qu'avions, et conséquamment tout le pays, où il y at encores beaucoup d'estranges humeurs. Le magistrat de ceste ville at emprisonné plusieurs notables bourgeois pour ce qu'ilz blamoient la réconciliation, disants que c'estoit la ruyne du pays, et que mourerions de fain, d'aultant que désià tout ce commenchoit à renchérir, vin, sel, bure, fromaige, chair; mais le dict magistrat y at pourveu, et puni les dicts séditieux par prison, voïages, et en la bourse. L'on les debvroit bannir ou confiner en aultres villes pour quelque temps; ilz ont dit pour leur excuse que le duc d'Arschot, Villerval <sup>2</sup> et Fresin <sup>3</sup> n'en ont moins dit, et je croy qu'ilz dient vray; aiant 17 (M. de Lalaing) esté vers plusieurs en habit desguisé, mesmes vers 46 (Morillon) pour asseillir comme le jeu leur plaisoit; mais il le lessa retourneraussi saige comme il estoit venu. Les 102 (inconnus) parlent aussi beaucoup, et mesmes de Fresin.

Les François ont aussi prins Chastel en Cambresiz par appoinctement, après avoir perdu en deux assaulx plus de 500 hommes; mais ny Monseigneur <sup>4</sup> ny Inchy <sup>5</sup> qu'il at faict du conseil de guerre, ont tenu leur capitu-

<sup>1</sup> François le Vasseur, secrétaire du Conseil d'État, souvent cité dans les volumes précédents.

<sup>2</sup> François d'Ongnyes, seigneur de Willerval, souvent cité.

<sup>3</sup> Charles de Gavre, s<sup>r</sup> de Fresin, après avoir pris le parti des insurgés, et envoyé à ce titre au duc d'Anjou, embrassa celui de Philippe II, et négocia avec les États de Hainaut. Voy. *Mémoires anonymes*, t. II, p. 117; t. IV, pp. 103, etc.

<sup>4</sup> Le duc d'Anjou.

<sup>5</sup> On lit à ce sujet dans STRADA (t. II, p. 201) : quand on eut aperçu qu'il (le duc d'Alençon) faisait sortir les Wallons de la citadelle, et qu'on y mit garnison française, la joye se refroidit.

lation, ayant prins prisonniers les chiefz et despouillé les soldatz (que debvoient sortir corps et biens saulz, avec enseignes desploiez), jusqu'à la chemise. L'on se plainct qu'ilz se sont trop tost renduz, que la bresche n'estoit souffisante, et que l'on estoit après pour les secourir. Eulx dient le contraire, et que l'on ne leur at envoié aucunes nouvelles ny confort. Les François y ont miz deux régimentz d'infanterie qu'ilz ont retirez depuis en partie, aiantz envoié en leur lieu les piedtons et chevaux que Inchy avoit soustraict au Roy et retenu en la citadelle et ville de Cambray, lesquels les dictz François appellent traictres comme ilz font le dict Inchy, qui est bien païé selon ses mérites, et d'une duché de Chasteau-Tierry et conté d'Oisy en pappier, et l'at tiré M<sup>sr</sup> hors de la citadelle contre ce qu'il avoit capitulé et signé avec luy, disant qu'il at besoing de sa persone près de luy; et quant il tient conseil, le dict Inchy promène devant la chambre; mais l'on luy promet qu'il sera gouverneur d'Anjou. Cependant il se veoid privé de son bien, et vilipendé des propres François. C'est bien loing d'estre gouverneur d'Artois, ce que l'on luy avoit promis, aiant cuidé que à la venue de M<sup>sr</sup>, les villes trambleroient.

Le mesme peult attendre le sénéchal <sup>1</sup> qui s'est fort résiouy du succès de M<sup>sr</sup>, et sur cest espoir at miz nouvel magistrat et officiers à St-Amand, de ceulx que de voz terres sont réfugiéz à Tournay. Mais quant il aurat entendu que M<sup>sr</sup> s'est retiré avec la cavallerie, entre laquelle se sont trouvez les bendes d'ordonnance du Roy, il serat esbahi. L'on dit que ses piedtons se sont retirez du costel de Gravelinghes, pour s'aller joindre avec les Flamengs que sont venuz dechà Lille avec mil chevaux et 3,000 piedtons, que sont toutes les forces qu'ilz ont encores retiré de leurs garnisons mesmes de Frise, où Verdugo vad grand chemin, et l'heut faict davantage s'il ne fut esté traversé de Mansfeld et Carolus <sup>2</sup> qui ont aussi faict le mesme, comme m'at dict Pamele, à l'endroit des Allemands vers lesquels Billi et Louis de Nassau n'ont poinct exploicté grand chose. Si tost que Son Excellence fut adverti que les Flamengs s'estoient tant avancé, il y est allé avec son camp, mais ilz ne l'ont attendu, et comme il retournoit hier, les nouvelles luy vindrent de la surprinse que ceulx de Tournay ont faict hier

<sup>1</sup> Robert de Melun, marquis de Richebourg, sénéchal héréditaire de Hainaut.

<sup>2</sup> Charles de Mansfeld, fils de Pierre-Ernest.

au matin de la ville de St-Ghislain, qu'est fort importante pour ceste ville, Valenchiennes et Condé, et d'une très forte situation entre des maretz inaccessibles pour les eaulz en hiver. Ilz y ont trouvé un très grand butin, car l'abbé n'avoit rien saulvé, et tout les villaiges voisins y avoient saulvé leur millieur, qu'est tout emporté jusques aux lettreages : ce sont les trahisons des bons patriotes. L'on at cloz la dicte ville sur le disner, et y sont allé les Allemandz que sont environ six ou sept compagnies bien armés, mais peu volontairez, et vieignent trois jours après la bataille. Si Son Excellence les heut heu avec 400 chevaux, que, quoy qu'il ayt sceu escripre, sont estez retenus du costel de Lucembourch, Son Excellence heut empesché la prise de Cambrésiz, que les François fortifient en diligence. Mais le bon prince s'est trouvé bien esbahi, ne trouvant près de soy que environ 2.200 chevaux et de piedtons guerre dadvantaige, au lieu que Sa Majesté paie 40,000 paie<sup>1</sup>. Si l'on ne chastoie les larrons de capitaines et quelque signalez, ce sera tous les jours à faire. Celluy qui at heu en gouvernement St-Ghislein, et qui fut hier prins en ceste ville où il avait gaudi passez trois jours, habandonnant St-Ghislein aux traitres, dont l'on s'est doubté longtemps (mais Mons<sup>r</sup> de Lallaing l'at porté), n'at heu honte de faire passer aultant de paisantz voisins, que vont tous comme soldatz, qu'il avoit de genz siens; ce que fut descouvert par le commissaire des monstres Rodondo, qui les somma soubz peine de la hart, que ceulx que n'avoient fait serment et n'estoient à gaiges heussent à se retirer, ce que feirent les dictz paisantz; et telz faitz demeurent impuniz<sup>2</sup>.

L'on mène l'artillerie de Valenchiennes et d'ici contre le dict St-Ghislein. Son Excellence est au chasteau de Boussut. Il fault icy estre sur ses gardes, car il n'y at faulte de traictres et d'intelligences.

Le Conte de Mansfeld est venu avec son fils le Conte Charles, avant que les François arrivèrent à Cambray. Aussi est venu le Baron de Chevrau<sup>3</sup>, mais quelque peu de gens que aions, si ne goustes-on encores la venue des Bourguignons qu'il tenoit prestz, moins d'Italiens et Espagnolz, et l'on

<sup>1</sup> Le peu de troupes dont Alexandre de Parme disposait, l'obligea à se retirer et à laisser le champ libre aux Français. (STRADA, t. II, p. 200.)

<sup>2</sup> Voy. au sujet des vols commis par les officiers espagnols les *Mémoires de Renon de France*, t. III, p. 225.

<sup>3</sup> Henri de Vienne, baron de Chevraux.

se fie aux François, que sont entre noz troupes, estant le gouverneur de Condé Lorrain, que ne vault guerre moings, et y polroit bien advenir le mesme que à St-Ghislein. Je craindz pareillement la ville d'Alost, que at envoié son député au camp, et m'ont prié les adsister, comme j'ay faict. Ilz ont ung grand yvroigne pour gouverneur, et ont ung capitaine et compaignie fort suspectz, que l'Oranger se pourvante avoir à son commandement. Il y at deux ans et demi qu'ilz y sont en garnison, laquelle si l'on ne renouvelle là, à Louvain et aultrepart, noz perdrons nos villes, l'une devant et l'aultre après. Je l'ay remonstré plus d'une fois, encores que ce ne soit de ma profession; j'ay heu bonnes paroles mais sans effect.

J'entendz que ne debvons attendre que le Duc Fernande Bavière face la levée de 2<sup>m</sup> chevaulx qu'il avoit promis de faire. Plusieurs ont regretté que l'on n'at employé le duc Erich de Brunswick qui les at présenté, et des piedtons; car si cela se fut fait, le François se fut bien gardé de venir, car Son Excellence l'at dit plus d'une fois. L'on donne quelque charge de chevaulx au Conte d'Aremberghe qui durant ces guerres ne s'est jamais bougé, et au conte Charles de Mansfeld, que son père désire veoir assuré de son gouvernement de Lucembourch.

Ceux de Tournay ont prins depuis peu de jours le fort de Warquoing, qu'est sur la rivière, que leur rendit le capitaine qui estoit François, lesquels, si l'on ne casse, ilz noz feront encores mainte venne<sup>1</sup>; et le dict Warquoing<sup>2</sup> ne se recouvrerat si tost, comme le chasteau de Rongi, qu'avoit esté prins par force, et at quasi cousté la vie à Mr de Montigny<sup>3</sup> qui se harsarde par trop, et heut la joue touchée du vent et pouldre d'ung Vallon. Mondragon est aussi au camp, mais je n'entendz poinct que luy ou Billi<sup>4</sup> entrent au conseil de la guerre. 1 (inconnu) et Vasseur<sup>5</sup> sont par trop opiniatres.

Puisque le François s'est advanché de surprendre si violement les lettres de l'ambassadeur de nostre Roy, l'on peult veoir comme l'on en est. Aussi l'on tient icy pour certain que ce que Alençon faict, est par l'enhort

<sup>1</sup> Venne, peur, inquiétudes.

<sup>2</sup> Warcoing était défendu par trente hommes.

<sup>3</sup> Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny, dont la biographie est publiée dans DIEGERICK et KERVYN DE VOLKAERSBEKE, *Documents inédits*, t. I, p. 62.

<sup>4</sup> Gaspard de Robles, sr de Billi ou Billy, souvent cité.

<sup>5</sup> François le Vasseur, secrétaire du Conseil d'État, souvent cité.



de la Royne mère, et du sceu du Roy son frère; car leurs propres gens dient que ceste feste n'at point cousté à M<sup>gr</sup> 3,000 escus, et qu'il y at heu altercation entre les gens de guerre pour ce qu'ilz n'estoient paieez, et que le dict Alençon est encores près de Chastelet, et qu'il at encores quelque troupes à l'entour de Reyms; je craindz que ce de St-Ghislein luy donne envie de retourner.

Je ne sçay si les Hollandois, que sont estez en Portugal, seront bien venu à l'Orangier ou non; mais je tiens que par les bien traicter, l'on gaignerat peu sur eulx. Ilz donneront belles paroles, et feront leur prouffit du bon traictement, comme ceulx qui sont désireux du gaing. Cependant les Hollandois et Zélandois ont publicquement et avec grande cérémonie, rompu et cassé les seelz du Roy, le renoncé et abjuré, prendantz pour seigneur le malheureux et rebelle prince d'Orange. Le mesme craindt-on d'Harnem<sup>1</sup> et de toute la Geldre. Si l'on heut mieulx traicté ceulx de Breda, Venlo, Campen, Zwolle, Deventer avec Nienmeghe bransloient. L'avarice de nos capitaines est insatiable et noz ruinera<sup>2</sup>.

Il n'est à croire quelz infâmes injures les enraigez Gantois publient contre nostre bon Roy; il est impossible que cela demeure sans chastoy. J'envoie à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> ung billet venant d'Anvers, que m'at fait tenir le Sr Castillo<sup>3</sup>; certes ce sont choses horrendes que véons en nostre temps. L'on dict que les Brucellois ont receu pour prince héréditaire avec les Gantois le dict Alençon; mais ilz supparlent<sup>4</sup> que ne luy ny ses gens ne viendront en leurs villes, que sont actes contraires. Ce sont les artifices du dict Orangier, qui, quelque samblant qu'il face, ne les demande près, et je tiens que c'est pour cela qu'il se fait jurer en Hollande et Brabant. L'on dit que le dict Anjou s'attendoit d'estre adisté d'argent des Étz rebelles, et que eulx au contraire attendoient argent de luy, et que cela at esté cause qu'il s'est retiré.

Le Roy de France at envoyé au prince ung aultre babbillart, qu'est son

<sup>1</sup> *Harnem*, Arnhem.

<sup>2</sup> La conduite des Espagnols à Deventer est racontée en détail par RENON DE FRANCE, dans le t. III, p. 260 de ses *Mémoires*.

<sup>3</sup> Alonso Del Castillo, capitaine au service d'Alexandre de Parme, dont la notice est publiée dans le t. LXXIV, p. 418, des *Documentos inéditos*.

<sup>4</sup> *Supparlent*, ajoutent.

maistre d'hostel appellé M<sup>r</sup> de Monmorin, qu'est près de Son Excellence <sup>1</sup>.

V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> n'at peu faict d'avoir procuré qu'il noz soit esté envoié si grande somme. L'on se plainct qu'elle est arrivé si tard, que les Allemandz en ont mangé une si grande partie, qui s'amutinent encores à tous boultz de champ; et que Madame en at heu 90<sup>m</sup> écus; et dient aucuns, comme le duc d'Arschot, Villerval et aultres, que c'est mostarde après disner : ce que n'est bien parler, car doibs que l'on at heu les lettres de cheange, l'on estoit asseuré et se povoit faire levée. Dieu doint que les flottes des Indes puissent tost et seurement arriver, et que l'on puisse faire pour le printemps une, veoir deux puissantes armées, affin de faire une fin à ceste malheureuse guerre : aultrement noz sumes rotiz à petit feug, et allons plus perdantz que gaignantz. Ceste saison est passé, noz allons contre les courtz jours, et les pluies viendront après la grande seicheresse qu'il at faict tout l'esté; et je craindz que St-Ghislein noz donnera de l'ouvraige, au lieu que debvions gagner Tournay, ou Brucelles; noz sumes estez trop entretenuz devant Cambray, où avons perdu tout nostre temps sans rien faire.

Il y aurat icy grande brigue pour l'ordre : aussi ilz ne furent jamais si bonnes nopces que chacun fut content.

Puis que le Duc de Medina <sup>2</sup> vad pour asseurer les flottes que viegnent des Indes, ce sera tard avant qu'il puisse faire quelque diversion contre les François, que je craindz ne se contenterat à tant. Bien est vray que le désespoir qu'il at d'estre receu au pays ainsi que luy avoit esté promis, et que le dict Orangier aime mieulx pour soy, le desgoustera fort.

Je ne suis poinct marri d'avoir donné la response à M<sup>r</sup> de Thoraise telle que je dictz par mes aultres; car m'estant venu dire M<sup>r</sup> de Gastel l'adieu, j'ay entendu que Son Excellence (laquelle il me dit l'on traicte maintenant d'Altése) l'envoie visiter de sa part l'Impératrice en Italie : comme faict pour Madame, Aldobrandino; et passeront de là oultre en Espagne, où le dict S<sup>r</sup> de Gastel <sup>3</sup> at fort bonne envie de baiser les mains à V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup>, m'ayant de rechief bien instamment requis l'asseurer du désir qu'il at de luy estre à

<sup>1</sup> Hector de Montmorin remplit plusieurs missions diplomatiques à l'étranger. Voy. à ce sujet le comte DE LA FERRIÈRE, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. III.

<sup>2</sup> Alfonso de Guzman, duc de Medina Sidonia, amiral de la flotte invincible. Voy. sa notice dans le t. LXXIV, p. 357, des *Documentos inéditos*.

<sup>3</sup> Jean Marmier, s<sup>r</sup> de Gastel. Voy. t. VII, p. 456.

jamais très humble serviteur. Il est icy tenu pour saige gentilhomme et vaillant de sa personne, et est bien voulu du Prince.

Les Liégeois se commençent à fascher de leur évesque, et sur tout les ecclésiastiques se repentir de leur élection. Il tient une fierté barbare, que si le dom prévost, le doien ou archidiacre Levinus, que sont cause de sa promotion, le vieignent veoir, il les lesse proumener deux ou trois heures devant sa chambre. Aussi ilz n'y vont plus, et pour éviter la mauvaise grâce qu'il at acquiz en cecy, il donne maintenant audience deux fois la sepmaine. Il se lesse gouverner d'ung qui n'est d'aucune valeur. L'on dit que le dict évesque est grand alchimiste. L'on verrat comme il se comportera avec Mansfeld, qui à raison de son gouvernement, faict la guerre à tous ses voisins, mesmes à l'électeur de Trèves, de Couloigne, et plusieurs grandz abbez, dont Pamele m'at faict plusieurs plaintifz, et du grand tour qu'il at faict faire aux Allemands, affin qu'ilz ne passissent par Viande <sup>1</sup>.

Il vad fort bien que la navière françoise, au lieu de prendre, soit esté prise. Ad ce que dit Richardot, le prince n'est content de la résolution du Roy, et pour ce s'envoie Aldobrandino; dont plusieurs font très mal leur prouffit, et non sans cause, estant à craindre que le Roy en fin se fachera. et avec très grande raison, car il doibt estre obéy <sup>2</sup>.

M<sup>r</sup> Richardot est venu icy du camp pour s'équiper, se veillant Son Excellence servir de luy, disant qu'il lesse Mr d'Assonville pour l'employer aux occurrences : aussi ne il s'acquicta fort bien, saichant la prinse de St-Ghislein, faisant prendre le capitaine qui estoit icy gaudissant, fait apprester l'artillerie et munitions, et aller gens pour garder certains pontz et passaiges; et feict aultres offices, tant vers le magistrat que aultres pour la bonne garde de ceste ville, que emporte tant.

<sup>1</sup> Le portrait d'Ernest de Bavière, prince-évêque de Liège, tel que Morillon le dépeint, est exagéré. Ce prélat avait de grands défauts et de brillantes qualités. Il n'aimait pas les déprédations commises dans ses états par la soldatesque espagnole; il sut les réprimer avec vigueur. Quant à ses goûts de grand alchimiste, ils semblent se réduire aux relations qu'il entretenait avec deux astronomes, Gérard Stempel et Adrien Zelst, qui rédigèrent, sous ses auspices, un traité intitulé : *Utriusque astrolabii fabrica et usus*. Il cultiva aussi la chimie que lui enseigna Gherinx, son médecin. Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'astronomie était souvent confondue avec l'astrologie, et la chimie avec l'alchimie.

<sup>2</sup> Selon Morillon (lettre de même date, *ibid.*, p. 75) « le différent des deux est icy fort bien connu, et n'en faict-on que rire. C'est une merveille qu'estant tous deux d'une mesme humeur, ils s'accordent si mal..... »

Ceux de la ville d'Arras ont demandé à Son Excellence deux enseignez d'infanterie bien completz, et aultant de cavallerie : elle leur at respondu qu'il n'estoit besoing, puis que les François se retiroient. Mais elle at lessé une compaignie de chevaux à Valenchiennes, ce qu'est de besoing; et encores la tiens-je peu assurée avec tout cela. L'on est mal édifié icy que Madame de Lallaing y retire les meubles qu'elle avoit en ceste ville.

J'espère que l'on cheangera de bref la garnison d'Alost, et s'il ne se faict et tost, je la tiens pour perdue. Le mesme se doibt faire à Louvain, qu'est fort menacée des garnisons voisines et ennemies, comme Brucelles, Diest, Lire, Vilvorde et Malines.

(P. S.) Mons<sup>r</sup> de Montigny est parti pour recouvrer Warquoin, et M<sup>r</sup> de Rassenghien pour recouvrer le chasteau de Quesnoy près de Lille.

---

CXXXII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

---

Namur, le 11 septembre 1581.

Sene viene hora in Corte Mons<sup>r</sup> di Gaste et per conoscerlo molto zeloso al servizio di Sua Maestà et meritevole d'ogni bene, mi è parso accompagnarlo con questa mia et pregar V. S. Ill<sup>ma</sup> contentarsi di haverlo in sua buona raccomandatione con favorirlo in tutte le sue occorrentie, et particolarmente in una trata di sali che egli desidera havere in Borgogna, come à pieno egli informerà V. S. Ill<sup>ma</sup>, alla quale restarò io con grandissimo obbligo di quanto à favore di esso Gaste farà perche veramente le desidero ogni avanzamento et satisfatione con, che faccio per hora fine.

---

## CXXXII.

## R É S U M É.

La Duchesse recommande au prélat Monsieur de Gastel, un ancien et dévoué serviteur de Sa Majesté, qui se rend à la Cour de Madrid pour solliciter du Roi une concession de saline en Bourgogne.

## CXXXIII.

## MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires du cardinal de Granvelle, t. XXXI, fol. 215.)

Namur, le 13 septembre 1584.

Alli v del presente scrissi a V. S. Ill<sup>ma</sup> brevemente, avvisandoli la ricevuta delle sue lettere et l'arrivo qua dell' Aldobrandino, che fù alli 18 del passato; et hora facendo risposta à dette sue lettere, che la più fresca è di 7 d'agosto, diro, che con infinita mia contentezza ho inteso il buono stato di salute in che V. S. Ill<sup>ma</sup> si ritrovava. Piacerà à Dio farmi di continuo havere simil nuove, il che desidero quanto desiderar se possa, et la prego a farmene avvisare con tutti le occasioni. Intanto la ringratio grandemente delli avvisi che si è compiaciuta darmi, et in particolare della buona salute di Sua Maestà, laquale Iddio prosperamente quel lungo tempo conservi, che tutta la christianità ha di bisogno, et io desidero; et molto approposito sarebbe per ogni rispetto, che li affari di Portugallo fussino intieramente accomodati, et posti in quel buon ordine che si ricerca, et che doverria Sua Maestà procurar di fare avanti la sua partita di quel Regno, si come V. S. Ill<sup>ma</sup> prudentemente avverte. Et mi sarà di sommo contento che lei mi facerà avvisata di quanto di più intorno a questo materia andera succedendo.

Mi ha riferito l'Aldobrandino della amorevolezza è affettione con che V. S. Ill<sup>ma</sup> si dimostra in tutte le cose mie, che si bene non mi è nuovo, et devendomi lei molto più per l'ardentissimo desiderio che tengo di farli ogni piacere, li sendo nondimeno le debite gratie, et la prego à continuare en tutto quello che potrà occorrere alla giornata, di che haverà notitia et dall' Aldobrandino et da Samaniego, che ambi tengono da me commissione, di far sempre ricapito da V. S. Ill<sup>ma</sup>; mi persuado che a quest' hora la speditione del regio assenso, per vender il S<sup>r</sup> Duca mio le terre che tiene in Regno, sia spedita conforme à che si è supplicato, et quando ciò non fussi resti V. S. Ill<sup>ma</sup> servita operare si faccia subito.

La congiura del Conte Claudio Landi tengo avviso che ogni giorno si chiarisce davantaggio, et si conferma, come credo ne sarà V. S. Ill<sup>ma</sup> informata dal cavaliere Biondo; et pero havera Sua Maestà giustissima causa di farne il risentimento et dimostratione che seli è supplicato per parte di Sua Eccellenza. Edio, per li rispetti che ho scritto, lo desidero molto; onde prego V. S. Ill<sup>ma</sup> a tener la mano che ciò segua, che tutti li harano grandissime obligo. Li mando con questa il duplicato de quanto li scrissi alli x di luglio, et copia delli doi sommarii intorno alle cose de Borgogna. Mi sarà carissimo intendere haver in ciò sattisfatto à Sua Maestà et parimente V. S. Ill<sup>ma</sup>, che li piacerà avvisarmelo. Del soccorso di Cambray et di quanto è seguito di poi nè havera lei raguaglio per lettere del Principe, mio figlio; et del termine in che restono le cose di quà, daver lo potra intendere dall' Aldobrandino, che n'è informato, et ogn'altra cosa che li potrei scri-ver io, onde a lui rimettendomi fo per hora fine.

---

### CXXXIII.

#### R É S U M É.

---

La Duchesse a écrit le 5 courant au Cardinal pour lui accuser la réception de ses lettres et lui annoncer qu'Aldobrandino est arrivé à Namur le 18 du mois dernier.

Elle a été heureuse d'apprendre que Sa Majesté et Sa Seigneurie se portent bien.

Elle espère que le Roi ne quittera pas le Portugal avant d'avoir arrangé les affaires de ce pays.

Elle a appris une fois de plus par Aldobrandino comme par Samaniego avec quel zèle le Cardinal soutient ses intérêts à la Cour. Elle en remercie vivement Son Éminence.

Elle espère que le Roi a expédié au Duc de Parme l'autorisation de vendre ses biens de Naples. Si toutefois cette autorisation n'était pas encore envoyée, elle compte sur les bons offices de Sa Seigneurie pour en hâter l'envoi.

Elle a reçu l'avis que l'instruction du complot Landi avançait tous les jours. Le cavalier Biondi en aura informé Sa Majesté, et elle ne doute pas que Son Éminence ne tienne la main à la prompt conclusion de cette affaire.

Avec la présente elle envoie au Cardinal le duplicata de sa lettre du 10 juillet et la copie des deux *sommaires* touchant les affaires de Bourgogne.

Le Prince de Parme aura instruit Sa Seigneurie des suites de l'expédition tentée par le Duc d'Alençon pour secourir Cambrai. Le Prince aura également tenu le Cardinal au courant de l'état des affaires dans les Pays-Bas. Au reste Son Éminence apprendra tout d'Aldobrandino qui sait à quoi s'en tenir.

---

#### CXXXIV.

##### MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires du cardinal de Granvelle, t. XXXI, fol. 217.)

Namur, le 15 septembre 1584.

Scrivo a V. S. Ill<sup>ma</sup>, con una altra mia lettera, che pur porta l'Aldobrandino, quello che mi occorre, et qui solamente li dirò, che havendo inteso per la lettera che di Sua Maestà mi hà recato esso Aldobrandino, et dalla sua voce intessa, come di nuovo la Maestà Sua comandava, che insieme con il Principe, mio figlio, mi incaricasse di questo governo, nel modo et forma che con più et diverse sue lettere hà comandato. Non posso dire altro in risposta, che il medesimo che feci con la mia de xvi di maggio, et che a

V. S. Ill<sup>ma</sup> parimente avisai, che come si può vedere et lei ricordare, fù in sustantia, che sono et sarò perpetuamente pronta ad obedire et servire a Sua Maestà. Impero, ne il suo comandamento, ne la mia volontà, può havere questa volta effetto, poiche il Principe, mio figlio, persiste tuttavia et stà più che mai duro, in non volere il carico diviso, ne me in sua compagnia; cosa che sino al anima me incresce, et dole, per diversi rispetti, et principalmente per il disgusto che mi persuado ne sentirà la Maestà Sua, la quale con prestezza deve pigliare quella resolutione che più conveniente, et meglio li parerà; che hor mai può esser ben chiara, che non accade più trattare di dividere questo governo, con el Principe, mio figlio, per le cause che V. S. Ill<sup>ma</sup> intenderà dal Aldobrandino, che ultimamente le ho trattato, et ne è informatissimo. Per il che verrà lei al vero in cognitione, di quanta ragione tiene di haverme compassione, come mi significa con una sua lettera di xx di giugno, et quanto per ciò è obligata, come tanto amico et Signore mio, à procurare et tenere la mano, che io esca di questo travaglio, et afflitione intollerabile. Di che la prego con tutto l'affetto del animo, et sopra tutto à fare opera che Sua Maestà mi dia bona licentia per che mene torni a mia casa, conforme a che nello supplico; et che V. S. Ill<sup>ma</sup> vedrà per la copia della lettera che a Sua Maestà scrivo, et v'è qui inclusa. Et in cio mi persuado non deva essere difficoltà; poiche di questa maniera non è servitio di Sua Maestà; ma mi pare esserli inutile, et di spesa, come V. S. Ill<sup>ma</sup> con la sua prudentia puo comprendere, nella cui bontà et amorevolezza confido che per mio beneficio, et quiete deva fare tutti quelli boni offitii che giustamente giudicherà approposito, poi che in ciò concorre il servitio della Maestà Sua, et rimettendomi a quel di più che li dirà l'Aldobrandino, farò per hora fine.

---

 CXXXIV.

 RÉSUMÉ.
 

---

Tout ce qui la concerne, la Duchesse l'expose au Cardinal dans une autre lettre que lui transmettra Aldobrandino. Elle rapportera ici seulement ce que Sa Majesté lui



a écrit et ce qu'Aldobrandino lui a dit, c'est-à-dire que la volonté royale est derechef que la Duchesse partage le pouvoir avec le Prince, son fils, dans les conditions déjà indiquées à plusieurs reprises. Elle ne peut répondre autre chose que ce qu'elle a déclaré dans sa lettre du 16 mai et fait connaître à Sa Seigneurie, à savoir qu'elle est et sera toujours prête à obéir au Roi. Mais sa bonne volonté à elle est sans effet, puisque le Prince s'obstine malgré tout. Il persiste plus que jamais dans son refus de partager le gouvernement des Pays-Bas, même avec sa mère. Elle en est profondément désolée à tous égards, et surtout parce qu'elle sent combien le Roi en doit être froissé. Que Sa Majesté prenne donc promptement la résolution qui lui paraîtra la meilleure; mais il est clair aujourd'hui qu'il ne peut plus s'agir de partager le pouvoir entre elle et son fils. Sa Seigneurie l'entendra d'Aldobrandino, avec qui la Duchesse en a conféré et qui est au courant de toute l'affaire. Son Éminence saura une fois de plus par le dit Aldobrandino combien Elle a raison d'avoir pitié de la Duchesse, comme Elle le lui témoigne du reste par sa lettre du 20 juin dernier. Le Cardinal comprendra à quel point il est moralement obligé de chercher à la tirer de cette situation intolérable. Elle compte donc sur lui pour obtenir de Sa Majesté l'autorisation de retourner en Italie, comme elle le demande au Roi par sa lettre, dont copie ci jointe. Sa présence dans les Pays-Bas est devenue une dépense inutile pour Sa Majesté. Elle s'en remet enfin à Aldobrandino pour l'expliquer à Son Illustrissime Seigneurie.

---

CXXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1733.)

Madrid, le 15 septembre 1584.

Madame, S'estant detenu prisonnier Jehan del Castillo, entre ses papiers s'est trouvée une lettre close de Vostre Altèze pour moy, qu'il ne m'avoit pas délivré, du viii de juillet, par laquelle elle me recomandoit le colonel Verdugo <sup>1</sup>. Je l'ay fait incontinant veoir au conseil, où l'on m'a informé que

<sup>1</sup> Francisco Verdugo, qui servait depuis longtemps dans l'armée espagnole aux Pays-Bas.

Sa Majesté luy ayant fait mercède, pour ses services, de cinq cens ducatz de pension au royaulme de Naples; retournant une aultre foys, Antonio Perez envoya ung sien billet en la chancellerie, disant par icelluy, que Sa Majesté luy fait mercède de cinq cens ducatz, et que l'on luy en fit le dépesche; dont faisant instance, l'on luy mit difficulté, prétendant Francesco Fernandès de Lievana <sup>1</sup>, que présidoit au conseil, le siège vacant, qu'il en eust jà heu le dépesche; et demanda l'on audit Antonio Perez si Sa Majesté entendoit qu'il deut avoir aultres cinq cens escuz, outre les précédentz. Ce que ledit Antonio Perez ne voulu prandre à sa charge de déclarer, et que pourtant l'on en consulta Sa Majesté, pour sçavoir sa volonté; que déclara que son intention fut, qu'il eust cinq cens escuz en tout. En quoy l'on ne luy fait difficulté. Cecy est passé devant que je vinsse au conseil; et ceulx dudit conseil, qu'en estoient alors, m'affermement qu'ilz sont en opinion qu'il aye voulu en ce tromper Sa Majesté; ny, sans son ordonnance expresse, pouvons-nous faire changement à sa déclaration. L'on pourroit veoir si après le succès des affaires de Frise, remémorant nouveaux services, Sa Majesté se contentera de luy accroistre la rente jusques à la somme qu'il prétend, dont il m'a semblé debvoir donner si particulier compte, à Vostredite Altèze, afin qu'elle sçache ce que passe, et que sur ce il luy plaise me commander son bon plaisir.

## CXXXVI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires du cardinal de Granvelle, t. XXXI, fol. 221, 222.)

Madrid, le 15 septembre 1584.

Madame, Mons<sup>r</sup> le Prince de Parme donne compte particulier par ses despesches de sa retraicte près de Bouchain et de celle qu'il ha fait devers

<sup>1</sup> Le docteur Francisco Fernandez de Lievana figure dans les « Advertimientos cerca la distribucion de los memoriales, cartas, y otros papeles que se dan a S. M. por su mandato se remiten a sus tribunales on ministros, » publiés dans *l'Espagne au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle*, par M. MOREL-FATIO, p. 216.

Valenciennes, qu'a semblé estre fort bien et prudentment faict et qu'il s'y est gouverné en bon gouverneur et grand guerrier, ny ne se pouvoit faire plus prudentment, comme aussi se louhe grandement et la response qu'il a baillé au Sr de Bellièvre <sup>1</sup>, et la résolution qu'il avoit prinse pour, actendant l'assemblée de ses forces, coustoier l'ennemy, se lougeant tousjours à propos et seurement pour prendre les occasions de l'endommaiger et empescher ses desseings.

Ce fut ung fort bon et important exploit la prinse du visconte de Thauraine et de sa suyte <sup>2</sup>, ny se doibt donner peine du revictuaillement de Cambray, actendu qu'il fust esté impossible tenir la ville serrée et combaptré l'ennemy, qu'avoit trois fois plus de forces; et si d'icy l'on eut envoyé les provisions à temps, et non par la voye de Lyon, dont j'avois préadverty qu'il ne se fit, et où une bonne partie des deniers sont estez entretenuz industrieusement quelque temps, ledit Seigneur Prince eust heu ses forces prestes pour combaptré ledit ennemy devant son arrivée à Cambray : ny ne se peult dire peine perdue d'avoir tenu si longuement ledit Cambray serré, puisque cela ha servy pour empescher le dommaige que aultrement en eussent receu les pays d'Artois et d'Hénault; pouvant Vostre Altèze demeurer assurée que ledit Seigneur Prince ha en cecy gagné grand honneur et réputation. Et espère que ayant ses forces joinctes, il fera repentir le duc d'Alençon de sa témérité, lequel n'a pas armée que vraysemblablement puisse demeurer longuement entière en campagne. Et si le colonel Verdugo faict quelque bon exploit en Frise, comme l'on espère, cela pourra grandement ayder à noz affaires.

Sa Majesté se porte fort bien et continue d'employer Mons<sup>r</sup> l'Archiduc <sup>3</sup> le Cardinal aux affaires de Portugal, qui donne opinion qu'il y demeurera pour gouverneur, et que tant plus tost pourrons nous espérer le retour de

<sup>1</sup> Pompone de Bellièvre, chancelier de France et sr de Grignon, né à Lyon en 1559, mort le 7 septembre 1607. Voy. MOREL, *Dictionnaire historique*.

<sup>2</sup> Henri de la Tour, vicomte de Turenne, né le 28 septembre 1555, avait embrassé la religion réformée et prit le parti des Huguenots. En avril 1581, dans un combat livré près de Cambrai, Turenne fut pris par les Espagnols. Il avait été souvent question de l'échanger, ainsi que de La Noue, contre le comte d'Egmont et le seigneur de Champagny. Turenne ne recouvrit sa liberté qu'en 1584. (Voy. KERVYN DE VOLKAERSBEEKE et DIEGERICK, *Documents inédits*, t. II, pp. 348, 350.)

<sup>3</sup> L'archiduc Albert d'Autriche.

Sa Majesté, qu'est fort contente, et avec grande raison, de l'arrivée de trois galions venuz fort riches des Indes orientales de Portugal, que demeurent paisibles pour Sa Majesté, s'estimant ce qu'ilz portent à trois millions d'or; et jà sont entrez en Lisbonne, nous ayant tenuz ung temps en peine, pour ce que, après avoir esté descouvertz par les calmes, les courantz les avoient eslongnez hors de vue; chose que nous tenoit en la peine que Vostre Altèze peut penser, nous imaginans ce qu'en pourroit estre succédé.

D'autre part viennent vers Séville quarante-trois navières de la nouvelle Espagne, du Peru et de St-Domingo que portent six millions; cecy servira pour ayder aux provisions lesquelles je sollicite tant que je puis, et mesmes qu'elles sortent tost, pour éviter les désordres qu'à faulte de ce pourroient succéder.

Nous somes encoirres actendans quel deseing pouldra prendre Luchaly, et aussi la venue de l'Impératrice et de noz galères d'Italie, et l'infanterie espagnole qui vont sur icelles. Les apparences sont que les emprinses dudit Luchaly seront par terre contre le Roy de Fez, ayant faict grande provision de mulets et chameaulx pour pourter le bagage et victuailles; et l'on entend qu'il n'actend aultre chose que la responce du Turc sur l'ambassade dudit Roy de Fez, que rencontra ledit Luchaly, que changeant de bapteau, fit passer outre l'ambassade à Constantinople et le présent. Et aussi actend-il la responce que ledit Roy de Fez fera à la sommation qu'il luy a faict faire. lequel Roy de Fez s'appreste aussy pour se deffendre, et l'on verra quel en sera le succès.

Par lettres que viennent maintenant de Rome, l'on entend que Sa Sainteté se porte mieux.....

Je n'obliera de procurer que au duc d'Ossuna (que je ne sçay quand il partira, tant sont ces gens longs et tardifz en toutes choses) l'on recommande fort expressément la signora Donna Joanna <sup>1</sup>, laquelle je vouldroie que Sa Majesté fit venir par deçà, où il n'y a faulte de bons et principaulx monastères, mesmes celluy des Holgues de Bourgos <sup>2</sup>, où sont religieuses parentes aux principaulx Seigneurs d'Espagne; et y ay congneu abbesse

<sup>1</sup> Cette fille de Don Juan d'Autriche et d'une concubine nommée Diane Phalange, épousa le prince de Butera et mourut en 1650.

<sup>2</sup> Le monastère royal de las Huelgas, près de Burgos, fut fondé par Alphonse VIII, roi de Castille et de Léon, vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle. (Voy. son histoire dans Mozoz, *Diccionario geografico*, t. IV, p. 870.)

celle que l'on disoit l'excellente fille du Roy Catholique Ferdinande, de glorieuse mémoire <sup>1</sup>, oyres que à la vérité il me semble qu'elle seroit plus propre pour le monde que pour monastère, et qu'elle pourroit quelque jour venir à propos. Mais c'est un poinct qui se traictera mieux avec Sa Majesté en présence qu'en absence....

---

## CXXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A EMMANUEL-PHILIBERT, DUC DE SAVOIE.

(Archives de Turin, n° 1579.)

---

Madrid, le 17 septembre 1584.

Monsieur, J'ay ce jourd'huy receu la lettre de Vostre Altèze, du xxvi de juillet, en recommandation de Monsieur le Cardinal de Vercelli <sup>2</sup>, lequel sçait fort bien l'affection que je luy ay tousjours porté et le grand désir qu'en tout temps j'ay heu de luy faire service; en quoy je doibz, avec raison, estre tant plus prompt maintenant, pour veoir avec quelle affection Vostre Altèze me le recommande. Mais en ce à quoy il prétend de la protection de Castille, je me doute qu'il arrivera tard, puisqu'il y a jà longtemps que Sa Majesté a esté sollicitée par aultres, et ha pièçà le billet entre ses mains de ceulx qui y ont prétendu après le décès du feu Cardinal Sforza. Par où je pense que Sa Majesté aura desjà fait détermination du choix de celluy qu'elle y voudra employer. Toutesfois je ne faudray de fort volontiers représenter à Sa Majesté, de ma part, le désir de Vostredicte Altèze, laquelle me trouvera tousjours fort prompt en tout ce que je luy pourray faire service; reconnoissant l'obligation que je luy doibz <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Marie, princesse de Madrigal, issue du roi Ferdinand et d'une biscayenne.

<sup>2</sup> Sans doute Guide Ferrerio, évêque de Vercelles en 1562, nommé cardinal en 1564, mort à Rome en 1585.

<sup>3</sup> Il existe une autre lettre du 22 septembre qui est la copie de celle-ci.

---

## CXXXVIII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires du cardinal de Granvelle, t. XXXI, fol. 227.)

Madrid, le 29 septembre 1581.

Madame, Je n'ay pas beaucoup à dire pour ce coup à Vostre Altèze, sinon que je luy puis confirmer les mesmes nouvelles de la bonne santé de Sa Majesté, que s'en vad visitant les lieux voisins à Lisbona et les fortifications que se font, vacant à donner ordre pour réformer en Portugal la justice qu'en avoit bien besoing. Don Lope de Figueroa est de retour à Lisbona, n'ayant peu arriver à la Tercera; aussi est de retour Valdes, que Sa Majesté incontinent qu'il fut arrivé, ha faict mettre prisonnier au chasteau. Je ne sçais pas encores pourquoy, mais je présuppose que l'on luy aura imputé quelque faulte des gens qu'il y ha perdu par mauvaise conduyte. L'on est encoires en opinion que l'Archiduc-Cardinal demeurera pour gouverneur dudit Portugal<sup>1</sup>. Luchaly est encoires à Alger et ne bouge; l'on est en opinion qu'il actendra la responce du Turcq devant que d'assaillir le Xariffe<sup>2</sup> qu'a envoyé un fort riche présent audit Turcq. Toutesfois ledit Xariffe sans se fier en ce, s'appreste à la deffense. Je vouldrois que ledit Luchaly fut bien loing, et me desplairoit que ses galères hivernassent si près de nous, si nous ne nous voulons résoudre à faire quelque chose de bon. Le Prince Jo.-Andrea Doria m'escript qu'il n'attendoit que l'infanterie espagnole de Milan pour les embarquer et passer en Espagne. S'il se part devant que l'Impératrice arrive, je tiens qu'elle ne bougera de l'estat de Milan jusques en primptemps. Nous n'avons nulles lettres de Don Joan de Borgia, sinon sur son partement de Praga, et ne sçavons de son partement de Vienne aultre sinon que d'Auspurg l'on escript qu'elle en devoit partir le 7<sup>e</sup> de ce mois, et tient l'on qu'elle n'a peu persuader à la Royne de France douhagière

<sup>1</sup> L'archiduc Albert d'Autriche.

<sup>2</sup> Xariffe, chérif.

de venir avec elle <sup>1</sup>; mais que dois Vienne elle retourneroit à Praga pour se retirer en une maison, dont elle pense faire ung cloistre. Toutesfois l'on estoit encoires après pour la persuader.

Je sollicite tant que je puis provision d'argent pour pardelà, dont l'on me donne espoir de quelque somme. Il me desplait que le marquis d'Alcañiz <sup>2</sup> se soit ainsy party sans rien faire, et que la controverse de la jurisdiction ne soit mieus entendue entre Sa Saincteté et Sa Majesté; car je crains ce qu'en pourroit succéder. Il faict icy, pour ung jour et une nuict, si grande pluye avec inondation de rivières telles que l'on en ha receu grand dommaige. J'entendz que le mesme soit advenu en Valence et successivement en plusieurs lieux d'Espagne.

---

CXXXIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 81 et 82.)

---

Mons, le 3 octobre 1581.

Monseigneur, Je suis esté marry que mes deux derniers pacquetz seront arrivez ès mains de Vostre Ill<sup>me</sup> et Rév<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup> en ung mesme temps, pour ce que la lecture en serat plus fascheuse; et pour ce ay-je différé faire aultres despesches, servant cestuy-ci seulement pour respondre aux lettres de Vostre Ill<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup> que sont du XIII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> d'aoust, et pour luy faire part des nouvelles que passent icy. Je tiens aurez désja entendu du revictaillement de Cambray, que le Duc d'Anjou at faict à la barbe des nostres <sup>3</sup>, et prins depuis

<sup>1</sup> Élisabeth d'Autriche, fille de Maximilien II, veuve de Charles IX, roi de France, et surnommée, par suite de son veuvage, la Reine Blanche. Elle mourut en 1592.

<sup>2</sup> Le marquis d'Alcañiz figure à la liste des Cortès de Castille. (Voy. DANVILA, *El poder civil en España*, t. V, p. 267.)

<sup>3</sup> Le duc d'Anjou entra à Cambrai le 13 août 1581. (Voy. HARÆUS, *Annales*, t. II, p. 370.)

Cambrésiz; et at esté ung bon conseil de non rien hazarder de nostre costel, que fut esté pour perdre le pays. C'est une chose que at bien pesé à Son Ex<sup>co</sup> (que l'on traicte maintenant d'Altèze, que luy at esté déferé par noz Seigneurs, d'aültant que aulcuns d'entre eulx sont traictez d'Excellence); mais elle ne povoit faire aultre chose, trouvant si peu d'infanterie que, encoires que l'on les compte pour cinq régimentz, ne sont estez que de xv<sup>e</sup> testes, que seroient xxx hommes pour enseigne; veoir il y at esté ung Aubigny, qui n'at heu que 350 testes en son régiment, lorsque la reveue s'en est faicte. Il s'excusoit sur ce qu'il y en avoit des absents, des malades, et que aulcuns estoient allé à la picorée. C'est ainsi qu'ilz en usent quant on les prend au pied levé; et quant ilz sont préadvertiz du jour de la monstre, ilz empruntent gens de tous costelz <sup>1</sup>. De ceste sorte est traicté nostre Roy; et s'il n'y faict mettre ordre, commandant que les compagnies soient remplies partout, ce sera tousjours le mesme et pour despendre des montaignes d'or.

Tous gens d'honneur sont scandalizez que, avec si peu de gens, l'on at présumé de tenir le siège devant Cambray, au lieu que eulx-mesmes se povoient dire assiégez dedans leurs trenchiz. Nostre force gisoit en la cavallerie légère qu'il ne convenoit adventurer, mesmes estantz en petit nombre, mais fort valeureux. Doibs que le Duc d'Anjou avoit faict son faict, il s'est retiré, et tous ses volontaires ausquelz argent et vivres failloient; et dict-on que ceste emprinse ne luy at point cousté 3,000 escuz. Vostre Ill<sup>me</sup> S<sup>gr</sup>ie at fort bien prophétisé, par ses précédentes, que son faict ne serat de durée. La feste couste à nostre Roy bien davantage, sans avoir faict aucun exploit, et tout par faulte de gens et le larcin des capitaines, qui n'ont ny honneur, ny conscience, desrobans les paies dont encoires ilz se pourvantent; et jusques l'on en fera exemplaire et rigoureuse justice, ce serat tousjours le mesme. Mais s'il y at quelcun condampné, il y at ung monde d'intercesseurs et des plus grandz.

L'on at recouvert Saint-Ghislain, le vi<sup>e</sup> jour après qu'elle at esté perdue, et l'on la veult fortifier. Plusieurs espéroient que doibs là l'on yroit à Tournay, et que l'on en heut heu milleur marchiet que aulcuns disoient. L'on alléguoit que nostre armée est trop faible, et touttefois l'on vouloit

<sup>1</sup> Cet épisode est confirmé par RENON DE FRANCE, *Histoire des Pays-Bas*, t. III, pp. 322 et suiv.



aller devant Bruxelles. Depuis l'on meict en termes de recouvrer Chasteau en Cambrésiz, pour ce que la garnison et celle de Cambrai courent fort sur Haynnault et Artois. Aucuns furent d'avis contraire, afin de ne pas faire revenir le Duc d'Anjou, et qu'il seroit mieulx d'accouster après la trêve que le François mectoit en avant; quoy non obstant, il n'at délessé fortifier la ville et garnison dudit Chasteau, et de prendre deux fortz, desquelz l'ung est sur Haynnault. Depuis se print aultre résolution, et que nostre armée yroit contre Flandres par Artois, comme elle at fait, avec espoir, comme il sambloit, d'exécuter quelque bonne emprinse que l'on at pensé seroit Dunckerke ou Calais; et sont estez jusques à Gravelinghes; et maintenant l'on dit qu'ilz retournent sans rien faire, que donnerat grand mescontentement aux villes d'Artois, Lille et Douay, qui dient que jà les affaires ne prendront bon chemin jusques l'on se serat attaché à trois ou quatre des Seigneurs, et demandent l'estrangier, afin que l'on face une fin de ceste malheureuse guerre. Nous noz chargeons de beaucoup d'Allemands, que sont chiers varletz et difficiles à conduire, et il y at entre eulx beaucoup de mutins et de telz qui ont servi l'Orangier. La ville d'Arras seule ne veult ouyr parler d'estrangers; aussi ne veulent les Seigneurs les Allemands, disantz que l'on ne doibt prendre que les naturelz. Cependant l'on se sert de François, noz anciens ennemis, que noz trahissent là où ilz peulvent.

Il y at grand malcontentement que nostre camp vad ainsi trottant, foulant et mangeant le pays. L'on dit qu'il yrat à Menin, où il fait à craindre que l'on ne ferat rien. Si l'on heut peult avoir ung port en Flandres, ce fut esté pour passer plus avant. L'on dit que Lamotte<sup>1</sup> at esté l'auteur de l'emprinse, et confermerat l'opinion que l'on at que luy, Richebourg<sup>2</sup> et Montigny<sup>3</sup> ne voudroient que le Roy heut aulcung port; et s'il ne ordonne doresnavant sur ce que convient, et que l'on attaque Tornay, rien ne se fera. Nous avons perdu la plus belle arrière-saison que l'on at veu de mémoire d'hommes. Si du moins l'on heut assailly Vilvorde, Bruxelles seroit maintenant bien malade.

L'Orangier avoit retiré toutes les garnisons qu'il avoit en Brabant pour

<sup>1</sup> Valentin Pardieu, sr de la Motte, souvent cité.

<sup>2</sup> Robert de Melun, marquis de Richebourg. Voy. plus haut, p. 419.

<sup>3</sup> Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny. Voy. sa notice dans KERVYN DE VOLKAERSBEKE et DIEGERICK, *Documents historiques*, t. I. p. 14.

son emprinse sur Bois-le-Duc, que luy at failli. Dieu doint qu'elle ne se redresse, puis que l'on y laisse aller St-Gertrud <sup>1</sup>, contre ce que j'ay si souvent admonesté Son Excellence qui s'en trouvera trompé.

Nous avons perdu Eyndove, que emporte beaucoup pour Bois-le-Duc et Breda. L'on y at envoyé Schenck, que je crainedz ne fera aultre que d'y perdre temps. Noz perdons par trahison, et ne sçaurions prendre ungne bicocque. Je me souviens ce que soloit dire Vostre Ill<sup>me</sup> Sg<sup>rie</sup> *multitudo imperatorum*. Il y at trop de diversité au Conseil d'Estat.

J'entendz que le prince d'Espinoy s'estoit trenchisé devant Dunckerke, l'ayant adossé avec 32 enseignes d'infanterie et 14 cornettes et quelques pièces d'artillerie. Si le nombre est aussi mal accompli comme des nostres, il n'y avoit pour quoy craindre, mesmes soubz ung si paoureux chief comme luy. Mais l'on dit qu'il at esté préadverti. La diffidence des Seigneurs est encoires grande. Hesdin se fortiffie avec *furia*. En fin, l'on consumera le Roy à petit feug, pour le faire venir à une paix générale avec la ruyne de la Religion; mais les villes ne seront de cest advis. Deville <sup>2</sup> et Lallain <sup>3</sup> sont icy abhorris. Le Duc d'Arschot se plainct qu'il n'est employé; le Prince de Parme at bien parlé à sa barrette. Charles de Mansfeldt est retiré au gouvernement de son père, qu'il poursuit extrêmement. Ledit Prince samble en tenir cas pour faire contrepois à Richebourg <sup>4</sup>. Il est force que le Roy advise sur ses affaires et commande, car Son Excellence est intimidé; et s'il ne veult mieulx faire que depuis deux moys en chà, aulcuns sont en opinion que sa mère serviroit avec plus d'audace et d'auctorité. Si Dieu ne nous ayde, noz pâtirons encoires beaucoup.

Inchy est de rechief avec son lieutenant Gouy et quelques 40 soldatz de sa compaignie dedans la citadelle de Cambray, et son frère gouverneur du Cambresiz.

<sup>1</sup> Jean Vander Linden, abbé du monastère de St<sup>e</sup>-Gertrude à Louvain, qui, après avoir été grand partisan du prince d'Orange, se réconcilia avec le roi. Il fut envoyé en compagnie de quelques jésuites, en 1581, dans le Brabant septentrional, pour y rétablir la religion catholique.

<sup>2</sup> George de Lalaing, baron de Ville, comte de Rennebourg. Voy. sa notice dans KERVYN DE VOLKAERSBEKE et DIEGERICK, *Documents historiques*, t. I, p. 44.

<sup>3</sup> Philippe, comte de Lalaing. Voy. sa notice, *ibidem*, p. 25.

<sup>4</sup> Robert de Melun, vicomte de Gand, marquis de Richebourg, général de cavalerie et gouverneur d'Artois, mort au siège d'Anvers le 4 avril 1585. (Voy. KERVYN DE VOLKAERSBEKE et DIEGERICK, *Documents inédits*, t. I, p. 458.)

Capres <sup>1</sup> tient des propoz bien estranges et divers, selon qu'il est fort légier, desquelz il scandalise beaucoup de gens. Richebourg et luy sont en grande picque.

Mons<sup>r</sup> de Champaigney est encores à Gand, qui est de piz en piz traicté par l'Orangier <sup>2</sup> qui est encores à Gand, semant tout le trouble et la zizanie qu'il peult. Si l'on heut peu avoir quelque prisonnier, comme le Viconte de Tourraine, ce fut esté pour faire escheange. Mais Mons<sup>r</sup> le Marquis et le Baron de Montigny l'ont obtenu de Son Altèze, et ceulx que tombent ez mains des capitaines se rachattent au plus hault qu'ilz peulvent. Le monastère de la Cambre at esté entièrement bruslé par ceulx de Haulx, pour ce qu'il y avoit garnison de Bruxelles dedans.

Il y at longtems que Castillo <sup>3</sup> m'at donné à cognoistre, par diverses lettres, que Son Altèze seroit bien aise me reveoir. Et comme j'ay respondu plusieurs fois que je n'auroie tant attendu luy baiser les mains, selon que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> le m'at commandé, moiennant que les chemins fussent plus seurs, je suis à la fin esté prins au mot, m'ayant escript le Sieur Nutio <sup>4</sup> que Son Altèze, pour ma seurté, avoit résolu de m'envoyer convoy, que doibt estre icy de bref; de sorte que je ne me puis excuser dadvantage. V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> serat advertie de ce que passerat.

---

CXL.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 281 et 282.)

Madrid, le 14 octobre 1581.

Madame, Aldobrandino m'a communiqué la copie de la lettre que Vostre

<sup>1</sup> Edouard de Bournonville, baron de Capres, déjà souvent cité.

<sup>2</sup> « Aiant cinq gardes de jour et de nuit qui le faichent fort. » Morillon au Cardinal, du 9 septembre. (*Ibidem*, p. 75 v°.)

<sup>3</sup> Plusieurs personnages du nom de Del Castillo ont servi dans l'armée espagnole; tels sont Alonso Antonio, Felipe, Juan, Mateo et Mathias.

<sup>4</sup> Lisez Mutio Davanzatti, secrétaire de Marguerite de Parme.

Altèze escript au Roy et les instructions qu'elle lui ha donné publiques et secrettes; et sur icelles avons longuement divisé ensemble et sur son besongné et voiage. Je l'ay faict passer outre et n'ay failly d'escrire à Sa Majesté comme je devoie, afin que le tout soit bien prins, comme espère il sera, et que Monseigr le Prince demeurera au gouvernement entier. Mais je me doubte que Vostre Altèze ne pourra pas beaucoup eslongner, oyres qu'elle demeure sans s'empescher aux affaires, pour les raisons plus particulièrement déclarées audit Aldobrandino. Tout cecy diz-je par conjecture de ce que j'ay peu comprandre de l'intention et fin de Sa Majesté, non pas que je le sçache de certain, mais je congnois la volonté et affection de Sadicte Majesté envers Vostredite Altèze et ledit Seigr Prince, telle que je tiens pour certain que le tout succèdera de ceste sorte pour satisfaire à tout.

De la santé de Sa Majesté je puis assurer qu'elle est fort bonne. Il ha esté huyt ou neuf jours en voiaige pour visiter Cintre, qu'est un lieu de plaisance des Roys de Portugal, et aultres lieux à l'entour de Lisbona; et cependant avoit laissé charge de continuer la besongne pour donner ordre à la justice, police et bon gouvernement, auquel l'on tient encoires que l'Archiduc-Cardinal sera employé; et quant au retour de Sa Majesté icy, plusieurs espèrent que ce sera de brief; si ne pensè-je pas qu'il pourra estre devant le moys de janvier, sy la venue de l'Impératrice ne le faict haster, laquelle, selon que Don Joan de Borgia ha escript à l'embassadeur de Gennes, Don Pedro de Mendoca, devoit entrer en l'Estat de Milan, le xxviii<sup>e</sup> du mois passé; et le Prince Jo. Andrea Doria estoit prest avec ses galères, n'attendant aultre que la descente de l'infanterie espagnole du tercio de Don Lope de Figueroa, que devoit dois l'Estat de Milan se trouver à la marine.

Don Lope de Figueroa est de retour, n'ayant peu aborder à la Tercera pour le temps contraire, estant la marine de ce coustel là impracticable en ceste saison; et aussi est retourné le capitaine Valdez que Sa Majesté ha faict retenir prisonnier au chasteau, prétendant qu'il ne soit pas bien conduict. Nous avons nouvelle de Minorque, qu'estant retourné à Alger l'ambassadeur du Xarif, il aye apporté le commandement du Turc à Luchaly de retourner incontinent à Constantinoble, et ha apporté pour ledit Xarif, son maistre, une chimetaire fort riche et une robbe à leur façon en signe

d'amitié, tant ont peu les grands présents que ledict ambassadeur a pouté au Turc, aux Soltanes et aultres à Constantinoble. Ceste nouvelle est venue par une holgue partie d'Alger le xiiii<sup>e</sup> du mois passé, sur laquelle sont venuz plusieurs Chrestiens espagnolz et italiens, que réfèrent ce que dessus, adjoustans que jà estiont partyes vingt galères que doivent estre celles que le Vice-Roy de Naples, par lettres du xii de septembre, escript avoir esté découvertes à Capopaxero, que l'on pensoit là fut toute l'armée dudit Luchaly ; et adjoustent que le xv<sup>e</sup> dudit mois, landemain de leur partement d'Alger, se devoit partyr ledit Lachaly à suyte des aultres, avec 40 galères qu'il avoit fait à cest effet freschement despalmier<sup>1</sup>, qu'est nouvelle fort bonne sy elle est véritable, comme elle est vraysemblable ; car plusieurs désignoient contre nous sur l'esperoir de l'inquiétude en laquelle nous pourrout tenir ledit Luchaly, hyvernans en ponent<sup>2</sup>.

Sa Majesté, à tout ce que je puis entendre, ha heue très grande satisfaction de la prudence valeureuse avec laquelle ledit Seigneur Prince s'est conduit en l'occasion du renvaillement de Cambray et de la promptitude et industrie dont il ha usé au recouvrement de St-Guislain et des responces qu'il ha données, premier à Bellièvre et depuis à Montmorin. L'on verra ce que ledit Bellièvre voudra dire, s'il vient icy.

Le chevalier Biondo pourra advertir Vostre Altèze de ce que s'est fait de mon coustel, en ce que concerne le Comte Claudio Landy, qui persiste toujours à ce que Sa Majesté donne juges pour congnoistre de sa justification. Et Vostre Altèze aura jà entendu que ledit Conte s'entretient en ses terres de Campian et Bardy, et non sur celles de Sa Majesté, ny à Naples, ny à Milan. Ses alliez tiennent tousjours bon pour luy, mais l'on vad contremenant comme il convient. Quant à *l'assenso*, Samaniego et Aldobrandino mesmes pourront tesmoigner à Vostre Altèze le devoir que j'y ay fait de mon coustel, et ne me puis imaginer à quoy il tient que Sa Majesté diffère tant la résolution, attendu l'advis si cler et favorable que luy a esté donné par tout le conseil d'Italie et Vostre Altèze.

<sup>1</sup> Calfeutrer?

<sup>2</sup> Occident.

## CXLI.

## MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 15 octobre 1581.

Parti di qui l'Aldobrandino a di 15 del passato, con il quale scrissi a V. S. Ill<sup>ma</sup>. Di poi mi sono capitate dui sue lettere de 18 d'agosto et 5 di settembre, con il dupplicato de xx di giugno, et perche mi prometto sarà detto Aldobrandino arrivato da lei, poiche alli 26 era vicino à Bordeos et passato i pericoli del viaggio per quanto sono avvisata, non mi par necessario replicare quanto con lui hò scritto à V. S. Ill<sup>ma</sup> et mandato a dire; poichè haverà inteso largamente quanto è passato intorno alla commissione per la quale da Sua Maestà fu qua mandato, et ben vorrei che egli havesse riportato interamente risposta et resolutione tale che Sua Maestà ne restasse appieno soddisfatto. Impero non è stato possibile rimuovere il Principe, mio figliolo, della sua prima determinatione et io non hò possuto nè posso far davantaggio che esser sempre prontissima in obbedir tutti i comandamenti di Sua Maestà, come hò fatto continuamente; et a tal fine mi mossi di casa mia, il che più volte hò scritto à V. S. Ill<sup>ma</sup> et più particolarmente l'hara inteso dall' Aldobrandino; et non fò dubbio che lei sarà restata capace et sicura della mia buona volontà et intentione verso il servitio di Sua Maestà, che pur doverrà parimente restar di me soddisfatta; et dell' uno et dell' altro aspetto con desiderio estremo avviso, et che similmente la Maestà Sua tenga per scusato mio figliolo che tal volta deve persuadersi che la sua determinatione sia quella che più conviene al servitio di Sua Maestà, et tengo per fermo che in ciò harà V. S. Ill<sup>ma</sup> fatto ogni buono offitio si come ne l'ho pregato et di nuovo prego et a tener mano et procurare che con prestezza la Maestà Sua pigli altra resolutione, perche così veramente ricerca il suo real servitio, et credami che lo star di questa maniera non è punto approposito per l'istesse cause et raggioni che ho

scritto et che harà referto detto Aldobrandino. Onde non accade che più oltre mi distenda in questa materia, aspettando, come dico, lettere di V. S. Ill<sup>ma</sup> et resolutione di Sua Maestà, che di ragione non potranno tardare molto a comparire. Sopra quanto V. S. Ill<sup>ma</sup> mi dice nella sua de 3 del passato che seli faria torto à pigliare in mala parte il suo scrivere liberamente et francamente quello li occorre per beneficio di tutti, non saprei che rispondere poi che non sò à che fine lo dica, perche come lei harà visto, et potràsi veder chiaramente per le mie lettere, io l'ho sempre pregata à farlo, et resoli le debite gratie, atteso che non solo di ciò ho ricevuto gran satisfatione ma somma gratia, perche in avvertirmi lei liberamente et in dirmi fracamente quanto li è convenuto mi faceva conoscere la sua grande amorevolezza verso di mè, oltre à che ne hò cavato sempre buonissimo construtto, perche li suoi avvertimenti et ricordi sono prudentissimi et di buono et sincero amico et signore come lo tengo. Per tanto torno di nuovo à pregarla instantemente à procedere con meco, et a scrivermi con la medesima libertà et confidentia che è solito fare, che non potrò ricevere il maggior gusto et contento di questo. Et se altri haveranno interpretato il suo libero scrivere diversamente da quello che merita l'amorevolezza et bontà di V. S. Ill<sup>ma</sup>, a me dispiace grandemente. Di che si può lei bene assicurare, et quando li tornessi comodo avvisarmi più apertamente la causa che l'ha mosso à trattarmi di questo particolare, mi sarà di gran contento, et assai maggiore intender da lei che di me resti interamente satisfatto, tanto in questa parte come in ogni altra cosa, che tutto potrà scrivermi et ne la supplico strettamente. Intanto rendo a V. S. Ill<sup>ma</sup> infinite gratie per li buoni uffitii che mi avvisa haver fatto si per quel che tocca al Principe, mio figliolo, che à me, et non fò punto dubbio che li anderà continuando in tutte le occasioni secondo che sarà di bisogno. Di che ne sto molto quieta et sicura, restandoli però con perpetua obligatione.

Gralissimo m'è stato intendere che li memoriali, remostranze et sommarii che sopra li affari di Borgogna hò mandati à Sua Maestà, fussino comparsi, et che da V. S. Ill<sup>ma</sup> sia approbato il poco che sopra di ciò hò scritto in forma di parere, et desidero molto sapere, che Sua Maestà ne resti contenta, si compiaccia lei avvisarmelo, et delle resolutioni che si pigliaranno, che invero quanto prima si farà tanto meglio sarà, perchè quella provincia non istà punto bene della maniera che fa di presente, et è necessariò rimediare

à molti abusi et dissordini et provvedere a diverse cose prontamente, perchè altrimenti può succedere delli inconvenienti, che poi sarà difficile rimediarli et ne potria, anco seguire la perdita et la rovina di essa provintia. Et ancorche io sappia che V. S. Ill<sup>ma</sup> fa ogni opera perche si facciano le resolutioni et le debite promisioni, non voglio lassar di tornar à pregarla far di sorte che non si metta più dilatione à dette provisioni et rimedii, tanto necessarii, et particolarmente per la sicurezza del paese, che in proveder presto non solo ne risulterà il beneficio di quella provintia, ma incredibilmente servitio à Sua Maesta per le cause da tutti ben conosciute, et particolarmente da V. S. Ill<sup>ma</sup> che sendo più d'ogni altro informato di quanto per tall' effetto conviene, non mi allargherò più avanti in questo proposito, ben la ringratio di quanto intorno a ciò mi ha scritto et discorso nella sua ultima.

Nel particolar dell' accordo con Andalot ne per altri affari attenenti à V. S. Ill<sup>ma</sup> non sò di haver fatto cosa per la quale mi debba ringratiare, si ben mi deve agradire l'infinito desiderio che di continuo tengo di far' in servitio di lei et delle cose sue tutto quello che humanamente si può, et lo metterò in essecutione ogni volta che mi si presenti l'occasione, come li effetti lo dimostreranno, a i quali mi rimetto. Ben credo che la spedizione dell' assenso regio per potere il Signor Duca vendere le terre che tiene nel Regno di Napoli sia fatta conforme a che si è supplicato; impero quando non fussi, si contenti V. S. Ill<sup>ma</sup> farlo spedire subito, in che riceverà Sua Eccellenza commodità et satisfatione. Intendo che la congiura del Conte Claudio Landi si vada tuttavia più chiarendo et verificando, di che li dovrà haver dato notitia il cavalier Biondo. La prego à far opera che à suo tempo ne faccia Sua Maestà risentimento et dimostratione, di che tutti noi li resteremo obbligati, si come li resto io delli avvisi che mi dà con le suddette sue, et veramente che mi pare molto bene et prudentemente; considerato quanto lei discorre, tanto dell' Imperatore et Imperio, che delli Franzesi, che all' uno et all' altro capo giudico ottima cosa metter in essecutione quanto V. S. Ill<sup>ma</sup> scrive, perchè si vede manifestamente non esser' buono il procedere et camino che si tiene in ambi duoi questi casi, di tanta importantia et consequentia. Et circa i Franzesi, si è visto frescamente et si vede tuttavia il modo et la forma che con noi tengono, et quello che vanno cercando con loro imbasciate, à mio credere per buttar, come si dice, la pol-



vere negli occhi alle persone, et non per altro buon fine, ne mi pare che si dovessero più comportare con tanta dissimulatione, percho è un voler perdere al sicuro. Quelle che habbia portato ultimamente l'abbate Guadagni <sup>1</sup> venuto da parte del Re et Regina madre al Principe. mio figliolo, egli ne deve dar conto à V. S. Ill<sup>ma</sup> et parimente delle altre cose di qua. Con tutto ciò non voglio lasciar di dirli che doppo il revettovagliamento di Cambrai, perdita di Cambresi et recuperatione di San Guillen<sup>2</sup>, di che lei hara già havuto notitia, si risolvette il Principe andar con le poche genti che teneva alla volta della frontiera per impedire che una gran troppa di Franzesi, che ivi si ritrovavano non si unissero con le genti che i rebelli tenevano in Fiandra, il che li riuscì, perche detti Franzesi si ritirorno in Francia, et egli se ne andò verso Gravelinghe et di là vicino a Dunquerq, per veder di darne una mano alli inimici et di far qualche progresso secondo che le occasioni si appresentassi. Impero come li detti inimici si erano ritirati sotto le loro ville et fortificati con trinciere, et essendo quel paese in questa staggione mal praticabile, particolarmente per la cavalleria, sen' è ritornato. et havendo inteso che in Tornay era poca gente, vi si è posto sopra per espugnarlo et di già l'hà circondata et serrata di maniera che difficilmente vi può entrar soccorso. Vi haveva fatto condurre l'artiglieria et cominciato à batterli, et per quanto mi avviso, tiene buonissima speranza di ottenerlo in breve, che sarebbe acquisto di grandissima importantia, si come è stato haver la settimana passata la recuperatione di Endhoven<sup>3</sup> che si rese à patti uscendosene i nemici con solo le spade, avendo lasciato ogni altra cosa dentro. Similmente in Frisia alli xxx del passato<sup>4</sup>, le genti di Sua Maestà, guidate dal colonello Verdugo, hanno havuto una gran vittoria contra li inimici, il particolar della quale vedrà per la alligata relatione, che vera-

<sup>1</sup> L'abbé Jean-Baptiste Guadagni, né à Lyon, d'une famille de Florence, personnage qui fut employé souvent par Henri III à plusieurs négociations, et spécialement à celle d'unir les Rochelois. (V. DE TROU, t. VI, pp. 620, 636, 638, etc.)

<sup>2</sup> St-Ghislain, près de Mons.

<sup>3</sup> A peine la ville d'Eindhoven avait-elle été conquise par les troupes des États, deux mois plus tard (vers le 7 ou le 8 octobre 1584) elle fut reprise par Claude de Berlaymont, sr de Haultpenne et par le comte Pierre-Ernest de Mansfeld. (BOU, liv. XVI, fol. 45.)

<sup>4</sup> V. à ce sujet la lettre de George de Westendorp au prince de Parme, du 15 octobre 1582, touchant la victoire remportée par Verdugo à Noorthoorn, pays de Groningue. (*Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2<sup>e</sup> série. t. IX, p. 206.)

mente si può dire miracolo d'Iddio, et di così buoni successi mi rallegro con V. S. Ill<sup>ma</sup>, et spero nella bontà divina che ogni giornodeva seguirne de i simili et migliori, per il che prego et fò pregar continuamente. Mir allegro ancora che le frotte dell' Indie sieno tutte arrivate, et con tanta ricchezza, come viene scritto. Resta hora che Sua Maestà finisca di mettere buon ordine et sicurezza alli affari di Portugallo, et che si risolva prestamente à proveder davvero alle cose di questi paesi, conforme a che ricerca il suo servitio et il beneficio di tutta la Christianità et voglio sperare che non lasserà di farlo.

Qui si ritrova il prevosto Moriglion da cui ho inteso molte particolarità che mi sono state carissime, et principalmente haver rivisto lui tanto buono et affettionato servitore di V. S. Ill<sup>ma</sup>, la quale si contenterà favorire il consigliere Blaesere<sup>1</sup> per l'uffitio di presidente di finanza, che à me pare in lui sarà benissimo impiegato, et egli veramente merita che li sia havuto consideratione. Il Principe di Solmona mi hà scritto desiderare il generalato della cavalleria leggiera del Regno di Napoli, et mi ricerca a farne uffitio onde prego V. S. Ill<sup>ma</sup> à favorirlo in questo suo giusto desiderio, che ne riceverò io singularissimo piacere. Con che facendo fine, concedi Nostro Signor Iddio à V. S. Ill<sup>ma</sup> ogni contento et prosperità etc... Và qui incluso un foglio in cifra, il contenuto del quale prego V. S. Ill<sup>ma</sup> instantemente à favorire, concorrendo in ciò il servitio di Sua Maestà come lei stessa ben può considerare et conoscere.

<sup>2</sup> Con la occasione della infermità del Papa, mi ha fatto ultimamente intendere il Cardinale Farnese esser advertito di buon luogo che seli prepara una exclusion simile all'altra volta (il che a me pare duro e non mi posso accomodare a crederlo). Tutta via ho voluto farne consapevole V. S. Ill<sup>ma</sup> e giuntamente pregarla quanto più posso à far ogni caldo ofitio perche Sua Maesta favorisca esso Cardinali, e lo tenga per quell vero servitore che li è. Il che ben credo Sua Maesta faceva, ma quando per sinistre informazioni fosse altrimenti e che havessero più forza le calunnie de prezonati che la ragione e la verità si contenti V. S. Ill<sup>ma</sup> disingannare Sua Maest, à perchenon facci danno a esso cardinale ne si discreditati ne pregiudichi alla sua reputatione,

<sup>1</sup> Jean de Blaesere. (V. sa notice t. I, p. 121.)

<sup>2</sup> Ce qui suit doit être la feuille en chiffre incluse dont on parle plus haut, et semble être écrit de la main de Marguerite.

sendo della qualità che tutto il mondo conosce e tanto zeloso del servizio di Sua Maestà come qual si voglia altro e forse più di alcuno, si come di tutto V. S. Ill<sup>ma</sup>. È benissimo informata oltre à che si doverrebbe haver risguardo a i lunghi miei servitii e di mio figliolo, e che di continuo con tanto scomodo e spese stiamo tutta via facendo ; impero quando la Maesta Sua per disgratia del Cardinale non volesse favorirlo di che pure è obligata almeno non lo disfavorisce e facci smacco perche lo farebbe per consequentia a tutti noi altri : per tanto racomando questo negotio a V. S. Ill<sup>ma</sup> a chi resterò perpetuamente obligata, desiderando al Cardinale complità felicità e grandezza, parendomi che in cio concorro per il servizio di Sua Maestà.

---

### CXLI.

#### RÉSUMÉ.

---

Aldobrandino a quitté Namur le 15 septembre dernier, et la Duchesse lui a remis une lettre pour Son Éminence. Depuis le départ d'Aldobrandino Elle a reçu du Cardinal deux lettres, des 18 août et 3 septembre derniers, avec le duplicata d'une lettre du 20 juin. Elle présume qu'à cette heure Aldobrandino est arrivé à Madrid, puisque le 26 il était parvenu sain et sauf jusqu'aux environs de Bordeaux. Elle ne croit donc pas devoir s'étendre dans la présente sur l'objet de la lettre qu'Aldobrandino aura remise à Sa Seigneurie, quitte à la compléter par ses explications orales. Il s'agit de la mission dont le Roi avait chargé Aldobrandino aux Pays-Bas. Elle espère que le Souverain aura été satisfait de la réponse apportée par cet agent. Toutefois Elle doit prévenir le Cardinal qu'il n'a pas été possible de faire revenir le Prince, son fils, sur sa résolution antérieure. Quant à elle, elle n'a pu et ne peut que montrer son empressement à obéir à tous les ordres de Sa Majesté. C'est ce qu'Elle a toujours fait, allant même jusqu'à quitter son foyer, comme elle l'a écrit plus d'une fois à Sa Seigneurie et comme Aldobrandino le lui expliquera plus particulièrement. Elle ne doute donc pas que le Prélat ne soit convaincu de son dévouement au Roi. Elle aime à croire que de son côté le monarque est satisfait d'Elle. Aussi est-elle très désireuse d'avoir des nouvelles de Sa Majesté ainsi que du Cardinal. Que le Roi veuille excuser son fils ; celui-ci est persuadé qu'il ne saurait mieux faire dans l'intérêt de son Souverain. Aussi la Duchesse

compte dans l'occurrence sur les bons offices du Cardinal ; comme Elle l'en a prié et l'en prie, il s'emploiera de tout son pouvoir à ce que Sa Majesté prenne sans tarder une autre résolution, parce que son intérêt l'exige véritablement. Le *statu quo* n'est pas possible pour les raisons qu'elle a déjà exposées par écrit et qu'Aldobrandino aura développées verbalement. Par conséquent elle n'insistera pas sur ce point ; comme Elle l'a dit, Elle attendra les lettres de Sa Seigneurie et la résolution de Sa Majesté, qui ne peuvent tarder. Répondant à la lettre que le Cardinal lui a écrite le 3 du mois dernier, Elle lui dira, une fois pour toutes, qu'il ne doit pas craindre de lui parler librement et franchement ; au contraire, elle lui en sait gré et le prie de lui continuer à Elle et à son fils les bons conseils qu'il veut bien leur donner. Ils sont tout dans leur intérêt et prouvent sa bienveillance et son dévouement.

Elle a appris avec plaisir que Sa Majesté a reçu les mémoires et *remontrances* qu'Elle lui a transmis au sujet des affaires de la Bourgogne. Elle a été charmée aussi de l'approbation donnée par Sa Seigneurie aux avis sommaires qu'elle a émis sur ces différents mémoires. Elle désire savoir si Sa Majesté en a été satisfaite, et être avisée des résolutions qu'on prendra à cet égard. Le plus tôt sera le mieux. La comté ne se trouve pas bien de tous ces atermoiements. Il est urgent de remédier promptement à des abus, qu'il serait difficile de réprimer ou de réformer plus tard. Ce serait la perte, la ruine de cette province. Elle sait combien Son Éminence s'évertue à hâter l'adoption des mesures nécessaires et l'envoi des *provisions* dues ; Elle n'en croit pas moins, vu la gravité des circonstances, devoir faire un nouvel et pressant appel à la sollicitude, afin que l'on expédie l'argent sans plus tarder. Il y va de l'intérêt du Roi comme de celui du pays de Bourgogne. Elle l'a écrit bien des fois et le Cardinal surtout sait à quoi s'en tenir. Elle n'insistera donc pas, et se contentera de remercier le prélat de tout ce qu'il lui a écrit, et encore tout dernièrement à ce sujet.

Le peu qu'Elle a fait touchant l'accord avec d'Andelot et les autres affaires de Granvelle ne mérite pas la reconnaissance de Sa Seigneurie. Elle n'a songé qu'à lui témoigner sa sympathie et son dévouement, comme elle les lui témoignera en toute occasion.

Elle présume que le Roi a fait expédier au Duc de Parme l'autorisation sollicitée de vendre ses biens de Naples. Si toutefois elle n'était pas encore envoyée, le Cardinal voudra bien en presser l'envoi, Son Excellence (le Duc) en aurait grand profit et satisfaction.

La Duchesse apprend que l'instruction du complot Landi avance tous les jours ; le cavalier Biondi en aura sans doute informé Son Éminence. Elle prie le Cardinal d'engager Sa Majesté à témoigner en temps opportun son ressentiment ; son mari et elle lui en seront bien obligés.

Elle lui est également reconnaissante des avis judicieux que Sa Seigneurie lui donne dans ses dernières lettres, tant au sujet de l'Empereur et de l'Empire qu'à propos des

Français. Elle estime qu'on use à l'égard des uns et des autres de beaucoup trop d'atermoiements; et elle voudrait que les deux affaires en suspens fussent menées avec plus d'énergie et d'activité. On a vu dernièrement encore de quelle manière dissimulée les Français agissent avec l'Espagne; leur ambassade n'est qu'un leurre pour jeter de la poudre aux yeux des gens.

Quant à la mission dont le Roi et la Reine mère (Henri III et Catherine de Médicis) ont chargé l'abbé Guadagni auprès du Prince, son fils (Alexandre Farnèse), celui-ci en rendra compte au Cardinal ainsi que des autres affaires des Pays-Bas.

Elle dira ici seulement que depuis le ravitaillement de Cambrai, la perte du Cateau-Cambrésis et la reprise de Saint-Ghislain, dont Sa Seigneurie aura été avisée, le Prince résolu de marcher avec ses quelques troupes vers la frontière pour arrêter un corps nombreux des Français prêts à donner la main aux rebelles de Flandre. Farnèse a réussi si bien son mouvement, que les Français se sont repliés sur leur pays. Le Prince s'est porté alors sur Gravelines et de là du côté de Dunkerque, pour chercher à joindre l'ennemi et remporter quelque succès à l'occasion. Mais, les ennemis s'étant retirés dans leurs villes, à l'abri de leurs fortifications et retranchements, le pays étant au surplus presque impraticable en cette saison, surtout pour la cavalerie, le Prince est revenu sur ses pas et, ayant appris qu'il y avait peu de monde à Tournai, il est allé mettre le siège devant cette ville. Il l'a bloquée si étroitement, qu'il serait difficile d'y introduire du secours. Il y a fait conduire de l'artillerie et a commencé à battre les murs en brèche. Pour autant qu'Elle en a été avisée par son fils, celui-ci a bon espoir d'emporter la place sous peu. Ce serait un succès des plus importants, après la prise d'Eindhoven qui a capitulé la semaine dernière, à la seule condition pour les soldats de sortir avec leurs épées. De même en Frise, le 50 du mois dernier, les troupes de Sa Majesté sous le commandement du colonel Verdugo ont — comme Son Éminence le verra par la relation ci-jointe — remporté sur l'ennemi « une grande victoire, qu'on peut appeler un miracle divin. » La Duchesse se réjouit avec le Cardinal de tous ces heureux résultats et elle espère que, Dieu aidant, ils seront suivis d'autres semblables, sinon meilleurs.

Elle a été aussi heureuse d'apprendre que tous les vaisseaux des Indes sont revenus chargés de richesses.

Il reste maintenant au monarque à achever de mettre ordre aux affaires de Portugal, et à pourvoir promptement aux provisions d'argent pour les Pays-Bas, comme le demande le service du Roi et l'intérêt de toute la Chrétienté. Elle ne doute pas que Sa Majesté ne manquera de le faire.

Le prévôt Morillon se retrouve à Namur. Elle a appris de lui beaucoup de choses intéressantes, et la plus agréable, c'est qu'il est resté le serviteur dévoué de Son Éminence.

Elle prie le Cardinal de bien vouloir appuyer le conseiller Blaesere pour les fonctions

de président des Finances, qu'à son avis il remplira très bien. Sa requête mérite d'être prise en considération sérieuse.

Le Prince de Solmona a exprimé à la Duchesse le désir d'obtenir le commandement général de la cavalerie légère du royaume de Naples, et l'a priée de vouloir bien le recommander à la bienveillance du Cardinal. Elle saurait gré à Sa Seigneurie d'appuyer sa juste requête.

La Duchesse prie Sa Seigneurie de vouloir bien également appuyer ce qui y est exposé. Il y va de l'intérêt du Roi, comme Son Éminence le comprendra facilement.

A propos de la maladie du Pape, le Cardinal Farnèse a fait récemment savoir à la Duchesse qu'il tenait de bonne source qu'on songeait de nouveau à l'exclure. Cela paraît bien dur à la Duchesse, encore qu'elle le puisse croire difficilement. Toutefois elle a voulu en informer Sa Seigneurie et la prier d'user de tout son crédit auprès de Sa Majesté pour qu'Elle favorisât le Cardinal (Farnèse). Elle espère bien que le Roi le fera ; mais si, par suite de méchants bruits, il en était autrement et que la calomnie l'emportât sur la raison et la vérité, Elle compte sur Son Éminence pour détromper Sa Majesté, afin qu'Elle ne fasse pas tort aux intérêts et à la réputation du Cardinal Farnèse. C'est un serviteur zélé du Roi comme peut-être pas un, Son Éminence sait à quoi s'en tenir. Elle espère que Sa Majesté aura aussi égard en cette affaire aux services rendus par la Duchesse et son fils, et qu'ils continuent à rendre aux dépens de leur fortune.

Donc, encore une fois, si, par malheur pour le Cardinal Farnèse, Sa Majesté ne voulait pas le favoriser — ce qui est pourtant son devoir — que du moins Elle ne le desserve ni ne le discrédite point, car ce serait abaisser du même coup toute la maison Farnèse. La Duchesse recommande cette affaire à Sa Seigneurie, à qui elle en aura une éternelle obligation. Elle termine sa lettre en souhaitant au Cardinal Farnèse un plein succès, persuadée du reste que le résultat qu'elle poursuit est tout dans l'intérêt de Sa Majesté.

---

## CXLII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1735, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 228 à 233, où la lettre porte la date du 27 octobre.)

Madrid, le 28 octobre 1584.

Madame, Vostre Altèze aura veu, par mes précédentes, l'arrivée d'Aldo-brandino icy. Et comme je le fiz passer à la Court, jà ha il plusieurs fois négocié avec Sa Majesté pour avoir résolution sur les affaires de Vostre Altèze et de Monsigneur le Prince. Et il y ha plus de xv jours que l'on m'ha escript, que ladite résolution yroit tost. Je ne sçay si avec le depesche françois, que porte ce courrier, il y en aura quelque chose, l'ayant icy envoyé le prévost Fonch, pour l'encheminer. Vostredite Altèze sera jà informée, du coustel de France, du dépesche, avec lequel le Seigneur Jehan Baptiste de Tassis<sup>1</sup>, ha icy envoyé le secrétaire Diego Maldonado, qu'est pour donner compte de ce que le Roy de France et sa mère leur ont dit, pour le faire entendre à Sa Majesté, que sont excuses des choses passées, démonstration de bonne volonté, pour estreoir l'amité, et d'y comprendre le Duc d'Alançon, disans que, ce moyennant, il abandonneroit les rebelles, et qu'il ayderoit pour les mieulx ranger, oultre beaucoup d'autres bonnes choses qu'il dit en pourroient succéder, prétendans à l'alliance plus estroicte, par le mariaige dudit d'Alançon avec l'une des mes dames les infantes, sans dire avec quel dot il prétendroit ledit mariaige. Et mectent en avant tout cecy, sans sçavoir la volenté dudit d'Alançon, après avoir dit pour s'excuser qu'il est en eage, pour non souffrir frain, ny se vouloir

<sup>1</sup> Jean-Baptiste de Taxis, natif de Bruxelles, remplit des fonctions importantes aux Pays-Bas, fut employé à différentes reprises dans la diplomatie et devint ambassadeur de Philippe II à Paris. Dévoué à son souverain, il lui rendit de grands services, et écrivit une histoire des troubles aux Pays-Bas, intitulée : « Joannis-Baptistæ de Tassis commentariorum de tumultibus belgicis sui temporis libri octo. » Ces commentaires, précédés de la biographie de l'auteur, sont publiés dans HOYNEK VAN PAPENDRECHT, *Analecta*, t. II, part. 2, pp. 119 et suiv. Voy. aussi RUCSEM, Johann Baptista von Taxis, *Ein Staatsmann und Militär*, pp. 164 et suiv.

gouverner à la voulenté d'aultruy, qu'est en effect le mesme que l'abbé Guadagni ha proposé, jointement avec la suspension d'armes, audit Signeur Prince. A quoy il ha fort bien et prudemment, à son accoustumé, respondu. Nous verrons après ce que Sa Majesté sur ce vouldra respondre, n'ayant failly d'en escrire ce qu'il m'en ha semblé, me conformant au prudent advis dudit Signeur Prince, en confirmation de ce que jà précédemment j'en avoie escript.

Sa Majesté se porte fort bien, Dieu mercy. Luchali<sup>1</sup> s'est party, pour retourner à Constantinoble, l'ayant faict rappeler, selon que l'on entend, Cinan Bassa<sup>2</sup>, à qui le Turq a donné son cachet, le déclarant premier visier; et ha prins couleur, pour le rappeler, par magnifier le présent et ouffres que le Xariffe<sup>3</sup> ha faict. L'on entend dudit Constantinoble qu'il est ennemy dudit Luchali; mais, comme qu'il soit, il est bien que ledit Luchali nous eslongne. Et combien que ledit Sinan aye publié qu'il avoit accordé suspension d'armes avec le Sophi, pour ung an, l'on escript dudit Constantinoble, pour chose assheurée, que les Georgiens se soient ralliez avec ledit Sophi, et qu'ilz se trouvent maintenant sur Tiphlis, pour la surprandre, que sont bonnes nouvelles.

L'on tient que l'Impératrix soit jà sur mer; de sorte que tous les jours, nous la pouvons actendre à Barcelone, où l'est allé actendre, pour la recevoir, l'évesque de Cuença, Don Rodrigo de Castro<sup>4</sup>, que Vostre Altèze, comme je tiens, aura veu pieçà, esleu maintenant archevesque de Siville. Du receul

<sup>1</sup> Oluch-Aly retourna en effet à Constantinople. Du Ferrier écrit à ce sujet le 2-9 décembre 1581 de Venise à Henri III, roi de France : V. M. entendra le retour de Luchilly à Constantinople, contre l'opinion commune qu'il dust hiverner en Barbarie, dont les Espagnols estoient en grande peine, craignant qu'ils n'eussent quelque intelligence avec les Portugais, et tant plus se réjouissent de son retour. (CHARRIÈRES, *Négociations de France dans le Levant*, t. IV, p. 99.) Il était kapitan-pacha et mourut en 1586.

<sup>2</sup> Sinan Pacba, conquérant de l'Arabie et de Tunis, fut nommé grand vizir en 1579. Le sceau de l'empire fut envoyé à Sinan, lorsqu'il était en marche pour la Géorgie. Il avait succédé à Moustafa, dans le commandement de l'armée d'expédition contre la Perse, fut destitué le 5 décembre 1582 et mourut le 5 avril 1596. Il avait été cinq fois grand-vizir. (DE HAMMER, *Histoire de l'Empire ottoman*, t. VII, pp. 99, 100.)

<sup>3</sup> Xariffe, le chérif, titre donné aux descendants de Mahomet. Le grand chérif était le gouverneur de la Mecque, aussi souverain de Fez, de Maroc et de Tafilet.

<sup>4</sup> Don Rodrigo de Castro, évêque de Zamaro, puis de Cuença de 1578 à 1581, a été nommé archevêque de Séville, et cardinal en 1585. Il mourut le 28 septembre 1600.



que l'on ha faict à ladite Impératrix, Vostredite Altèze en aura, comme je présuppose, relation, par lettres de Monsigneur le Duc, qu'a heu la charge de la conduyre par l'estat de Milan, comme Vostredite Altèze aura entendu. Et me remectant au paquet d'Aldobrandino, par lequel je tiens qu'il donnera compte de tout à Vostredite Altèze, n'ayant receu lettres siennes, pour ce coup, pour moings travailler Vostredite Altèze, j'acheveray ceste <sup>1</sup>.

---

 CXLIII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1755.)

---

Namur, le 6 novembre 1584.

Alli 15 del passato scrissi à V. S. Ill<sup>ma</sup> per la via di Lione. Di poi ho ricevuto tre sue lettere de 13, 15 et 29 di settembre, con la contentezza che portar sogliono tutte quelle che mi recano buone nuove della salute di V. S. Ill<sup>ma</sup>, et li rendo molte gratie per il desiderio che mostra tenere della mia, et ne ha gran raggione, poiche non è persona che più di me desidera ogni suo bene et grandezza, come non fo dubbio che lei sappia. L'Aldobrandino, per quanto egli mi scrive da Iron disegnava, arrivare à Madril alli 3 d'ottobre; et credo lo haverà fatto, et V. S. Ill<sup>ma</sup> inteso da lui particolarmente quello che qua era passato intorno alla commissione datali Sua Maestà et ogni altra cosa, il che aspetto con gran desiderio intendere. Et che Sua Maestà mandi con prestezza la resolutione che si ricerca al suo real servitio, in che sono certa havera V. S. Ill<sup>ma</sup> tenuto la mano, perche di effetto lo stare di questa maniera, come già più volte hò scritto, non è punto approposito per le ragioni et cause che harà referto l'Aldobrandino et che chiaramente si conoscono. Mi rallegro quanto più posso che Sua Maestà si trovassi in così buono stato di sanità come V. S. Ill<sup>ma</sup> scrive, et che le cose di

<sup>1</sup> Imprimé par extrait dans GROEN VAN PRINSTERER, t. VIII, p. 20.

Portugallo havessino preso tal camino, che la Maesta Sua con lasciare il Cardinale Archiduca in quel Regno potrebbe ben presto tornare in Castiglia, perche invero detta sua tornata darà gran satisfattione à tutti che lo desiderano, poi che haverà miglior comodità di attendere à spedir li altri negotii conforme a che si richiede.

L'arrivo delle flotte a salvamento, è seguito in buonissimo tempo et congiuntura.

Torno à pregar V. S. Ill<sup>ma</sup> à far opera che Sua Maestà conceda l'assenso acciò il Signor Duca mio possa vendere le tervre che tiene nel Regno di Napoli perche altrimenti li sarebbe di gran' interesse, et non sò comprendere la causa della dilatione in cosa tanto ordinaria, ben' che voglio credere che à quest' hora sarà spedito, et à V. S. Ill<sup>ma</sup> restarò con obbligo, si come li resto di quanto per rispetto mio promette voler fare à favore del Conte di Berlamont, del dottor Alonso dell' Hoyo <sup>1</sup> et thessauriero Ardinghelli, et anco del colonel' Verdugo à chi ho fatto sapere la buona volontà che lei mostra alle cose sue, et invero che merita di esser riconosciuto perche si porta molto bene in servitio di Sua Maestà et sene vedono li effetti; et come da lui mi venga risposta di quello pretende, lo avviserò à V. S. Ill<sup>ma</sup> perche lo favorisca, ringratiandola intanto delli particolari avvisi che mi dà con le suddette sue, et del pensiero che tiene di Donna Giovanna, che certo farà buonissima opera in procurar che Sua Maestà ne tenga conto. Con la mia precedente scrissi à V. S. Ill<sup>ma</sup> sopra un particolare del cardinale Farnèse, et la pregai à favorirlo come di nuovo instantemente la prego, et à darmene qualche notitia. Circa alli affari di quà, non è successo cosa di momento doppò l'ultima mia : seguita il Principe, mio figliolo, di stringer Tornai et continua nella buona speranza di ottenerla, di che credo egli dia ragguaglio à V. S. Ill<sup>ma</sup>, la quale fa prudentemente in procurare che Sua Maestà mandi presto provvisione di denari perche la necessità che passa è veramente estrema. Quanto meritino le buone qualità et servitii del Conte di Mansfelt, senza che io lo dica ne tiene V. S. Ill<sup>ma</sup> larga informatione, et mi persuado che lei non lascerà di favorirlo in tutte le sue occorrentie. Non di meno per conoscerlo tanto gran servitore di Sua Maestà et zelante del suo servitio, aggiunto esser' molto amico mio, non posso lasciar di pregar

<sup>1</sup> Hoyo était auditeur de la duchesse de Parme.

V. S. Ill<sup>ma</sup> che oltre a quel' che farebbe per se stessa, si contenti per amor mio far ogni caldo offitio acciò Sua Maestà lo consoli et dia satisfattione favorendolo nelle sue pretensioni, di che li restaro obligatissima; et sara anco bene che Sua Maestà tal volta li scriva, et mostri di agradire il suo servitio con far stima della sua persona, parendomi che cosi convenga.

---

CXLIII.

R É S U M É.

---

La Duchesse a écrit le 15 du mois dernier à Son Éminence, dont Elle a reçu depuis trois lettres, du 13, 15 et 29 septembre.

Elle a été heureuse d'apprendre des bonnes nouvelles de la santé du Roi et du Cardinal.

Elle a reçu une lettre d'Aldobrandino, qui comptait se trouver à Madrid le 5 octobre. Il y doit être arrivé maintenant. Elle est très désireuse de savoir par Sa Seigneurie si Sa Majesté a été satisfaite du résultat de la mission dont il l'avait chargé aux Pays-Bas. Quant à elle, elle attend avec impatience la résolution du Roi au sujet de la question du gouvernement dans ces provinces, car les choses ne peuvent rester en l'état.

Elle a appris aussi avec plaisir que les affaires de Portugal avaient pris une si bonne tournure, que le Roi avait pu retourner en Castille, en laissant le Cardinal archiduc à Lisbonne. Elle espère que Sa Majesté pourra maintenant s'occuper plus à loisir des autres affaires et notamment de celles des Pays-Bas.

La flotte des Indes est revenue fort à propos.

Elle trouve qu'à Madrid l'on tarde bien à autoriser le Duc de Parme à vendre ses biens de Naples, et elle supplie le Cardinal de faire tout son possible pour hâter l'envoi de cette autorisation.

Elle renouvelle ses recommandations en faveur du comte de Berlaymont, du docteur Alonzo del Hoyo, du trésorier Ardinghelli, du colonel Verdugo, de la princesse Jeanne, fille du feu prince Don Juan d'Autriche, et du cardinal Farnèse.

Aux Pays-Bas il n'est rien parvenu d'important depuis sa dernière lettre. Le Prince, son fils, presse le siège de Tournai et a bon espoir d'emporter bientôt la place. Farnèse rendra compte lui-même de ses opérations à Son Éminence. La Duchesse rend hom-

mage à la sollicitude de Sa Seigneurie qui presse le Roi d'envoyer au Prince les fonds attendus. Il en a le plus grand besoin.

Quant au comte de Mansfelt, il est suffisamment connu du Cardinal pour qu'Elle ne doive pas lui rappeler ses mérites et ses services. Elle aime donc à croire que Sa Seigneurie ne manquera pas de le favoriser en toute occasion. Non seulement il le fera parce qu'il le connaît pour un serviteur dévoué de Sa Majesté, mais en considération de la Duchesse qui a beaucoup d'amitié pour lui. Elle croit donc devoir prier le Cardinal, non seulement de le protéger lui-même, mais, par affection pour elle, de l'appuyer auprès de Sa Majesté, pour qu'il soit fait droit à sa juste requête. Elle en aura une grande obligation à Son Éminence.

---

#### CXLIV.

##### LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

(Lettres à Belle-Fontaine, t. 1<sup>er</sup>, fol. 245.)

---

Madrid, le 10 novembre 1584.

Monsieur mon Cousin, L'assemblée à Pesmes<sup>1</sup> n'a esté que de Mr l'ill<sup>me</sup> Cardinal, du Conte de Champlite et du Président, et seulement pour traicter des moyens de treuver argent, dont la manience est à plusieurs fort agréable. Tous concourroient à l'haulsement du sel, et Mons<sup>r</sup> de Baulme, s'excusant par lettres de s'y pouvoir treuver pour son hault eage et indispositions, disoit en icelles qu'il n'y avoit nul meilleur moyen, ny moins grief au pays; mais ils n'ont osé résouldre entre eulx l'exécution, ny il ne convenoit. Tout tend à joindre les Estats pour répartir les récompenses à l'accoustumé, et n'y ha jamais faulte d'advis que nous menassent, venans des amy<sup>s</sup> de France, souvent si vains, comme nous les avons veu du passé.

Si les Princes venoient à guerre ouverte, je le tiendroye à plus grande assheurance nostre, car ilz auroyent tant à faire ailleurs, que vraisemblablement ilz nous oblieroient, et les Suisses prétendroyent l'observance de

<sup>1</sup> Actuellement dans le département de la Haute-Saône.

la neutralité, traictée par leur moyen, et en quoy il y vad aussi de leurs intérêts.

Je n'ay pas encoires entendu que Monsigneur le Prince de Parme aye envoyé les instructions et mémoires que debvoyent dresser la Court de Parlement et ledit Sieur Conte de ce que se debvroit négotier devers Messieurs des Lighes. Je ne trouva nullement bons les termes dont l'on usa quant l'on les voulu dernièrement presser de déclairer les motz de *loyal regard*, leur mectant en avant les lettres qu'ilz ont escript pour nous tant favorables, et que sur ce l'on les pressa plus vivement qu'ilz n'eussent voulu. Ce que plus nous convient est les entretenir doucement, leur démonstrer toute bonne affection, leur faire congnoistre combien nostre conservation leur emporte, et avec quelle facilité ilz nous peuvent ayder sans fraiz ny se mectre en penne, et seulement parlant cler, et disant rond qu'ilz ne comporteront qu'estans leurs anciens alliez et bons voysins, ilz nous offensent. Qui les pourroit obliger à ce que, pour nostre argent, ilz nous deussent donner de leurs gens toutes les foys que l'on requéroit, oyres que le nombre ne fut grand, cela nous emporteroit plus pour infinitz respectz que toute la milice que pourroit faire le Comté de Bourgogne. Et pour à ce parvenir, seroi-je bien d'avis que l'on accreut pour chacun canton la reconnoissance, et que l'on répartit encoires entre aulcuns du sel; mais non si grande quantité comme dit Watteville, ny à ceulx qu'il dit, mais à divers cantons noz plus voisins, et par aultre main que celle dudit Watteville; mais il failloit avoir, comme je l'ay escript, l'avis des officiers de la saulnerie, pour sçavoir quelle commodité il y a et quelle seroit la quantité que se pourroit répartir, pour non plus donner de ce que se pourroit compter : car c'est nation qui veult que l'on leur garde la parole. Il est plus que requis d'entretenir celluy dont m'escript comme vous dictes nostre cousin de Saulcy, et convient très fort de traicter avec luy de sorte que l'on ne luy face perdre le crédict qu'il ha envers les François, pour les mesmes raisons que vous y considérez.

Dieu soit louhé des bonnes nouvelles que vous m'escripvez de Bourgogne, que sont que les vendanges soyent à contentement.

(Le reste de la lettre ne contient que des détails sur un bâtiment que le Cardinal fait construire à Ornans.)

---

## CXLV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 236.)

Madrid, le 13 novembre 1584.

Madame, Le retour de Sa Majesté demeure encores en suspens, et l'on se haste icy fort à nestoyer et renouveler le palais pour la venue de l'Impératrice, sans toutesfois sçavoir encoires si elle fera icy long séjour ou si elle passera oultre. Vostre Altèze s'assure que Sa Majesté ha très grand contentement du Seigneur Prince, vostre filz, et en ha très grande cause. Dieu nous ayde à tous coustelz, si nous nous aydons; mais ces longueurs et dilations, dont l'on use icy, me tuent et ruynent nos affaires, et je perds espoir d'y pouvoir donner remède : car le naturel de Sa Majesté y incline et ceulx d'icy s'y sçavent bon accomoder et faire leurs affaires, se socians peu de ceulx du maistre, qui y est fort mal servy. J'ai escript de nouveau à Sa Majesté sur *l'assenso* pour la vente que Monsr le Duc debvroit faire au royaume de Naples, m'ayant Sa Majesté remis de nouveau et au conseil d'Italie le mémorial que Aldobrandino luy a donné sur ce, après son retour, se plaignant en icelluy, comme je luy avois dit, de moy; et je n'ay failly d'escrire à Sa Majesté que je ne sçay pourquoy Elle me le faict renvoyer, puisque dois si longtemps la consulte est là, et que si souvent j'ay sollicité la résolution, lui disant librement que c'est honte qu'Elle tarde tant, et l'incommodité que l'on reçoit de la dilation, pour ce que le Duc de Mantoa prétendra la somme qu'est grande, que sans ceste commodité se trouvera avec plus grand peine.

## CXLVI.

## MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 239, 242.)

Namur, le 18 novembre 1581.

A. V. S. Ill<sup>ma</sup> scrissi per la via di Lione alli 6 del presente, rispondendo alle sue lettere sino all' hora ricevute. Di poi mi è comparsa l'altra de 14 del passato, per la quale mi avvisa esser arrivato l'Aldobrandino, et che da lui haveva inteso particolarmente quanto riportava per risposta della sua commissione, et che anco haveva visto le mie instruttioni, onde mi rendo certa che V. S. Ill<sup>ma</sup> sara restata capace di tutto, et in conformità haverà scritto à Sua Maesta, si come lei mi avvisa et mi dà ferma speranza che sara ben preso; di che non fo dubbio, tanto maggiormente mettendovi V. S. Ill<sup>ma</sup> la mano, et già che per suo parere era l'Aldobrandino passato à Lisbona voglia sperare che ben presto mi debba venire risposta et resolutione di Sua Maesta, il che desidero grandemente per le ragioni allegate et che lei sa; et perche in questa materia non saprei dire davantaggio di quello haverà V. S. Ill<sup>ma</sup> inteso dall' Aldobrandino, et visto per le mie instruttioni, non mi estenderò più oltre, salvo in renderli gratie delli avvertimenti et consigli che ha dato à esso Aldobrandino, et di quanto hà scritto à Sua Maesta, perche questo negotio si finisca à satisfatione di tutti, et la prego à continuare di far li medesimi uffitii sino che ne sia seguito effetto, di che li restero perpetuamente obbligata. Rendo parimente gratie à V. S. Ill<sup>ma</sup> per il contentamento mostra haver della mia salute, et in vero con gran raggione, poiche sempre sarà per impiegarla in suo servitio: et molto desidero che mi si presenti occasione di potergliene mostrar li effetti, sia per lei propria come per le cose sue, che in tutti li farò conoscere la buona volontà et animo mio senza sparagnare cosa alcuna. Mi rallegro che Sua Maesta si trovassi in cosi buono stato di salute, et che le cose di Portugallo pigliassino buon piede, che veramente è molto necessario per servitio et beneficio delli altri affari di Sua

Maesta che già vorrei fussi ritornata in Castiglia, piaccia a Dio sia tanto presto come V. S. Ill<sup>ma</sup> mi scrive; la qual ringratio delli particolari avvisi che mi dà con detta sua, et per quanto mi scrive l'imbassatore Don Pietro di Mendozza di Genova doveva la Imperatrice, che ivi si trovava, imbarcarsi alli 28 del pasciato, il che sendo seguito, già sarà à quest' hora arrivata in Spagna.

Non posso lasciare di pregar di nuovo V. S. Ill<sup>ma</sup> à far ogni caldo uffitio per la speditione dell' assenso domandato il Signor Duca mio, per vender le terre che tiene in regno, perche altrimenti ne patirebbe danno et interesse, oltre à che non seli concedendo, non potrà lasciare di parere stranio. Ciò dico maravigliandomi di tanta dilatione in cosa così ordinaria. Similmente la prego ad haver in protezione esso Signor Duca et suoi affari, tanto nel particolar' della congiura del Conte Claudio Landi, come in ogni altra cosa che occorra. Mi scrive il Principe, mio figliolo, trovarsi con le genti nel fosso di Tornai, et che si era impatronito di tre torrioni, et disegnava di dar fuoco a certe mine, con ferma speranza di far tale apertura da poter entrare, di modo che si deve sperare in breve la vittoria di essa terra, et tanto più che di soccorso non si parla, come più appieno doverrà V. S. Ill<sup>ma</sup> intendere per lettere di esso Principe. Li giorni passati morse Monsignor di Morbecq<sup>1</sup> governatore d'Ayre, et della Motte au Bois; sarà bene avvertire di proveder essi governi in persona da bene, confidente et idonea sendo della importantia che V. S. Ill<sup>ma</sup> sa: et se bene io ho scritto in raccomandatione di alcuno, è stato per non poter rifiutarlo à chi mene ha ricercato; ma non sono di oppenione che seli preveda, il che hò voluto avvisare à V. S. Ill<sup>ma</sup> acciò tenga la mano che questi et altri governi che vacaranno siano provisti sempre in persone, come ho detto confidente, qualificate, et da bene, et con aspettare lettere di V. S. Ill<sup>ma</sup> et resolutione di Sua Maesta, fo per hora fine.

<sup>1</sup> Jean de Moerbeque était gouverneur d'Aire. Voy. t. VI, p. 575.



## CXLVI.

## R É S U M É.

La Duchesse rappelle au Cardinal la lettre qu'elle lui a adressée, le 6 du courant, par la voie de Lyon, en réponse aux missives de Granvelle reçues jusqu'à ce moment. Depuis Sa Seigneurie lui a écrit le 14 octobre pour lui annoncer l'arrivée à Madrid d'Aldobrandino. Celui-ci avait rendu compte à Son Éminence de sa mission aux Pays-Bas, et lui avait communiqué les instructions de la Duchesse. Sachant dès lors que le Cardinal est au courant de tout, elle s'en remet à lui pour recevoir au plus tôt la réponse et la résolution de Sa Majesté, d'autant plus qu'Aldobrandino est parti pour Lisbonne. Elle n'a donc pas besoin d'en dire davantage aujourd'hui. Elle remercie au reste Sa Seigneurie des bons conseils qu'Elle a bien voulu donner à Aldobrandino et de ce qu'Elle a écrit au Roi touchant le gouvernement de ces provinces.

Elle saura particulièrement gré au Cardinal de continuer ses démarches à cet effet. Quant à elle, elle ne demande qu'à prouver à son tour son dévouement à Son Éminence.

Elle est heureuse d'apprendre que Sa Majesté continue à se bien porter, et que les affaires de Portugal prennent une bonne tournure. Elle voudrait que le Roi fût déjà de retour en Espagne et trouvât le temps de s'occuper des autres affaires, notamment de celles des Pays-Bas. Plaise à Dieu que ce soit bientôt, comme le Cardinal le lui donne à entendre.

D'après ce que lui a écrit de Genève l'ambassadeur Don Pedro de Mendoza, l'Impératrice devait quitter cette ville, le 28 du mois dernier, pour se rendre en Espagne, où elle est sans doute arrivée à cette heure.

Elle recommande à Sa Seigneurie les requêtes du Duc de Parme, tant pour l'affaire de la vente des biens de Naples, que pour celle du complot Landi. Ces deux affaires traînent en longueur, et les intérêts du Duc s'en trouvent sérieusement lésés.

Farnèse continue à battre avec son artillerie les murs de Tournai, et il espère que la brèche sera bientôt pratiquée pour pouvoir donner l'assaut. Au reste, le Prince doit envoyer au cardinal un rapport particulier sur les opérations du siège.

Ces jours derniers est mort Monsieur de Morbecq, gouverneur d'Aire et de La Motte au Bois. Il sera bon de pourvoir à ces deux gouvernements, par le choix d'hommes capables et de confiance. Si elle a recommandé déjà des candidats, la Duchesse prie Son Éminence de considérer ces recommandations comme non avenues; elle n'a pas pu

faire autrement, n'étant pas en situation d'opposer un refus aux personnages qui la sollicitaient. Mais elle n'est pas d'avis qu'on donne suite à ces sollicitations, et elle en a voulu prévenir Sa Seigneurie. Le Cardinal fera bien de veiller à ce que ces gouvernements et tous autres qui deviendraient vacants, ne soient, comme Elle vient de le dire, donnés qu'à bon escient.

## CXLVII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 239 à 242.)

Madrid, le 25 novembre 1581.

Madame, A ce que l'on m'escript de la court, je tiens que la résolution soit prinse sur ce que Aldobrandino ha heu de charge, et que tost Vostre Altèze et Son Excellence l'entendront par lettres de Sa Majesté propre; ayant faict de mon coustel tout ce que m'a esté possible pour faire l'intention de Vostredicte Altèze et de Mons<sup>r</sup> le Prince, et pour faire bien prandre le tout. Son Excellence, à ce que je puis comprendre, demeurera au gouvernement entier comme jusques à oyres, sans diminution quelconque; mais, à ce que je vois, Sadicte Majesté ne gousteroit aulcunement que pour maintenant Vostredicte Altèze retourna en Italie, pour les considérations que, je pense, Sadicte Majesté mesmes escripra à icelle.

Quant à ce que je touchay par mes lettres, et que Vostredicte Altèze reprend par les siennes, que l'on me feroit tort de mal prandre ce que, si librement et franchement, j'escripz pour faire office de bon et sincère serviteur, fût pour ce que le Sieur de Gomicourt<sup>1</sup> que Son Excellence envoya

<sup>1</sup> Adrien II de Gomicourt ou Gomiccourt, appartenait à une ancienne famille de l'Artois. Son père était lieutenant général des hommes d'armes au service de Charles-Quint. Sa mère était Élisabeth de Cunchy. Adrien était seigneur de Gomiccourt, de Cunchy, de Lignereuil, de Mazières, etc., gentilhomme de la bouche du roi d'Espagne, chef de son artillerie et de son conseil de guerre. Il fut chargé de plusieurs missions importantes par les gouverneurs des Pays-Bas, et fut ambassadeur en France et

icy, le dit clèrement en Court, selon que l'on ce m'a escript de là, et qu'il luy sembloit que je traictoie trop familièrement ledict Seigneur Prince par mes lettres; mais il ha dit tant d'autres choses peu à propos, que je n'y fais fondement. Il me suffit que Vostre Altèze et Son Excellence me tiennent pour serviteur, tel que je leur suis et à toute la maison, et qu'ilz entendent que mon intention et désir soit de rendre tout le bon service que Vostredicte Altèze et Son Excellence peuvent désirer, et que ce que peult dell'faillir soit pour non sçavoir, ny pouvoir plus. J'ay tant sollicité, que jà sont icy signez de la main de Sa Majesté les despèches pour faire là apparoir que l'on a donné satisfaction au change de 200<sup>m</sup> escuz, que ledit Seigneur Prince ha prins par-delà, et dadvantaige pour nouvelle provision, telle que Vostredicte Altèze verra, que n'est petite, selon la saison; et confie Sa Majesté que le tout sera mesnagé comme il convient. Et j'asseure Vostredite Altèze que Sadite Majesté ha très-grande satisfaction des actions dudit Seigneur Prince, et de tout ce qu'il ha faict et escript jusques à oyres, et à la vérité avec très grande raison s'en contente; car je ne sçay ce que se pouvoit faire mieulx, ny escripre plus prudemment.

Nous actendons avec désir nouvelle du bon succès de Tournay, après les avoir heu si bonnes de la victoire que Dieu ha esté servy nous donner si grande en Frise, avec le recouvrement de St-Gislain, et d'Hendoven <sup>1</sup>, places tant importantes. Et je continue de solliciter vivement que l'on regarde de prendre résolution dois maintenant de ce que se debvra faire au prinptemps, pour prévenir à temps les apprestes; et je m'asseure que Sa Majesté donnera advis à Vostre Altèze de la responce que doit porter en France le secrétaire Maldonaldo que nous actendons, pour son retour en France, de jour à aultre. Et pour envoyer en diligence les provisions que je diz dessuz, je n'actendz aultre chose que seulement ceulx de la *Hazienda* les régistrent et les me délivrent, suyvant ce que Sa Majesté leur a commandé; et si aujourd'huy l'on les me délivre, aujourd'hui partira le courrier. Les termes du payement sont plus longs que je ne voudroie;

en Allemagne. Sous Don Juan d'Autriche il était lieutenant général, fut nommé chevalier de l'ordre de St-Jacques, gouverneur de Maastricht et de Hesdin. Il mourut en 1596, après avoir épousé, en 1585, Philippine de Montmorency. (DE LA CHESNAY-DES-BOIS, *Dictionnaire de la noblesse*, t. IX, p. 598, et GACHARD, *Correspondance de Marguerite de Parme*, t. I, préface, notes II.)

<sup>1</sup> Eindhoven fut conquit par les espagnols entre le 7 et le 8 octobre 1581.

mais avec tout cela l'on s'en peut ayder; et est ung bon poinct de soustenir le crédit que je dis pour le change susdit des 200<sup>m</sup> escuz, que l'on ha accepté.

J'ay veu les escripts de Vostre Altèze sur les affaires de Bourgongne, tant ceulx en langue française, comme ce que appart elle en a escript à Sa Majesté en italien; et sur l'ung et sur l'aultre j'ay escript à Sadicte Majesté mon advis. Mais Mons<sup>r</sup> Fonch, qu'a en sa main tout ce qu'est en françois, soubçonne que Sadicte Majesté n'y résouldra jusques à sa venue icy, que me sembleroit mal : car il convient se haster et je sollicite qu'ils le facent dois là, puisque, comme Vostredicte Altèze dict fort prudemment par sa lettre, continuant plus longuement les abus, il y aura plus de difficultez aux remèdes. Il me semble, à correction, pour y pourveoir trois poinctz les plus principaulx : le premier, réduire les choses aux termes que l'on estoit il y a vingt ans, prenant confirmation de quelle estoit l'auctorité lors de la court de parlement, quelle celle du gouverneur, quelle celle d'aultres, et les choses nouvelles qu'ont intenté les Estatz contre l'auctorité de Sadicte Majesté, pour réduire le tout au mesme estat que l'on se trouvoit, comme je dis, il y a vingt ans. Le second que l'on ne comporte ni à Vatteville<sup>1</sup> ny à aultre qui que ce soit, de parler insolentement contre l'auctorité du maistre, et que le gouverneur et le président de la court de parlement facent entendre que Sa Majesté ne le veult comporter, et que l'on fera procéder contre ceulx que d'oires en avant en ce se desborderont. Le troisième, que l'on revoie tost les ordonnances suspendues et aultres précédentes, et ce aux Pays d'Embas, sans les participer ni à la court de Parlement ny aux Estatz et les faire publier après qu'elles seront réduictes en bonne forme, et icelles inviolablement observer par l'auctorité de Sa Majesté seulle, chastiant exemplairement, et sans dissimulation, les contrevenant, faisant congnoistre que Sadicte Majesté veult que son auctorité soyt maintenue et qu'elle prendra mal tout ce que se pourroit intenter au contraire, ny le comportera. Il y a après beaucoup de particularités à remédier, que ny il ne convient ny ne se peult faire tout en ung coup, mais peu à peu et successivement, selon que les affaires prendront meilleur chemin, adjoustant ou diminuant ce que après semblera.

<sup>1</sup> Wateville. (Voy. t. V, p. 403.)

Et quant au Comte Claudio Landy, son agant ha ici produit de nouveau escriptures pour fonder sa prétention, qu'est que Sa Majesté doibt donner juges . . . et cependant ledit Comte s'est retiré en ses terres de Bardy <sup>1</sup> et Campiano, et prétend avoir descouvert une conjure contre sa personne.

Sa Majesté se porte fort bien . . . mais l'on procède plus floschement à ce que convient pour dresser bonne justice en Portugal que je ne voudroie.

L'on besongne aux furtifications jà fort avancées; l'on pourvoit contre les desseings de Don Antonio, François et Anglois, tant pour le royaume de Portugal, que pour les isles, et Indes.

Nous actendons de jour à aultre nouvelles de l'arrivée de l'Impératrice à Barcelone, mais nous ne sçavons pas encoires de certain où elle s'arrestera ny sy la venue du Roy icy sera sitost. De ce que succédera je ne faudray d'advertir Vostre Altéze, à laquelle me recommandant, etc. <sup>2</sup>.

---

### CXLVIII.

#### LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRÉVÔT MORILLON.

(Lettres de divers, t. IV, fol. 83 et 84.)

---

Madrid, le 26 novembre 1581.

Monsieur le prévost, Comme je vous escripvis par le dernier ordinaire, il ne me vient jà dois longtemps lettres de vous, et comme aussy n'en vient-il d'aultres, ou lesdictes lettres sont perdues, ou l'on n'at despesché; pourveu que la santé soit entière, est au moings mal.

Nous attendons tous les jours bonnes nouvelles de Tornay, puisque par celles que nous vindrent il y a xv jours, Mons<sup>r</sup> le Prince avoit désià gagné le ravelin, miz ses gens au fousset et osté les deffenses et ouvert par bap-

<sup>1</sup> Bardi, dans la province de Plaisance.

<sup>2</sup> Imprimé par extrait dans GROEN VAN PRINSTERER, t. VIII, p. 25.

terie quelques tours, que pouvoient donner commodité d'entrée; mais avec la sappe il procuroit l'ouverture plus sheure et commode pour conserver ses gens que, avec tant de commodité, mériteroient blasme s'ilz refusoient d'assaillir, et mesmes y aiant peu de gens de guerre dedans et le Prince d'Espinoy absent, comme l'on pense, oyres que de sa personne l'on ne pense pas qu'il fut pour faire grande deffense; et je tiens qu'il y at encoires beaucoup de gens de bien dedans qui désirent plus le retour en obéyssance que de s'y opposer. Aucuns ont murmuré de griefve indiscretion du marquis de Robaix. J'espère plus, puisque l'on n'en parle plus. La victoire de Frise et le recouvrement de Hindoven <sup>1</sup> nous donne opinion que l'Orangier se trouvera empesché, et Cambray doit souffrir nécessité comme devant, n'y aiant mis Alançon grande quantité de vivres, et a peu de moyens pour le secourir de nouveau; et pourtant demandoient les François suspension d'armes, et que les courreries de noz gens à l'entour dudit Cambray cessassent pour avoir commodité pour la revictuailer. Ilz excusent maigrement Alançon, et l'ayde que mère et frère luy ont donné comme à frère et filz, et ouffrent réconciliations et estraindre l'amyté et y comprendre Alançon, que d'aultrepart ilz dient estre jeusne et désobéyssant, et qu'ilz n'en peuvent jouyr. De cecy se servent-ilz pour l'excuser, et d'aultre part ouffrent qu'il abandonnera les rebelles, et qu'ilz ayderont pour les ranger, disans les grands biens que porront succéder; mais ilz ne descouvrent pas encoires ce que avec cecy ilz prétendent; l'on l'entendra tost. Cependant l'on se prépare sans bruict contre tant de menasses de France, d'Angleterre et de Don Antonio, le bastard; et j'espère que Dieu nous aydera estant jà quictes de Luchaly. Et l'on at accepté le change qu'at faict de 110 mil escuz. le Prince et proveu d'aultres quarante mil, dont j'ay jà envoyé les despesches. J'espère que Monseigr le Prince les employera bien, et il fault dois maintenant adviser ce que se debvra faire l'esté prouchain..... Le mesme que Montmorin et l'abbé Guadagne ha porté par delà est venu icy par Maldonado, et lettres du Sieur Jean-Baplista de Tassis. Ledit Maldonado est sur son retour pour France. Nous espérons que l'Impératrix sera jà arrivée à Barcelonne, si le temps a esté tel en mer que nous l'avons icy heu huit jours,

<sup>1</sup> Eindhoven, qui avait été pris par les troupes des États, le 9 août 1581, fut repris par les Espagnols le 7 ou le 8 octobre suivant. Voy. Bon, liv. XVI, fol. 43.

et aurons noz galères avec l'infanterie espagnole sortye des Pays-Bas. L'on verra ce que l'on en debvra faire.

Fonch quelquefois est plein d'espoir; maintenant il despère et charge sur ce qu'il y ayt despesches en deux langues et qu'il ne sçayt tout; aussy ne sais-je moy, ny n'en suis curieux ny ne veulx sçavoir plus de ce que l'on veult, et qui le prend aultrement se tormente pour riens. Quelquefois il est très content, *quando benignè auditur à Rege*; aultresfois *omnia tuta timet*. Je l'entretiens doucement et vayds mon chemin, entendant en ce que j'ay de charge....

---

. CXLIX.

LE PRÉVÔT MORILLON AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de divers, t. IV. fol. 85 et 86.)

Mons, le 30 novembre 1584.

Monseigneur, Tournay, ville et chasteau, sont nostres; loué en soit ce bon Dieu<sup>1</sup>; car c'est son euvre et non des hommes. Le sénéchal, estimant ce lieu assuré et bien pourveu, alla à Dunckerke pour y faire teste au Prince de Parme (car ainsi nomme l'on maintenant Monseigneur le Prince de Parme pour différence des Excellences que sont plusieurs), et le véant Son Altèze adossé de ladicté ville et fort trenchisé, elle tourna bride et serra Tournay avec le peu de forces qu'elle avoit, que se sont augmenté depuis, et at si bien et prudemment exploicté par mines et par sappes, que

<sup>1</sup> Le 4<sup>or</sup> octobre 1584, le prince de Parme entama le siège de Tournai, dont le prince d'Épinoy avait le commandement pour le compte des États. Alexandre profita de l'absence du gouverneur pour attaquer la ville. Le 29 novembre Tournai se rendit aux Espagnols. BOR, liv. XVI, p. 45 v<sup>o</sup>. L'acte de la reddition de cette place dont BOA donne le résumé, est publié dans GACHARD, *Analectes*, p. 569. Voy. aussi STRADA, t. II, pp. 206 et suiv. La lettre par laquelle le prince de Parme annonce, le 3 décembre 1584, à Philippe II la prise de Tournai, est publiée dans les *Bulletins de la Commission royale d'Histoire*, 3<sup>e</sup> série, t. XIII, p. 70.

se véandz les assiégez en dangier, ilz ont demandé parlementer hier, et le soir bien tard fust l'appoinctement accordé, fort doulx et gracieux, selon que le bon Prince est saige et valereux, aiant si facilement pardonné à dix mille injures que ces canailles luy ont crié durant le siège, et les bons hommes qu'il y at perdu, telz que le Seigneur de Potelles, Mr de Glajon<sup>1</sup> et plusieurs blécez, comme Mons<sup>r</sup> de Montigny<sup>2</sup>, le Marquis de Varambon<sup>3</sup>, le Sieur de Billi<sup>4</sup> et le Baron d'Aubigny<sup>5</sup> que sont hors de dangier, mais non pas Mons<sup>r</sup> de Bours<sup>6</sup> et aulcuns aultres. Le povre Conte de Busquoy<sup>7</sup> y at lessé la vie le 27 d'ung coup de pierre qu'il receut auprès de Son Altèze que s'est exposé à dix mille hazardz, ce qu'estoit force, se trouvant si mal secondé et correspondu. Ledit Sieur Conte est fort regretté, et non sans cause, car il estoit fort grand et fidèle ministre à Sa Majesté, et zéleux pour le bien publicq, fort entendu, doulx et expéditif. Je prie Dieu pardonner à l'âme et conforter la vertueuse et désolée vefve. Je l'ay treuvé prompt et amy en ce que concernoit voz affaires.

Je retourne audit appoinctement que aulcuns trouvent trop doulx : car les habitans demeurent avec leurs biens, et ne paient que 200<sup>m</sup> florins à noz gens de guerre, et 50<sup>m</sup> à la garnison que y estoit, laquelle devoit partir ce matin avec la Princesse d'Espinoy et son bagaige et que chacun veult emporter. Dieu doint qu'elle n'emporte les reliquaires, ornementz, let-treignes et librairie de Saint-Amand, nonobstant tout le bon ordre que je y ay peult mettre, tant par vous officiers que aulcuns milleurs de vous religieux, et aussy par les Sieurs Richardot, de Chassey et de Moriantsart<sup>8</sup>; mais la chose at esté tant subite et le temps si court, que je ne sçay s'ilz auront heu temps pour y penser et faire quelque chose. Je y ay envoyé ce

<sup>1</sup> Philippe de Stavele, s<sup>r</sup> de Glajon.

<sup>2</sup> Emmanuel de Lalaing, s<sup>r</sup> de Montigny.

<sup>3</sup> Voy. tome VII, p. 543.

<sup>4</sup> Gaspard de Robles, s<sup>r</sup> de Billy, souvent cité dans les volumes précédents.

<sup>5</sup> Gilles de Lens, baron d'Aubigny. BOR cite au nombre des morts : les s<sup>r</sup> de Glajon, de Vaux, de Bours ; au nombre des blessés : les s<sup>r</sup> de Montigny, de Billy, le marquis de Varambon.

<sup>6</sup> Ponce de Noyelles, s<sup>r</sup> de Bours, souvent cité dans les volumes précédents. Voy. aussi KERVYN DE VOLKAERSBEKE et DIEGERICK, *Documents historiques*, t. I, p. 73.

<sup>7</sup> Maximilien de Longueval, comte de Buequoy, souvent cité dans les volumes précédents.

<sup>8</sup> Le prince fut blessé. Voy. à ce sujet la relation de STRADA, t. II, p. 208.

<sup>9</sup> Le secrétaire de Moriantsart. Voy. *Documentas inéditus*, t. LXXIV, p. 459.



matin Messire Simon en diligence. Quant à moy je demeure encores icy pour ce que la peste règne encores à Valenchiennes, et je ne craindz moins les léopardz (ainsi que les appelle St-Cyprien) que sont à Saint-Amand, que je taiche et désire avoir dehors avant que je y viègne. Aussi ne suis-je homme de camp, et la cité de Tournay sera si plaine que l'on ne sçaurat où se tourner. Si désire-je parler à Son Altèze devant qu'elle parte de là. Aulcuns pensent que ce sera vers Brabant, que serat bien le milleur, et je suis seur que le trop bon traictement qu'il at faict à Tournay ferat penser plusieurs villes que ne sont si puissantes pour résister comme elle at esté; et ilz veoient que l'Orangier n'est point pour secourir une bicocque, sinon par samblant, pour à cette occasion tirer deniers, comme il at commencé de faire en Anvers, par assiète capitale dont chacun se commence à lasser.

Ledit Sieur Prince peult mettre par appoinctement aultant de gens audit Tournay comme il luy plaict, et beaucoup de meschantz garnimentz que y estoient s'en yront d'eulx-mesmes, tant là que ailleurs; et si l'on heut incontinent procédé à la répurcation, cela heut faict grand bruict, et si heut-on désespéré Valenchiennes et aultres lieux chattouilleux, et je tiens pour certain que les bons Catholicques qui ont tant souffert par ces belitres les voudront par tout avoir jectez dehors. J'entendz qu'il y at quelque emprinse sur Bruxelles. Je seroie marry si elle fut pillée, en ce que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> Sgr<sup>ie</sup>, moy avec les miens n'y gaignerions guère, dont je désire faire remonstrance à Son Altèze.

Les François ont faict essay de passer la rivière de Gravelinges; mais la haulteur de l'eau, et les debvoirs que at faict le Sieur de la Mothe l'ont empesché. La Rochepot estoit chief de leur conduite, et faisant leur retraicte, elle n'at esté sans confusion et perlte des leurs et de quelque bagaige.

L'on dit que le Duc d'Anjou est à Londre <sup>1</sup> et qu'il doibt espouser celle que la Royne d'Angleterre at déclaré son héritière. Cependant l'on faict grandes apprestes à Gand et à Bruges pour le recevoir avec petite compagnie et aussi le Prince d'Orenge, qui le doibt mener de ville en ville

<sup>1</sup> Le duc avait des prétentions à la main d'Élisabeth. Nous avons indiqué tous ces faits dans le tome II des *Mémoires de Renon de France*.

comme Seigneur. Je ne pense point qu'il soit si fol de se mettre entre les mains d'une si dangereuse beste <sup>1</sup>.

Matthias, l'Archiduc, luy debvroit servir d'exemple. Il at fait ses royz avec son oncle le Duc de Clèves, que luy at fait, ad ce que l'on m'escripst, bien maigre feste. Il est doibs là passé par Coloigne, pour se retirer chez soy. Aulcuns dient que les Polonois l'ont mandé pour le faire Roy, rejetant le Wayvode, ce qu'est peu créable; car c'est ung povre jeune homme qui ne se sçait régir soy-mesmes <sup>2</sup>.

V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>gr</sup>ie verrat ce que m'at escript M<sup>r</sup> le Conte de Mansfeldt et ce que je luy ay respondu. Il serat bien que luy respondiez. Monsieur Richardot m'escript qu'il n'est content que je ne luy escriptz plus souvent. Je luy ay escript quatre lettres cependant qu'il at séjourné à Luxembourg.

Je n'ay heu aucune response de M. Richardot, auquel je me plaindoie des insolences de la garnison de Saint-Amand qu'il seroit temps retirer, et renforcer celle de Valenchiennes qu'est bien foible, nonobstant que les François de Cambray et Chastel en Cambresiz y ont des practiques et secrètes menées, aiant pillé ung fauxbourg depuis peu de temps. Il sera bien que V<sup>tre</sup> Ill<sup>me</sup> S<sup>rie</sup> touche quelque mot pour décharger Saint-Amand, qu'est défendue de Bouchain et Valenchiennes, moiennant qu'elle soit renforcée de gens de pied et chevaux; et s'il est besoing, nous entretiendrons quelques xx ou xxv hommes pour la garde des portes de Saint-Amand, et le bourgeois y aiderat, qu'at esté merveilleusement foullé par la garnison qui les at mangé jusques aux os, et le gentil Argilla des premiers. J'ay bien bonne dévotion, doibz que ces gens seront retirez, faire bien nectoier la maison et y remettre les religieulx que sont à Valenchiennes et Tournay, pour redresser l'office divin et aussi d'ouyr les comptes, traicter avec les censiers, et par tous moiens possibles redresser le labour, visiter les censes,

<sup>1</sup> • Il veut dire Saint Martin. • Note du Cardinal.

<sup>2</sup> Le Cardinal, dans sa réponse à cette lettre, de Madrid, 31 décembre 1581, répat en ces termes à ce paragraphe : • Le Duc d'Alençon est encoires en Angleterre. C'estoit avec la Royne, que seroit bien sa grand-mère, qu'il se pensoit maryer; l'on le tenoit pour chose faicte, et j'ay tousiours congneu cler qu'il ne se feroit, et en est succédé ce que j'ay escript. L'on apprestoit, par les derniers avis que j'en ay, trois navires, que l'on tient fut pour le conduire où il voudra aller. Je ne sçay s'il se fiera d'aller à Anvers. Pleust à Dieu que luy et sa suytte fussent entre Douvre et Calais, chacun sur une feuille de papier. • (Lettres de divers, t. IV, p. 181.)

les terres et les bois, sans oublier chose que concerne vostre prouffict et le bien èt restauration de la désolée maison, que j'espère se redresserat bien tost, n'usant de réparation sinon en ce que sera nécessaire et que ne se polrat excuser. Et sera besoing que je use de grande diligence, et devant que l'on voie à Bruxelles où je désire me trouver pour, selon mon debvoir, intercéder et faire bons offices; car les gens de bien y sont en grand nombre, et ne fault aultres pour chastier les rebelles et hérétiques que eulx, car ilz leur veulent mal de mort.

Mons<sup>r</sup> Richardot <sup>1</sup> at esté employé avec le Marquis de Robaix <sup>2</sup> et le Sieur de Rassenghien <sup>3</sup> audit appointement <sup>4</sup>, que servira pour mectre ceulx d'Artois et Haynnault avec ceulx de Lille (que at fait de grandes furnitures, durant ce siège) en plus grand repoz. Loué soit Dieu de tout!

Le povre Sieur de Selles <sup>5</sup> fust entré au gouvernement du chasteau de Tournay s'il fust libre; Mons<sup>r</sup> de Quincy <sup>6</sup> ne duiroit mal pour la desserte. par manière de provision. Il est besoing séparer ce gouvernement du balliaige, comme il at esté de tout temps. Le grand bailli traicte la justice, police et les affaires d'Estat. Le gouverneur n'at commandement sinon sur le chasteau; que le sénéchal at heu l'ung et l'aultre, at causé sa ruine et de la ville.

<sup>1</sup> Jean Grusset dit Richardot, conseiller au Grand-Conseil de Malines, ensuite président du Conseil privé. Il aidait à la rédaction des actes de réconciliation des États et des appointements conclus par Farnèse avec les villes conquises par lui.

<sup>2</sup> Robert de Melun, marquis de Roubaix, souvent cité dans les volumes précédents.

<sup>3</sup> Maximilien Vilain, s<sup>r</sup> de Rassenghien. Voy. *ibidem*.

<sup>4</sup> Le traité conelu entre la ville de Tournai et Farnèse, le 21 novembre 1581.

<sup>5</sup> Jean de Noircarmes, s<sup>r</sup> de Selles. Voy. t. VII.

<sup>6</sup> Le s<sup>r</sup> de Quinchy servait dans l'armée espagnole. Voy. KERVYN DE VOLKAERSBEKE et DIEGERICK, *Documents historiques*, t. I, p. 330.

## CL.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Faruésiennes à Naples, liasse n° 1756.)

—  
Namur, le 2 décembre 1581.

Doppo di haver scritto à V. S. Ill<sup>ma</sup> alli vi del passato per la via di Lione, ho ricevuto per la medesima la sua lettera de 28 di ottobre, et con mio gran piacere inteso la speranza che V. S. Ill<sup>ma</sup> mi dà dover venire in breve la resolutione di Sua Maesta intorno al particolare di questo governo; che, come già li ho scritto et fatto intendere, le desidero infinitamente, atteso che lo stare in questo modo non è punto approposito, ne manco è servitio di Sua Maestà, et ben credo che detta resolutione non possa tardare à comparire, et che sarà non solo conforme a quel' che richiede il servitio di Sua Maestà ma a satisfattione di tutti et mia in particolare, stante maxime il buon mezzo et opera di V. S. Ill<sup>ma</sup> nella qual confido intieramente; et la prego che quando detta resolutione non sià fatta, operare et fare ogni caldo offitio perche non vadi più in lungo, conforme a che à V. S. Ill<sup>ma</sup> ho scritto et fatto intendere per l'Aldobrandino.

Con il dispaccio in franzese che lei mi avvisa mandare il prevosto Funchius con il medesimo corriero, et che pensava vi potria essere qualche cosa toccante a questo affare, a mia notitia non è venuto sin' hora cosa alcuna. Serva à V. S. Ill<sup>ma</sup> per avviso la venuta del secretario Maldonado in Spagna, mandato da Giov. Battista de Taxis per le cause che V. S. Ill<sup>ma</sup> mi avvisa; ho inteso et concorro nella sua oppenione che queste pratiche et maneggi de Franzesi non siano per altro che per farci addormentare, et il mio parere sarebbe che non si facessi fondamento su le loro proposte, ma si bene tener con loro altro procedere, perche chiaramente si è visto et si vede che il comportare et il dissimulare non fa altro effetto che recar danno et pregiuditio à Sua Maestà et ai suoi stati.

Quando l'Occhiali sia ritornato in Constantinopoli, come V. S. Ill<sup>ma</sup> scrive, viene molto approposito per tor via i sospetti e inquietudine de nostri mair

et anco i pericoli che puo portare la sua vicinanza. La Maestà dell' Imperatrice per la contrarieta de tempi si trovava ancora a Genova alli 5 del passato; potrà essere che di poi sia partita, il che a Iddio piaccia et condurla a salvamento.

Con l'ultime lettere dell' Aldobrandino et di Samaniego intendo che l'assenso Regio, per poter vendere il Sig<sup>r</sup> Duca mio le terre che tiene nel Regno di Napoli, non era spedito, di che resto con gran meraviglia et tanto maggiormente havendomi avvisato V. S. Ill<sup>ma</sup> esser andata à Sua Maestà la consulta del Consiglio favorevole, ne sò immaginarmi la causa di questa tardanza, onde son constretta pregarla di nuovo à interporre il suo favore et autorità, acciò detto assenso si spedisca conforme a che sen' è supplicato la Maesta Sua et con prestezza, perche altrimenti Sua Eccellenza ne ricevera danno et pregiuditio inestimabile, non havendo comodità per altra via di soddisfare il Duca di Mantova per la dote di Donna Margaritam, ia nipote : oltre a che non seli concedendo non passera senza nota indignita et disriputatione di esso Sr Duca et di tutta la casa, come V. S. Ill<sup>ma</sup> senza che io mi allarghi in altro può comprendere, et però non lassi di procurare che Sua Maestà faccia a tutti questo favore, ancorche sia cosa ordinariissima, che gliene resteremo obbligati, et io in particolare.

Sono di nuovo avvisata essersi fatta alcuna pratica per la esclusione del Cardinal Farnese, simile a quella dell' anno 1572, di che V. S. Ill<sup>ma</sup> è informata, di che anco li giorni passati li di edi avviso et la pregai si come hora prego a far ogni caldo offitio, perche Sua Maestà non faccia smacco a esso Cardinale, che merita ogni favore dalla Maesta Sua : ma quando pure non lo voglia favorire, come saria obbligato, almeno non seli mostri contrario, perche sarebbe un fare affronto a tutti noi senza profitto del servitio di Sua Maestà, come à V. S. Ill<sup>ma</sup> più che ad altri è noto, et a me farà singular piacere a interporci per il buon' effetto di questo negotio et a darmene avviso.

Quanti hieri. giorno dell' apostolo Sant' Andrea, è piaciuto a Iddio che doppo molte fatiehe, travagli et pericoli del Principe, mio figliolo, la città di Tornai con il castello di essa si è resa alla obbedientia di Sua Maestà, con alcune conditioni, successo veramente importante et di grandissima conseguenza per ogni rispetto et maxime in questi tempi; di che mi rallegro quanto più posso con V. S. Ill<sup>ma</sup>, la quale per lettere di esso mio figliolo

doverrà intendere li altri particolari; la bontà divina ne sia ringraziata, et in essa spero altri simili et miglior successi, quando però Sua Maestà provveda a quel che tanto è necessario; et creda V. S. Ill<sup>ma</sup> che per l'estrema necessità in che le cose di qui si trovano, non si può passar più oltre con la vittoria: che quando ci fussino le comodità opportune, si farebbe con questa voga grandissimi progressi.

Già haverà V. S. Ill<sup>ma</sup> inteso come Mons<sup>r</sup> de Vaus d'una pietrata che hebbe sotto Tornai passò à meglio vita; per la lui morte è vacato una piazza di consigliere di Stato et capo di finanze; conviene molto al servizio di Sua Maestà et beneficio pubblico mirare in chi dette piazze si provvedono et particolarmente quella di finanze, che ricerca persona molto confidente, intelligente et d'autorità et integrità, però tenga V. S. Ill<sup>ma</sup> la buona mano che si faccia provisione tal che conviene a magistrato simile; et il medesimo dico per ogni altra piazza che vacasse, si come è il governo di Tornai et del castello, essendo quella città della qualità et della importantia che è et ancorche mi prometto si haverà di tutto consideratione: tuttavia per il zelo che tengo al servizio di Sua Maestà et alla conseguenza, non ho voluto lasciar di toccargliene un motto.

---

CL.

R É S U M E.

---

Après avoir écrit à Sa Seigneurie Illustrissime le 6 du mois dernier par Lyon, la Duchesse a reçu, par la même voie, sa lettre du 28 octobre. A sa grande satisfaction, le Cardinal lui a fait espérer que Sa Majesté lui communiquerait bientôt sa résolution touchant la question du gouvernement des Pays-Bas. Comme elle le lui a écrit et fait entendre, elle désire infiniment connaître cette résolution, car le *statu quo* en pareille matière n'est pas à propos ni même de l'intérêt du Roi. Aussi elle aime à croire que ladite résolution ne peut tarder à lui parvenir, et qu'elle ne répondra pas seulement aux exigences du service de Sa Majesté, mais qu'elle satisfera tout le monde en général et elle-même en particulier. Ce résultat sera dû aux bons offices et démarches de Sa Sei-

gneurie Illustrissime, en laquelle la Duchesse se confie entièrement. Si cependant Sa Majesté n'avait pas encore pris ladite résolution, elle prie Sa Seigneurie de mettre tout en œuvre pour qu'elle ne traîne pas en longueur, comme elle le lui a écrit et fait représenter par Aldobrandino.

Elle attend toujours la dépêche en français du prévôt Funck, dépêche dont Son Éminence lui a annoncé l'envoi et qui concerne probablement la même affaire.

A propos du prochain départ pour Madrid du secrétaire Maldonado, l'envoyé de Jean-Baptiste de Tassis, elle met Sa Seigneurie en garde contre les intrigues des Français, qui ne cherchent qu'à endormir la vigilance du Roi d'Espagne et de ses ministres.

Le Cardinal lui a annoncé le retour d'Oluc-Aly à Constantinople. Elle trouve qu'il y retourne bien à propos pour tirer l'Espagne d'inquiétude (au sujet du littoral portugais) et écarter tout danger du côté de la mer (la Méditerranée), que menace le voisinage de la côte turque.

Le mauvais temps a retenu l'Impératrice à Genève.

La Duchesse a appris avec surprise, par les lettres d'Aldobrandino et de Samaniego, qu'on n'avait pas encore envoyé au Duc, son mari, l'autorisation royale qui lui est nécessaire pour vendre ses biens de Naples. Elle en est d'autant plus étonnée que le Roi a reçu à ce sujet une *consulte* favorable du Conseil. Elle ne comprend rien à ce retard. Elle conjure donc le Cardinal d'employer tout son crédit auprès de Sa Majesté pour faire expédier au plus tôt cette autorisation au Duc de Toscane. Sinon celui-ci ne pourra donner à la princesse Marguerite, sa petite-fille, la dot convenue, et l'on mécontentera le Duc de Mantoue. Ce serait un grand affront pour la maison Farnèse.

Elle prie de nouveau Granvelle de recommander le Cardinal Farnèse, son beau-frère, à la bienveillance du Roi. Si Sa Majesté ne veut pas le favoriser, comme Elle y est obligée pourtant, que du moins Elle ne se prononce pas contre lui. Ce serait également faire affront aux Farnèse sans aucun profit pour le Roi.

Avant-hier, jour de la Saint-André, grâce à Dieu et au prince Alexandre Farnèse, dont l'énergie a surmonté toutes les fatigues et bravé tous les dangers, la ville et la citadelle de Tournai se sont rendues à discrétion aux troupes du Roi. C'est un grand succès et un résultat important, dont le prince de Parme rendra compte à Sa Seigneurie. Il s'agit maintenant de faire le nécessaire pour que le prince puisse poursuivre sa campagne victorieuse.

Le Cardinal aura appris comment Mons<sup>r</sup> de Vaux a été tué d'un coup de pierre reçu sous les murs de Tournai. Sa mort laisse vacante une place de conseiller d'État et de chef des finances. Le service du Roi et l'intérêt public exigent que ces charges, surtout celle des finances, soient données à des personnes de confiance, intelligentes, ayant de l'autorité et intègres. Que Sa Seigneurie Illustrissime tiennne donc la main à ce que les

choix répondent à l'importance de ces fonctions. La Duchesse fait la même observation pour toutes autres places qui viendraient à devenir vacantes, comme par exemple celles de gouverneur du château et de la ville de Tournai. Encore une fois, ce sont là deux postes trop importants pour qu'Elle ne les signale pas au Cardinal dans l'intérêt du service de Sa Majesté.

---

 CLI.

## MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1736.)

Namur, le 4 décembre 1581.

Avant' hieri per la via di Lione scrissi à V. S. Ill<sup>ma</sup>, rispondendo alla sua lettera de 28 d'ottobre et giuntamente mi rallegrai della reduttione di Tornai all' obbedientia di Sua Maestà; et perche il Principe, mio figliolo, mi fa hora intendere voler mandare persona propria in corte, non hò voluto lassar con tale occasione di nuovo rallegrarmi con V. S. Ill<sup>ma</sup> di cosi felice successo, veramente importante et di consequentia, per le cause che à lei sono note.

Già ho scritto à V. S. Ill<sup>ma</sup> et con più mie pregatola à voler tener la mano che l'assenso per vendere il Sr Duca mio le terre che tiene in regno si spedisca et perche la dilatione li torna in grandissimo danno et interesse la prego instantamente à far opera che seli conceda. Il Duca di Mantova è l'huomo che V. S. Ill<sup>ma</sup> sà, et non haverebbe rispetto, ne concederà dilatione di un giorno, onde il Sr Duca mio caderebbe in grandissimo disordine et scompiglio con gran suo pregiuditio : oltre a che non seli concedendo cosa tanto ordinaria saria un disautorizzarlo et discreditarlo, come V. S. Ill<sup>ma</sup> può ben comprendere con la sua prudentia, et resti parimente servita favorire il Cardinal Farnese intorno al particular che li ho scritto : alla quale per hora non dico altro. Nostro Signore Iddio li conceda ogni prosperità et contento.



## CLI.

## RÉSUMÉ.

La Duchesse a répondu avant-hier, par la voie de Lyon, à la lettre de Sa Seigneurie, du 28 octobre dernier. Elle lui a exprimé, dans cette réponse, toute la joie qu'elle avait ressentie de la prise de Tournai. Elle n'en dira pas davantage parce que le Prince, son fils, se propose de dépêcher à la cour (de Madrid) un envoyé particulier, chargé de rendre compte de vive voix à Sa Majesté des opérations du siège et des détails de la reddition.

Elle recommande de nouveau et instamment à Son Éminence l'autorisation royale nécessaire pour la vente des biens de Naples. Le Duc de Mantoue — Sa Seigneurie le connaît — n'accordera pas un jour de délai. Si l'autorisation n'arrive pas à temps, le Duc de Parme se trouvera dans un grand embarras, sans compter le déshonneur qui en rejallira sur toute la maison Farnèse, comme Son Éminence peut bien le comprendre.

La Duchesse termine sa lettre en priant itérativement Granvelle d'appuyer le Cardinal Farnèse auprès du Roi.

## CLII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 245 à 246.)

Madrid, le 40 décembre 1584.

Madame..... Nous avons heu lectres de Mons<sup>r</sup> le Prince fresches, par lesquelles il déduyt le succès de ce que s'est passé sur Tournay et de l'assault que nonobstant que le tout fut bien préparé et qu'il eust donné à tout si bon ordre, n'est succédé, comme de toute raison l'on devoit espérer et prétendre, n'ayant voulu faire les soldatz allemans et valons leur devoir; mais

puisqu'il n'y a heu perte de gens de nostre coustel, et que les rebelles en ont receu largement, c'est au moings mal; peult estre les fera cecy saiges pour plustost se rendre, ayans veu leur dangier, que d'actendre ung sacq, lequel ne se pourra éviter sy l'on y entre par force. Et ledict Seigneur Prince escript qu'il estoit délibéré de continuer et de faire l'entrée à ses gens plus facile et asseurée. Ce que plus je plains, est qu'il travaille tant et qu'il se hazarde par trop, nonobstant que j'ay tenu la main à ce que Sa Majesté luy aye escript et fait escrire qu'il se modère, puisque il est tant nécessaire et sa santé emporte tant.

L'on l'a pourveu de 400<sup>m</sup> escuz, oultre les 200<sup>m</sup> qu'il ha prins des marchans, ausquelz l'on ha donné contantement; et je suis après pour nouvelle provision, à quoy j'à l'on besongne...

Diego Maldonaldo est retourné devers Jo. Baptista de Tassis avec la responce que Vostre Altèze aura entendue. L'on verra ce que sur icelle les Français voudront après dire et nonobstant les beaux propos du Roy de France et de sa mère, pour excuser Alançon et eulx mesmes, et les belles ouffres qu'ilz font.

Ledict d'Alançon et ses gens continuent de faire et machiner le pis qu'ilz peuvent; et luy est passé en Angleterre; et à ce que ledict Jo. Baptista de Tassis escript, le Roy de France mesme affirme tout ouvertement et rondement que sondit frère est marié avec la Royned'Angleterre et que les nopces sont faictes et accomplies, que, à mon advis, n'est pas le pis que nous pourroit advenir. Je ne le puis encoires croyre, quoiqu'ilz dient, et s'il est faict. il ne passera pas longtemps, si je ne me forcompte, que tous deux s'en repentiront et que d'icelluy mariage pourront succéder telz troubles que nous esclarciront et accomoderont noz affaires...<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Henri III avait si grand espoir de voir réaliser le mariage de son frère avec Élisabeth, qu'il ne voulut pas même répondre aux propositions de l'union du duc d'Anjou avec une des filles de Philippe II : « Je n'ai rien à répondre, dit-il, aux propos que vous me mandez avoir esté tenuz par le due et la duchesse de Brunswic sa femme, mon frère poursuivant tousjours vivement le mariage de la royne d'Angleterre, dont il n'escrit que ses bonnes espérances accroissent tous les jours, et souhaite qu'il en ait cette issue qu'il désire. » Du FERRIER était si bien assuré de cette réussite qu'il dit : « je suis tousjours attendant certaine nouvelle du mariage de monsieur avec la royne d'Angleterre, que l'on tient par deça si asseuré que plusieurs s'esmerveillent que je tarde tant à en fuire les allégresses. » (CHARRIÈRE, *Négociations de France dans le Levant*, t. IV, p. 96).

Sa Majesté pourvoit à ce de Portugal et à ce des Indes ; mais je luy supplie continuellement et luy ramantois qu'il veuille regarder de, sans différer, pourveoir au surplus et de consulter ce qu'il voudra faire l'an que vient ; car comme les gens et les provisions doibvent aller de loing, il faut temps, et nous ne sumes que trop longs aux exécutions, et fault qu'il face son compte que, jusques à ce que ses voisins verront ses affaires establiz, ilz ne cesseront de luy procurer toutes les traverses et molestes qu'ilz pourront. Et je voudrois que nous cherchissions de leur randre le change, et de sans tant de respect faire en leur endroict ce qu'ilz font au nostre, puisque je ne vois nul meilleur moyen pour les tenir en bride !....

---

CLIII.

MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse n° 1756, et Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 247 à 250.)

Namur, le 20 décembre 1581.

Alli 2 del presente per la via di Lione, et alli 4 con un gentilhuomo del Principe, mio figliolo, scrissi à V. S. Ill<sup>ma</sup> et seco mi rallegrai della reduttione di Tornai all' obediencia di Sua Maestà. Di poi ho ricevuto dua sue lettere de 13 et 25 del passato, et copia di quello che lei scrive a detto mio figliolo et bene assicurata sono che V. S. Ill<sup>ma</sup> non ha lasciato di far ogni caldo offitio, perche Sua Maestà resti capace et informata di quanto è passato intorno alla commissione dell' Aldobrandino et della mia buona volontà verso il suo real servitio. Di che resto à V. S. Ill<sup>ma</sup> molto obbligata et con grandissimo desiderio, aspettando sopra di cio la risposta et resolutione di Sua Maestà, che ogn' hora può comparire poiche lei mi avvisa tenir per fatta detta resolutione et la sua oppenione circa a essa, che mi prometto

\* Imprimé par extrait dans GROEN VAN PRINSTERER, t. VIII, p. 44.

non sarà altrimenti di quello mi significa. Ben tengo per fermo che Sua Maestà haverà havuto risguardo et consideratione, a tutte le circostantie che in tal caso si ricercano et particolarmente a quel che tocca alla mia dignità et riputatione, et ogni altra cosa, tanto maggiormente sendosi presa detta resolutione con l'intervento, consulta et parere di V. S. Ill<sup>ma</sup> appieno informata della mia intentione et desiderio, et che più di altri sà quel che conviene farsi in simil negotio per la satisfatione di tutti; imperò sino ad intender meglio et più chiaramente quanto Sua Maestà haverà risoluto, non sò che dir davantaggio.

Non lascerò di replicare à V. S. Ill<sup>ma</sup> che a me non può far lei più gran piacere ne maggior contento, che scrivermi et avvertirmi liberamente quel che li occorre, et bastantemente lo può haver conosciuto per il passato, onde la prego andar perseverando. Ne deve quel che ha detto Gomicourt, di che non sono informata, sminuir punto la solita buona et amorevole volunta di V. S. Ill<sup>ma</sup> verso di mè, che li sono et sarò perpetuamente obbligata. La provisione di denari che Sua Maestà ha fatto di presente viene approposito, ancorche la quantita è poca, rispetto alle gran necessità che quà sono, et mi assicuro che senza la sollecitudine di V. S. Ill<sup>ma</sup> manco saria hora venuta questa, et molto prudentemente fa in continuare di sollecitare che di presente si piglino le resolutioni et faccino li appresti per poter eseguirli al primo tempo, che invero la tardanza che ordinariamente si usa porta grandissimo danno et pregiuditio al servizio di Sua Maestà, la quale dandomi avviso della risposta che porterà in Francia il secretario Maldonado, come V. S. Ill<sup>ma</sup> avverte, mi sarà gratissimo. Ben sono di parere che si tenga più cura del procedere dei Franzesi et che non si usi tanta dissimulatione, perche facilmente potria causare più male di quello che alcuni credono, et l'havere a cercare i rimedi doppo il fatto, à me non piace punto et se. È vero che Alansone si trovi in Inghilterra et che habbia concluso matrimonio con quella regina, come da tutte bande viene scritto, si può considerare la consequentia, et a che fine si tenda. Ho inteso che V. S. Ill<sup>ma</sup> haveva visto quel che à Sua Maestà ho scritto in italiano et in franzese intorno alli affari di Borgogna, et parimente quanto sopra di ciò lei mene discorre con l'ultima sua, che tutto mi pare prudentissimamente considerato et tengo per cosa chiara, che non si provvedendo con prestezza alli bisogni di quella provincia, ò almeno in parte, possi succedervi disordini

et inconvenienti a modo di dire inreparabili; si contenti dunque V. S. Ill<sup>ma</sup> far ogni opera perche si facci alcuna provisione et che si tenga detta provincia in più stima et consideratione di quello mi pare si faccia, sendo di tanta importantia, come di effetto è, per servitio di Sua Maestà et conservatione di questi suoi stati. Torno a dire che V. S. Ill<sup>ma</sup> ha fatto saviamente ad accomodar le differentie con Andalot, perche la quiete et maxime in cose domestiche stà bene à ciascuno, et spero che esso Andalot sarà buonissimo parente et servitore di V. S. Ill<sup>ma</sup>, et lo conosco persona che intende et vale, et sia pur lei sicura che non posso haver' maggior consolatione che impiegarmi in suo servitio et per le cose sue, et lo farò ogni volta che mi sene dia occasione, quale non lascerò passare; ne accade che lei mene ringratii poiche sono et voglio essere obbligata, et piglio gusto di farlo. Che l'assenso per vendere il Signor Duca le terre che tiene nel Regno di Napoli non sia spedito mi par duro, sendo che di giustitia et di consuetudine non seli deve negare, et negandoseli, il che non credo si farà uno smacco à Sua Eccellenza, incredibile oltre al danno et preginditio grandissimo che ne patirà per le cause che à V. S. Ill<sup>ma</sup> ho scritto ultimamente. Et la prego di nuovo operare che seli conceda meritando il Signor Duca favori et gratie da Sua Maestà di altra qualità et importantia di questa, che è cosa ordinaria come V. S. Ill<sup>ma</sup> conosce. Circa poi alla congiura del conte Claudio Landi et sue pretensioni, resti servita tener la buona mano che si habbia consideratione alla qualità del caso, et che al Signor Duca si habbia quel rispetto che seli conviene, et che ricerca il gran zelo che tiene al servitio di Sua Maestà, che tutti noi et io particolarmente resteremo à V. S. Ill<sup>ma</sup> con molto obbligo, come li restiamo per quello mi scrive haver fatto nel particolar del Cardinal Farnese, et del buon' avvertimento che per tale effetto et approposito mi avvisa che glielo farò penetrare, et mi persuado profitterà. Continui V. S. Ill<sup>ma</sup> li buoni offitii, che con simil mezzo ne spero ogni buon successo; compiaciassi ancora di avvertirmi se altro in questa materia li occorrerà.

Non ho fatto cosa per il prevosto Moriglion che V. S. Ill<sup>ma</sup> me ne debbia ringratiare; desidero bene farli ogni piacere, atteso che oltre all' essere egli fattura di lei merita per se stesso grandemente et io li porto particular affeltione. Ben ringratio V. S. Ill<sup>ma</sup> di quanto hà fatto et promette fare per il Principe di Sulmona a cui tornerebbe gran beneficio il mettere in esse-

cutione quanto lei discorre, et certo che è buonissimo cavaliere. L'essersi provisto il consigliere Blasele del presidentato di Fiandra <sup>1</sup> pare accertata resolutione et del favore che V. S. Ill<sup>ma</sup>, per rispetto mio li ha fatto, li tengo obligatione. Et quando li altri offitii et piazze vacanti si provedino in persone confidenti, idonee et sufficienti et cattolice, tutto passerà bene, et non fò dubbio che di questo parere sia V. S. Ill<sup>ma</sup> et che ne fa il suo meglio. Avvertisi il proveder la piazza di finanze, vacata per morte di Vaus, che molto importa, come parimente il governo della villa di Tornai et del castello. Delli avvisi che V. S. Ill<sup>ma</sup> mi dà con la suddetta sua, gli rendo gratie, et particolarmente per la buona nuova della salute di Sua Maestà. Piaccia a Iddio prosperarla et conservarla così lungamente, come desidero et è di bisogno per beneficio universale. Et per tutti sarebbe molto approposito lo accomodamento et stabilimento delli affari di Portugallo, perche Sua Maestà sene potessi ritornare in Castiglia, et quietamente attendere alli negotii delli altri suoi stati. Delle cose di quà non ho che scrivere, non sendo successo altro dopo la reductione di Tornai.

Con l'alligato pligo scrivo a Sua Maestà et mando copia della commissione et instruzione, che ho data con il parere del Principe, mio figliolo, et di quelli del consiglio alli deputati et commissarii per le differentie con il Duca dell' Oreno, a causa delle terre comuni, quali hora si trovano à Marville in conferentia, et promettendomi che V. S. Ill<sup>ma</sup> vedrà tutto, non glielo replico salvo dico haver havuto mira alla intentione et volontà di Sua Maestà, come si può comprendere dall' istesse scritte.

Li giorni adietro, ad instantia d'altri et per complimento, scrissi una lettera à Sua Maestà, raccomandando Mons<sup>r</sup> de Bours <sup>2</sup> che di poi è morto, affine che fus siprovisto del governo d'Ayre et la Motta a Boys vacanti; quali governi ben vorrei che fussino dati à Giovanni de Vanderee <sup>3</sup>, mio gentilhuomo, che lungo tempo mi ha servito et ancora serve, onde piacerà à V. S. Ill<sup>ma</sup> favorirlo, che mi presuppongo egli renderà di sè buon conto et darà satisfattione.

<sup>1</sup> Guillaume de Blaeser. Voy. plus haut, p. 426.

<sup>2</sup> Jean Noyelles, Sr de Bours. Voy. plus haut, p. 93.

<sup>3</sup> Jean Vander Aa?

## CLIII.

## R É S U M É.

La Duchesse a envoyé deux lettres au Cardinal l'une, le 2 du courant, par le courrier de Lyon, et l'autre, le 4, par un gentilhomme du Prince, son fils. Elle y exprime la joie que lui a causée la prise de Tournai. Depuis elle a reçu du prélat deux lettres des 13 et 23 du mois dernier, et une copie de celle qu'il a écrite à Farnèse.

Elle ne doute pas que Sa Seigneurie n'ait tout mis en œuvre pour que Sa Majesté fût instruite du résultat de la mission d'Aldobrandino aux Pays-Bas et du dévouement de la Duchesse. Elle en remercie Son Éminence et est très désireuse de connaître la réponse et la résolution du Roi. Elle attend cette résolution d'un moment à l'autre, puisque Son Éminence la lui a annoncée comme une affaire faite. Elle espère que Sa Majesté aura tenu compte de toutes les circonstances dans lesquelles l'affaire se présente et qu'elle aura eu égard à la dignité et à la réputation de la Duchesse. Au reste, la Duchesse a d'autant plus de confiance dans la résolution royale, qu'elle aura été prise avec l'intervention de Son Éminence, qui connaissait ses desirs et ses intentions.

Le Cardinal ne peut lui faire plus de plaisir qu'en lui écrivant franchement tout ce qu'il pense. Elle ne sait ce qu'a pu dire Gommicourt, mais cela ne doit pas diminuer l'amitié de Sa Seigneurie pour la Duchesse, qui est et sera toujours son obligée et dévouée servante.

L'argent envoyé par Sa Majesté est venu fort à propos, bien que la somme fut minime, eu égard aux grands besoins du pays. Encore est-elle persuadée que, sans l'intervention du Cardinal, ces fonds ne seraient même pas arrivés. A cette occasion elle appelle l'attention de Sa Seigneurie sur les retards habituels que subissent les envois d'argent, et qui compromettent la marche des affaires et le succès des opérations militaires.

Elle saurait gré au Cardinal de lui faire connaître la réponse, dont Sa Majesté a chargé le secrétaire Maldonado pour la Cour de France.

Elle est d'avis qu'il ne faut pas dissimuler plus longtemps aux Français le mécontentement qu'inspirent leurs intrigues. Il faut couper court à leurs machinations et ne pas chercher le remède après que le mal est fait. S'il est vrai que d'Alençon est en Angleterre et que son mariage avec la Reine Élisabeth est décidé, comme on le mande de tous côtés, il faut prévoir les conséquences de cette union et quel en est le but.

Elle a été avisée que le Cardinal avait lu les lettres qu'Elle a écrites en italien et en

français à Sa Majesté concernant les affaires de Bourgogne, et elle a pris connaissance également de la dernière dépêche que Sa Seigneurie lui a adressée à ce sujet. Elle trouve les considérations de Son Éminence très justes, et il lui paraît évident que, s'il n'est pas satisfait promptement et du moins en partie aux besoins de cette province, il en résultera des désordres et des inconvénients pour ainsi dire irréparables. Il convient donc que Son Éminence emploie son crédit pour obvier aux nécessités de la situation. Il y va pour Sa Majesté de la conservation d'un de ses États les plus importants.

Elle estime que Sa Seigneurie a bien fait d'arranger le différend avec d'Andelot, et elle espère que celui-ci se conduira désormais en bon parent et serviteur de Son Éminence. Elle est heureuse d'avoir pu servir Sa Seigneurie en cette circonstance, où elle n'a vu qu'une nouvelle occasion de lui prouver son inaltérable attachement.

Elle remercie ensuite le Cardinal de tout ce qu'il a fait pour hâter la solution de ces trois affaires toujours en suspens : la vente des biens de Naples, le complot Landi et les justes prétentions du Cardinal Farnèze. Elle augure bien de ses démarches.

Quant au prévôt Morillon, il a assez de mérite par lui-même pour qu'elle soit toute disposée à le favoriser, outre que la recommandation de Sa Seigneurie lui en fait un devoir.

De son côté elle remercie le prélat de ce qu'il a fait et promis de faire pour le Prince de Sulmona, ainsi que de la place de Président du Conseil de Flandre qu'il a fait donner au Conseiller de Blasere. Si les autres charges vacantes sont données à des hommes de confiance, capables et premièrement catholiques, tout ira bien. Elle est convaincue que c'est bien là le sentiment de Sa Seigneurie, et qu'elle fera pour le mieux quant à l'emploi de chef des finances devenu vacant par la mort du Seigneur de Vaux, et quant aux deux postes de gouverneur du château et de la ville de Tournai.

Elle remercie enfin le Cardinal des excellents conseils qu'il lui donne dans sa dernière lettre et des bonnes nouvelles de la santé du Roi. Puisse l'affaire du Portugal être arrangée bientôt pour que Sa Majesté retourne en Espagne et s'occupe de ses autres états. Au reste, rien de nouveau aux Pays-Bas depuis la reddition de Tournai.

Sous ce pli elle envoie une lettre au Roi et copie de la commission et des instructions qu'elle a données, ainsi que de l'avis du Prince et du Conseil en réponse aux députés et commissaires, chargés d'arranger avec le Duc de Lorraine le différend concernant un territoire indivis. Les commissaires sont à cette heure assemblés en conférence à Marville.

Comme les pièces passeront probablement sous les yeux de Sa Seigneurie, elle n'en reparlera pas, sinon pour dire que dans cette affaire Elle a eu en vue les intentions et la volonté de Sa Majesté, comme le Cardinal s'en convaincra par la lecture de la correspondance.

Ces jours derniers, sur les instances d'autrui, Elle a écrit à Sa Majesté pour lui recommander Mons<sup>r</sup> de Bours, qui est mort depuis. Elle demandait pour lui les gou-



vernements vacants d'Aire et de la Motte-au-Bois. Elle désirerait qu'ils fussent donnés à Jean de Vanderee, un gentilhomme de sa maison, qui la sert depuis longtemps. Elle espère que Sa Seigneurie voudra bien le favoriser et rendre de lui un bon témoignage.

---

CLIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A MARGUERITE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 251 à 252.)

Madrid, le 22 décembre 1581.

Madame, J'ay fait, pour Mons<sup>r</sup> l'Ill<sup>me</sup> Cardinal Farnèse, tous les offices que m'ont semblé convenir pour contreminer les practiques des Florentins et d'autres contre luy, et je puis assurer Vostredicte Altèze que Sa Majesté m'assure avoir dudit Cardinal toute bonne satisfaction; et me semble qu'elle entend les ruses de ceulx que luy pensent nuyre. Mais il convient, comme je l'ay dict souvent, les amuser et de non leur oster l'opinion qu'ilz peuvent avoir que leurs mauvais offices et practiques qu'ilz mènent contre luy font effect à son dommage : car aultrement ilz chercheroient nouveaux moyens, et vault mieux que les choses demeurent ainsy pendant qu'elles ne font mauvaise impression de ce coustel.

Sa Majesté se trouve encoires en Portugal avec fort bonne santé et aussy le Seigneur Cardinal Archiduc; mais je ne vois encoires apparence de ce brief partement dudit Portugal; car, si je ne me forcompte, il y a encoires beaucoup à faire devant d'y pouvoir laisser le tout en l'estat qu'il conviendrait.

L'on dresse maintenant nouvelle armée de plus de XL navieres, pour avec icelles mectant dix mil Espagnolz et Allemans dessus, et les accompagnans de quelques galères, faire l'emprinse de la Tercera et s'opposer aux emprinses de Don Antonio et de ceulx de France et d'Angleterre que

luy voudront assister. Le chief de l'emprinse sera le Marquis de S<sup>te</sup>-Croix <sup>1</sup>. Dieu luy doint bon succès et que l'élection de sa personne soit à propos et bonne à cest effect. Il a accoustumé de partir tard et ne l'ay veu manier emprinses telles en chief.

La flotte nouvelle pour le destroit des Magallans et pour le Brasil est partye il y a huit jours. L'impératrice est arrivée à Colebry, avec toute la compagnie, et dois là vient par terre, et au compte que l'on faict du séjour qu'elle fera audit Colibry, à Barcelone et à Çaragossa, il sera bien près de la fin de febvrier devant qu'elle arrive.

Sa Majesté a pourveu Mons<sup>r</sup> le Prince de 400<sup>m</sup> escuz et pour les 200<sup>m</sup> qu'il a prins des marchans; et outre ce nous sumes de nouveau après, le S<sup>r</sup> Don Jehan de Idiaqués et moy, pour solliciter vivement nouvelle provision d'argent.

L'on actend avec grand désir nouvelles de Tornay, où Mons<sup>r</sup> le Prince a faict de son coustel plus que l'on ne sçauroit demander; mais il est fort mal aydé et secondé. Et me recommandant, etc.

<sup>1</sup> Le Marquis de Santa Cruz. Voy. les *Documentas inéditas*, t. LXXII, p. 488.

## APPENDICE.

### I.

#### MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, lettres autographes, liasse 2, n° 200.)

Aquila, le 6 janvier 1580.

Io ho sempre desiderata venir personalmente a far riverentia et bacciar le mani di Vostra Maestà, conforme al molt' obbligo che ne tengo. Imperò non mi sendo stato permesso, et tanto meno hora comandandomi la Maestà Vostra, che me ne passi al governo di Fiandra, mando Pietro Aldobrandino, accio che per me faccia questo devuto et desiderato ufficio et in mio nome dia à Vostra Maestà questo buon capo d'anno et infiniti appresso felicissimi, sicome da Iddio benedetto gliene prego, et in oltre a far capace Vostra Maestà del grandissimo pregiuditio che la lettera scritta dalla Maestà Vostra a xii d'agosto passato al vice Re di Napoli et ad instantia del Duca di Fiorenza mi porta, per la dilatione che percio si mette alla speditione della causa; et supplicare Vostra Maestà restar servita, comandare et ordinar subito al vice Re et consiglio di Napoli che publicchino la resolutione che in detta causa han fatto pro o contra che sia, che per le tante et tante raggioni che ne tengo mi persuado à mio favore, et che però si metta in essecutione conforme a giustitia; perche io doppo sei anni che mi si tiene usurpato l'usufrutto della mia dote, con notabil mio interesse et danno, possa esserne pagata et reintegrata, si come è giusto et Vostra Maestà intendera piu appieno dal detto Aldobrandino a cui la supplico dar intera fede, et favorirmi con prestezza di quella buona speditione di giustitia che le tante mie buone raggioni ricercono, et spero dalla benignità della Maestà Vostra.

Per incaminarsi alla volta di Fiandra, si come Vostra Maestà mi ha comandato,

altro non aspetto che risposta della lettera che alla Maestà Vostra scrissi a 30 d'ottobre, con la quale mi doverrà mandare la commissione et ordine et le altre istruzioni che si convengono, et conforme a che la supplichai mandarmi, atteso che senza esse non mi par poter mettermi in viaggio, non sapendo quello mi habbia da fare, non mi havendo sino a hora Vostra Maestà dato notitia alcuna della sua volontà, ne di cosa concernente a quel governo, et al suo servitio : et subito havuto dette commissioni et ordini che sono necessarii, mi metterò in camino essendo del tutto pronta a partire, come intendera dal medesimo Aldobrandino, et anco quel di piu che mi par convenirsi al servitio di Vostra Maestà et che è di bisogno io sia da lei avvertita et provista, per poter accertare in servir la Maestà Vostra a suo gusto et satisfattione, che altro non è il mio oggetto, et rimettendomi al sudetto Aldobrandino non mi allargherò in altro, salvo in supplicar la Maesta Vostra resti servita rimandarmelo presto, et di tutto bene spedito.

## I.

## TRADUCTION.

J'ai toujours désiré d'aller personnellement faire révérence et baiser la main à Votre Majesté, comme c'est grandement mon obligation. Mais n'en ayant pas eu le temps, d'autant plus que Votre Majesté me donne aujourd'hui l'ordre de passer en Flandre pour gouverner ce pays, j'ai dépêché Pietro Aldobrandino à l'effet de remplir ce devoir à ma place, et souhaiter en mon nom la bonne année à Votre Majesté (je prie Dieu de lui accorder toutes ses faveurs). Je lui ai en outre donné mission d'informer Votre Majesté du grand préjudice que m'a causé la lettre écrite par Elle, le 12 août dernier, au Vice-Roi de Naples, sur les instances du Duc de Florence; cette lettre a retardé la solution de l'affaire. J'ai chargé Aldobrandino de supplier Votre Majesté de vouloir bien ordonner au Vice-Roi et au Conseil de Naples de publier la résolution prise en l'espèce contre qui que ce soit; j'ai pourtant bien des raisons de croire qu'elle m'est favorable. C'est pourquoi je voudrais qu'elle fût mise à exécution, puisque depuis six ans l'on me retient indûment l'usufruit de ma dot. C'est pour moi un grand dommage. J'aurais pu déjà être remise en possession de mon douaire et remboursée des termes arriérés, comme Aldobrandino l'expliquera plus amplement à Votre Majesté. Elle peut avoir toute confiance en lui. Quant à moi, je La prie de presser l'action de la justice, comme j'y ai droit par le bien fondé de ma cause; j'ai d'ailleurs bon espoir dans la bienveillance de Votre Majesté.

Je n'attends plus pour me rendre en Flandre, conformément aux ordres de Votre Majesté,

que la réponse à ma lettre du 30 octobre dernier. Votre Majesté devait joindre à cette réponse ma commission avec les ordres et les autres instructions que de besoin. Je la supplie donc de me les envoyer; car sans ces pièces je ne puis me mettre en voyage, ne sachant ce que j'ai à faire, puisque jusqu'à ce jour Votre Majesté ne m'a donné aucune connaissance de sa volonté ni de ce qui concerne son service et le gouvernement des Pays-Bas. Aussitôt après avoir reçu ladite commission et lesdits ordres, qui me sont nécessaires, je me mettrai en route, étant tout à fait prête à partir, comme Votre Majesté l'apprendra d'Aldobrandino. Il dira aussi à Votre Majesté quelles sont les mesures que d'après moi commandent ses intérêts et les pouvoirs, les instructions dont Elle doit me munir pour que je puisse La servir à son entière satisfaction, comme c'est mon seul but. Je m'en remets au reste à Aldobrandino et ne dirai plus rien, sinon que je supplie Votre Majesté de vouloir bien m'envoyer promptement la commission et les instructions prérappelées.

---

## II.

### INSTRUCTIONS DE MARGUERITE DE PARME A ALDOBRANDINO, SON ENVOYÉ AUPRÈS DU ROI D'ESPAGNE.

(Archives Farnésiennes à Naples, lettres autographes, liasse 2.)

Aquila, le 6 janvier 1580.

Instrutione à voi Pietro Aldobrandino di quanto havete in mio nome à trattare et esponere a Sua Maestà et procurare d'haverne buona et presta resolutione, per il quale effetto hora vi mandiamo in Corte.

Et prima. Perche habbate a pieno notitia et intiera informatione di quello è passato et occorre, vi si replica il medesimo, che in voce vi si è detto, acciò che meglio possiate rimostrare à Sua Maestà quanto conviene et è di bisogno per haverne buona et breve speditione.

Vi si dice dunque che alli 29 di ottobre passato, il Commendator Magior di Castiglia <sup>1</sup> mi mandò di Roma una lettera credentiale di Sua Maestà, in San Lorenzo alli 30 di settembre passato, et in conformità di essa mi scrisse detto Commendatore con sua lettera de 27 d'ottobre, dicendomi il desiderio grandissimo che Sua Maestà tiene che io

<sup>1</sup> Jean-Ferdinand de Zuñiga, souvent cité dans le tome VII.

vada, et con prestezza al governo di Fiandra et a tal' effetto mi rapresentò infinite ragioni, et la gran necessità che era della mia andata, concludendo in somma che maggiore ne piu grato servitio non poteva fare à Sua Maestà di questo, come parimente lei con la sudetta sua mi scrive et comanda. Onde considerando io che se l'anno del 77, quando Sua Maestà mi comandò passare in quelli paesi, a procurare di componere et mettere assetto in quelle cose, mi parse si come era et che allhora scrissi duro tal comandamento et pieno di tutte le difficoltà, assai maggiore mi deve parere hora che l'età mi si è augumentata, insieme con le indispositioni : et anco le difficoltà sono infinitamente cresciute, per poter far effetto buono in quelli paesi, atteso principalmente l'ampliatione della maladetta heresia et la poca obbedientia che in essi resta à Sua Maestà, con altri molti et diversi inconvenienti, che a tutti devono esser noti; le quali cose unite, et ciascuna di esse sola basta a rendere il negotio in se stesso difficoltoso, et piu presto impossibile, et a me fanno più inhabile et manco atta a servire Sua Maestà in tal carico, tuttavia, vedendo io la caldezza con che Sua Maestà me lo ha commendato et la grande instantia che me ne ha fatto con dirmi ciò essere molto servitio d'Iddio et suo, mi risolvetti senza prima darne parte né al Cardinal Farnese, né al Duca, né tampoco al Principe mio figliuolo, accettare tal peso, ancor che troppo grave et dubbioso, anzi per me gravissimo et pericoloso, et che facilmente potrà questa mia resolutione esser giudicata temeraria, pigliando carico et governo di populi et paesi che piu presto vorranno comandare che esser governati et comandati, nondimeno mi contento per obbedire à Sua Maestà postponere qualsivoglia cosa, mettendo a risico la vita, la reputatione et quanto tengo perche Sua Maestà non resti ingannata della gran confidentia che mostra et scrive haver in me. Et cosi di tal mia determinatione avisai Sua Maestà per lettera de 50 d'ottobre et anco ne scrissi al Commendator Maggiore, come havete visto, dicendogli che mi metterei in viaggio quanto prima potessi, non ostante la trista stagione et di tutto contraria in fare simil viaggi, et maxime a donne et di età come sono io. Et se in quel carico mi riuscirà fare cosa buona, per il che userò ogni diligentia, si potrà attribuire alla bontà et volontà divina, sendo la causa sua, et quando succedessi altrimenti, il che Iddio cessi, doverrò appresso di Sua Maestà et di tutti esser tenuta per scusata, poiche mi sarò sotto posta a tanto grave et pericoloso carico et impresa, solamente per servire à Iddio, et obbedire alla Maestà Sua, et non per altro rispetto. Et supplicai anco Sua Maestà a mandarmi contenta delle istruzioni chiare et distinte et la commissione di quanto haverò da fare, et come mi haverò da regolare et governarmi in tutto. Et ancorche mi persuada che non possino tardare à comparire con la risposta di Sua Maestà, che altro non aspetto per mettermi in viaggio, nondimeno quando al vostro arrivo in Corte cio non fussi esseguito, procurate che con prestezza si faccia, accio io possa conforme alla mente et intentione di Sua Maestà servirla a suo gusto et satisfactione ò almeno approssimarmi piu che sarà possibile alla sua volontà, perche con

questa mira mi metterò in cammino, havendo per principale oggetto il servitio et satisfattione della Maestà Sua.

2. Arrivato che sarete in Corte vene andrete subito à fare in mio nome riverenza et baciare humilissimamente le mani di Sua Maestà, con presentarli la mia lettera, che in vostra credenza vi si è data, et li direte che non ostante tutte le difficoltà et pericoli et ogni altra cosa, come di sopra si narra, et io l'ho scritto alli 30 d'ottobre, mi sono risoluta passar in Fiandra, per obbedire et servire alla Maestà Sua, ma che bene haveria voluto prima, si come è mio desiderio, andar personalmente a baciare le mani et piedi di Sua Maestà et a ricevere la sua beneditione et di piu della sua voce istessa intendere chiaramente la sua volontà per eseguirla quanto è in mio potere a sua satisfattione : il che non mi permettendo il tempo nè la necessità del negotio di che si tratta, mando voi, tanto mio amorevole et confidente, a fare questo devoto et da me desiderato officio, et à darli il buon Natale et le buone feste, et in oltre a farli sapere quello che conviene per il suo servitio et per il buon successo del negotio, che Sua Maestà mi comanda et di piu quello che a me particolarmente occorre.

3. Li direte che di qui partirò subito che da Sua Maestà habbia risposta della sudetta mia lettera de 30 d'ottobre, con laquale mi dovèrà venire le commissioni et instructioni domandateli et che sono necessarie, che senza di esse non saperei come intrare in quelli paesi, ne quello havessi da fare, non mi havendo Sua Maestà sino a hora dato notizia di cosa alcuna intorno alle cose concernente a quel governo et della sua mente et volontà. Piglierò il cammino alla volta della santissima casa dell' Horeto, et di la a dirittura per la Romagna à Parma et Piacenza, dove si haverà informatione del resto del viaggio, atteso il sospetto del mal contagioso che corre in quelli contorni, et si piglierà il piu sicuro, benchè credo sarà per la Savoia et Borgogna, indirizzandomi alla volta di Luzemburgh. Imperò è necessario avanti ch' io esca d'Italia saper da Sua Maestà in qual luogo de Paesi Bassi comanda che vadia a parare nel primo ingresso, et di chi nel principio haverò da fare ricapito. Onde farete ogni diligentia che ne sia avvisata in tempo.

4. Perche conviene molto al servitio di Sua Maestà che l'autorità et commissioni che mi darà sia (*sic*) chiara et suprema, ne farete ogni diligentia, atteso che non sendo tale, poco frutto potra fare, si perche non saria stimata da quel populi, già posti si può dire in libertà et in un vivere sfrenato, nonche licentioso, si anco per poter pigliare le resolutioni in pronto, et valermi delle occasioni quali si perderebbono in aspettare le risposte di Spagna, come per esperientia si è visto per il passato. Oltre a che Sua Maestà deve avere molta consideratione et risguardo alla qualità et grado di mia persona, sendoli quella vera et devota serva che li sono; et che mi manda al Governo di cinque ò sei provincie sole, et non di tutto il paese dove sono stata altra volta; et che dove manca una parte, supplisca Sua Maestà accompagnandomi con autorità maggiore et suprema, altrimenti sarebbe cosa ridicola et di poca stima.

5. Opererete per le cause suddette che Sua Maestà mi mandi scritti et firmate di sua mano le istruzioni et commissioni, tanto pubbliche che segrete et che siano molto chiare et distinte, con farmi saper puntualmente et apertamente la sua volontà, et intentione, et ciò bisogna che io habbia et sappia, avanti di entrar nel paese, per chè nel principio possa io incamminare le cose et li negotii al fine che desidera Sua Maestà, atteso che quando non sapessi prima la sua volontà, potrei forse pigliare qualche strada in contrario che fussi poi difficile a rimuoverla.

6. Intenderete particolarmente sopra il capo principale che è della religione cattolica, qual sia la mente di Sua Maestà, et che in questo io sia avvisata molto chiaro di quello harò da fare, accio che per la oscurità della commissione non venissi a cadere in qualche errore, di che mi guarderò. Ma cio dico per che tal volta suol' avvenire per la oscurità et ambiguità delli ordini che si danno, incorrere in qualche inconveniente, et a me potrebbe accadere piu facilmente che ad altri, atteso che dovendo consultarmi con quelli del paese potriano interpretare le commissioni a lor modo, et sinistramente, secondo i loro humori. Onde mi metterebbono in gran risichi, quali si possono sfuggire con la chiarezza delle commissioni, che procurerete si habbino chiarissime, per tor via ogni difficoltà, et per chè io non sia costretta esser ministra di sminuire punto la religione cattolica romana, ne sia forzata consentire cosa in pregiudicio di essa, perchè a modo alcuno non mi saprei accomodare a simil pratica : oltre a che non sarebbe punto servitio della Maestà Sua, laqual son certa non mancherà darmi in questo ogni satisfatione, essendo conforme alla sua santa et retta mente. Et il simile dico per quel che tocca alla debita obbedientia di Sua Maestà consistendo in questi dua punti tutta la importantia.

7. Et quando intorno a questi dua capi vi si dicessi che si pigli il piede dell' accordo di Gantes, Editto perpetuel, et altri accordi fatti per prima et poi con li Stati et Principe d'Oranges, vi farete dar copia autentica di detti accordi et appuntamenti, et in particolare delli ultimi fatti il Principe, mio figliuolo, con le Provincie Valloni <sup>1</sup>, et se altri vene sono con ville et persone particolari, perche possa io vederli et esserne capace, et haverne intiera informatione.

8. In oltre rappresenterete à Sua Maestà quanto convenga al suo servitio mantenere et adempire quello che si è promesso alle provincie et ville riconciliate et alli particolari, consistendo tutto il frutto che possa fare in questa mia andata per servitio di Sua Maestà in complire dette promesse, per racquistare la confidentia persa ; et che per ciò mi dia Sua Maestà modo et comodità di poter nel principio far mettere in essecutione le capitulationi et oltre promesse che si sono fatte in nome di Sua Maestà, cio è quelle che mancassero di doversi effettuare, perche cosi facendo, sarà una apertura da poter

<sup>1</sup> Le traité d'Arras, du 9 janvier 1579. Voy. t. VII, p. 296.



facilissimamente passare oltre con il resto dell' intentione di Sua Maestà, che deve in tutti i modi osservare il promesso, et provvedere a tutto, senza aspettare altre occasioni per non perdere quelle che si offeriranno per suo servitio, sendo cosa chiara, che acquistando la confidentia tutto il resto passerà bene.

9. Quanto poi alla generalità delli articoli contenuti in essi accordi, è necessario sapere da Sua Maestà a qual di essi si ha da haver piu mira, oltre alla religion cattolica et obbedientia di Sua Maestà : come per esemplo dirò, nel chiamare et assemblare li stati generali et provincie particolari, se ricevendo questo capo ò alcun' altra interpretatione, a che fine si deve tirare, perche tal volta con la desterità et con le occasioni si può fare gran profitto, ancorche io sappia molto bene, che senza altra specificatione, si devono tutte le cose et capi tirare et interpretare a vantagio et al servitio di Sua Maestà, nondimeno è pur bene in caso che sopra di cio nascessi dubbio, esser preavertita in tempo, et non havere ad aspettare le chiarezze et ordini di Spagna, per la perdita che si può fare in aspettarle.

10. In somma il particular dell' autorità et commissione, et quello delle istruzioni, hanno da essere con fatto il supremo potere et intero, con piena et larga chiarezza et distinctione in ogni genere di cosa che possibile sia, perche io, come ben manifestamente si vede et conosce, non piglio questo arduo peso, senon per servire et obbedire à Sua Maestà, senza nessuna sorte di disegno ne d'interesse, ma solo perche Sua Maestà si certifichi del buon animo et volontà mia verso il suo servitio et non resti Sua Maestà ingannata, sicome hò detto, della confidenza grande che mostra et hà scritto tenere di me. Onde replico convenire al servitio di Sua Maestà haver consideratione et riguardo tanto nelli suddetti particolari come in quello della mia provisione et trattamento, che par la qualità di essa, non solo giova alli bisogni correnti, ma accompagna l'autorità della persona. Et è da considerare, che se nelli tempi passati, quando il paese era florido et tranquillo et abbondante d'ogni bene, la provisione ordinaria era di trenta cinque mila scudi d'oro, quanto piu deve ragionevolmente essere hora che il paese è distrutto, inquieto et povero et che tiene mancamento d'ogni cosa necessaria; et poi che io metto per servire et obbedire à Sua Maestà in risico la vita, la reputatione et ogni cosa, al meno non mi si faccia spendere la roba et pormi in debito come altre volte ho fatto per servire a Sua Maestà, avvertendo che quando Sua Maestà dicessi che farà et dirà, con rimetter la resolutione di questo particolare per tempo avvenire di replicare, che io non sono ministro nuovo, et che non ho di bisogno secondo le mie actioni et servitio futuro esser riconosciuta, ma che la mia lunga et devota servità ricerca che di presente Sua Maestà dichiari la sua volontà in questa parte, aggianto che io non tengo età da pascermi di speranze, et di belle parole, benche credo che in questo Sua Maestà non deva contradire ne far difficoltà alcuna.

11. Perche mi persuado che con il Principe d'Oranges, si oiano tenute pratiche per

farlo uscir del paese, conviene molto che io sappia in che maniera, et che partiti et conditioni se li sono offerti, onde procurate d'intenderlo : et anco se venendo l'occasione io debbo trattarne et in che modo, atteso che il vero remedio di quietare quelli paesi è l'uscire et lo allontanare detto Oranges da essi, come altre volte ho scritto a Sua Maestà, dalla quale procurate che io sia avvertita di quanto fa bisogno in questo particolare. Et anco se con altri adherenti di esso Oranges, si è tenuto et si deve tener pratica et conchi, et se di presente ne resta attaccata alcuna overo qualche intelligentia. Benche di questo si potrà sapere dal Principe mio figliolo, nondimeno conviene ancora saperlo da Sua Maestà.

12. Dovete rappresentare a Sua Maestà, che io mi vado a mettere in parte dove mi pare che haverò poche forze et manco assistentia, et infra gente che sà Iddio la volontà che tengono : perche, se si debbe fare giuditio dalle cose passate, et presenti, si può credere che non sia buono, stante maxime li fomenti di Francia et d'Inghilterra, et di alcuni di Alemagna, che cercheranno per quello che si può comprendere, et secondo il lor solito, far nuovi motivi et forse tentar d'invadere il paese, vedendo le debil forze che vi ticne Sua Maestà et li animi di quelli populi ancora alterati. Et il medesimo dico delle provincie sottoposte alla volontà di Oranges, che sono di maggior numero et piu potenti che quelle di Sua Maestà. Pertanto conviene grandemente che in questa parte mi chiarisca Sua Maestà et con tempo la mente Sua, dandomi li ordini et comodità che si ricercano, accio, venendo il caso et in un punto preso, sappia come haverò da governarmi et similmente in che maniera, quando Sua Maestà si risolvessi per qualche occasione ò provocationi muover guerra alle altre Provincie inimiche, con farmi particolarmente avvisata, di chi haverò a far confidentia nelle cose importanti et che occorreranno, Et sopra tutto per ovviare alli inconvenienti è necessario havere un deposito ò assegnamento sicuro di una buona et grossa somma di denari, per valersene nei bisogni subitanei et per servitio di Sua Maestà, si come fù risoluto di fare quando la Regina Maria fù richiamata a quel Governo. Se in quelli tempi conveniva questa necessaria sicurezza di denari, no vi sendo che un nimico forestiero, quanto più bisogna hora, che dalli stati non si può cavare nn quattrino di aiuto? Et vi sono molti et diversi inimici, tanto forestieri come dentro dello istesso paese. In che farete voi ogni instantia perche Sua Maestà provveda a tutte queste cose.

13. Io sino a hora non ho scritto a persona di quelli paesi in generale ne in particolare della mia andata in essi, per non sapere in cio la volontà di Sua Maestà, dalla quale intenderete se debbo farlo intendere con lettera o con persona expressa, et a chi, et in che modo, et di cio mi si avverta con prestezza.

14. Nonostante che sopra dico haver disegnato indirrizarmi alla volta di Luzemburg, è bene che Sua Maestà mi dichiari, come ho detto, dove debbo andare, et in che luogo fare la residentia, poiche Brusselles sin' a hora resta in mano della contraria parte, et

anco di chi devo più fare confidentia, et con chi ho da consultare et consigliare i negotii, il che procurerete che mi si dichiari distintamente.

13. Similmente intenderete da Sua Maestà con il parer di chi debbo fare le deliberationi et resolutione de negotii, accio si stabilisca quel che sarà di bisogno senza havere a scriverue in Corte, atteso che la distantia et la lunghezza del tempo può far perdere molte buone occasioni, mentre si aspettassino le risposte, come si è visto per le cose passate et che di sopra ho detto.

16. Saperete come mi haverò da regolare et governare con li Signori titolati et altri ministri, che di continuo sono stati dalla parte et nel servitio di Sua Maestà, et di chi di essi devo fare più stima et confidentia. Et il medesimo intenderete delle persone et ministri di roba lunga che hanno seguitato detto servitio.

17. Similmente intenderete il medesimo di tutti li signori titolati et altri tanto gentilhomini che persone di roba lunga e ministri, che sono reconciliati, con sapere in che forma harò da trattare con ciascuno et di chi di essi far piu conto et stima.

18. Intenderete ancora se nel passar per la Borgogna io hò da fare offitio alcuno ò riconoscere alcuna cosa et in che maniera, perche sendo quella Provincia congiunta al governo de Paesi Bassi, non è fuor di proposito ch' io sappia li humori et le cose che in essa corrono, per poter fare li offitii necessarii nel passar che farò di là, che molto meglio si fanno con la presentia, che con le lettere ò imbasciate, et però procurate che Sua Maestà mi avverta di tutto.

19. Non sara fuor di proposito saper parimente se con il Duca dell'Oreno conviene fare alcuno offitio, atteso la convicinità del suo stato con Borgogna et Luzemburgh.

20. In evento che l'Arciduca Matthias continui lo stare in quelli paesi, fate opera che Sua Maestà mi avvisi in che maniera devo seco regolarmi. Et occorrendo scrivere, in che modo lo devo trattare et in che maniera procedere, acciò tutto passi conforme al gusto et volontà di Sua Maestà.

21. Saperete anco in che modo mi devo regolare et governare con l'Imperatore, tanto per le occorrentie et negotii de Paesi Bassi, come per le altre, et di quello haverò a dar parte, et se devo mandare a visitarlo con persona propria, overo scriverli et farli sapere la mia andata, et di questo haverne buona et chiara informatione.

22. Parimente di come mi devo regolare con la Imperatrice et Arciduchi et anco con li altri Principi d'Imperio et d'Alemagna.

23. Haver notitia et saper quali di essi sono li amici, et quali si mostrano pocho affectionati al servitio di Sua Maestà, et quali sono li neutrali, et di chi si ha da fare confidentia, et con quali si ha da tener corrispondentia et intelligentia nelle occasioni presenti et nelle future.

24. Haverete parimente la medesima notitia et informatione di Francia et di Inghilterra et di altri convicini, come Lorena, Cleves, Danimarca et Suetia et simili, et se devo

mandar persona propria ò scrivere al Re di Francia, et Regina Madre, et Regina d'Inghilterra et a chi altri di piu.

25. Intenderete ancora quali sono li colonelli et capitani Alimanni et altri pensionati da Sua Maestà et di chi di essi in caso di bisogno si ha da fare più ricapito.

26. Se occorendo, il che Iddio cessi, che avanti d'arrivare in quelli paesi succedessero alterationi ò novità et che percio io fussi impedita d'intrare in essi, saperete da Sua Maestà quello che in tal caso haverò da fare, et dove haverò da fermarmi o andare con avvisarmelo subito.

27. Altra volta ho scritto à Sua Maestà, ad instantia della Principessa d'Arimbergh, sopra il desiderio che tiene di essere favorita per maritare suo figliuolo primogenito con una figliuola del Duca di Cleves<sup>1</sup>. Et perche tal volta detta signora mene potria far nuova instantia, desidero sapere quello haverò da rispondergli, che sia a gusto di Sua Maestà. Et giudico approposito tenere ben satisfatta et edificata essa signora, per essere di valore et haver molti parenti et adherenti di consideratione.

28. Sapere ancora come mi devo regolare con la contessa d'Agamont et con li suoi figlioli, per esser medesimamente ella persona di consideratione.

29. Parimente intenderete se di quello che alla giornata tratterò et passerà in quelli paesi, ne haverò a dar parte alli suoi Ministri d'Italia, et con chi di essi haverò da tener corrispondentia et anco con chi di quelli che sono fuora d'Italia, come alla corte dell' Imperatore, in Francia, in Inghilterra et altrove.

30. Rimostrerete à Sua Maestà che per suo servitio è molto necessario, che alle lettere che li scriverò risponda ò faccia risponder subito, et che per cio dia ordine che si eseguisca senza dilatione, et che meco si tenga meglio corrispondentia, et si risponda particolarmente alle mie lettere, perche cosi conviene al servitio di Sua Maestà: il quale sò quanto habbia patito nelle occasioni passate per la tardanza del rispondere, che parimente in avvenire può causare gran pregiuditio alli negotii et al servitio sus.

31. Atteso che per la continua guerra et travagli di quelli paesi si è interrotta et guasta la iustitia et dovendo riaddrizzarla et accomodarla, conviene sapere se per cio si haverà da pigliare il cammino per ridurla allo stile et consuetudine vecchia, ovvero seguitare quello che sarà introdotto nuovamente da questi ultimi governatori et consigli, il che intenderete puntualmente et mene farete avvisata.

32. Come habbate rimostro a Sua Maestà tutto quel che conviene per suo servitio et per il buon fine del negotio che porto a carico, et la pronta volontà con la qual vado a servirla, postponendo ogni altra, cosa come vi si è detto di sopra, supplicherete la Maestà Sua in mio nome, con ogni caldezza et con tutta la humiltà possibile, che resti servita

<sup>1</sup> Voy. au sujet de ce mariage ce que nous en avons dit, t. VII, p. 437, et la lettre de Maximilien de Longueval, *ibid.*, p. 487.

farmi gratia havere in protectione et per raccomandato il Principe, mio figliuol, anto suo vero et devoto servitore et parimente li suoi figlioli, et in particolare Don Ranuccio, et le buone sue ragioni che tiene alla successione del Regno di Portugallo, come a Sua Maestà ho scritto, dalla qual si spera ogni favore.

33. Scrivo alla Regina mia signora in vestra credenza, accio vi favorisca. Li presenterete la lettera et li farete riverentia et baciarete le mani in mio nome, et occorrendovi vi valerete de suo favore.

34. Parimente visiterete et baciarete le mani in mio nome al Serenissimo Principe et Serenissimi Infante miei signori et il simile al Cardinale Arciduca.

35. Scrivo in vostra credenza al Cardinal Granvela. Et perche mi si è sempre mostro amicissimo et in Sua Signoria Illustrissima teniamo grandissima confidenza, farete subito ricapito dá Sua Signoria Illustrissima dandoli conto di tutte le vostre commissioni, valendovi del suo aiuto et consiglio, certificandolo della interia confidenza che in lei tengo, et che fò molto conto et stima del suo parere et consiglio, secondo il quale vi regolerete.

36. Scrivo similmente a Don Giovanni de Idiaquez <sup>1</sup>, in vostra credenza, perche dell' opera sua possiate valervi secondo l'occasioni che vi si presenteranno, essendosi lui mostrosi sempre molto amorevol mio.

37. Scrivo ancora al Cardinal di Toledo <sup>2</sup>, Marchese d'Aguilar <sup>3</sup>, Don Giovanni d'Idiaques, Francesco Hernandez de Leivana <sup>4</sup>, Gabriel de Sayas <sup>5</sup> et Sebastiano de Santoya <sup>6</sup> alli quali presenterete le mie lettere et in mio nome farete complimento di visita, facendo di ciascuno ricapito secondo occorrera, et mostrando che di loro teniamo intiera confidentia.

38. Si come voi ben sapete in corte tiene cura ordinariamente delli miei negotii Giovanni de Samaniego <sup>7</sup>, come agente et secretario mio, al quale scrivo che vi assista et aiuti in tutto, et vi informi di quello sarà necessario, et che habbia cura di tutto quello che li direte: et con lui potrete comunicare tutto il contenuto della presente instruttione et quello che di più vi parerà, facendo confidentia di esso, come huomo mio, et di ciu potrete cavare ogni aiuto et assistentia, in tutto quello che haverete da trattare.

<sup>1</sup> Juan Idiaquez, secrétaire de Philippe II, souvent cité.

<sup>2</sup> Gaspard Quiroga, cardinal de Tolède. Voy. plus haut, pp. 160, 170.

<sup>3</sup> Louis-Ferdinand Manrique, quatrième marquis d'Aquilar. Voy. plus haut, p. 218.

<sup>4</sup> Francesco Hernandez de Liebana, membre du conseil royal. Voy. DANVILLA Y COLLADO, *El poder civil en España*, t. V, pp. 504, 689.

<sup>5</sup> Gabriel de Zayas, secrétaire de Philippe II. Voy. *ibid.*, p. 695.

<sup>6</sup> Sebastiano de Santoya, secrétaire de Philippe II. Voy. *ibid.*, t. V, p. 695.

<sup>7</sup> Juan Samaniego, secrétaire de Marguerite de Parme, accrédité par elle auprès de la Cour de Madrid.

39. Haverete particolar cura di avvisarmi di mano in mano del vostro viaggio da tutti i luoghi dove haverete comodità. Et subito arrivato in corte mene darete avviso, et della salute di loro Maestà et persone Reali, procurando con tutta la diligentia di haver presta speditione di quanto portate in commissione. Et sopra tutto havete da operare di farmi haver la commissione et autorità, et istruzioni et informationi firmate da Sua Maestà, con le altre provisioni, avanti che io esca d'Italia ò arrivi alli Paesi Bassi. facendo opera che a tal effetto per parte di Sua Maestà mi si spedisca corriero, avvertendo voi di scrivermi con ogni occasione, dandomi sempre minuto raguaglio di quel che haverete fatto ò sperate di fare con aggiungere in tutto il vostro parere di quello vi occorrerà; et per le cose importanti vi valerete della cifra che qui vi si è consignata.

40. Potrà talvolta parer ad alcuno curiosità le particolari informationi che domando di sopra. Imperò altro non mi muove che il desiderio estremo che tengo di accertare in servire Sua Maestà suo gusto et satisfatione, il che mai potrei fare bene, se prima non fussi capace et informata della sua mente et intentione. Et con questo fondamento dovete fare tutte le domande sudette.

41. Sino quando andasti l'altra volta in corte et per prima, facemo supplicare à Sua Maesta restassi servita di ampliarci li privilegi di questi nostri luoghi d'Abruzzo, non già con cose nuove, ma con le medesime che molti altri tengono in questo Regno, sopra di che so no passate molte dimande et risposte di che è informatissimo Giovanni de Samaniego, il quale ultimamente mi mandò una resolutione che Sua Maestà haveva fatto intorno a questo negotio che in sustantia vuol dir niente, cosa che mi ha dato molta alteratione in vedere che a me si nieghi quello che a gente di poca qualità et a mercanti si concede et parimente nella confirmatione delle salveguardie, il che habbiamo scritto à Samaniego, et voi li replicherete che ci par molto stranio, et anco venendo in buon proposito lo direte al Cardinal Granvela, senza però passar piu oltre sino ad altro nostro avviso.

42. Direte à Sua Maesta che il Comendator Maggiore Vice Re di Napoli mi ha scritto tenere ordine della Maestà Sua dit mettere la figliola del signor Don Gio. d'Austria (che sia in cielo) nel monasterio di Santa Chiara di Napoli <sup>1</sup>. Et io li ho riposto che a suo piacere mandi a pigliarla, poiche cosi comanda la Maestà Sua, la qual supplicherete che habbia in protectione et favorisca detta figliola, perche oltre a esser figlia di tal padre lo merita per se stessa.

43. In caso, il che Iddio non voglia, voi vi ammalassi in cammino ò per altro accidente fussi impedito di non poter seguire il viaggio, manderete il dispaccio per mano et via sicura a Giovanni de Samaniego, mio secretario in corte, avvertendolo che con il favore et consiglio del Cardinal Granvela procuri la speditione di quanto si contiene in

<sup>1</sup> Voy. à ce sujet le tome VII, page 476.

questa instruttione et mi mandi li ricapiti et mi scriva quel che occorre et particolarmente intorno a tutto et voi mi avviserete quanto eseguirete in questo particolare occorrendo.

44. Oltra quel che vi si dice nelli sopradetti 43 articoli contenuti nella presente instruttione, se alcuna altra cosa vi occorressi per mio servitio, mene rimetto alla vostra prudentia et diligentia, confidando totalmente nella vostra integrità, bontà et amorevolezza. Et a Iddio piaccia concedervi buono et prospero viaggio con quel felice ritorno che vi desidero!

Dall' Aguila a 6 de gennaio 1580.

---

## II.

### R É S U M É.

---

La Duchesse, pour lui faciliter sa mission, explique à Aldobrandino les différents points qu'elle lui a déjà indiqués de vive voix et qu'il aura à traiter avec le Roi. Elle lui recommande d'obtenir une bonne et prompte résolution de Sa Majesté.

Vers le 29 octobre dernier, le Grand Commandeur de Castille envoya de Rome à la Duchesse une lettre de crédit du Roi, datée de Saint-Laurent le 30 septembre dernier, avec prière de partir le plus tôt possible pour la Flandre. Le Roi en exprimait le vif désir et Elle ne pourrait lui rendre un plus grand ni plus agréable service qu'en pressant son départ.

Mais la Duchesse se rappelle qu'en 1577, lorsque Sa Majesté voulut l'envoyer dans ce pays, la mission était déjà délicate et difficile. Elle doit lui paraître plus dure encore, aujourd'hui qu'elle est plus âgée et moins bien portante et que les embarras ont augmenté aux Pays-Bas, surtout à cause des progrès de l'hérésie et de la rébellion. Toutefois, sur les vives instances du Roi, elle s'est décidée à partir sans prévenir ni le Duc de Parme, ni le Cardinal Farnèse, ni même le Prince son fils, au risque d'être taxée de témérité. Elle a donc accepté de gouverner un peuple plus habitué à commander qu'à obéir. Mais elle le fera pour plaire à Sa Majesté, au risque d'exposer sa vie et sa réputation. Elle a donc avisé le Roi de son acceptation, le 30 octobre dernier, et en a informé également le Grand Commandeur, comme le Cardinal le sait. Elle les a prévenus qu'elle se mettrait en voyage le plus tôt possible, bien que ce ne soit pas la saison de voyager, surtout pour une femme et à son âge. En attendant, Elle a supplié Sa Majesté de vouloir bien lui adresser la commission et les instructions qui lui sont nécessaires pour accomplir sa mission. Elle les attend pour se mettre en voyage : si elles ne sont pas encore expédiées, Aldobrandino en pressera l'expédition.

2. Dès que celui-ci sera arrivé à la Cour (de Madrid) il ira, au nom de la Duchesse, présenter ses hommages à Sa Majesté et remettre sa lettre de créance. Il lui dira que sa maîtresse, aux termes de sa lettre du 30 octobre dernier, s'est décidée, en dépit de tous les dangers du voyage, à se rendre aux Pays-Bas pour obéir aux ordres du Roi et lui prouver son dévouement. Elle regrette seulement que le temps ne lui permette pas d'aller elle-même baiser la main du Roi et lui rendre ses devoirs.

3. Aldobrandino dira à Sa Majesté que la Duchesse partira aussitôt après avoir reçu la réponse du Roi avec la commission et les instructions demandées par sa lettre du 30 octobre dernier. Sans ces pièces, elle ne saurait comment se présenter aux Pays-Bas ni qu'y faire, Sa Majesté ne lui ayant jusqu'ici donné aucune connaissance des affaires de ces provinces ni de ses intentions, de sa volonté touchant le gouvernement du pays. Elle compte se rendre aux Pays-Bas par la Savoie, la Bourgogne et le Luxembourg; mais, avant de quitter l'Italie, elle a besoin de savoir dans quelle ville de Flandres le Roi désire qu'elle s'arrête tout d'abord, et quelle affaire elle aurait à traiter pour commencer.

4. Aldobrandino fera toute diligence pour que les pouvoirs de la Duchesse soient bien déterminés, afin qu'elle ait aux Pays-Bas l'autorité nécessaire à la prompt exécution des ordres de Sa Majesté. Il importe (pour la bonne expédition des affaires) qu'elle jouisse de prestige dans un pays déjà assez indocile par lui-même, et qu'elle ne soit pas obligée à tout moment de recourir à Madrid pour savoir jusqu'où s'étendent ses attributions. Le Roi aura égard aussi à la haute naissance, au rang et à la réputation de la Duchesse, ainsi qu'à ses services passés. Il considérera qu'il l'envoie pour gouverner cinq à six provinces et non tout le pays qu'elle a administré autrefois. Il convient que Sa Majesté supplée à ce qui lui manque d'un côté, en lui conférant, d'autre part, des pouvoirs plus étendus; sinon ce serait l'investir d'une autorité dérisoire et qui ne serait guère de nature à la faire respecter.

5. Aldobrandino fera donc en sorte que Sa Majesté envoie à la Duchesse, avant son arrivée aux Pays-Bas, une commission et des instructions écrites et revêtues de sa signature, tant pour les affaires publiques que pour les recommandations confidentielles. Autrement, elle pourrait se tromper et prendre des mesures inopportunes, sur lesquelles il serait difficile après de revenir.

6. Aldobrandino tâchera surtout de connaître l'opinion de Sa Majesté sur la question principale, qui est celle de la religion catholique. La Duchesse a besoin de savoir à quoi s'en tenir à cet égard, afin que des instructions peu claires ne l'induisent pas en erreur. Ce qui pourrait lui arriver plutôt qu'à d'autres, parce qu'il lui faudra consulter des gens du pays et que ceux-ci pourraient interpréter sa mission à leur guise et d'une manière fâcheuse. Ils lui feraient courir de grands risques qu'elle éviterait avec des instructions claires et précises. C'est à Aldobrandino à lui en faire avoir, afin qu'elle ne soit amenée malgré elle à prendre aucune mesure contraire à la religion catholique. Au reste elle ne pourrait pas s'y résoudre, d'autant plus que ce ne serait pas là l'intérêt du Roi. Aussi bien Sa Majesté ne laissera pas que de lui donner tous ses apaisements à cet égard, puisque la Duchesse a sur la matière la même opinion sainte et correcte. Elle en dira autant de l'obéissance due à Sa Majesté, vu que ce sont là les deux points importants.



7. Quant à ces deux points, Aldobrandino demandera qu'on prenne pour base de la discussion l'accord de Gand, l'Édit perpétuel et les autres traités faits avant et depuis avec les États et le Prince d'Orange. Il se fera donner copie de ces traités et particulièrement du dernier conclu par le Prince, fils de la Duchesse, avec les provinces wallones, ainsi que tous autres faits avec des villes ou des particuliers, le tout pour que la Duchesse en soit informée et saisie.

8. Il représentera en outre à Sa Majesté combien il est de son intérêt de tenir ses promesses envers les villes et les particuliers; toute la mission de la Duchesse, tout ce qu'elle peut faire pour le service du Roi, consistant précisément dans l'exécution de ces promesses, à seule fin de regagner la confiance perdue. C'est le premier, le principal point à obtenir, et le reste en dépend.

9. Savoir quels sont, dans ces différents traités, les articles que Sa Majesté désire voir appliquer surtout, indépendamment de ceux dont il a déjà été question, c'est-à-dire du respect dû à la religion catholique et à l'autorité royale. Il y a encore la convocation des États généraux et des États des provinces. Il importe que la Duchesse soit fixée au préalable sur l'interprétation à donner à ces différents articles dans le sens le plus favorable aux intérêts de Sa Majesté, sans qu'elle perde du temps à demander des instructions en Espagne.

10. Pour lui permettre de bien remplir sa mission, il convient d'assurer à la Duchesse des pouvoirs et un traitement convenable. Ce traitement était autrefois de 35,000 écus d'or; il serait insuffisant aujourd'hui qu'il n'y a plus les mêmes ressources à tirer d'un pays épuisé par les dissensions civiles. Elle espère que Sa Majesté comprendra sa situation et appréciera son désintéressement.

11. Savoir comment elle devrait s'y prendre pour expulser des Pays-Bas le Prince d'Orange, puisqu'il a été question de son expulsion, et ce qu'il y aurait à faire avec ses partisans. Quoique le Prince, son fils, puisse la renseigner à cet égard, encore conviendrait-il que Sa Majesté lui fit connaître son avis sur ce point.

12. Représenter à Sa Majesté l'état d'anarchie dans lequel la Duchesse trouvera le pays, déchiré d'un côté par les discordes civiles, et troublé d'autre part par les intrigues de la France, de l'Angleterre, voire même de l'Allemagne. Les provinces méridionales sont en partie révoltées, et les provinces septentrionales, plus puissantes aujourd'hui que les États restés fidèles à Sa Majesté, sont sous la domination du Prince d'Orange. Qu'aurait-elle à faire dans le cas où le Roi se déciderait à réduire ses ennemis par la force des armes? En tout état de cause il faudrait pouvoir compter sur une bonne provision d'argent pour parer à toutes les éventualités.

13. Jusqu'ici la Duchesse n'a informé personne aux Pays-Bas de sa prochaine arrivée, ne connaissant pas les intentions de Sa Majesté à cet égard. Il importe à présent qu'elle sache si Sa Majesté l'autorise à en écrire à d'aucuns, et à qui.

14. Il serait bon aussi que Sa Majesté lui indiquât dans quelle ville des Pays-Bas elle devrait établir sa résidence, puisque Bruxelles est au pouvoir des rebelles. Elle devrait savoir avec qui elle aurait à traiter les affaires du pays et à qui elle pourrait se confier.

15. Savoir de Sa Majesté ce que la Duchesse aura à faire en conformité des délibérations

et résolutions royales, afin qu'elle ne perde pas de temps à demander des instructions en Espagne et à attendre les réponses du Roi.

16. Savoir comment elle devra traiter avec les Ministres de Sa Majesté et en qui elle pourra avoir le plus de confiance.

17. Savoir de même dans quels termes elle devra s'entendre avec les fonctionnaires et magistrats des provinces reconciliées et sur lesquels elle pourra compter.

18. Savoir si elle n'aura pas une mission à remplir dans la Franche-Comté et quelles affaires elle y pourrait mieux traiter sur place que par correspondance. Il conviendrait que Sa Majesté lui envoyât au préalable des instructions à cet égard.

19. Il ne serait pas hors de propos de savoir également si elle n'aurait pas à s'entendre avec le Duc de Lorraine, dont les États touchent à la Bourgogne et au Luxembourg.

20. Dans le cas où l'Archiduc Mathias se trouve encore aux Pays-Bas, savoir comment Sa Majesté désire qu'elle traite avec lui.

21. Savoir si et dans quels termes elle devra correspondre avec l'Empereur, par écrit ou par ambassadeurs, et si elle doit l'informer de son départ pour les Pays-Bas.

22. Savoir comment elle devra traiter avec l'Impératrice, les Archiducs et autres Princes de l'Empire et de l'Allemagne.

23. Savoir quels sont parmi eux les amis ou les ennemis de Sa Majesté, ou ceux qui sont neutres; connaître ceux en qui elle peut avoir confiance ou avec qui elle peut correspondre et entretenir des intelligences dans le présent et à l'avenir.

24. Savoir également à quoi s'en tenir sur ses relations avec la France, l'Angleterre et les autres États voisins, comme la Lorraine, Clèves, le Danemark, la Suède, etc., et si elle doit envoyer un ambassadeur particulier ou écrire au Roi de France et à la Reine mère, à la Reine d'Angleterre et à d'autres souverains.

25. Savoir quels sont les colonels et capitaines allemands et autres qui touchent des pensions de Sa Majesté et connaître ceux sur lesquels la Duchesse peut compter en cas de besoin.

26. Si — ce qu'à Dieu ne plaise — il survenait un changement ou quelque chose de nouveau avant l'arrivée de la Duchesse aux Pays-Bas et qu'Elle fut empêchée par là de s'y rendre, Aldobrandino, le cas échéant, saura de Sa Majesté, ce qu'Elle a à faire et l'en informera immédiatement.

27. A la prière de la Princesse d'Aremberg, la Duchesse a transmis naguère à Sa Majesté le désir exprimé par cette Princesse de marier son fils aîné à une fille du Duc de Clèves. Si la Princesse fait auprès d'Elle de nouvelles instances pour qu'Elle lui obtienne le consentement du Roi à ce mariage, la Duchesse désire savoir ce qu'elle aurait à répondre pour satisfaire aux intentions de Sa Majesté, tout en donnant satisfaction à la Princesse et à ses proches, tous gens considérables et à ménager.

28. Savoir comment la Duchesse devra se comporter avec la Comtesse d'Egmont et ses fils, également personnages d'importance.

29. Savoir si la Duchesse aura à rendre compte aux Ministres, pour les affaires d'Italie, de ce qu'elle traitera et verra se passer au cours de son voyage, et connaître ceux avec lesquels

il lui faudra correspondre. Avoir les mêmes renseignements quant aux Ministres hors d'Italie, comme par exemple les résidents à la Cour Impériale, en France, en Angleterre ou ailleurs.

30. Représenter au Roi combien il est nécessaire à ses intérêts qu'il réponde ou fasse répondre tout de suite aux lettres de la Duchesse. Elle a trop souffert jadis des lenteurs de la correspondance pour ne pas craindre qu'elles ne se renouvellent au grand détriment des affaires et du service de Sa Majesté.

31. Savoir exactement et rapporter de même à la Duchesse de quelle manière Elle devra réorganiser l'administration de la justice dans un pays, où les lois sont tombées en désuétude et où l'exécution en a été entravée par la guerre et les discordes civiles. Devra-t-elle en revenir aux institutions et traditions anciennes ou suivre les errements nouveaux adoptés par les derniers gouverneurs et conseillers ?

32. Vu le dévouement qu'elle a toujours témoigné à Sa Majesté, le sacrifice qu'elle a fait de son repos et de sa tranquillité, le voyage qu'elle a entrepris pour répondre à son désir et à sa volonté, Elle demande que le Roi veuille bien la prendre sous sa protection ainsi que son fils et son petit-petit-fils Ranuce, dont elle a exposé, par écrit à Sa Majesté, les droits irrécusables dans la succession au trône de Portugal.

33. Elle recommande Aldobrandino à la bienveillance de la Reine. Il lui présentera les hommages de la Duchesse et sollicitera sa faveur.

34. Il rendra également ses devoirs au Prince héritier et aux Princes infants, ainsi qu'au Cardinal-Archiduc.

35. La Duchesse recommande Aldobrandino au Cardinal Granvelle. Celui-ci s'est toujours montré son ami, et elle a toute confiance en lui. Aldobrandino lui soumettra donc toutes les affaires de sa part et se réclamera de ses avis et de son crédit.

36. Elle recommande également Aldobrandino à Don Juan d'Idiaquez, qui lui a témoigné toujours la plus grande sympathie. Aldobrandino lui demandera de même conseil à l'occasion.

37. Elle recommande pareillement Aldobrandino au Cardinal de Tolède, au Marquis d'Aguilar, à Francesco Hernandez de Licbana, à Gabriel de Zayas et à Sébastien de Santoyo. Il leur remettra les lettres de la Duchesse, se réclamant d'eux à l'occasion et leur prouvant en quelle haute estime Elle les tient.

38. Comme il le sait, Don Juan de Samaniego est son représentant attitré à la Cour de Madrid, en qualité d'agent et secrétaire. Elle lui demande d'assister Aldobrandino en toute chose et de l'instruire des démarches à faire. Celui-ci tiendra compte de tout ce qu'il lui dira et pourra lui communiquer le contenu des présentes instructions. Au surplus, il lui dira tout ce qu'il jugera pouvoir lui confier. Samaniego est un homme à elle, et Aldobrandino peut se prévaloir de ses avis et se réclamer de son aide en toute occasion.

39. Aldobrandino aura soin d'informer la Duchesse personnellement, de la main à la main, des divers incidents et particularités de son voyage. Il lui écrira de toutes les villes où il pourra le faire. Dès son arrivée à la Cour, il lui en donnera avis et lui fera connaître l'état de la santé du Roi et de toute la famille royale, s'attachant surtout à s'acquitter promptement de sa mission. Surtout il devra tâcher que la Duchesse reçoive au plus tôt la

commission, les pouvoirs, les instructions et les renseignements qu'Elle attend de Sa Majesté. Elle en a besoin avant de quitter l'Italie pour les Pays-Bas. Il pressera le Roi d'envoyer bien vite un courrier particulier à la Duchesse. Quant à lui, il ne négligera aucune occasion d'écrire, lui rendant compte minutieusement de tout ce qu'il aura fait ou projettera de faire. Il y joindra ses avis personnels sur toutes les affaires qui se présenteront, et pour les plus importantes se servira du *chiffre* ci-annexé.

40. Les renseignements demandés par la Duchesse pourraient faire croire à un sentiment de curiosité, ce qui n'est pas. Elle n'est animée que du désir de sauvegarder les intérêts du Roi; c'est pour cela qu'Elle doit bien connaître ses intentions et c'est ce que Aldobrandino devra représenter à Sa Majesté.

41. La Duchesse a déjà demandé au Roi d'étendre les privilèges de ses vassaux des Abruzzes, comme il a fait pour d'autres du royaume de Naples. Il y a eu à cet effet toute une correspondance dont elle a mis Samaniego au courant. Celui-ci vient de l'aviser enfin que Sa Majesté a pris à cet égard une résolution qui, en somme, équivaut à rien. Elle a été très affectée de se voir refuser ce qu'on accorde à des gens de rien et à des marchands. Il en est de même pour la sauvegarde. Elle en a écrit à Samaniego, et Aldobrandino lui rappellera combien la Duchesse trouve ces procédés étranges. Il en parlera aussi à l'occasion au Cardinal de Granvelle, sans toutefois pousser les choses plus loin, à moins qu'elle ne lui en donne l'ordre.

42. Aldobrandino dira à Sa Majesté que le Grand Commandeur, Vice-Roi de Naples, a écrit à la Duchesse qu'il avait reçu du Roi l'ordre de mettre au couvent de Sainte-Claire, à Naples, la fille du seigneur Don Juan. Elle lui a répondu qu'il n'avait qu'à exécuter les ordres de Sa Majesté. Toutefois, Aldobrandino suppliera Sa Majesté, au nom de la Duchesse, de prendre sous sa protection cette jeune Princesse, non seulement parce qu'elle est la fille d'un tel père, mais parce qu'elle mérite cette faveur.

43. Dans le cas où — ce qu'à Dieu ne plaise — Aldobrandino tombât malade en route ou pour tout autre cause fût empêché de poursuivre son voyage, il ferait remettre, par voie sûre et en mains propres, ses dépêches à Samaniego, le secrétaire accrédité de la Duchesse, auprès de la Cour de Madrid. Il lui recommanderait de se réclamer des avis et du crédit de son Illustrissime Seigneurie le Cardinal de Granvelle pour obtenir l'exécution des mesures réclamées dans les susdites instructions. Samaniego devrait en accuser la réception à la Duchesse et lui communiquer le résultat de ses démarches. Quant à Aldobrandino, il aurait soin, le cas échéant, de l'informer des dispositions qu'il aurait prises.

44. Au reste, si en dehors des questions prévues par les 43 articles des présentes instructions, il se présentait quelque affaire intéressant le service de la Duchesse, Elle s'en réfère à la circonspection et à la diligence d'Aldobrandino, dans l'honnêteté, l'affection et le dévouement duquel elle a pleine confiance. La Duchesse termine ces instructions en souhaitant à son envoyé un bon voyage avec un heureux retour.

## III.

## INSTRUCTION SUPPLÉMENTAIRE A ALDOBRANDINO PAR MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, lettres autographes, liasse 2.)

---

Aquila, le 6 janvier 1580.

Capi di consideratione che si danno a voi Pietro Aldobrandino oltre all' istruzioni, li quali capi hanno da servir per voi solo.

Importa grandemente che da Sua Maestà mi sia dato autorità libera et suprema et non limitata, per poter meglio et a suo gusto servirla, et in cio per modo di discorso potrette allegare lo essemplio dell'autorità che haveva la Regina Maria, Duca di Savoia, et sopra tutto quella del Duca d'Alba, che fu grandissima et amplissima, che di quella del Signor Don Giovanni non ne ho notitia.

Il particolare del mio trattamento dovete negoziare con desterità et autorità, in cio valendovi del consiglio et favore del Cardinal Granvela, perche si facci di maniera che io non mi sottometta a debiti, come ho fatto per il passato, atteso che non mi voglio approfittare di cosa alcuna come non mi sono approfittata mentre fui l'altra volta in Fiandra Governante, havendo lasciato tutti li emolumenti et regaglie che mi si pervenivano, come è notorio, volendo solo haver per mira il servire puramente et sinceramente Sua Maestà, come ho fatto sempre et senza nessuno disegno et interesse.

Et in accidente, come da voi, per questo effetto del trattamento ordinario potrete allegare li esempli della Regina Maria, del Duca di Savoya, del Duca d'Alba, et ultimamente del Signor Don Giovanni, avvertendo che tal trattamento cominci al partir mio dell'Aquila, si come è giusto, et che per il pagamento di esso io habbia buono et sicuro assegnamento.

Proccurate di haver buona et intiera informatione chi sono le persone o persona di chi Sua Maestà fa confidentia et appresso di lei ha credito et authorità, et saputo lo opererete di farcelo confidente et amico, acciò si possa tenere buona correspondentia seco in tutto quello che occoressi.

Similmente procurerete, quando sarete in Corte, di scoprir con destrezza li humori di quelli Ministri et quelli che piu hanno la gratia di Sua Maestà et quali hanno miglior inclinatione verso di mè, et di chi posso piu confidare, per potere darmene raguaglio particolare.

Antonio Perez, come voi sapete, è stato sempre amico nostro et però li desideriamo ogni bene : ma perche da qualche mese in quà pare che vadia correndo burrasca, et per quanto intendi non è per cosa importante, però lo visiterete in nostro nome, mentre che lo possiate fare senza disgusto di Sua Maesta et seco vi condolerete (*in mio nome* <sup>1</sup>) delle sue disgratie, con offerirli a suo benefitio l'opera mia, presentandoli la lettera che li scriviamo in vostra credenza, che per haverlo io conosciuto sempre buon servitore et fidel ministro di Sua Maestà, non posso lasciare di tenerne conto, si come farò sempre. Il medesimo officio farete con la Principessa d'Evoli, quando non vi sia inconvenienti, che per rispetto del signor Ruy Gomez suo marito, vi par non poter mancar di questo officio <sup>2</sup>.

Oltre a quello che nelle due altre Istruttioni che vi sono date, e vi si dice, vi ordinamo espressamente che arrivato in Corte facciate recapito dal Cardinal Granvela, presentandoli le nostre lettere, e li commenderete et conferirete ogni genere di cose di danari tenute in commissioni, con pregarlo in nostro nome, che voglia consigliarvi e dirvi liberamente come vi haverete da governarvi e con chi havete da trattare e far complere ? dicereteli ancora quello che scriveremo e voi prese le lettere che le presenterete tutte o parte, conforme a che di Sua Signoria Illustrissima vi sarà detto e sventerete con destrezza e senza dar sospetto a Samaniego : voi in oltre trattate solo con detto Cardinale, perche prima esser che a voi per le termine della cosa che non lo fare et pregharce d'altri io sento ? tanto honor di Sua Signoria Illustrissima ogni confidenza . . . . da lui . . . . vi . . . . ordinato perche . . . . effetto ogni nostre speranze in lei e di tutt . . . . l . . . . solvat.

Farete opera, ma con destrezza, che il Cardinale Granvela faccia che . . . . le . . . . e res . . . . sara mandata in corte vadia . . . . di persone a noi co . . . . accio che non si metta difficulta e . . . . nelle speditioni di esse ed in tanto pregherete Sua Signoria Illustrissima . . . . le pregherete che . . . . che le bone ragioni che Ranuccio mio nipote tiene alla successione di Portogallo siano intese e sia risposta conforme allo bone . . . . che presto sara intesa cele non se le faccia torto. Procurate in questo di Portogallo saper il . . . . con farcene avisata, advertendo di procedere molto consiosciamente et cautemente in questo particolare.

<sup>1</sup> Effacés dans le texte.

<sup>2</sup> A partir de ce point l'écriture devient difficile. Il faut deviner, plutôt que lire. Aucune règle de paléographie ne peut servir à déchiffrer ce morceau.

## III.

## RÉSUMÉ.

Il importe que le Roi donne à la Duchesse une autorité indépendante, absolue et non limitée, à seule fin qu'Elle puisse mieux le servir. A cet effet Aldobrandino rappellera de vive voix à Sa Majesté l'exemple des pouvoirs étendus accordés à la Reine Marie, au Duc de Savoie et surtout au Duc d'Albe, sans parler de ceux délégués au Prince Don Juan, desquels la Duchesse n'a pas connaissance.

L'Ambassadeur traitera aussi, avec toute l'habileté voulue, la question des émoluments de la Duchesse. Il invoquera, à l'appui de ses considérations, le précédent des mêmes personnages et se prévautra des avis et de l'influence du Cardinal de Granvelle. La Duchesse désire que son traitement lui soit payé régulièrement et prenne date du jour de son départ d'Aquila. Elle n'aimerait plus à s'endetter, comme elle l'a déjà fait, lors de son premier séjour aux Pays-Bas. Aussi demande-t-elle de bonnes et sûres garanties.

Aldobrandino tâchera de connaître les personnes en qui Sa Majesté a confiance, et qui ont de l'influence sur le Roi. Il fera en sorte de devenir leur ami et confident, afin qu'on puisse entrer en correspondance avec eux à l'occasion.

De même, il cherchera habilement à pénétrer, dès qu'il sera arrivé à la Cour, le caractère des ministres du Roi, surtout des plus en faveur, leurs dispositions à l'égard de la Duchesse, afin de connaître ceux à qui elle pourrait le plus se confier, pour s'en faire adresser des rapports particuliers.

La Duchesse charge Aldobrandino de transmettre ses condoléances à Antonio Perez, qui lui a toujours témoigné beaucoup d'amitié, et dont elle a appris la disgrâce. Mais la cause, semble-t-il, n'en est pas bien importante. Aldobrandino ira donc le voir, et lui portera une lettre de la Duchesse, pourvu qu'il puisse faire cette démarche sans mécontenter le Roi.

S'il n'y trouve pas d'inconvénient, il fera la même démarche auprès de la princesse d'Eboli, par respect pour la mémoire du seigneur Ruy Gomez, feu son mari.

Mais avant tout il se présentera, dès son arrivée à la Cour, chez le Cardinal de Granvelle et lui communiquera les lettres de la Duchesse. Il le mettra au courant de tout et traitera avec lui toutes les questions, y compris celle de l'argent; il le priera de lui donner librement son avis sur toutes les affaires. Mais il importe que ces conférences aient lieu sans froisser Samaniego.

Il recommandera enfin à Son Éminence les intérêts de Ranuce, petit-fils de la Duchesse, dans l'affaire de la succession au trône de Portugal.

## IV.

## JUAN DE VARGAS MEXIA A PHILIPPE II.

(Papiers de Simancas aux Archives nationales, à Paris, K 1558 (B 51, n° 46). Déchiffrement.

Paris, le 6 janvier 1580.

Io ando con el cuydado possible procurando de entender lo que se puede, y torno a dezir a V. M. que aunque las particularidades no se pueden entender tan exactamente, que de los andamientos en general y de muchas menudencias que arguyen, sospecha yo la tengo de que se vaya tramando alguna gran yrdiembre (*sic*) contra Flandes, y de que el casamiento de Inglaterra se aya de effectuar por solo este fin en el qual lleven hereges y aquella Reyna la mira honda, paresciendoles que este Rey no tiene hijos ni el de Alançon los terna casado con ella, y que son de corta vida, y podran encaminar como cayga en el de Navarra la succession del Reyno mas brevemente de lo que le podria tocar y dar con esto un grandissimo jaque a la christiandad y religion catholica, ampliando su secta, a lo qual no resistira; ni ay que hazer quenta de la bondad y pacifica inclinacion deste Rey, porque no ay constancia y haran del lo que quisieren, specialmente desplegando sus velas la madre y no solo el de Bearne creo se propone la succession y tracta de ayudar a acelerarla, pero aun el de Conde me certiffican que la tiene muy assentada en la cabeza viendo sus hijos al de Bearne. Por lo qual creo mas en lo que Mos de Guisa me ha embiado a dezir conviniendo a el tanto, y assi sera a proposito que mande V. M. mirar y considerar en todo menudamente para pensar y prevenir lo que conuernia en los casos que podrian succeder.

## IV.

## RÉSUMÉ.

L'ambassadeur de Philippe II, à Paris, signale à son souverain la trame qui s'ourdit dans les conseils de la Cour contre les Pays-Bas. Le mariage projeté du Duc d'Alençon avec la Reine Élisabeth n'a pas d'autre but que d'arracher la Flandre à l'Espagne avec l'aide de l'Angleterre. Catholiques et protestants français sont d'accord sur ce point.



Mais en outre Catherine de Médicis a des visées particulières. Elle désire aussi marier son fils François avec la susdite reine, dans l'espoir qu'il en aurait des enfants. Charles IX ni son frère, n'ayant pas d'héritiers, la couronne de France pourrait passer à Henri de Navarre. Ce qu'il faut empêcher à tout prix, car la religion catholique souffrirait trop de l'avènement d'un prince huguenot. Il est vrai que le Prince de Béarn, lui-même, n'a pas d'enfants, mais il paraîtrait que le Prince de Condé escompte déjà cette éventualité. Ces renseignements confirment ceux que Vargas tient du Duc de Guise, et le Roi fera bien d'y avoir égard à l'occasion.

---

 V.

## MARGUERITE DE PARME A ALDOBRANDINO.

(Archives du Royaume à Naples. Cart. Farn. Aut. liasse 2, n° 273.)

---

 Aquila, le 18 janvier 1580.

Con desiderio aspettiamo avviso del vostro viaggio et arrivo a salvamento in corte et di quello harete negoziato intorno alli particolari che da mi portate in commissione: et hora si occorre farvi sapere, che di Napoli siamo avvisata che li voti et resolutione fatta da quel Regio consiglio nella causa di Fiorenza sono stati mandati a Sua Maestà a tal che, crediamo, sarete arrivato a buon tempo, per far le diligentie necessarie et operare che Sua Maestà ordini subito al Vice-Re et consiglio di Napoli che non solo publicchino, ma faccino eseguire detta resolutione conforme a giustitia, che pur troppo gran danno ci porta la dilatione, come voi stesso siate ben' informato. Onde non vene diremo altro per hora, senon che minutamente ci scriviate quanto harete passato, si intorno à questo negotio come del resto.

---

 V.

## TRADUCTION.

---

Nous attendons avec impatience des nouvelles de votre voyage, de votre heureuse arrivée à la Cour (de Madrid) et de tout ce que vous aurez traité aux termes de la commission dont

nous vous avons chargé. Nous devons vous annoncer aujourd'hui que, d'après des avis qui nous sont venus de Naples, les vœux et résolutions du Conseil royal dans l'affaire de Florence ont été transmis à Sa Majesté. Nous croyons que vous serez arrivé à Madrid en temps opportun pour faire les diligences nécessaires et obtenir de Sa Majesté qu'elle envoie immédiatement au Vice-Roi et au Conseil de Naples l'ordre, non seulement de publier, mais d'exécuter, conformément à la loi, la décision intervenue. Comme vous le savez bien, c'est un grand dommage pour nous que d'en voir différer l'exécution. Pour finir, nous vous prions de nous écrire exactement tout ce qui se sera passé, tant à propos de cette affaire que du reste.

---

 VI.

## MARGUERITE DE PARME A ALDOBRANDINO.

(Archives Farnésiennes à Naples, fascicule 2, n° 277.)

---

Aquila, le 6 février 1580.

Allo 18 del passato vi scrivessimo, et il medesimo giorno per quanto habbiamo inteso, vi partissi di Parma, a tale che teniamo per fermo, che a quest hora siate arrivato in corte, et ben presto ne potremo haver avviso : il che grandemente desideriamo, et intendere quanto harete negotiato intorno tutti i capi e negotii che havete in commissione. Non lascierete di darcene minuto raguaglio, come farete di mano in mano di quello che succede alla giornata, et soprattutto procurate, non sendo fatto che Sua Maestà ordini et subito al Vice-Re et consiglio di Napoli che conforme a giustitia publichino et faccino eseguire la resolutione da loro fatta nella causa di Fiorenza, gia che detta resolutione et li voti, sono stato mandati à Sua Maestà, sicome vi si avviso con la nostra antecedente; et ben potria essere che Samaniego havesse per prima ottenuto tal ordine, atteso che egli ci scrive che ne faceva diligentia, havendo havuto notitia della lettera che Sua Maestà scrisse al Vice-Re passato, per causa della quale veniamo pregiudicata, come voi stesso siate ben informato; nè lascieremo de dirvi che li ministri di Fiorenza per quanto ci viene scritto di Napoli vanno spargendo voler intrattenere la causa nel consiglio di Spagna, et metter sotto sopra il mondo. Et se bene ci prometiamo che Sua Maestà non li debba dar orecchie, et che ci fara administrare il debito complimento di giustitia, tuttavia per li esempi passati è bene stare vigilante et avvertito a tutto quello che potesse occorrere, regolandovi in ogni caso, conforme a che vi si

ordina nella Istruzione da noi datavi. Et in conformità di essa havete in qual si voglia modo a operare d'havere da Sua Maestà l'ordine suddetto per il vice Re di Napoli acciò si pubblici et eseguisca la resolutione fatta, con mandar dette ordine a Giovanni Ferrante Sugnica et di esso farete d'havere un duplicato, dandoci avviso del tutto.

Di Sua Maestà habbiamo ricevuto un duplicato d'una sua lettera de 7 di decembre, in risposta di quella li scriviessimo a 30 d'ottobre, et ci scrive restar grandemente satisfatta della nostra pronta e buona volontà con che habbiamo accettato d'andarla a servire in Fiandra, et ci ringratia molto. Et in oltre dice che ci manderà l'istruzioni chiare e distinte, et le commissioni et poteri ampli et generali, et altri advertimenti necessarii. con risponderci ancora ad alcuni capi che desideravamo sapere. Onde habbiamo determinato partire di qui la prima settimana di quaresima (a Dio piacendo) et con ogni prestezza procureremo d'arrivar alli Paesi Bassi, dove avanti che entrassimo, anzi prima che uscissimo d'Italia, vorriamo havere le suddette istruzioni et commissioni, et di più le informazioni sopra tutte le altre cose che portate a carico, sendo veramente necessario per servizio di Sua Maestà : di che farete ogni opera che io habbia effetto, benche crediamo, che mediante la vostra diligentia, tutto ci debba venire avanti che passiamo Piacenza, cosa che ci sarebbe di grandissima satisfatione, et che parimente ci diate avviso di quanto piu vi occorrerà intorno alle cose di quella corte et altre circostantie et quel che s'intende et discorre intorno alla successione di Portugallo. Che è quanto per hora habbiamo che dirvi, aspettando (come si è detto) con desiderio vostro lettere.

---

## VI.

### R É S U M É.

---

La Duchesse présume qu'à cette heure Aldobrandino est arrivé à la Cour (de Madrid); elle compte donc apprendre au premier jour le résultat des démarches que lui prescrivent ses instructions.

Elle lui recommande d'abord de presser le Roi d'envoyer, sans tarder, au Vice-Roi et au Conseil de Naples l'ordre de publier et d'exécuter la résolution qu'ils ont prise au sujet du procès (en restitution de sa dot), intenté par la Duchesse au Duc de Toscane. Peut-être Samanigo aura-t-il déjà obtenu cet ordre de Sa Majesté, qui a été avisée de la susdite résolution. La lettre du souverain au dernier Vice-Roi a porté un grand préjudice à la Duchesse, comme Aldobrandino le sait bien. Les ministres de Florence voudraient faire déferer l'affaire au Con-

seil d'Espagne. Elle a confiance dans l'esprit d'équité du Roi, mais il est bon qu'Aldobrandino ait l'œil ouvert sur les intrigues des ennemis de la Duchesse. Conformément à ses instructions, il pressera l'expédition de l'ordre dont il s'agit, et tâchera de le faire envoyer à Giovanni Ferrante Zuniga, après s'en être procuré un duplicata.

La Duchesse a reçu un duplicata de la lettre du Roi en date du 7 décembre et en réponse à la sienne du 30 octobre dernier. Sa Majesté se déclare très satisfaite de sa bonne volonté et de son empressement à accepter d'aller aux Pays-Bas. Dans une autre lettre le Roi lui dit qu'il lui enverra la commission et les instructions qui lui sont nécessaires pour accomplir sa mission. Elle se mettra en route, probablement dans la première semaine du carême; quoi qu'il en soit, elle compte sur Aldobrandino pour recevoir ces pièces avant qu'Elle soit arrivée à Plaisance.

Il voudra bien aussi lui mander toutes les nouvelles de la Cour et celles qui concernent la succession au trône de Portugal.

---

## VII.

### ALEXANDRE DE PARME A SAMANIEGO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 9.)

Maastricht, le 7 février 1580.

Sulla partita del ultimo corriere che di qui si dispaccio a cotesta corte per le feste di Natale ricevei le vostre de 27 et 29 di novembre, et tutte quelle, che con esse venivono, che ho lette con la solita satisfatione, massime quella parte che conteneva le buone nuove della salute del Re, mio Signore, et dell' altre persone Reali, qual piaccia al Signor Dio conservarli per quel lungo tempo, et prosperità, che io desidero.

All' arrivo delle presente vostre ero avisato della resolution presa da Sua Maestà di comandare a Madama, mia Signora, che venisse a servirla in questi stati et della deliberatione che Sua Altezza haveva fatta di venirla a servire, non ostante l'età, la poca salute, et il termine in che si ritrovono queste cose : di che non mi maraviglio punto, essendo informato meglio di ogni altro della volontà che Sua Altezza tiene al servizio di Sua Maestà et sebene sento satisfatione della confidenza che Sua Maestà tiene di lei, nondimeno per l'amor grande, che le porto, et per l'obbligo che le tengo non può lassar di tenermi, con pena l'haver à veder Sua Altezza in luogo dove passerà molti, molti travagli, et stare con risico di non accertare il servizio di Sua Maestà tuttavia il saper certo che l'esperientia, prudentia et valor di Sua Altezza accompagnato col zelo che

tiene al servitio di Dio et di Sua Maestà saranno bastante di far tutto quello, che humanamente potria far qual si voglia altra persona, che potessi venirci, mi consola assai, confidandomi, che Sua Divina Maestà sarà servita di favorire i suoi buoni desiderii.

Io fratanto non lassarò conforme al mio solito con tutta la mia industria et diligentia di far tutto quello che sarà in mia mano, perche Sua Altezza trovi queste cose nel migliore stato che mi sarà possibile; e quando primà potro lassar accomodato questo di quà, et veder incaminata la gente spagnola alla volta d'Italia, me ne transferirò à Mons, per rimediare per quanto potrò a gli inconvenienti, che potriano succedere, e fra tanto qui non mancano travagli, perche la poca somma di danari che Sua Maestà ha proveduto per licentiar questa gente, et la tardanza che fà in comparire fa nasciere infinite difficultà, quali m'industrio di superare al meglio che posso: nè in questo, nè nel resto che tocca al servitio di Sua Maestà nè mi addormento.

A questi di inemici occuporno Nivello per tratto <sup>1</sup>, che non lassarà d'inquietar il paese che per Sua Maestà si possa, se per esser nel sito, ehe è; et m'avisano che Monsignor d'Ensi che ha la cittadella di Cambrai si vale di gente francese, che è negotio di consideratione.

È venuto qui il Conte de Lalayn mandato dalle provincie per alcuni negocii et non mancarò di proccurar che parta satisfatto.

---

## VII.

### R É S U M É .

---

Le Prince accuse à Samaniego la réception de ses lettres des 27 et 29 novembre derniers.

Il a été avisé en même temps de la résolution prise par la Duchesse, sa mère, en conformité des ordres du Roi, de se rendre aux Pays-Bas, malgré son âge, son état maladif et les embarras de la situation. Il ne s'étonne pas de cette détermination, connaissant le dévouement de sa mère aux intérêts de Sa Majesté. D'autre part, il est sensible à cette marque de confiance du Roi à l'égard de sa mère, mais il appréhende pour elle bien des fatigues et des tourments, au risque même d'échouer dans sa mission. Toutefois il compte sur l'expérience, la sagesse et le courage de Son Altesse.

<sup>1</sup> Pendant le mois de janvier 1680, la garnison de Bruxelles s'empara, au nom des États, de la ville de Nivelles. (Bois, liv. XV, fol. 226 v°.) Elle fut reprise le 4 octobre suivant.

Quant à lui, il fera, comme d'habitude, tout ce qu'il pourra pour mettre les affaires dans le meilleur état possible, à l'arrivée de la Duchesse.

Dès qu'il aura renvoyé les troupes espagnoles en Italie, il se transportera à Mons, pour obvier aux inconvénients qui pourraient résulter de leur départ. Il ne se dissimule pas les difficultés que lui occasionneront l'insuffisance et le retard des fonds à expédier par Sa Majesté pour lui permettre de licencier lesdites troupes.

L'ennemi a occupé Nivelles en vertu d'un traité, ce qui ne laisse pas que d'émouvoir le pays.

M. d'Inchy, qui tient Cambrai pour les États rebelles, a appelé à son secours des troupes françaises. C'est là une grave affaire.

Le Comte de Lalaing est arrivé à Maastricht pour négocier une affaire au nom des provinces. Le Prince ne manquera pas de faire en sorte qu'il s'en retourne satisfait.

---

### VIII.

#### MARGUERITE DE PARME AUX ÉTATS DES PAYS BAS.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 33.)

Aquila, le 19 février 1580.

Messieurs, Par ordonnance du Roy, Monseigneur, pourrez avoir entendu et entendrez du Prince, mon filz, la résolution qu'a prins Sa Majesté de nous commander qu'ayons d'aller et nous transporter par delà au gouvernement de ses Pays-Bas; ce nonobstant nous a semblé bon de vous en donner aussi particulier advis, et jointement vous dire, par ceste nostre, qu'avons accepté telle charge (encoires qu'elle nous est griève) pour obéyr à Sadite Majesté et mesmes pour la confiance qu'avons en vostre bonne assistance, par moyen de laquelle voulons bien espérer de venir à l'effect que tant désirons, pour le bénéfice d'iceulx pays, moyennant l'ayde de Dieu, que pour estre nostre patrie et aultres bons respectz les voudrions veoir en toute quiétude et tranquillité comme aultresfois les avons veu et avec tel espoir nous nous mettons en chemin.

A tant, Messieurs, nostre Seigneur vous ayt en garde.

On lit au bas : *N. B.* En conformité de ceste lectre ont été escriptes toutes les aultres, tant aux estats, S<sup>r</sup> duc d'Arschot, comte de Mansfelt, évesques que aultres S<sup>r</sup>, mutatis mutandis, à ung chacun selon sa qualité.

---

## IX.

## MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 291.)

Aquila, le 19 février 1580.

Si come a Vostra Maestà avisai alli 6 del presente, ricevetti il duplicato de la sua lettera de 7 di decembre. Dipoi è comparso l'originale di essa et in risposta non ho che dirli davantaggio di quello alhora li scrissi, di che mando con questa a Vostra Maestà il duplicato, con farli sapere che giovedì proximo mi metterò in camino e procurerò d'arrivare ai Paesi bassi quanto prima mi sia possibile, con ferma speranza ch'avanti io esca d'Italia mi fara Vostra Maestà havere le commissioni, poteri, istruzioni et ogni altra cosa necessaria, si come l'ho supplicata e di nuovo la supplico, acciò possa far quanto conviene al servizio di Vostra Maestà.

La mia andata in quelli stati ho fatto sapere con lettere in credenza del principe, mio figliolo, in conformità di quello la Maestà Vostra mi ha advertita, alla quale darò notizia del mio viaggio, e di quanto di piu a la giornata sarà di bisogno.

E di nuovo umilmente supplico la Maestà Vostra restar servita ordinare al vice Re e consiglio di Napoli, che sia publicata et eseguita conforme a giustizia la resolutione fatta da loro nella causa di Firenze et che da Pietro Aldobrandino, che a tal effetto mandai a Vostra Maestà, hara inteso.

Quell di piu che mi occorre non mi estenderò in altro per hora, senon in baciare a Vostra Maestà umilissimamente le mani, et in pregar Dio benedetto per la sua felicità e contentezza.

## IX.

## R É S U M É .

La Duchesse compte partir jeudi prochain pour les Pays-Bas et Elle espère qu'avant de quitter l'Italie, elle aura de Sa Majesté la commission, les pouvoirs et les instructions qui lui sont nécessaires pour bien s'acquitter de sa mission.

Elle a fait connaître aux États de Flandres, par le Prince, son fils, sa prochaine arrivée dans ces provinces.

Elle supplie derechef très humblement Sa Majesté de vouloir bien ordonner au Vice-Roi et au Conseil de Naples de publier et exécuter, selon toute justice, la résolution qu'ils ont prise dans l'affaire du procès de Florence. Pietro Aldobrandino, qu'elle a envoyé à cet effet au Roi, lui aura donné toutes explications à cet égard.

---

## X.

### ALEXANDRE DE PARME A SAMANIEGO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 9.)

---

Maastricht, le 20 février 1580.

Poiche doppo l'ultima mia de 7 del presente non è successo cosa di momento, la presente servirà solo per avvisar la ricevuta delle vostre de x e 24 di decembre, et de 9 et 19 del passato quali ho letto col solito gusto, si per contener buone nuove della salute di Sua Maestà et delle altre persone Reali, come per quelli di più avisi, che contenevono, et m'allegro che le cose della Signora Principessa d'Eboli, et del secretario Antonio Perez camminassero per il buon camino che avisate, perche essendo ella tanto mia signora et egli così grande mio amico, non potrò sentire senon particolar contento d'ogni buon successo di questo negotio. Et perciò desidero che continoviate di darmene avviso.

Gli altri avisi, che contengono le dette vostre ho parimente veduti volentieri, et vi ringratio della diligentia, et vi essorto a continuare di scrivermi con vostra comodita quel che giudicherete degno della mia notitia.

Al capitano Valleso <sup>1</sup> desidero che andiate assistendo, procurandoli tutto il beneficio, che potrete; con che, non essendo la presente per altro, facendovi sapere, che resto con salute.

---

<sup>1</sup> Le capitaine Pedro Vallejo, qui remplit un rôle important dans l'armée espagnole, sous le commandement d'Alexandre Farnèse. Il est souvent cité dans VAZQUEZ, *Los sucesos de Flandes y Francia*. (T. LXXII, pp. 78, 94, 209, 240 des *Documentos ineditos*.)



## X.

## R É S U M É.

..... Il a été heureux d'apprendre que les affaires de la princesse d'Éboli et d'Antonio Perez, ses grands amis, ont pris une bonne tournure.

Il remercie Samaniego de ses bons avis et informations et le prie de le tenir au courant, avec la même célérité, de tout ce qui peut l'intéresser à Madrid.

Il termine sa lettre en lui recommandant le capitaine Vallejo.

## XI.

## LE ROI A MARGUERITE DE PARME.

(Archivo general de Simancas, Negociado de Estado, Flandre, n° 2216, fol. 87.)

Aranjuez, le 8 de Marzo 1580.

A los siete de diciembre se respondió por duplicado à vuestra carta de treinta de octubre, y se os avisó de lo demas que entonces se ofrescia sobre lo de vuestra ida à Flandes. Despues ha llegado aqui Pedro Aldobrandino, y me dió la carta de vuestra mano en su creencia de los seis de enero, al cual he oido, y en esta respondere à lo que de vuestra parte me ha dicho de palabra y por escrito.

En la dicha carta de siete de diciembre se os avisé que se os enviarian las instrucciones y poderes necesarios para el gobierno de mis Estados baxos, y assi se os embian agora en francés con el mismo Aldobrandino, por que los recibais antes que llegueis à los dichos Estados.

En lo que toca al lugar en donde habreis de parar, llegada que seais à los dichos Estados, será bien que por el camino y llegada que seais à Namur, os comuniquéis con el Principe vuestro hijo y donde él os avisare que parcis lo podreis hacer.

Quanto à lo de las personas de quien os podreis valer y fiar en el principio de vuestra

entrada en los estados, parece questo se habra de hacer segun el tiempo, y el parecer del Principe, vuestro hijo, que los ha tratado, y despues vos tendreis cuidado de ver y avisar como proceden; los que hasta aqui se han mostrado bien en su servicio son Mos, de Vaultx, Rosignol, Assonlevile y otros de los cuales os informareis quien son, llegada que seais alla.

En lo que toca à la auctoridad y comision que habeis de tener para el gobierno delos dichos Estados, se os dà la que conviene, como se os ha escripto, y lo vereis por los dichos despachos que para ello se os embian en francès.

Sobre lo del punto que toca à lo de la religion, por la dicha carta de siete de diciembre, habreis visto como es mi intencion y voluntad que se guarde todo lo concerniente à la catolica romana inviolablemente, y assi en esto me remito à aquello.

Y en lo de la obediencia que me deben aquellos pueblos me remito à la misma carta de siete de diciembre, y demas de aquello os encargo que vos la vais restaurando como con gente reciente reducida, procurando restituir las cosas al antiquo estado del tiempo del Emperador, mi señor, que sea en gloria, y guardandoles lo prometido, que de aca se hará lo mismo, y se os correspondera en esto como conviene.

El principe, vuestro hijo, os dara la copia que pedis del edicto perpetual y otros acuerdos hechos antes y despues del, y tambien de los ultimos que se han hecho con las provincias valonas.

En lo que toca à lo que debeis de hacer en la resolucion é interpretacion de los negocios, podreis en lo que no sufiere dilacion, hacer lo que mas vieredes convenir à mi servicio y comunicandolo con el principe, vuestro hijo, y con los del consejo, lo procurareis enderezar todo à los dos puntos de la religion catolica romana y a mi obediencia : pero lo que sufiere dilacion sera muy bien que me lo consulteis.

Lo que deseais saber de las platicas que se han tenido y tienen con el Principe de Oranges para hacelle salir de los estados, entendereis del Principe, vuestro hijo.

Quanto a lo que habeis de hacer en caso que se ayan de tomar las armas, ya se os escribiò a siete de diciembre, lo que habreis visto por aquel despacho, y assi no hay aqui que decir sobre ello.

En lo que toca a materia de dinero, yo voy proveyendo, como veis, el que se puede, y asi lo ire haciendo adelante. Con los reconciliados que han sido de parte de los estados, habeis de tratar como con los que han sido siempre fieles à nuestro servicio, pero con la destreza y manera que vos sabreis para que nadie se resienta.

Al passar por el condado de Borgoña os podreis informar de lo que os pareciere convenir de lo de aquella provincia, y antes de llegar à Lorena avisareis al Duque como habeis de passar por sus tierras, y hareis con él los cumplimientos que os parecieren, como vos muy bien sabreis.

En lo que preguntais para en caso que se ofrezca haber d'escribir à Mathias, le trata-

reis como á archiduque, no estendiendo os á otras materias, mas de á persuadirle se allane á nuestra voluntad como es obligado, dandole á entender quanto mas ganará en esto que en creer á otros.

En lo de la manera que os habeis de gobernar con la Emperatriz, mi hermana, y con el Emperador, mi sobrino, y con los archiduques, y los demas principes del Imperio, hareis lo que el Principe, vuestro hijo, os dixere, y con esta se os envia copia de lo que agora se escribe en aleman al Emperador, y tambien se os envian copias de las cartas que s'escriben en frances á Francia é Ingalaterra.

Tambien os dirá el Principe, vuestro hijo, quienes son los coroneles y capitanes alemanes y los demas pensionarios nuestros de quienes desseais saber y de cuales dellos podreis hacer mas caudal y confianza en las ocasiones.

Si succediere lo, que esperamos en Dios no succedera, que antes de llegar vos a los Estados aya alguna alteracion o novedad, por la cual se os dificulte la entrada en ellos, podreis en tal caso retiraros á Hu, advirtiendo aca lo que os pareciere para que yo mande resolver lo que mas sobre ello conviniere.

En lo de el camino que se ha de llevar en la administracion de la justicia, convendrá atender á esto mucho como al fundamento de todo, tomando el parecer de los del consejo privado sobre ello y algunos otros de los consejos de justicia de las provincias para establecer lo neccessario para la buena administracion d'ella.

Con todos mis ministros de Italia y con mis embaxadores en Alemania, Francia é Ingalaterra, sera muy bien que tengais buena correspondencia, avisandoles de las cosas generales y delas particulares, segun lo requirieren los negocios y viredes convenir á mi servicio.

La condessa de Agamont es muerta, como habeis entendido; á los hijos d'ella reducidos tratareis bien, y con muestras de olvido de lo passado.

Ternase mucho cuidado de responder como lo pedis con la mayor brevedad que se pudiere, a los despachos vuestros que la requirieren, y vos tendreis el mismo, como yo lo espero, de avisarme de todo lo que entendicredes convenir á mi servicio.

A la princessa de Arambergue podreis decir la diligencia que habeis hecho conmigo sobre el desseo que tiene de que yo la mande favorecer para casar á su hijo mayor con una hija del Duque de Cleves <sup>1</sup> y que no habiendo yo podido hacer officio en ello sin gusto del Emperador y del Duque de Baviera, se ha escripto sobre ello á Don Juan de Borja y s'espera su respuesta, venida la cual se hará lo que se pudiere por la dicha Princessa, y sea Illustrissima Duquessa, mi muy chara y muy amada hermana.

<sup>1</sup> Voy. plus haut, p. 478, note.

---

## XI.

## TRADUCTION.

Le 7 décembre on a répondu, par duplicata, à votre lettre du 30 octobre et l'on vous a avisé de tout ce qui intéressait à ce moment votre mission aux Pays-Bas. Depuis, Pedro Aldobrandino est arrivé ici, et m'a remis sa lettre de créance, écrite de votre main, à la date du 6 janvier. Je l'ai entendu et répondrai en la présente à ce qu'il m'a dit de votre part verbalement et par écrit.

Dans ladite lettre du 7 décembre on vous a avisé qu'on vous enverrait les instructions et pouvoirs nécessaires pour le gouvernement de mes Pays-Bas. En conséquence, ils vous sont adressés aujourd'hui, en français, par le même Aldobrandino, afin que vous les receviez avant votre arrivée en Flandres.

Pour ce qui concerne le lieu où vous arrêterez dès que vous serez arrivée aux Pays-Bas, il conviendra de vous fixer à Namur, d'où vous pourrez communiquer avec le Prince, votre fils, et où il pourra vous transmettre ses avis sur ce que vous aurez à faire.

Quant aux personnes sur qui vous pourrez vous appuyer et en lesquelles vous pourrez avoir confiance à votre arrivée dans les susdits États, il me paraît que vous aurez à vous comporter d'après les circonstances et l'avis du Prince, votre fils, qui a été en relations avec ces personnages. Vous aurez soin ensuite d'examiner comment ces personnes procèdent et vous aviserez en conséquence. Ceux qui ont bien fait jusqu'ici leur service, sont : Messieurs de Vault, Rossignol, Assonleville et autres, sur le compte desquels vous tâcherez de savoir à quoi vous en tenir, dès que vous serez arrivée là-bas.

Pour ce qui touche à l'autorité, à la commission qui vous est nécessaire pour gouverner les dits États, elle vous est donnée dans les conditions convenables, comme on vous l'a écrit et comme vous le verrez par lesdites dépêches, que pour cette raison, l'on vous adresse en français.

Sur le point de la religion, vous aurez vu, par la dite lettre du 7 décembre, que mon intention et ma volonté sont de maintenir intégralement la religion catholique et romaine, et par conséquent, je m'en réfère à cet égard à la lettre prérappelée.

En ce qui concerne l'obéissance que me doit ce peuple, je m'en remets à la même lettre du 7 septembre. En outre, vous vous occuperez de la rétablir par les moyens qu'il convient d'employer avec des gens récemment soumis; vous chercherez à remettre les affaires sur le même pied que du temps de l'Empereur, mon seigneur, bénie soit sa mémoire; vous observerez les promesses qui leur ont été faites, et l'on en agira ici de même; on correspondra au reste avec vous à ce sujet.

Le Prince, votre fils, vous donnera la copie que vous demandez de l'édit perpétuel et des

autres accords faits avant et depuis, ainsi que des derniers conclus avec les provinces wallones.

Quant à la manière de traiter ou de comprendre les affaires, vous pourrez, pour celles dont le règlement ne souffre pas de retard, faire ce qui vous paraîtra le mieux convenir à mon service. Vous en référerez au Prince, votre fils, et à ceux du Conseil; vous ramènerez toute votre conduite à ces deux points de la religion catholique romaine et de l'obéissance qui m'est due. Mais pour les affaires moins urgentes, vous ferez bien de me consulter.

Ce que vous désirez savoir des pourparlers qui ont eu et ont lieu avec le Prince d'Orange pour l'éloigner des États, vous l'entendrez du Prince, votre fils.

Quant à ce que vous aurez à faire en cas qu'il faille en appeler aux armes, l'on vous l'a déjà écrit le 7 décembre, comme vous l'aurez vu par la dépêche de ce jour, et par ainsi il n'y a rien à vous dire sur ce point.

Pour l'argent, j'y pourvois, vous le voyez, dans la mesure du possible, et je continuerai de même à l'avenir. Avec les réconciliés détachés du parti des États, vous agirez comme avec ceux qui m'ont toujours servi fidèlement, mais avec la mesure et l'habileté que vous savez, pour ne froisser personne.

En passant par la comté de Bourgogne, vous pourrez vous informer de ce qui semblerait convenir à cette province. Et, avant d'entrer en Lorraine, vous informerez le Duc de votre intention de passer par ses États et vous lui ferez les compliments qui vous paraîtront de circonstance, ce que vous savez du reste.

Quant à ce que vous aurez à écrire à Mathias à l'occasion, vous le traiterez comme un archiduc, sans aborder avec lui d'autres sujets, sinon, pour l'engager à se rendre à nos désirs, comme c'est son devoir, lui donnant à entendre qu'il y gagnerait bien plus qu'à se confier à d'autres.

Quant à la manière de vous arranger avec l'Impératrice, ma sœur, l'Empereur, mon neveu, les archiducs et les autres princes de l'Empire, vous ferez ce que le Prince, votre fils, vous dira. Au surplus, avec la présente je vous fais envoyer copie de ce qui s'écrit aujourd'hui en allemand à l'Empereur et en français aux Cours de France et d'Angleterre.

Le Prince, votre fils, vous fera connaître aussi les colonels et capitaines allemands et les autres officiers à nos gages sur lesquels vous pourrez le plus faire fonds et en qui vous pourrez avoir la plus grande confiance.

S'il advenait, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'avant d'atteindre les Pays-Bas, il y eût quelque chose de changé ou de nouveau qui mit obstacle à votre arrivée, vous pourrez, le cas échéant, vous retirer à Huy, quitte à m'envoyer de là vos avis pour que je prenne des mesures en conséquence.

Quant à l'administration de la justice, elle sera surtout l'objet de votre sollicitude, comme étant le principe de tout. Vous prendrez à ce sujet l'avis du Conseil privé et de quelques autres membres des Conseils de justice dans les provinces, afin de faire le nécessaire pour que la justice soit bien administrée.

Vous entretiendrez de bonnes relations avec tous mes agents en Italie et mes ambassadeurs en Allemagne, en France et en Angleterre; vous les informerez des affaires générales et des

questions particulières pour autant que les circonstances l'exigent et que vous le jugerez convenir à mon service.

Comme vous l'aurez appris, la comtesse d'Egmont est morte : vous traiterez bien ses fils réconciliés, en leur laissant voir qu'on a oublié le passé.

Comme vous le demandez, l'on aura soin de répondre avec la plus grande célérité à vos dépêches qui exigeront une prompte réponse. Vous ferez de même, je l'espère, pour tout ce que vous saurez concernant mon service.

Vous pourrez dire à la Princesse d'Arenberg avec quel empressement vous m'avez transmis son désir de me voir favoriser le mariage de son fils aîné avec une fille du Duc de Clèves. Mais vous ajouterez que je ne pouvais intervenir en cette affaire sans l'agrément de l'Empereur et du Duc de Bavière ; que j'ai donc écrit à Don Juan de Borja et que j'attends sa réponse. Dès qu'elle me sera parvenue, je ferai ce que je pourrai pour la dite Princesse. Très Illustre Duchesse, ma bien chère et bien aimée sœur, que notre Seigneur vous ait en sa sainte garde.

---

## XII.

### MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 286 )

Parme, le 18 mars 1580.

Che la Regina, mia Signora, habbia con buona salute et felicemente partorito una figliola femina hò inteso con molto mio contento <sup>1</sup>, et come vera serva di Vostra Maestà vengo con il mezzo della presente a rallegrarme, sendo certa che la Maestà Vostra ne havera preso grandissima contentezza per vedere così prosperamente augumentare la sua Real Prole, che Nostro Signor Iddio infiniti anni li conceda lunga vita et felicissima, come da me se li desidera et prega.

Alli 19 del passato scrissi a Vostra Maestà et li dissi come la settimana seguente mi metterei in viaggio per li Paesi Bassi, sicome feci : et avanti hieri arrivai qui in Parma, di dove mi sarei partita questa mattina se Donna Margharita, mia nipote,

<sup>1</sup> Le n° 288 renferme une lettre de félicitations adressée à la Reine par Marguerite, à la même date que celle-ci.

stessi bene; imperò trovandosi ella indisposta con varoli che li cominciorno con febbre a Bologna, mi farà intrattenere ancora dua giorni che spero sarà guarrita, atteso che hoggi sta assai bene et così disegno domenica prossima seguitare il mio cammino con ferma eredenza che avanti di arrivare a quelli paesi mi manderà Vostra Maestà le commissioni et ricapiti che si ricerca et che dall' Aldobrandino haverà Vostra Maestà inteso, essendo veramente necessario per poter meglio et più à gusto di Vostra Maestà servirla : per tanto la supplico di nuovo a farmeli havere et a rimandarmi detto Aldobrandino bene spedito di tutto et in particolare del negotio di Fiorenza, conforme alla tanta giustitia che ne tengo, di che resterò a Vostra Maestà con perpetua obligatione et humilissimamente li bacio le mani pregando a Vostra Maestà da Iddio Benedetto il complemento d'ogni suo desiderio.

---

## XII.

## RÉSUMÉ.

Elle adresse ses respectueuses félicitations au Roi à l'occasion de l'heureux accouchement de la Reine.

Le 19 février dernier, elle a écrit à Sa Majesté qu'elle partirait la semaine suivante pour les Pays-Bas. Elle a tenu parole et est arrivée avant-hier à Parme, et elle se serait remise en route ce matin, si Donna Marguerite, sa petite-fille, n'avait eu une atteinte de variole. Déjà un commencement de fièvre s'était manifesté à Bologne. Elle devra rester encore deux jours à Parme avant que la jeune princesse soit rétablie. Aujourd'hui celle-ci va mieux et la Duchesse compte poursuivre son voyage dimanche prochain, espérant toujours recevoir sa commission et ses instructions avant son arrivée aux Pays-Bas. Aldobrandino aura exposé à Sa Majesté combien la Duchesse a besoin de ces pouvoirs et de ces renseignements pour s'acquitter de sa mission à la satisfaction du Roi. Elle supplie donc de nouveau Sa Majesté de les lui expédier immédiatement et de lui renvoyer au plus tôt Aldobrandino avec ses royales instructions et sa résolution définitive au sujet du procès de la Duchesse avec le Duc de Toscane.

---

## XIII.

## MARGUERITE DE PARME A ALDOBRANDINO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 276.)

Parme, le 18 mars 1580.

Dall' Aquila vi scrivessimo con dirvi che ei partiamo la settimana seguente, si come facemmo alli 26 del passato et avanti hieri arrivassimo qui, di dove ci sariamo partita questa mattina, se Donna Margarita, mia nipote, non fussi indisposta di varole, che li sopravvennero con febbre in Bologna. Imperò hoggi stà assai bene, a tale che domenica o lunedì seguiteremo il nostro viaggio, crediamo per la via di Savoia, benche aspettiamo risposta da quel Duca, a cui habbiamo scritto, per saper se quel camino sarà sicuro.

Nel viaggio fatto sin qui habbiamo ricevuto sei vostre lettere delli 8, 13, 14, 15, 21 e 24 del passato, et con molto nostro contento inteso il vostro arrivo a salvamento in quella corte, et anco della audientia havuta da Sua Maestà et quanto havevi passato intorno a negotii, con speranza d'essere spedito la settimana appresso, il che desideriamo grandemente per haver da Sua Maestà le commissioni e istruzioni et altri ricapiti necessari avanti che arriviamo ai Paesi Bassi, senza le quali non sapriamo come entrare in essi, ne come regolarci; onde non sendo spedito, procurate d'averlo subito acciò nè siamo constretta trattenerci per li paesi d'altri, con nostro scommodo e spesa, benche crediamo lo farete a ogni modo et a nostra satisfattione, per quello ci discorrete.

Quanto al particolare di Fiorenza restiamo avvisata di quello che cene dite, et vogliamo credere che à quest' hora l'ordine di Sua Maestà sarà andato a Napoli, perche si pubblichino li voti et eseguisca la sententia di quel Regio Consiglio, conforme à giustitia; et da voi aspettiamo avviso della certezza.

Doverrete avere dipoi fatto le visite et complimenti in nostro nome, et eseguito tutto quello che da noi te[ne]vi <sup>1</sup> in commissione. Et aspettiamo intenderne il particolare con il vostro ritorno.

Si è inteso la morte del Re di Portugallo et li grandi appresti et apparecchi di guerra, che per ordine di Sua Maestà si fanno, havendo lei deliberato di haver quel Regno in tutti i modi, pretendendo che sia suo et non d'altri; con tutto ciò vogliamo sperare che

<sup>1</sup> La césure laisse place pour deux lettres. Or, dans la lettre de Marguerite du 50 septembre 1580 à Aldobrandino, nous avons la même forme : *havevi*.



delle buone ragioni di Don Ranuccio, mio nipote, che sono le meglio di tutte, si debba tenere quel conto, che la ragione et la giustitia ricerca.

Dal Cardinal Granvela non habbiamo lettere dipoi il vostro arrivo, ben li scriviamo con questo spaccio con mandare le lettere a Samaniego, persuadendoci che voi sarete partito, con il che facciamo fine.

---

### XIII.

#### RÉSUMÉ.

---

Elle lui a écrit d'Aquila qu'elle partirait la semaine suivante. Elle s'est donc mise en route le 26 février dernier et est arrivée aujourd'hui à Parme. Elle en serait partie ce matin si Donna Marguerite, sa petite-fille, n'avait été atteinte de la variole. Déjà un commencement de fièvre s'était manifesté à Bologne. Aujourd'hui la jeune princesse va assez bien pour que dimanche ou lundi la Duchesse puisse poursuivre son voyage. Elle compte prendre par la Savoie; elle attend la réponse du Duc pour savoir si elle peut traverser le duché avec sécurité.

Elle a jusqu'ici reçu en route six lettres d'Aldobrandino en date des 8, 15, 14, 13, 21 et 24 février dernier. Elle a appris avec plaisir son heureuse arrivée à la Cour de Madrid et l'audience favorable qu'il a obtenue de Sa Majesté. Elle compte donc recevoir la semaine prochaine la commission et les instructions avant son arrivée aux Pays-Bas, sans quoi elle ne saurait comment s'y prendre et s'arranger. Si lesdites pièces ne sont pas encore expédiées, elle recommande à Aldobrandino d'en presser l'envoi, afin qu'elle ne soit pas obligée de s'arrêter en route; ce qui serait désagréable et coûteux.

Elle lui recommande aussi de hâter l'expédition du message royal relatif à son procès de Naples.

Elle espère qu'il aura maintenant fait toutes les démarches que prescrivaient ses instructions; il lui en donnera les détails à son prochain retour.

Elle a appris la mort du Roi de Portugal et les préparatifs militaires faits en ce moment par ordre de Philippe II pour prendre possession de ce royaume qu'il prétend lui appartenir. Elle espère que Sa Majesté l'emportera sur tous ses compétiteurs et que les droits de son petit-fils Ranuce seront sauvegardés, suivant toute justice.

Elle n'a pas reçu de lettres du Cardinal Granvelle depuis l'arrivée à Madrid d'Aldobrandino. Elle lui écrit par ce courrier une lettre qu'elle envoie à Samaniego, persuadée qu'Aldobrandino sera déjà parti quand cette lettre parviendra à Madrid.

---

## XIV.

## MARGUERITE DE PARME A ALDOBRANDINO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 278.)

Vigevano, 1<sup>er</sup> avril 1580

Alli 18 del passato vi scrivessimo da Parma, di poi habbiamo ricevuto dua vostre lettere de 2 et 6 del medesimo, con il duplicato di quella de 24 di febraro et per esse restiamo avvisata come la vostra spedizione intorno alli affari concernenti al carico di Fiandra era finita, et non mancava senon firmarla da Sua Maestà, il che seguirebbe subito, a tal che speriamo che ogni hora possano comparire le commissioni et recapiti necessarii, et teniamo per fermo saranno a nostra satisfattione, si come voi ci significate. E veramente quando non ci venissero avanti il nostro arrivo ne, Paesi Bassi, ci metteria in gran confusione, perche sariamo constretta a fermarsi ne paesi d'altrui con poca dignità e gran discomodità, si come voi stesso potete giudicare. Onde, quando non ci si fussino mandati, fate opera che ci si mandassino subito, et che la resolutione del trattamento sia tal quale si ricerca, et che voi sapete bisogna, commendandovi molto della diligentia che intorno à cio havete fatto; circa al particolare di Firenze, conforme a ehe advertite habbiamo scritto a Napoli. Et crediamo ehe a quella hora quel vice Re haverà havuto l'ordine, che richiede la nostra buona giustitia, di che aspettiamo avviso et voi non vi partirete di Corte mentre che da noi altro avviso non vi sia ordinato, parendoci conveniente che vi fermiate per qualche settimana et sino a tanto ehe siamo entrata nelli Paesi Bassi, di dove vi scriveremo quanto sarà di bisogno, et in tanto starete advertito a tutto quello che può occorrere, con farci avvisata di mano in mano di quello che va succedendo et in particolare di quello che a noi et al Principe mio figliolo tocca, et parimente delle cose di Portugallo; et ci è stato gratissimo intendere quello che cene scrivete, et li altri avvisi datoci, come sarà che andiate continuando scriverci quello di più alla giornata passa. Et havete fatto benissimo a non parlare di questo negotio di Portugallo.

La partita di Sua Maestà per Guadalupe <sup>1</sup> si è intesa, et quà in Italia li apparecchi et appresti di guerra fanno gravi rumore.

Vi si disse della febre et varoli sopragiunte a Donna Margarita, mia nipote, che è

<sup>1</sup> Voy. à ce sujet plus haut, la note 2 de la p. 49.

stata causa d'intrattenerci in Parma et Piacenza, più di quello pensavamo, atteso che per consiglio di medici è convenuto lassar passare il quarto decimo giorno del male; nondimeno abbiamo procurato di avanzare il cammino più che si è possuto, et così arrivammo qui avanti hieri, dove per essere li giorni santi, ci fermeremo sino a lunedì, che seguiranno il nostro camino, a Dio piacendo.

Dal Cardinale Granvela non habbiamo lettere in molto tempo, di che restiamo con maraviglià, et tanto più non havendo risposta delle lettere che voi stessi li portasti; tuttavia li scriviamo con questo spaccio, mandando la lettera a Samaniego, et ringratiamo Sua Signoria Illustrissima delli favori fattivi, con pregarla a continuare in ogni occorrenza.

Per il thessoriere Arcuvi farete ogni opera, perche venga consolato del suo desiderio, spendendo il nostro nome dove sarà di bisogno.

---

#### XIV.

#### RÉSUMÉ.

---

Cette lettre est en général la répétition de celle que la Duchesse écrit le même jour au Roi.

Elle accuse à Aldobrandino la réception de ses dépêches des 2 et 6 mars et du duplicata de sa missive du 24 février dernier.

Ces lettres lui ont appris qu'Aldobrandino avait accompli sa mission à Madrid auprès de Sa Majesté. Il espérait que le Roi ne tarderait pas à prendre une résolution favorable aux vœux de la Duchesse. Elle compte donc recevoir d'un jour à l'autre une commission et des instructions conformes à ce qu'elle a demandé. Si celles-ci n'étaient pas encore parties, elle prie Aldobrandino d'en presser l'expédition.

Elle lui recommande la question de son traitement. Il convient qu'elle puisse faire face aux dépenses occasionnées par ses fonctions.

Elle a écrit à Naples et présume que le Vice-Roi aura reçu l'ordre de Sa Majesté.

A moins que la Duchesse ne le rappelle expressément, Aldobrandino restera à Madrid pour continuer à lui transmettre toutes les nouvelles de la Cour, surtout celles qui les concernent, elle et son fils. Il la renseignera aussi sur les affaires de Portugal, dont il a bien fait de ne pas parler. Elle a appris la nouvelle du départ de Sa Majesté pour Guadeloupe.

Il y a longtemps que le Cardinal de Granvelle ne lui a pas écrit, et elle en est bien sur-

prise. Il n'a pas même répondu à la lettre qu'Aldobrandino lui a remise de sa part. Elle lui adresse par le même courrier une autre lettre sous le couvert de Samaniego. Elle y remercie Son Éminence et le prie de lui continuer ses bons offices.

---

## XV.

### MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 294.)

---

Vigevano, le 1<sup>er</sup> avril 1580.

Di Parma scrissi a Vostra Maestà a 18 del passato dandoli conto del mio arrivo in quell luogo e che per trovarsi Donna Margarita, mia nipote, indisposta di varoli mi vi sarei intratenuta ancora duoi giorni; impero per consiglio de' medici sano stata constretta tratenermi davantaggio per lassar passar il quarto decimo giorno del suo male; con tutto ciò ho procurato avanzar il camino piu che ho potuto e cosi arrivai qui avanti hieri, dove per esser questi giorni santi mi fermerò sin a lunedì proximo, che seguirò il mio camino : di che ho voluto avisar la Maestà Vostra con suplicarla di nuovo umilmente a rimandarmi con prestezza Pietro Aldobrandino con quelle bone spedizioni che ho suplicato Vostra Maestà tanto de la resolutione di Fiorenza, come di quelle che toccan alle mie commissioni et informazioni per il carico di Fiandra, accio in essi possa meglio e piu al suo gusto servirla sicome grandemente desidero; in oltre mi occorre far saper alla Maestà Vostra che la praticata del accasamento di Donna Margarita, mia nipote, con il principe di Mantua si è di nuovo rattachata, e parca esser che si venisse alla conclusione e tanto piu facilmente se Vostra Maestà sarà restata servita interporre il suo favore apresso a quel Duca, conforme a che la supplicai li giorni passati; nè per hora mi extenderò in altro salvo in pregar Dio benedetto conceda Vostra Maestà questi giorni placidi e feste con infiniti appressi, con tutte quelle maggior felicità e contenteza che da me seli desidera et alla Maestà Vostra bacio umilissimamente le mani.

---

## XV.

## RÉSUMÉ.

Sa dernière lettre au Roi était datée de Parme, 18 mars dernier. Elle a dû s'arrêter dans cette ville quatorze jours au lieu de deux, pour se conformer aux prescriptions du médecin qui a soigné la princesse Marguerite Farnèse, sa petite-fille.

Elle est arrivée à Vigevano avant-hier, où, à cause des jours saints, elle doit rester jusqu'à lundi. Elle poursuivra alors son voyage le plus rapidement possible.

En attendant, elle supplie Sa Majesté de lui renvoyer bien vite Aldobrandino avec une résolution favorable au sujet du procès de Florence et sa commission et ses instructions relatives au gouvernement de Flandre.

Elle fait savoir en outre au Roi que l'on a repris les pourparlers pour le mariage de ladite princesse Marguerite avec le prince de Mantoue, et qu'ils aboutiraient d'autant mieux que Sa Majesté voudrait bien intervenir auprès du duc de Mantoue, père.

## XVI.

## OCTAVE DE GONZAGUE AU ROI.

(Extrait des Archives de Simancas, papiers d'Etat, liasse 579, fol. 202.)

Moncey <sup>1</sup>, le 24 avril 1580.

Madama de Parma ha entrado ya en Borgoña y viene caminando : y del Principe tengo cartas, no con tan buenas nuevas de las cosas de los Estados como los criados de Vuestra Magestad deseamos, y teme que por verse en tanta necesidad de dinero no subceda en otras partes lo que subcedo en Malinas <sup>2</sup> : pero está ya en Mons, y habiendo Madama de llegar tan presto, podria ser que las cosas mudasen pie.

<sup>1</sup> Monsey, ou Moncey dans la Franche-Comté.

<sup>2</sup> Olivier Van den Tempel s'était emparé, le 5 avril 1580, de Malines, où ses troupes commirent de grand excès. Voy. plus haut, p. 97, note.

## XVI.

## TRADUCTION.

---

Madame de Parme est déjà entrée en Bourgogne et poursuit sa route. J'ai reçu plusieurs lettres du Prince : les nouvelles des États ne sont pas aussi bonnes que le désireraient les serviteurs de Votre Majesté. Je crains qu'à tant manquer d'argent, il ne survienne ailleurs ce qui s'est passé à Malines; mais le Prince est déjà à Mons et, grâce à la prochaine arrivée de Madame, les affaires pourraient prendre une meilleure tournure.

---

## XVII.

## MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 292.)

---

Salins, le 26 avril 1580.

Qui in Salines, dove arrivai quattro giorni sono, è comparso Pietro Aldobrandino con le lettere di Vostra Maestà et altri spacci concernenti al carico di Fiandra, et perche mi si fa intendere che l'ordinario di Lione stà per partire non mi si dà tempo di poter vedere essi spacci, et di rispondere a Vostra Maestà come conviene et desidero : lo farò quanto prima. In tanto non ho voluto lassare di far sapere a Vostra Maestà l'arrivo dell' Aldobrandino et come mi trovo in questo luogo di Borgogna, et in oltre dirli che sento contentezza infinita per le buone nuove datomi esso Aldobrandino, di che Vostra Maestà insieme con la Maestà della Regina, Serenissimi Principe et Infanti miei signori si trovavano con intiera salute, et come vera et divota serva di Vostra Maestà me ne rallegro con tutto l'affetto del cuore.

---

## XVII.

## R É S U M É .

Elle annonce au Roi qu'elle est depuis quatre jours à Salins, où est arrivé Aldobrandino avec les lettres de Sa Majesté et les autres dépêches concernant sa mission de Flandre.

Comme on vient de la prévenir que le courrier ordinaire de Lyon est sur le point de partir, elle n'a pas le temps de prendre connaissance desdites dépêches et de répondre à Sa Majesté convenablement, comme elle désire le faire. Elle le fera le plus tôt possible. En attendant, elle a cru devoir avertir le Roi qu'elle se trouve dans cette localité de la Bourgogne, et qu'elle a vu Aldobrandino. Elle est très heureuse des bonnes nouvelles qu'il lui a apportées, surtout de la santé du Roi, de la Reine et des princes Infants.

## XVIII.

## ALEXANDRE DE PARME AU ROI.

(Extrait des Archives de Simancas, papiers d'État, Flandre, liasse 582, fol. 122.)

Mons, le 9 mai 1580.

De Madame, mi madre, tengo cartas de quatro deste, y quedaba todavia en Salins, de Borgoña, con salud. Ha me enviado aqui á Pedro Aldobrandino, con el qual he holgado infinito por las buenas nuevas que me ha dado de vista de la salud de Vuestra Magestad, de la Reyna, mi Señora, y de las otras personas reales, que Nuestro Señor guarde y prospere por largos años como yo, su verdadero criado, desseo.

Hame avisado tambien Madama, con el mismo, de lo que Vuestra Magestad le mandaba acerca de su venida á estos estados, y al entretenerse en Hu, hasta que sea aceptada al gobierno, y que las cosas no esten en tanto peligro de inconvenientes y mudanzas como agora; á lo qual, con el parecer destes mas aÇionados al servicio de Vuestra Magestad, le he respondido que aca nos parece que se venga á Lucemburg, pues en Hu, no puede en ninguna manera parar, aunque el Cardenal mas lo dessee, porque hay

tantos bellacos y apasionados de Oranges en el lugar y en el contorno, que no estaria segura sin buena guarnicion y guardia, demas que podria causar alguna sospecha en estos animos de que se desconfiase que no la quisiesen aceptar o que hubiese misterios en esta su estada en tierra neutral : lo cual haria efectos contrarios de lo que se pretende; y si se resolviere á venir á Lucemburg, creo que desde donde se halla, lo avisará á Vuestra Magestad. Yo, demas de lo que avisé aca, cuando Vuestra Magestad fue servido de participarme la venida de Madama á estos estados, he ido continuando los oficios que me han parecido convenir con cartas, como lo he hecho despues de llegado aquí con palabras; y todos han mostrado holgarse con su venido, aunque hasta agora no han pasado mas adelante, mas en esta primer junta d'estados procuro que resuelvan de aceptarla, conforme á la intencion de Vuestra Magestad, y creo que en esto no habra falta con todo que no faltan malos humores que se atraviesan á lo que al servicio de Vuestra Magestad mas conviene.

---

## XVIII.

### R É S U M É.

---

Le Prince de Parme a reçu de sa mère des lettres datées du 4 mai. La Duchesse était toujours à Salins, en Bourgogne, et se portait bien.

Elle lui a envoyé (à Mons) Pierre Aldobrandino, qui lui a apporté de bonnes nouvelles de la santé du Roi et de la famille royale.

Madame a chargé le même de lui communiquer les ordres du souverain au sujet du retour de la Duchesse aux Pays-Bas et de son séjour à Huy, en attendant qu'elle se soit fait accepter comme gouvernante, et que les affaires aillent mieux. Mais, après avoir pris l'avis des serviteurs les plus dévoués de Sa Majesté, le Prince a engagé sa mère à se rendre à Luxembourg et non à Huy, comme le désire le Cardinal. Elle ne serait pas en sûreté dans cette dernière ville, remplie de rebelles et de partisans du Prince d'Orange. Ensuite sa présence sur un territoire neutre pourrait être mal interprétée et exciter la défiance de la population. Ce projet de résidence à Huy irait donc à l'encontre du but que poursuit la Duchesse; elle ne trouverait pas là du tout la sécurité qu'elle recherche.

Si elle se résout à aller à Luxembourg, elle en avisera sans doute Sa Majesté. Quant à lui, après avoir notifié aux États la prochaine arrivée de Madame, il a continué ses bons offices par correspondance, comme il l'a fait depuis de vive voix. Tout le monde s'est réjoui du retour de la Duchesse, mais on n'a pas poussé les choses plus loin. A la première réunion des



États, le Prince s'efforcera de faire accepter le gouvernement de Madame, suivant le désir de Sa Majesté, et il ne pense pas rencontrer des gens assez mal inspirés pour s'opposer à ce qu'exige le service du Roi.

---

**XIX.****MARGUERITE DE PARME AU ROI.**

(Archivo general de Simancas. Negoc<sup>do</sup> de Estado. Alem. Leg. 688.)

Salins, 10 mai 1580.

Brevemente scrissi à Vostra Maestà alli 26 del passato, dandoli avviso del mio arrivo qui in Salins et che poi era comparso Pietro Aldobrandini con le lettere di Vostra Maestà et altri spacci concernenti al carico di Fiandra. Et, come per la presta partita che doveva far l'ordinario di Lione, non mi si diede tempo di vedere essi espacci nè di rispondere à Vostra Maestà ma solo avvisarli la ricevuta. Impero facendo hora risposta li replichero prima che arrivai qui alli 22 del passato et per non mi esser venute le istruzioni et commissioni di Vostra Maestà risolveti a fermarmi, non mi parendo senz'esse poter passar più avanti; aggiunto che da Paessi Bassi si intendeva le cose andavano alterate, si per la perdita di Malines, come per continuar lo amutinamento delli Allemani et altre occasioni; di che desiderando io haber piu chiara notitia scrissi subito al Principe, mio figliolo, et anco per intendere il suo parere circa seguitare mio viaggio, quando poco di poi arrivo l'Aldobrandino, come di sopra ho detto; qual mi risolveti mandarlo à dar conto a mio figliolo di quanto riportava, parendomi cosi convenire al servizio di Vostra Maestà accio meglio potessi lui dirmi il suo parere et in oltre avvisarmi lo stato delle cose di là; il quale Aldobrandino ritorno qui hieri havendo lasciato mio figliolo in Mons dove, come Vostra Maestà haverà inteso, arrivo alli 24 del passato et da quel populo fu ricevuto con assai dimostrazione di allegrezza alli 29 detto; con il giuramento solito fu accettato per governatore et questo giorno delli y del presente devono trovarsi unitamente li stati delle provincie reconciliate appresso di mio figliolo per trattare et risolvere le cosse opportune et necessarie; et mi ha fatto intendere esser bene che io mi intrattenga qua in Borgogna, sino ad altro suo avviso, parendoli che sia necessario veder prima che resolution faranno quelle provincie intorno alle propositioni che per servitio et in nome di Vostra Maestà gli haverà fatte,

et secondo quelle regolare il mio partire di qua. Et dovendo passar avanti sue oppenioni, è che mene vadia alla volta di Luzemburgh et ivi mi confermi, non conveniendomi mettermi in Hu, per esser quella terra poco obbediente al cardinal di Liege, piena di heretici et amici adherenti a d'Oranges, dove non si potria star sicura. Onde ho risoluto aspettar detto nuovo avviso di mio figliolo, tanto maggiormente quanto Vostra Maestà nella sua lettera delli otto di marzo mi comanda che in questo particolare mi regoli conforme all' avviso et parere di detto mio figliolo. Mi avvisa ancora che lo stato di quelli paesi era in termine, che ogni hora potevano nascere grandissimi dishordini non essendo la nobilta riconciliata, ferma nè sicura anzi sospesa et ombrosa per rimorso della coscienza et conseguentemente per timor del castigo. Et che Oranges si andava ingrossando di forze il meglio che poteva et con le solite sue astutie chiamava di nuovo i Franzesi et altri, et che era quasi padron della campagna et cosi andava pascendo i suoi soldati di rapine, havendo carestia di denari a tal che essendo i populi riconciliati ogni giorno infestati et travagliati facilmente si potriano mettere in desperatione et far qualche novità, essendo maxime in tutte le terre de' paessi riconciliati delli amici et adherenti á detto Oranges, il quale con lettere et altri suoi modi gli andava sollecitando et mantenendo alla sua devotione; et essi populi riconciliati pretendono non solo di esser difesi con le forze di Vostra Maestà, ma anco di far guerra offensiva contribuendo alle spese di detta guerra, conforme alla capitulacion. Le cose del paese di Barbante stanno in pericolo grandissimo, per che i soldati che vi sono in guarnizione et non sono pagati ó minaciano di sacheggiar le terre ó abbandonarle, come particolarmente hanno protestato quella di Mastrich, Lovanio et Namur; ma quando vi siano denari per pagar detti soldati et provvedere alle altre necessità, si potra rimediare á questi inconvenienti et far anco progressi notabili, come saria seguito de Frisa et Gheldria et altre ville quando si fussi havuto la comodità di denari, atteso la mala satisfattione che tengono di Oranges et la buona inclinatione che mostrano alla Maestà Vostra; et con tutto che mio figliolo con ogni sorte d'industria et arte non lasci diligentia alcuna indietro per prevenire alli dishordini et superar la difficultà, non spargnando travaglio per quello ne qual si voglia cosa che sia in suo potere, non di meno non puo metter rimedio ne asseto alcun buono senza havere il favorevole aiuto di Vostra Maestà et prontamente una grossa somma di denari, da lui tante volte domandata alla Maestà Vostra; et anco credo che da altri servitori et ministri di Vostra Maestà in quelli paesi gli sara stato rimostro il bisogno et necessità onde con la sua molta prudentia deve Vostra Maestà risguardare all' importantia di questo negotio et alla consequencia per il puro suo servitio et conservatione de suoi stati, con far prontamente la provisione necessaria delli denari et altro, di che io la suplico humilissimamente, sendo cosa chiara per le sperientie passate et note á Vostra Maestà che provvedendo in tempo i denari necessari gli valera et proffiterà piu uno scudo che non fara cento volte tanto in dilatarlo; per che con la dilatione

si perdono le occasioni et il buon animo delle persone, cose che difficilmente si ricuperano et quanto pur si faccia non segue senza perdita di lungo tempo et con gran travaglio, pericolo et infinita spesa : et poiche evidentemente si vede et tocca con mano che il vero rimedio per quelli affari consiste nel favorevo le aiuto di Vostra Maestà et in provvedere grossa somma di denari prontamente, non deve á modo alcuno la Maestà Vostra lassar di provvederli subito, perche altrimenti succederanno grandissimi dishordini con infinito disgusto, dispiacere et danno di Vostra Maestà ; quali cose ben che non fo dubbio siano note alla Maestà Vostra, non di meno sono obligata, come vera et devota serva rappresentargliele per il zelo che tengo al servitio et grandezza di Vostra Maestà, che è la causa che mi constringe á scrivirli tutto questo et replicarli che volendo conservare et ricuperare quelli stati per qual si voglia via et modo, non si puo fare se non con l'aiuto di Vostra Maestà et mezzo di denari ; mentre che si provvedino subito et in tempo, come ho detto et in questo si risolve la Maestà, Vostra perche altrimenti li buoni et affetionati et che hanno continuato il servitio di Vostra Maestà si avviliscono et mettono in disperatione, parendoli di esser abbandonati et li inimici aequistano credito et accrescono animo et forze á tal che senza li sudetti rimedii si venira a perdere il tutto.

Di piu mi avverte il Principe che li genti che le provincie reconciliate hanno messo in campagna per servitio di Vostra Maestà non passano di tre mila fanti et sei compagnie di cavalli, assai mal in ordine et tutto per mancamento di denari : et se bene mi persuado che di ogni cosa mio figliuolo hara dato minuto ragguaglio a Vostra Maestà, tuttavia non ho voluto lassar di scriverle quel che ne intendo.

Le commissioni, instructioni et lettere mandatomi Vostra Maestà, conservero appresso di me sino á che sia tempo di valermene ; in tanto bacio a Vostra Maestà le mani per le risposte dato mi sopra li capi che da lei desideravo sapere per poter meglio accertar in servirla et il tutto a suo luogo et tempo si mettera in essecutione ; aspettero dunque il sudetto aviso dal Principe mio figliuolo et che la Maestà Vostra faccia la tanta necessaria provisione che di sopra dico. Con l'occasione di provarmi qui in Borgogna, mi vado destramente informando delle cose di questa provintia et humori de' populi, per poterne dar ragguaglio á Vostra Maestà, come faro minutamente quando a pieno ne sia bene informata. In tanto torno di nuovo humilissimamente á bacciar le mani di Vostra Maestà et da Nostro Signor Iddio li prego ogni maggior felicità et contento di Vostra Maestà.

## XIX.

## RÉSUMÉ.

Le 26 du mois dernier, elle a adressé au Roi quelques lignes pour lui annoncer son arrivée à Salins, où est venu la rejoindre Aldobrandino avec les dépêches de Sa Majesté touchant la mission de la Duchesse en Flandre. Le courrier ordinaire de Lyon étant pressé de s'en retourner, elle n'a pas eu le temps de lire ces dépêches et d'y répondre; elle a pu seulement en accuser la réception à Sa Majesté.

Dans la réponse qu'elle y fait aujourd'hui, elle commencera par dire au Roi qu'elle est arrivée à Salins le 22 avril dernier. Elle s'est décidée à y rester en attendant les instructions et commissions de Sa Majesté, sans lesquelles la Duchesse ne croit pas pouvoir pousser plus avant, d'autant plus qu'elle a appris combien la situation s'était modifiée aux Pays-Bas, non seulement par la perte de Malines, mais aussi par la mutinerie persistante des Allemands. Désirant savoir à qui s'en tenir, Elle a écrit immédiatement à son fils, pour connaître par la même occasion son avis sur l'opportunité de poursuivre son voyage. Sur ces entrefaites est arrivé Aldobrandino, comme elle l'a dit plus haut. Elle a résolu alors de l'envoyer à son fils pour rendre compte au Prince du résultat de sa mission à Madrid et à elle-même de l'état des affaires en Flandres. Aldobrandino est revenu à Salins hier. Il a laissé à Mons le Prince de Parme, qui y était arrivé le 24. Le 29, il y avait été l'objet des plus vives démonstrations d'allégresse après avoir prêté serment comme gouverneur. Il traite en ce moment les affaires les plus urgentes avec les États des provinces réconciliées. En attendant qu'il soit informé de leurs intentions, il conseille à la Duchesse de rester en Bourgogne jusqu'à nouvel avis. Dans tous les cas, elle serait mieux d'aller à Luxembourg plutôt que de se rendre à Huy. Cette ville, qui reconnaît à peine l'autorité du Prince-Évêque de Liège, est remplie d'hérétiques et de partisans du Prince d'Orange. La Duchesse n'y serait guère en sécurité. Au reste, elle ne se rendra pas aux Pays-Bas avant que son fils ne lui ait donné ses apaisements. On craint toujours de grands désordres dans les provinces et l'on n'est pas même sûr de la noblesse réconciliée. Avec cela le Prince d'Orange fait tout ce qu'il peut, ouvertement ou sous main, pour recruter des adhérents. Il appelle même les Français à son secours. Ses soldats vivent de rapines, et le peuple des provinces réconciliées pour les éloigner demande non seulement que les troupes du Roi défendent le pays, mais aillent attaquer l'ennemi chez lui. La Duchesse appelle aussi l'attention de Sa Majesté sur les désordres commis dans le Brabant par les troupes espagnoles, qui menacent de piller ou de désertir si elles ne touchent pas leur solde. A tous les embarras de cette situation il n'y a moyen de remédier que par l'argent. Ici la Duchesse s'étend longuement sur la question financière et s'attache à démontrer l'urgence d'envoyer une forte somme, si l'on veut permettre à Farnèse de se procurer les ressources pour agir efficacement. Il y va

de la conservation des Pays-Bas. Attendre plus longtemps serait tout compromettre; on ne retrouve pas toujours les mêmes occasions ni les mêmes hommes. Mais pour profiter de ces occasions et pouvoir disposer de ces hommes, il faut de l'argent, toujours de l'argent et beaucoup d'argent, ne se lasse de répéter la Duchesse.

De plus, le prince, son fils, l'a prévenue que le nombre des troupes mises en campagne par les provinces réconciliées ne dépassent pas trois mille fantassins et six mille cavaliers, tous assez mal équipés, faute d'argent.

Elle termine sa lettre en disant au Roi qu'elle conservera par devers elle les commissions, instructions et lettres de Sa Majesté jusqu'à ce que le moment soit venu de s'en prévaloir. Elle remercie le Souverain des réponses qu'il a faites aux différents points qu'elle lui avait soumis pour mieux s'acquitter de sa mission aux Pays-Bas. Elle exécutera en temps et lieu toutes les instructions royales avec l'aide de son fils et dans la prévision que Sa Majesté enverra l'argent nécessaire. En attendant elle profitera de son séjour en Bourgogne pour s'informer habilement de l'opinion du pays. Dès qu'elle saura à quoi s'en tenir, elle enverra un rapport au Roi.

---

## XX.

### LE CARDINAL DE GRANVELLE A LA DUCHESSE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, t. XXXI, fol. 82.)

---

Madrid, le 15 mai 1580.

Madame, J'espère que Vostre Altèze ne sera pas loing maintenant de Mons<sup>r</sup> le Prince, et que devant que ceste arrive elle y sera. J'ay compassion à tous deux, considérant en quel estat tout y peult estre, par faulte de la correspondance et provision d'icy. Portugal nous faict la guerre aux Pays d'Embas, plus que nous faisons à Portugal dois Espagne; mais j'espère toutesfois bon et brief succez, sy nous conduysons saignement les affaires, actendu les advantaiges si grandz que nous y avons de toutes choses. J'escriptz audit Seig<sup>r</sup> Prince l'estat auquel présentement l'on s'en treuve en ce coustel là, que Vostredite Altèze pourra veoir. Je crains plus la chaleur et mauvais air de ce coustel là que les armes des Portugalois. J'estoyc d'avis que Sa Majesté dois icy leur fit la guerre, que fust esté plus de réputation et grandeur et avec moindre danger de

la santé; et Sa Majesté y est, la Royne, Monseig<sup>r</sup> nostre Prince, les deux Infantes et le Cardinal archiduc, et jà prins les lougis à Badajos (où va le camp) pour Sa Majesté et toute la court, que sera en lieu fort incommode et mal lougeable, et mangera, sans faire plus grand service, les victuailles que debvraient servir pour le camp. Ceulx qui sont en Portugal avec le Duc d'Osona, pour y négocier de part Sa Majesté, que sont là à grandz fraiz plus d'ung an et ont peu faict, importunarent de sorte Sa Majesté afin qu'elle partit d'icy vers la frontière, disans que en ce consistoit tout le bon succès et donnans espoir que seullement la nouvelle qu'il partoit d'icy (que personne ne croyoit en Portugal il deut faire ny pour gagner dix royaumes), que sortant, tout s'acheroit, et se viendroient rendre ceulx de Portugal; cela le fit partir et mettre en chemin hors de saison. Je me doute que la peur qu'ilz avoient là les faisoit parler. Et s'estant party Sa Majesté devant la My-Caresme et se treuvant si près, tout y est encoires du coustel des Portugalois aux mesmes termes; mais j'espère que si la faulte ne vient de nostre coustel, nous en pourrons escrire devant la fin de ce mois, avec l'ayde de Dieu, bonnes nouvelles. Et me recommandant, etc. Les lectres en françois pour par delà, ny celles en espagnol avec les dépesches pour recouvrer l'argent, ne sont encoires arrivées et pour ce n'yront avec ceste, mais bien ce que vint tard pour le précédent ordinaire, etc.

---

## XXI.

## MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 298.)

---

Besançon, le 3 juin 1580.

Se bene io tengo per fermo che a Vostra Maestà siano noti li servitii fattili (in tutte le occasioni di guerra) Henry de Vienne, baron de Chevreau <sup>1</sup>, et che per cio non mancherà Vostra Maestà di haverlo in sua raccomandatione et favorirlo; tuttavia conoscendolo io gentil'huomo molto qualificato, et desideroso di continuare con ogni suo potere nel servitio di Vostra Maestà, hò voluto supplicarla, sicome faccio humilmente,

<sup>1</sup> Henri de Vienne, baron de Chevreau, appartenant à une ancienne famille de Bourgogne, suivit la fortune de Don Juan dans les Pays-Bas et assista à la bataille de Gembloux. Voyez notre tome VII, p. 194, et HOYNCK VAN PAPENBACHT, t. II, 2<sup>e</sup> partie, pp. 273, 282, 292, 293, 307.

restar servita tener in protetione esso baron di Chevreau, favorirlo in tutte le occorrentie che si presenteranno, di che resterò a Vostra Maestà con grandissimo obbligo. Alla quale Iddio conceda ogni maggior felicità, et io humilissimamente li bacio le mani.

---

 XXI.

## R É S U M É.

La Duchesse recommande à la bienveillance royale Henri de Vienne, baron de Chevreau, dont les services militaires sont connus de Sa Majesté. C'est un gentilhomme de haute qualité, qui a le plus grand désir de servir le Roi. Elle serait bien aise que Sa Majesté daignât le protéger et le favoriser en toute occasion, et lui en serait très obligée.

---

 XXII.

## MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 292.)

Besançon, le 6 juin 1580.

Alli 24 del passato scrissi a Vostra Maestà rispondendo alla sua lettera de 17 di aprile, e li dissi ancora come ero vcnuta qui in Bisanzone, per guadagnare camino et aspettare dal Principe, mio figliolo, aviso e quanto havevo da fare in il passar avanti et entrare nel paese; qual dipoi mi ha scritto havere con il parere di quel consiglio deliberato esser bene che passi avanti e me ne vadia a Luzenburgh. E per condurmivi sicuramente per rispetto delli Todeschi ammotinati et altro, haveva risoluto che M. della Leyn con quattro compagne di cavalli mi venissi ad incontrare e doveva partire da Mons. poco appresso. Et io di gia sarei partita di qui se il mal di gotta che tengo in una mano et in un piede, accompagnato da febbre con molto mio travaglio, non mi tenessi in letto; lo

faro subito che stia bene e voglio sperare in Dio sarà in breve : di che aviserò la Maestà Vostra, alla quale torno a dire che non facendolei provisione di buona et grossa somma di danari tanto necessaria, non solo potrà mio figliolo né io fare effetto alcuno buono, ma si perderà ogni cosa. Onde la supplico umilissimamente restare servita fare con prestezza e subito detta provisione e non voglia permettere tanto danno al suo servizio, né che io che con tanto amore et affetione ho preso per obbedirla peso così grave e pericoloso, vada a perdere la riputatione, il credito e quanto tengo, siccome al sicuro succedera senza l'aiuto di Vostra Maestà e la detta provisione di danari, per le ragioni che lei ben sa e che anco con le lettere mie le ho allegate. Oltre a che deve Vostra Maestà havere consideratione e resguardo al rischio grandissimo in che saremo mio figliolo, mia nipote et io, solo per obbedire et servire la Maestà Vostra, mentre che non faccia presto detta provisione di danari, aggiunto al pregiudizio e danno che ne risulterà al servizio di Vostra Maestà. Il che ho voluto francamente ricordare a rappresentare di nuovo alla Maestà Vostra, sendo negotio di qualità importante e consequentè tale che maggiore non può essere, come a Vostra Maestà et a ciascuno è manifesto. E però assicurati che non desta la Maestà Vostra mancare di provveder a tutto e subito, seguirò il viaggio come di sopra ho detto. Et procurerò di fare per suo servizio quanto sarà in mio potere. Et aspettando io da Vostra Maestà lettere e detta provisione, non mi allargherò per hora in altro.

---

 XXII.

 RÉSUMÉ.
 

---

La Duchesse a écrit au Roi le 24 mai dernier, en réponse à une lettre de Sa Majesté du 17 avril. Elle lui annonçait son arrivée à Besançon, où elle attendrait les avis de son fils. Depuis le Prince l'a priée de pousser jusqu'à Luxembourg, quitte à envoyer au-devant d'elle, pour sa sûreté, le Comte de Lalaing avec quatre compagnies de cavalerie.

Dans le reste de sa lettre, elle insiste exclusivement et longuement sur l'impérieuse nécessité d'envoyer des fonds à Farnèse, qui ne peut rien faire sans argent.

---



## XXIII.

## MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 296.)

Luxé (Luxeuil ?), le 15 juin 1580.

Ancorche io non sia ben guarita del mal di gotta, tuttavia per il desiderio che tengo di servire à Vostra Maestà mi messi in cammino hieri, partendomi di Bisenzone et domani entrerò in Lorena, tirando di lungo a Luzenburgh <sup>1</sup>, conforme a che mi ha scritto il Principe, mio figliolo; dal quale doverrà la Maestà Vostra haver inteso nel termine in che si trovano le cose de Paesi Bassi, et la perdita di Dist et di Sichen <sup>2</sup>, et altre circumstantie, per il che son constretta a supplicare di nuovo Vostra Maestà non dilatare di fare la provisione di buona et grossa somma di denari tanto necessarii, si come con altre mie li ho scritto, et ultimamente alli 6 del' presente, di che li mando il duplicato; et credami Vostra Maestà che se io non conoscessi quanto importi al suo servizio il far presto detta provisione, che non sarei tanto sollecita in ricordarglielo, benche sono certissima che meglio di me la Maestà Vostra conosce tutte queste cose, et anco quanto li importi il conservare et racquistare quelli paesi, il che non si può fare senza la sudetta provisione, come da ciascuno chiaramente è manifesto. Io anderò di mano in mano dando avviso a Vostra Maestà di quel che passa et del mio arrivo a Luzenburgh.

## XXIII.

## R É S U M É .

Malgré son accès de goutte, la Duchesse s'est rendue de Besançon dans la Lorraine en se dirigeant sur Luxembourg, conformément à ce que lui a écrit son fils. Celui-ci lui a appris la perte de Diest et de Sichern. La situation réclame le prompt envoi de fortes provisions d'argent, comme Elle l'a déjà écrit. Il y va de la conservation des Pays-Bas.

<sup>1</sup> Elle arriva à Luxembourg le 25 juin. Voy. plus haut, p. 86.

<sup>2</sup> Voy. plus haut, p. 86.

## XXIV.

## LE SEIGNEUR DE GROBBENDONK AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Imprimée dans les lettres interceptées de quelques patriotes masqués, p. 41,  
et dans BURMAN, *Analecta*, t. 1<sup>er</sup>, p. 287.)

Cologne, le 26 juin 1580.

Combien que n'ay présentement lettre de V<sup>tre</sup> S<sup>rie</sup> Ill<sup>me</sup>, à laquelle je doibve responce, ains que moy-mesmes la suis attendant sur celles qu'ay escrit, si est-ce que s'offrant chose importante au service de Sa Majesté, ne me sçay contenir d'escire et par ce, comme j'ay depuis ma dernière de plus près pensé au contenu de la dernière de V<sup>tre</sup> S<sup>rie</sup>, par laquelle icelle me discourre que l'exercice de deux différentes religions ne se peuvent comporter où l'on prétend avoir l'union et repos, s'en rapportant à la remonstrance en faite par les Estats de la duché de Bourgoigne, je suis esté émeu de dire à V<sup>tre</sup> S<sup>rie</sup> Ill<sup>me</sup> par ceste, que je m'en aperçois assez par tel propos que Sa Majesté n'est d'intention de concéder plus au fait de la religion que jà n'a esté accordé; et par conséquent, puisque la paix ne se peut faire sans ultérieure concession, qu'icelle se debvra résoudre à faire la guerre pour recouvrer son païs, que sous prétexte de la Religion on luy veuille oster. Or, Monsieur, réduisant en mémoire comme ladicte guerre a esté menée jusques ores à grans frais et peu de proffict de Sa Majesté, je m'en trouve en paine. Et combien que c'est une matière hors de ma profession, toutesfois estant icelle tant importants au commun bien ou mal de tous en général, je ne m'en ay sceu oster le soing. Par ce m'ayant semblé devoir aviser V<sup>tre</sup> S<sup>rie</sup> Ill<sup>me</sup> que, à mon advis, on a du passé failli en deux endroicts, affin qu'icelle y pourvoye pour l'advenir; à sçavoir: qu'on a levé tant de gens, qu'on ne les a sceu payer, et qu'on print les chiefs sans bonne examination de leur qualité et souffisance; dont est procédé le désordre et perdition de toute discipline militaire, sans laquelle nul bon effect se peut espérer; la priant par ce de vouloir se fonder plustost sur un petit camp bien payé, que sur un grand non payé; tant plus *quod bellum istud trahendum potius, quam subito conficiendum fore timeatur*. Et quant aux chiefs, *ut bonus habeatur delectus*. Et à ce propos ne puis céler à V<sup>tre</sup> S<sup>rie</sup> Ill<sup>me</sup> que me trouvant l'autre jour en conversation avec le conte de Swartzenberch, ambassadeur de Sa Majesté, est venu à propos de tomber en ceste matière, tellement qu'il complaindoit et regrettoit le peu de service que Sa Majesté avoit tiré de ceux de sa nation à si grans frais, taxant la floxité et avarice des chiefs et colonels; monstrant avoir paine que la nation allemande en estoit comme descritee. A quoy luy respondant qu'il y devoit remédier tant qu'en luy estoit; et si Sa Majesté tomboit

en nécessité de ceste guerre, se mettre en campagne, et offrir son service, tant plus, que la justification de la cause luy estoit connue, comme l'ayant manié avec ces autres princes; et que comme telle la devoit ayder à défendre, et s'employer pour restaurer à sa nation l'ancienne réputation, qui me sembloit le devoir d'un personnage de sa qualité : me vint, en continuant ce propos, enfin à résoudre qu'il seroit content de se mettre au service de Sa Majesté, moyennant qu'il sceut que son service seroit agréable et que luy fust donné charge condigne à sa qualité ; me déclarant davantage que depuis la mort de l'empereur Maximilien ne se trouvoit si fort lié avec l'empereur moderne, qu'il ne luy fust loysible d'accepter ce service; et que combien qu'il estoit sollicité de l'empereur et aussi du duc de Bavière, comme ayant cy-devant servi au duc son père, il pensoit à tous deux donner appaisement, moyennant ce service du Roy, mesmes tellement traiter avec l'empereur que servant le Roy, demeureroit ce néantmoins en son service, mettant en son absence autrui en sa place, et dont il désiroit bien que V<sup>tr</sup>e S<sup>rie</sup> Ill<sup>me</sup> fust advertie, mais en confidence et avec stipulation de secret en cas que Sa Majesté n'a besoin de son service. Dont Mons., pour ce qu'il me semble que ledict conte procéda de bon zèle, m'a semblé devoir bien particulièrement advertir V<sup>tr</sup>e S<sup>rie</sup> Ill<sup>me</sup> mesmes en considération que Sadicte Majesté en pourroit tirer bon service, en cas qu'elle est contrainte de faire la guerre, puisqu'il a plusieurs bonnes qualitez requises en un chief de gens de guerre, comme d'estre bien apparenté et estimé en Alemaigne, jà cogneu de tous Princes, et ayant esté entremis jà aux affaires, estant de bonne représentation et facond en plusieurs ligue et fort libéral; par où il aura moyen non seulement de lever les gens, mais aussi de se pourveoir des meilleurs officiers et capitaines, et aussi d'un bon lieutenant, que n'est peu au faict de la guerre. V<sup>tr</sup>e S<sup>rie</sup> Ill<sup>me</sup> y pourra penser le proposer là et ainsi que bon luy semble. A mon petit jugement ne seroit que bon d'employer un tel plustost qu'un autre, qualifié non seulement pour les exploits de la guerre, mais aussi pour conseil, mesmes pour avoir au camp un personnage qu'avec autorité et fondement puisse parler de la justification de la cause, estant de grand moment en guerres, que les princes sont contraints de faire contre leurs subjects; remettant le tout à la prudence de V<sup>tr</sup>e S<sup>rie</sup> Ill<sup>me</sup>, à laquelle je supplie tant seulement bien humblement me vouloir pardonner, si je me suis avancé trop en matière non estant de ma profession, et m'en vouloir à sa commodité rendre quelque responce, pour selon icelle me gouverner et former mes propos audict conte, sans dire à V<sup>tr</sup>e S<sup>rie</sup> Ill<sup>me</sup> par ceste davantage, pour ce qu'elle me semble encores trop longue.

M. Foncq donnera à Vostre Seigneurie part du secours que de ceste ville a esté envoyé à ceux de Groninghen, par moyen duquel semble que toute Frize jà perdue se pourra recouvrer <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> BURMAN publie aussi deux lettres du seigneur de Grobbendonck adressées à Fonck, et les instructions données au premier.

## XXV.

MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 171.)

Luxembourg, le 4 juillet 1580.

Alli xv del presente <sup>1</sup> di che hora mando a Vostra Maestà il duplicato gli scrissi dandoli avviso del mio viaggio, et hora li posso dire che la vigilia di San Giovanni arrivai qui in Luzemburgh, dove mi vado intrattenendo per havere chiarezza et notitia di molte cose, et anco risposta del Principe, mio figliolo, a cui ho scritto, per pigliare nel mio passar avanti quella resolutione che sarà piu servitio di Vostra Maestà : alla quale posso dire, vedere et toccar con mano che alle cose di questi paesi non si può mettere assetto buono senza una buona et grossa somma di denari tanto necessaria et piu volte domandata alla Maestà Vostra ; et conosco veramente che se detta provisione non vien presto, che tutto può andare in perditione, il che è causa che di nuovo supplico humilmente Vostra Maestà a non dilatare in far detta provisione.

Nel termine in che si trovano di presente li affari di questi paesi la Maestà Vostra ne sarà raguagliata da mio figliolo et della conspiration fatta contra la sua persona, per il che potra Vostra Maestà comprendere quel che conviene fare per il vero rimedio, che tutto consiste nella sudetta presta provisione di denari; et il medesimo mi conferma il Conte di Mansfelt che si trova qui, qual mi ha dato un summario che va qui incluso benche mi habbia detto haverne mandato un simile a Vostra Maestà, et mostra che oltre alla somma di denari che conviene havere presentemente sia necessario per la conservatione et augumento di questi stati haver ogni mese dugento mila scudi; si ehe può hormai Vostra Maestà veder il bisogno. Havendomi la Maestà Vostra scritto duplicamente havere dato ordine al vice Re di Napoli che li voti et sententia di quel consiglio nella causa che tengo con Fiorenza si pubblicchino et eseguischino, credevo che cio si sarebbe fatto subito et mene stavo quieta, quando da Giovanni Ferrante Sugnica che tiene cura in Napoli di sollecitarla, mi si scrive che sino alli xxi di maggio non si era in ciò eseguito cosa alcuna per diligentia che havessi usato con il vice Re; di che non posso

<sup>1</sup> Il faut lire *passato*. Voy. plus haut, p. 523.

restare senon molto confusa et maravigliata, vedendo che in una cosa tanto giusta et chiara non mi si administrà la conveniente giustitia et che la dilatione contra ogni dovere mi porta indignità non poca et danno et pregiuditio grandissimo. Onde torno a supplicar humilmente la Maestà Vostra resti servita comandare subito che questo negotio si finisca senza dilatarlo piu, in che farà quello si conviene al Principe tanto giusto et io li restero con perpetua obligatione : et creda che a me rincresce grandemente haverli a dar piu molestia per questo effetto, imperò dalle tante mie ragioni ne sono constretta quali hormai sono note a Vostra Maestà.

Nel passare che ho fatto per Lorena hò trattato con quel Duca et trovatolo tanto devoto et affettionato servitore della Maestà Vostra che se ne può fare ogni ricapito et confidentia, di che hò preso grandissima satisfatione et mi è parso darne avviso a Vostra Maestà.

---

 XXV.

 RÉSUMÉ.
 

---

La Duchesse a écrit le 15 juin dernier au Roi qu'elle se rendait à Luxembourg. Elle y est arrivée la veille de la Saint-Jean et attend les avis de son fils avant de pousser plus avant. Elle ne peut se dispenser de répéter à Sa Majesté combien il est urgent d'envoyer des fonds aux Pays-Bas. La situation est des plus graves. Il y a eu un complot contre son fils, qui en écrira lui-même au Roi.

Le Comte de Mansfelt, qui est à Luxembourg, réclame également de l'argent, comme le Roi le verra par le mémoire ci-joint. Indépendamment des provisions dont le Prince de Parme a besoin tout de suite, il faudrait 200,000 écus par mois.

La Duchesse réclame de nouveau l'intervention du Roi dans l'affaire de son procès avec le Duc de Toscane.

Elle a traité avec le Duc de Lorraine, par les États duquel elle vient de passer. Le Duc se montre très dévoué à Sa Majesté.

---

## XXVI.

LE PRÉVÔT FONCK A MONS<sup>r</sup> DE VAULX.

(Lettres de Morillon au Cardinal de Granvelle, t. VIII, fol. 232. Imprimée dans diverses lettres interceptées de Granvelle.)

Madrid, le 41 juillet 1580.

Monsieur, Présupposant qu'avez déjà receu la myenne du 26<sup>e</sup> du mois passé, ne servira ceste que pour me ramentevoir à vostre bonne grâce, et quant et quant vous envoyer la copie des derniers advis qu'avons eu de Portugal, dont pour la saison du temps que court présentement, en grande partie, comme vous sçavez, dépendt nostre salut; veullant espérer que tout ainsi que la justice du droict et des prétentions de Sa Majesté est plus que notoire et à tout le monde, ainsy ce bon Dieu ne fauldra de prospérer ses entreprises; mais ce qu'emporte est que cela soit effectué bien tost, afin que Sa Majesté ayt tant plus d'occasion pour employer toutes ses forces contre ceulx qui jusques à maintenant ont si obstinément porté les armes, non seulement contre leur Roy et prince naturel, mais aussi contre Dieu leur Créateur, lequel semble déjà préparer l'estat des affaires de telle façon qu'il y a grande apparence qu'il continuera nous regarder avec ses yeulx de pitié et de compassion, et quant et quant chastoyer tous ceulx qui pour complaire, voire idolastrent ung seul pervers, estrangier, Allemand et ses adhérens, ne se souviennent oncques du naturel debvoir qu'ilz doibvent, je ne ditz au Roy leur Prince et Seigneur légitime, mais aussi à nous aultres, leurs anciens amys et patriotz. Estant encoires bien fort mémoratif, qu'après le recouvrement de la ville et citadelle de Zirickzee, quant les Espaignolz se commençoient à mutiner, lors les secretz et adhérentz et subornez du Prince d'Oranges ne publioient par tous les marchez et carrefours des villes reconnoissantes Sa Majesté quasi aultre chose sinon qu'estions grandz foulz souffrir si patiemment l'impétuosité d'une guerre si longtaine et calamiteuse, scullement pour soubstenir l'ambition d'aulcungs Espaignolz et mesmes pour retenir leur nation par-delà, maulgré et au despit des Hollandois et Zéelandois communeets patriots; mais astheure Sa Majesté nous a voulu complaire non moins par la retraicte des Espaignols et tous estrangiers, que par le restablissement de noz anciens privilèges, usages, honneurs et préhémnences. Parquoy ne faisons astheure de nostre coustel semer aussy semblables bruiciz, avec remonstrance que présentement il n'y a plus pourquoy nous entre nous-mesmes

patriotz si cruellement escorger et totalement ruyner, ne soit que vuillions plustost favoriser à l'insatiable convoitise de dominer que si notoirement en tout temps a regné au cœur dudit Prince d'Oranges, que de nous mesmes promptement mettre fin à nos misères, angoisses et calamitez; remettant le tout sur le viculx pied et selon que nos ancestres ont esté accoustumez vivre et soy gouverner. Estant fort marry que nos altérations en plusieurs endrois se monstrent plus aigres et plus obstinées que celles de France, puisque je vous puis asseurer qu'en mon dernier passaige, dois la ville d'Arlon jusque Paris et de là à Orléans, et tout oultre vers Nantes, quasi il n'y avoit ville, villaige ou chasteau où l'exercice de la nouvelle religion ne fust hosté et l'ancienne restably.

L'on nous escript par voye de France plusieurs choses du bon succès de nos affaires vers le cartier de Groeninghe, voires que le Conte Jehan de Nassau, frère d'Oranges, et deux des beau-frères y seroit deffaict et demeuré prisonnier, ce que toutesfois n'ay acheuvé de croire pour n'avoir veu lettres de Vostre Seigneurie ou de Son Excellence. Cependant prions Dieu, si encoires il n'est, au moing que bien tost il puist estre ainsy.

Des affaires mentionnez en vos précédentes n'ay encoires ouy ny veu rien parce qu'il n'y at que quatre à cinq jours que, après avoir heu la résolution de Sa Majesté sur deux poinets qui estoient paravant douteux, on luy at envoyé vers Portugal les lettres patentes de ma commission pour estre fermées de sa main; de sorte que jusques maintenant, je ne me mesle de rien. Finissantes cestes par mes bien humbles et très affectueuses recommandations en la bonne grâce de Vostre Seigneurie, priant le Créateur de vous, Monsieur avecque Madame vostre compaigne et vos beaulx enfants octroyer la syenne.

---

## XXVII.

MARGUERITE DE PARME A IDIAQUEZ.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 184.)

Luxembourg, le 19 juillet 1580.

[Le prie de presser le Roi de lui donner une réponse :] Si per la presta provi-  
sione di denari tanto necessari e tante volte domandata, come perche nella causa che  
tengo con Fiorenza, mi si amministri la debita giustizia senza piu dilatione, che assai

doverebbe bastare havermi la parte tenuto usurpato già sono passati sei anni l'usufrutto di mia dote; a quando pensavo io che in Napoli, conforme all'ordine dato da Sua Maestà si pubblicassi et eseguiessi la sententia, sono avvisata che l'imbasciatore di Fiorenza residente in quella corte, havendo havuto notitia dei voti del consiglio di Napoli, ha fatto gran rumore et instantia perche detta causa si riveda et si decida nel consiglio di Spagna, benche mi assicuro, non permetterà Sua Maestà che mi si faccia così grande et manifesto torto, et tanto piu con il buon mezzo di Vostra Signoria Illustrissima, nella bontà et amorevolezza della quale confido interamente, et che terra mano che questo negotio si finisca subito, conforme a giustizia, si come instantemente ne la prego, certificandola che li resterò con obligo grandissimo et di che anco mi risponda. Et qui facendo fine, etc...

---

 XXVII.

## R É S U M É.

Cette lettre n'est que la répétition d'une autre de la Duchesse au Cardinal de Granvelle concernant ses demandes d'argent et son procès avec le Duc de Florence.

Elle a appris que l'ambassadeur Florentin, à Madrid, fait des démarches pour que l'instruction de l'affaire soit déferée au Conseil d'Espagne, mais elle espère que Sa Majesté ne voudra pas lui faire un aussi grand tort, et elle compte sur l'amitié d'Idiaquez pour obtenir du Roi que dans cette affaire la justice suive son cours régulier.

---

 XXVIII.

## DIEGO MALDONADO A PHILIPPE II.

(Papiers de Simancas conservés aux Archives nationales à Paris, K 1558 (anc. B. 51), n° 164. Copie déchiffrée.)

Paris, le 5 août 1580.

El embaxador de Inglaterra que havia ydo al de Alanson, llamado Estafort, y buuelto ya aqui con la respuesta que le dio aquel duque, tuvo audiencia destes Reyes; y lo que



he podido entender della y de lo que el de Alanson le respondió a lo que el le dixo de parte de su ama, son estas palabras que me las ha referido persona que lo puede bien saber y que es principal y anda metida en estos negocios, dizque al de Alanson respondió a su propuesta : « Yo estoy casado y soy marido de la Reyna de Inglaterra y la quiero por mi señora y muger, y no resta que el consentimiento del Rey, mi hermano. Yd a el y hablad de que lo que el dispusiere y quisiere, eso quiero y querre yo : y quanto a esse punto como sea su voluntad no ay mas que tratar, que yo estoy muy resuelto de hazer este casamiento. » Y con esta respuesta se partio el Estafort y vino al Rey a dezirlo, como lo dixo en la audiencia última que digo que ha tenido; a lo qual el Rey respondió : « Mi hermano tiene ya 25 años y es hombre que executa lo que quiere sin mi consentimiento; y assi no tengo yo para que darsele ni meterme en esa materia sino que el haga lo que quisiere; y assi yo no puedo quanto a eso que me dezis, responderos resolucion ninguna. » Y en este estado queda y esta agora este negocio.

Esta platica del casamiento ya he avisado por mis precedentes, que la causa porque se ha buuelto a calentar y renovar, ha sido por las cosas de Flandes, llevando la Reyna y el de Alanson mira, siendo ella la medianera e intercessora con aquellos payses paraque acepten y tomen por su Señor al Duque de Alanson para acabar de desposseer a Vuestra Magestad dellos, poniendo en la possession a este principe, que ella quiere tomar por su marido o por lo menos por su defensor y amparo; y han hecho tanto efecto los officios que esta Reyna ha hecho con los Estados y Orange, que escriven de Anveres, en estos últimos avisos de 22, que aquellos Estados rebeldes y Oranges y la villa de Gante embiavan o havian embiado persona al de Alanson con esta embaxada de quererle aceptar por su principe, y que el que la traya era Sant Aldegonde : los quales tratos y andamientos se que saben el Rey y la Reyna madre, y todo lo que sobre esto passa y se anda urdiendo, y dexan hazer para ver lo que descubrirá el tiempo; y lo que aqui se tiene entre los del Consejo deste Rey por maxima y regla casi infalible es que si en este reyno no ay guerra el de Alanson yra a Flandes, y si la ay, no.

Las razones y causas que, me dizen, mueven y han movido cada dia á la Reyna de Inglaterra a travar tanta y tanta estrecha amistad con el Duque de Alanson, dizque son estas, porque haviendolas desseado saber con cuydado y preguntado con tal y con curiosidad a personas que lo pueden bien saber, me han dicho que la Reyna de Inglaterra haze la quenta desta manera. Ella se vee muger de dias y con mucho fuego cubierto dentro de su casa que ha de rebivir y alumbrarse un dia o otro, y que ella le ha tenido y tiene hasta agora por su buena maña cubierto y ha offendido por este fin y respecto, a Vuestra Magestad, muy mucho fomentando a sus rebeldes de Flandes, y haviendole hecho perder aquellos payses, donde le conviene procurar que Vuestra Magestad no vuelva a meter el pie como le solia tener, y que assi mismo ha offendido a esta corona y Reyes, assistiendo y socorriendo a sus rebeldes, y que Vuestra Magestad se va haziendo

señor de Portugal y tiene para este fin una poderosa armada de mar y otro exercito de tierra, y que saliendo Vuestra Magestad con sus pretensiones alla, es de creer querra emplear esas fuerças en algo de bueno y de importancia para procurar la recuperacion de sus Payses Baxos, y assi verna a invadir y acometer su Reyno, el qual ella conoce lo que es y lo que el tiene; y no saliendo Vuestra Magestad bien de lo de Portugal, ni, mas ni menos, querra dar en aquel reyno con sus fuerças para vengarse della, y que las suyas no siendo bastantes para resistir a las de Vuestra Magestad, ni ella siendo de sexu para tomar armas acuestas, le conviene buscar quien por ella las tome, y que de los en quien ella puede poner los ojos oy en dia no ay otro que el de Alanson, que por si solo la puede ayudar con muchas fuerças deste reyno, mayormente si el Rey su hermano quisiese, y estuviesen en buena correspondencia ambos, que ternia a su devocion todas las del, y que procurando y haziendo ella que los estados rebeldes de los Payses Baxos acepten por Señor al de Alanson, hecha el sello a sus designos, y se fortiffican de conformidad por mar de manera que podran defenderse y aun offender, y danificar a Vuestra Magestad; y estas son todas las causas, motivos y fundamentos de quantos andamientos la Reyna de Inglaterra traye por aca se urden en deservicio de Vuestra Magestad con los Estados, Oranges y Alanson, y tiene la armada de Vuestra Magestad tan temerosa y con cuydado : que se de buena parte que ha mandado por este respecto a Cobam <sup>1</sup>, su embaxador residente en esta corte, que procure contentar mucho a estos Reyes y les offrezca para el accomodamiento de las cosas deste Reyno todo quanto la Reyna puede y vale con los de la religion, tanto con Bearne como con los demas, y que sera medianera y embiara a hablarle segun y como el Rey quisiere porque no quiere tener descontenta esta corona; y assi el embaxador ha hecho y haze grandes offertas a estas Magestades en esta conformidad y ultimamente les hizo una de que si querian que el embiaria hombre a los de la Fera para que aquel negocio no passasse adelante por via de armas : y no se resolvieron estos Reyes en aceptarlo.

El Duque de Alanson embio, seis dias ha, a pedir a este Rey, con muchas buenas palabras, le hiziesse merced que el asedio de la Fera no passasse adelante y que para evitar este daño el medio que podia haver mejor era meterla en sus manos y darsela a el, pues, como buen hermano suyo, ternia aquella villa en su poder para darla cada y quando que el mandase y que con esto quietaria Su Magestad grandemente los animos de todos los de su Reyno, viendo ellos por experiencia la confianca que el Rey hazia del. Viose esto en consejo destado y platicose todo : y viendo el Rey y la Reyna, y muchos otros el fin a que tirava y yva encaminada esta demanda, que dixeron era que como el de Alanson traya tratos en Flandes y Cambray, y ellos sabian que estaban muy adelante, queria tener esta villa ally cerca de las fronteras para retiramiento suyo y de su gente

<sup>1</sup> Henri Cobham, souvent cité.

de guerra, que fuese y viniese y el quisiese llevar a aquellos payses quando le pareciese, como en effecto entre todos los que lo entienden les parece sea esto la pura verdad. Le negaron la demanda, diciendo que el Rey no podía con su honor y reputation, estando las cosas de la Fera tan adelante, como estaban, dexar de passar al cabo con ellas, y que no era por no darle aquella villa, que era muy poca y pequeña cosa para lo que el Rey desseava, sino por el respecto dicho y entiendese que a la fin estos Reyes se la daran para retraymiento a que aca llaman retreta, a condicion, como el offresce, de que se haga la paz en este Reyno, que es de lo que tratan y mas dessean.

.....

Por mi ultima avise a Vuestra Magestad como estos Reyes havian tenido diversos consejos sobre quanto se yva engrandesciendo Vuestra Magestad y que a esta corona seria útil el procurar impedir esta grandeza, y que quedavan mirando por donde seria bueno, y facil el començar, o por dar socorro a Portugal o a Flamencos, y que quedaron de acuerdo que fuese el secretario Villeroy al de Alanson y le diese quenta de todo y supiese en el termino que el tenia las cosas de Flandes...

El Stroci se parte oy o mañana para donde esta el Duque de Alanson, a quien va con la misma comission que el secretario Villeroy havia de llevar, como scrivi en mi precedente; y me dizen lleva orden de dezirle que estos Reyes gustan de que se haga señor si puede de los Payses Baxos, mirando como se embarca en estos negocios y que sea con buenas ancoras: y en effecto estan resueltos de que el de Alanson por Flandes, y ellos por Portugal, dando socorro a Don Antonio o a Portugueses, escondiendo siempre la mano con que quieren tirar la piedra, se le de impedimento y disturbo a Vuestra Magestad...

Y porque traygo entre ojos que estos tratos del de Alanson en Flandes y otras quinieras que a este Rey proponen cada dia spiritus malos podrian hazerle prevaricar y pervertir de la buena amistad que entre el y Vuestra Magestad ay, y que diese en un dislate, seria cosa muy del real servicio de Vuestra Magestad que viniese embaxador presto para que con su presencia y gallardos officios que hara, entretuviese esta varca, quiero dezir estos Reyes, en la buena devocion que hasta agora conservando esta union lo mas que fuere possible.

## XXVIII.

## R É S U M É.

---

Maldonado, agent de Philippe II à Paris, relate au roi d'Espagne ce qu'il a appris des deux entrevues de l'envoyé anglais, lord Stafford, avec le duc d'Alençon et le roi de France. Le Duc a déclaré à Stafford qu'il considérait déjà la reine Élisabeth comme sa femme et qu'il n'attendait plus pour se marier que le consentement de son souverain. L'ambassadeur de la reine d'Angleterre ayant obtenu une audience de Henri III, lui a rapporté le propos de d'Alençon. Mais le Roi a répondu qu'il n'avait pas de consentement à donner, que son frère était libre de se marier comme il l'entendait.

Élisabeth, d'après Maldonado, n'a d'autre but que d'arracher les Pays-Bas à Philippe II pour les assurer au duc d'Alençon, son futur mari. Déjà elle s'est mise à l'œuvre. Grâce à son intervention, les États rebelles, le prince d'Orange et la ville de Gand, ont décidé d'envoyer des députés à d'Alençon pour lui offrir la souveraineté des provinces insurgées. Le roi de France et la Reine-mère sont au courant de ces machinations. La reine Élisabeth est jalouse de la puissance croissante du roi d'Espagne, dont la conquête du Portugal augmentera encore l'autorité et le prestige. Elle appréhende aussi que Philippe II, vainqueur des Portugais et des rebelles de Flandres, ne puisse, le cas échéant, disposer de forces assez considérables pour attaquer la souveraine protestante en Angleterre même. Mais elle est femme et elle a besoin, pour suppléer à la faiblesse de son sexe, d'un homme qui se fasse l'exécuteur de ses desseins. C'est pour cela qu'elle a jeté les yeux sur le duc d'Alençon. Au reste, elle ne néglige rien pour que Henri III aide son frère sous main, comme il le fait du reste, d'accord avec la Reine-mère. Élisabeth a offert à Catherine de Médicis son intervention amiable auprès des chefs protestants pour obtenir d'eux la reddition de la Fère. D'Alençon a même demandé que cette place lui fût remise. Elle lui servirait de base d'opérations pour envahir les Pays-Bas. Jusqu'ici cette négociation n'a pas réussi; il y a même tout espoir qu'elle n'aboutira pas, car elle blesse trop la dignité du roi de France.

Toutefois, Henri III et sa mère ont tenu plusieurs conseils pour aviser aux moyens d'arrêter la grandeur croissante de l'Espagne. Ils ont considéré que la meilleure politique pour atteindre ce but, serait d'aider les Portugais d'une part, et de l'autre les rebelles de Flandres. Ainsi Strozzi a été envoyé à d'Alençon pour lui porter l'adhésion secrète du Roi à ses projets sur les Pays-Bas. Il importe donc que le roi d'Espagne envoie au plus tôt un ambassadeur définitif et autorisé à Paris pour traverser tous ces desseins.

---

## XXIX.

## MARGUERITE DE PARME AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 199.)

Namur, le 29 août 1580.

Non ho lettere di Vostra Signoria Illustrissima dippo quella de 21 di giugno : ben credo che me ne venissero con il corriere che fù intercetto le settimane passate da Monsignor d'Ensi, che mi dispiacerebbe et n'aspetto d'intendere da Vostra Signoria Illustrissima la certezza, con avviso piu fresco della sua salute : in tanto gli dirò che da Luzimburgh gli scrissi ultimamente che conforme al parere del Principe, mio figliolo, me ne saria venuta qui in Namur come luogo più sicuro et commodo a tutte l'occorrenze; il che feci et c'arrivai alli 26 del passato et pochi giorni appresso venne da Mons detto mio figliolo. « La lettre continue à peu près en termes identiques comme dans celle de Marguerite au Roi du 29 août 1580 (mutatis mutandis, c'est-à-dire les appellations) jusqu'à ces mots de la lettre au roi : » et al sicuro si perdera quel poco resto che si mantiene ancora sotto la devotione della Maestà Vostra (di Sua Maestà.) « Alors Marguerite continue auprès de Granvelle : » Per tanto prego Vostra Signoria Illustrissima tenere la mano et far opera.... (La suite du document ne se trouve pas dans le volume des archives et la lettre s'arrête ici) <sup>1</sup>.

## XXIX.

## TRADUCTION.

Je n'ai pas de lettres de Votre Illustrissime Seigneurie depuis celle du 20 juin. Le courrier intercepté la semaine dernière par Monseigneur d'Inchy, m'en apportait probablement. J'en serais bien fâchée. J'en attends ici la confirmation de Votre Seigneurie Illustrissime, en même

<sup>1</sup> De même au numéro 202, il y a une lettre du 13 septembre 1581 de Marguerite à Granvelle, conçue en termes analogues à ceux de sa missive de la même date au Roi.

temps que des nouvelles plus récentes de sa santé. Pour le moment, je lui rappellerai ma dernière lettre datée de Luxembourg, où je lui disais que, sur l'avis du Prince, mon fils, je me rendrais ici, à Namur, cette ville étant plus sûre et m'offrant plus de facilités (pour correspondre avec le Prince de Parme). Ce que j'ai fait. J'y suis arrivée le 26 du mois dernier, et peu de jours après mondit fils est venu de Mons . . . . .  
 . . . . .  
 . . . . . et . . . . . l'on perdra le peu qui reste encore soumis à Sa Majesté  
 . . . . .  
 . . . . . Votre Illustrissime Seigneurie de tenir la main et de s'employer à ce que . . . . .

---

 XXX.

MARGUERITE DE PARME A IDIAQUEZ.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 189)

Namur, le 2 septembre 1580.

In Luzemburgh scrissi a Vostra Signoria Illustrissima alli 19 di luglio : dipoi ho ricevuto dua sue lettere de 13 di giugno e 2 del passato con avviso che Sua Maestà restava libera della indispositione di flusso, et si trovava con intiere salute, di che ho sentito il contentamento che devo. Mi dispiace bene che il Serenissimo Principe, mio Signore, fussi alquanto indisposto, ancor che con assai miglioramento. Starò con pena sino ad intendere che habbia ricuperata intieramente la sanità.....

(Pour le reste, voir l'Instruction à Aldobrandino.)

---

 XXX.

TRADUCTION.

J'ai écrit de Luxembourg à Votre Seigneurie Illustrissime, en date du 19 juillet. Depuis j'ai reçu deux lettres d'Elle du 13 juin et du 2 juillet, avec l'avis que Sa Majesté était

rétablie de sa dysenterie et avait recouvré entièrement la santé. J'en ai ressenti toute la joie qu'une semblable nouvelle devait me faire éprouver. Je suis désolée que le Sérénissime Prince, mon Seigneur, ait été aussi fortement indisposé, encore qu'il y ait une grande amélioration dans son état; mon inquiétude ne cessera que lorsque j'aurai appris sa complète guérison.

(Le reste de cette lettre, que le copiste de Naples n'a pas cru devoir transcrire, ne fait que reproduire les termes des instructions données par la Duchesse à Aldobrandino.)

## XXXI.

## INSTRUCTIONS DE MARGUERITE DE PARME ADRESSÉES A ALDOBRANDINO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2.)

Namur, le 4 septembre 1580.

Vi potete ricordare che l'altra volta che vi mandai in Corte, vi si diede commissione che con il parere di Giovanni di Samaniego voi trattassi che l'ampliacione de privilegii delle lettere che hò in Abruzzo si spedissi conforme alle mie giuste domande e rimonstranze; ma come allora non parse approposito, non sene trattò. Onde vi dico, che in caso che il regente Anibal Moles sia arrivato in quella corte, lo visitiate in nostro nome e li presentiate la lettera che per lui vi si è data e dirli tenere commissione di trattare di detta ampliacione, quando et come a lui parerà, perche è informatissimo di quanto conviene per mio servitio in questo negotio et secondo il suo consiglio et parere vi regolerete con l'intervento di Samaniego. E quando a detto Moles non paressi approposito che di ciò si trattassi di presente, ne lasserete il carico a detto Samaniego, perche possa trattarne al tempo conveniente et procurare la speditione sopra di che egli tiene tutte le scritture et informazioni necessarie.

2. Si come sapete nel vostro ultimo ritorno di Corte mi portasti una provisione in francese sopra il trattamento ordinario et straordinario che Sua Maestà mi accorda per la nostra venuta in questi paesi et che non è detta provisione senon di trenta sei mila fiorini l'anno, errore chiaro e manifesto, come lo certifica Sua Maestà in una sua lettera a noi scritta in spagnuolo, la cui copia vi si è data. Per la quale dichiara et ordina che mi sia pagato il medesimo trattamento che havevo l'altra volta quando fui qua governante, che era di trenta cinque mila scudi d'oro in oro : et di tal somma, conviene che

proccuriate che Sua Maestà mi dia assignamento certo, et perche stanti le alterationi di questi paesi, tutte le Demenie et Entrate di Sua Maestà sono occupate et impegnate, è necessario cavar da Sua Maestà un ordine che detto trattamento di scudi trente cinque mila d'oro in oro mi si paghino e passa io pigliare di quattro in quattro mesi prorata o altrimenti delli denari che Sua Maestà manderà di Spagna, per le occorrentie di questi stati, ovvero mi dia commissione et autorità che io possa quà prenderli a cambio da mercanti, perche a loro sieno da Sua Maestà fatti pagare in Spagna, atteso che per le continue, grosse et eccessive spese che necessariamente mi conviene fare, è di bisogno che mi vaglia di detto trattamento, altrimenti non saprei come rimediarmi, ancorche detto trattamento non sia a gran pena bastante per la spesa e bisogno necessario; imperò doverrà Sua Maestà conforme alla promessa che voi sapete ha fatto sobvenirmi con aiuti di costà et di maniera che io non mi indebiti et impegni, che parimente dovete procurare; et avvertirete che nell' ordine che venirà per il mio trattamento, si tratti a scudi d'oro in oro et non a fiorini, perche, come vi si è detto, volendo trattare a fiorini come è lo stilo antico, bisogna calcularli d'altra maniera che non l'altra volta, perche alhora doi fiorini di venti pesi <sup>1</sup> ciascuno facevano uno scudo d'oro. Impero li pesi di quel tempo vagliono di presente un peso e mezzo incirca, di modo che hora per uno scudo sono di bisogno doi fiorini e tre quarti, che fanno pesi cinquanta cinque, e tanto vale uno scudo d'oro in questo paese, differentia grandissima, oltre à che tutte le cose sono (si può dire) il doppio più care, che in quei tempi. Et in evento che Sua Maestà mi accordi aiuto di costa, come è obligata, opererete di haverne assignamento sicuro et exigibile, facendone spedire i recapiti e cautele opportune et ben chiare, con mandarmele et anco l'altri ordini del trattamento suddetto per via sicura, dandomi particolar raguaglio di quanto intorno a questi particolar farete.

5. Per aiuto del viaggio dall' Aquila in questi paesi, mi fece Sua Maestà pagare dal Vice Re di Napoli venti mila scudi di undici car<sup>ni</sup> <sup>2</sup> di Regno per scudo. Et anchorche conobbi chiarissimo che tal somma non era bastante per il terzo della spesa, tuttavia non mi parse per alhora fare replica, ma solo obbedire Sua Maestà, assicurata che la Sua Maestà non poteva ne puo giustamente lassare di avere la debita consideratione e rimborsarmi delle grosse et eccessive spese che mi è convenuto fare per suo servitio in cosi lungo e travaglioso viaggio: che se bene voi ne siate informato, tuttavia vi sen' è dato un sommario che ascende alla somma di scudi quaranta mila, quali dovete operare che mi sieno rimborsati senza dilatione, dico il sopra più che manca alli 20 mila scudi sudetti, non sendo giusto ne ragionevole che io metta la roba mia oltre alli molti travagli, incomodità et pericoli havuti per causa d'esso viaggio, in che Sua Maestà non

<sup>1</sup> L'abréviation est : ps.

<sup>2</sup> Carolini, ancienne monnaie de Naples.



doverrà far difficoltà alcuna, con dare ordine sufficiente che io sia rintegrata di dette spese, per il qual effetto usate ogni dilgentia di haver le commissioni et ricapiti che si ricercano, mentre però che non vi si desse assegnamento in Spagna, nel qual caso procurate che sia buono, et mene farete avvisata.

4. A Sua Maestà et à tutti soi ministri et a ogni altro credo che sia nota la lunga servitù et buoni servitii del conte di Mansfelt, congiunti con la molta integrità et affettione con che ha di continuo servito et serve la Maestà Sua : della quale desidera esser favorito, in alcune sue pretensioni, che a me pare sieno ragionevoli et che Sua Maestà non solo deva in esse consolarlo, ma ricognoscerlo liberalmente di maggior cosa. Et perche habbate informatione di dette sue pretensioni, vi si da copia e translato del memoriale che sopra di ciò mi ha presentato : supplicarete Sua Maestà in mio nome, et farete ogni uffitio per la satisfattione et contentamento di esso conte.

5. Similmente il conte Carlo di Mansfelt, suo figliolo, pretende da Sua Maestà le gratie che per la copia è translato del suo memoriale, che vi si è data. Vederete, qual conte Carlo per esser figlio di chi è et per li servitii che ha fatto et fa à Sua Maestà, merita ogni gratia et favore, et però supplicarete la Maestà Sua, resti servita darli contentamento, perche in vero giudico molto approposito che al conte di Mansfelt et figliolo si habbi consideratione et che sene faccia conto e stima, tenendoli contenti et bene edificati, perche son persone di gran meriti e servitio et in questi tempi la lor servitù et opera è molto approposito.

6. It collonello Francesco Verdugo, che lungamente ha servito Sua Maestà in questi paesi et in particolare in tutto il tempo delle alterationi con diversi gradi et carichi importanti, et in tutti portatosi valorosamente et di se dato buon conto, senza mirare à suo interesse proprio : desidera da Sua Maestà esser favorito nelle sue giuste pretensioni, quali vederete per le copie de soi memoriali a me presentati, che vi si sono signate ; et sebene sopra di ciò scrissi da Luzemburgo a Sua Maestà et il Cardinale Granvela, tuttavia, conoscendo detto collonello Verdugo, che hora si trova a Thiunville, gran servitore di Sua Maestà et persona di molto valore, farete ogni dilgentia perche Sua Maestà habbi risguardo aisoi tanti e buoni servitii fatti, con darli completa satisfattione, perche mi assicuro che anco nell' avvenire egli con li soi servitii sene renderà meritevole.

7. Avvertirete di far capace Sua Maestà che le suddette persone li raccomando e metto in consideratione, perche lo conosco necessario al suo Real servitio.

8. Voi siate informato delle qualità del Marchese Germanico Malaspina che di presente è cameriere secreto di Sua Santità, et quanto egli sia inclinato e zelante del servitio di Sua Maestà ; alla quale ne darete informatione, supplicandola in mio nome à favorirlo et haver di lui memoria nelle occasioni che se li presenteranno, che ogni favor e gratia che Sua Maestà farà a detto Marchese Germanico sara ben impiegata.

9. Altre volte hò scritto a Sua Maestà in favore del conte Alessandro Angosciola et ultimamente scrissi da Salines, et parimente al Cardinal Granvela, et si mandorno le lettere a Samaniego, perche in mio nome facessi ogni offitio, accio detto conte Alessandro venisse riconosciuto e ricompensato de soi servitii fatti à Sua Maestà, laqual cosa è stata trattata per un certo Niccolo Maria Regnu, che sta in Corte, et da Samaniego è conosciuto. Potrete informarvi in che termine stà il negotio, et procurarne la breve et buona spedizione, perche, oltre alli servitii di esso conte et all' esser vassallo de signor Duca, li porto io particolar affettione et li desidero ogni bene, come di bocca vi si è detto.

10. In oltre ad instantia di Luigi Marliano, già mio majordomo, ho scritto à Sua Maestà et al Cardinale Granvela, perche il conte Paolo Camillo Marliano fusse provisto d'un luogo di robba corta nel Senato di Milano, et sopra di ciò scrissi ultimamente di Vigevano, per trovarsi vacui doi di essi luoghi. Le lettere si mandorno a Samaniego et a lui si diede cura di sollecitarne la spedizione. Potrete informarvi quel che si è fatto et in che termine stà il negotio, et bisognando farete voi offitio con Sua Maestà et con il Cardinal Granvela per satisfatione di detto conte Paolo Camillo, che è gentilomo molto qualificato et meritevole, come pienamente se n'è mandato informatione à Samaniego.

11. Hò scritto parimente in favor di Pietro Paulo Varesino, perche da Sua Maestà fusse provisto d'un luogo del magistrato straordinario di Milano. Et da Samaniego et dal cavallier Biondo è stato trattata la spedizione. Vi potrete informare da essi, et secondo il bisogno, farete l'uffitii opportuni, perche se ne venga a buon fine, che veramente lo desidero, per essere detto Varesino molto amorevole a me et a tutta la casa, sicome voi stesso sapete.

12. Il Conte di Sansecondo è cavallier di quella qualità et essere che voi conoscete; mi fece ultimamente in Luzemborgh instantia perche lo favorissi appresso Sua Maestà per una piazza di robba corta nel senato di Milano, come vedrete per il suo memoriale che vi si è dato; desidero grandemente che egli ne sia provisto, però ne farete ogni opera, usando quelle vie e mezzi che piu approposito giudicarete, si in mio nome come altrimenti.

13. Monsignor de Gastel si trova per modo di provisione con il carico di Governatore et capitania di Grey in Borgogne: desidera haverne la confirmatione da Sua Maestà, attento i soi meriti et servitii, di ehe ne farete uffitio et particolarmente con il Cardinal Granvela, che è informato di quel che bisogna.

14. Per far avere un habito di Santo Jacomo a Pietro d'Armenters, hò scritto più volte. Et Samaniego che n'è informato ne tiene la cura. Et perche desidero che ciò habbia effetto, ne farete ogni opera et diligentia, nel meglio modo che troverete convenirsi.

15. Mentre io stetti in Borgogna, venni in cognitione delle divisioni e humori diversi

che sono infrà quella nobiltà, et parendomi conveniente andare destramente rimediandoli, feci alcuni uffitii che giudicai approposito, et frà li altri mi parse bene menar io meco Monsignor d'Andelot, come persona di maneggio et accreditata in quella provincia e specialmente con il cardinal della Bauma, casa de Rye, et suoi adherenti; et ciò feci sotto protesto di voler alcuni di quella natione in mia compagnia, colorando desiderar detto Andelot per havermi suo padre servito molto tempo, et con disegno di guadagnar il suo humore, et appartarlo dalli altri; et a tal effetto hò procurato che si dia una pensione di trecento scudi d'oro a un suo figliolo sopra la Badia di Faverni <sup>1</sup>, sicome si è fatto, di modo che esso Andelot resta molto soddisfatto et a mio giudizio non farà senon quel che conviene al servitio di Sua Maestà, havendoli io sopra di ciò tenuto diversi propositi, et egli restatone capace, e promessomi di far sempre quanto li sarà ordinato e tener particolar pensiero del servitio di Sua Maestà. Et molto ben edificato e disposto sene tornò la settimana passata nè Borgogna.

16. Et perche non si desse ombra ne sospetto all' altra parte del conte di Champlite, nel far venir meco detto Andelot, feci anco venire Monsignor d'Alipiere, sotto protesto che era stato lungamente al mio servitio, mentre che io fui altra volta in Fiandra; il quale hò trovato molto buon servitore di Sua Maestà et ehe mi hà dato diverse informationi et avvertimenti, come similmente hà fatto Andelot. Et sebene trà l'uno e l'altro non era troppa buona intelligenza, tuttavia in questa lor venuta si son fatti confidenti et amici con mia gran satisfattione, perche mi prometto che ciascun di loro non lascerà di fare quel che si appartiene a buon vassallo et servitore di Sua Maestà et anco mi persuado haver fatto una buonissima opera a fare venire questi doi gentilhoma et a mostrarli confidentia; di che darete di tutto particolar conto al Cardinal Granvela, perche desidero ne sia ben informato, et anco della pensione data al figlio d'Andelot sopra la Badia di Faverne, che si è provista in persona del hault-doyen di Bisanzone, raccomandatomi da Monsignor d'Achey, sicome alhora scrissi à esso Cardinale, al quale potrete anco dire haver io inteso che Sua Signoria Illustrissima tiene con detto Andelot qualche differentia in materia di heredità, che mi prometto che facilmente si accomoderia quando piacesse a Sua Signoria Illustrissima che io ne trattassi, offerendoli in ciò l'opera mia, che desidero solamente farli servitio.

17. Visiterete in mio nome la Duchessa di Feria e figlioli presentandoli la mia lettera, et in far seco uffitio di complimento, et anco li darete nuova della Signora Anna Hungarfort, sua sorella, che si trova qui, alla quale non lasserò di fare ogni sorte di piacere et usarli ogni sorte di amorevolezza.

18. Visiterete ancora la Principessa d'Evoli, quando buonamente si possa fare, rappresentandoli il dispiacere che io sento di soi travagli, che ben vorrei poterne rimediare.

<sup>1</sup> Favernay (Notre-Dame de) dans le diocèse de Besançon.

Et il simil uffitio farete con il secretario Antonio Perez, mentre che se li possa parlare, perche certo li desidero ogni bene, come voi stesso siate informato.

19. Scrivo al provosto Fonck la lettera che vi si è data in vostra credenza, gliela presenterete, et farete seco complimento di visita in mio nome.

Proccurerete d'andare sicuramente et di arrivar quanto prima in Corte. Che Dio vi conceda buon viaggio e prospero ritorno.

---

### XXXI.

#### R É S U M É .

---

1. Aldobrandino doit se le rappeler, lors de sa dernière visite à la Cour, il a eu commission d'obtenir, d'accord avec Samaniego, qu'on envoyât à la Duchesse, sur sa juste demande, l'ampliation de ses lettres de créance privilégiées sur l'Abruzzi <sup>1</sup>. Mais le moment n'ayant pas semblé opportun d'arranger cette affaire, elle a été ajournée. Dans le cas où le Régent Molos <sup>2</sup> serait arrivé à la Cour, il irait le voir, au nom de la Duchesse, et présenterait la lettre qu'Elle lui a remise pour ce personnage. Il dirait qu'il est chargé de traiter de ladite ampliation quand et comme il le trouverait bon, sachant combien cette affaire importe au service de la Duchesse. Il se comporterait d'après l'avis et les conseils dudit Molos, tout en faisant intervenir Samaniego. Si ledit Molos jugeait qu'il n'y aurait pas lieu de s'occuper de cette affaire pour le moment, Aldobrandino laisserait à Samaniego le soin de la régler en temps voulu et d'en transmettre le résultat à la Duchesse, puisqu'il a tous les renseignements et les papiers nécessaires à cet effet.

2. Il doit se rappeler aussi qu'à son dernier retour de la Cour, il a apporté à la Duchesse une *provision* de 30,000 florins pour le traitement ordinaire et extraordinaire que Sa Majesté lui accorde annuellement, à raison de son séjour aux Pays-Bas. C'est là une erreur manifeste. Le Roi l'a reconnu lui-même dans une de ses lettres à la Duchesse. Aldobrandino a reçu la copie de cette lettre écrite en espagnol, par laquelle Sa Majesté ordonne de payer à la Duchesse le même traitement dont elle a joui naguère comme gouvernante des Pays-Bas. Il était de 53,000 écus d'or, payables en espèces d'or. Elle demande aussi que ce traitement soit payé par quartiers ou trimestres sur les fonds que Sa Majesté envoie d'Espagne. Au reste, ce traitement suffit à peine aux dépenses que sa mission lui impose. Sa Majesté devrait aussi lui parfaire l'indemnité de voyage sur laquelle la Duchesse n'a touché que la moitié.

<sup>1</sup> Il s'agit d'une créance privilégiée de 4,400 ducats que la duchesse de Parme avait sur les revenus des domaines dans l'Abruzzi.

<sup>2</sup> Voy. plus haut, pp. 26, 63, 112, 138, 183.

3. La Duchesse revient spécialement dans cet article sur le remboursement des frais de son voyage d'Aquila aux Pays-Bas. A son départ, elle a reçu du Vice-Roi de Naples 20,000 écus. Or, d'après le compte qu'elle a envoyé, ces frais se sont élevés à 40,000 écus. Elle réclame donc les 20,000 écus restants, somme bien insuffisante d'ailleurs, eu égard aux dépenses qu'elle a faites et à tout le mal qu'elle s'est donné.

4. Dans cet article elle charge Aldobrandino de recommander tout particulièrement en son nom au Roi et à ses ministres, le comte de Mansfelt, l'un des plus dévoués et méritants serviteurs de Sa Majesté. Le comte lui a remis au sujet de ses services un mémoire, dont Aldobrandino communiquera la copie au Roi.

5. Il recommandera également à Sa Majesté, au nom de la Duchesse, le comte Charles de Mansfelt, fils du précédent, qui, à son tour, lui a remis un mémoire, dont Aldobrandino soumettra aussi la copie au Roi.

Le comte de Mansfelt et son fils sont deux personnages à ménager, qui ont rendu et peuvent rendre les plus grands services.

6. Recommandation au Roi en faveur du colonel Francisco Verdugo <sup>1</sup>. Copie jointe d'un *Mémorial* de l'intéressé. Elle a écrit de Luxembourg au Roi et au Cardinal de Granvelle au sujet de cet officier, qui se trouve présentement à Thionville.

7. Elle croit devoir faire remarquer au Roi que c'est dans l'intérêt de Sa Royale Majesté qu'elle recommande aussi vivement le colonel Verdugo à toute sa bienveillance.

8. Aldobrandino recommandera aussi à Sa Majesté, au nom de la Duchesse, le marquis Germain Malespine, camérier secret de Sa Sainteté. C'est un personnage des plus sincèrement dévoué au Roi d'Espagne.

9. Recommandation au Roi et au Cardinal de Granvelle en faveur du Comte Alexandre Angosciola, sujet du duc de Parme et serviteur dévoué de la Duchesse.

10. Recommandation de la Duchesse en faveur du comte Paul Camille Marliano, son majordome, pour une charge de conseiller de robe courte au Sénat de Milan.

11. Recommandation en faveur de Pierre Paul Varesino pour une charge de magistrat extraordinaire à Milan.

12. Recommandation en faveur du comte de Sansecolo pour une charge de conseiller de robe courte au Sénat de Milan.

13. Recommandation en faveur du S<sup>r</sup> de Gastel <sup>2</sup>, gouverneur et capitaine de Gray en Bourgogne, qui demande d'être confirmé par Sa Majesté dans ses fonctions. Aldobrandino rappellera la requête de ce gentilhomme au Cardinal de Granvelle, qui est au courant de l'affaire.

14. La Duchesse a écrit plusieurs fois pour faire avoir l'habit (de l'ordre équestre) de Saint-Jacques à Pierre d'Armenteros. Samaniego a été mis au courant de cette affaire et en a soin. Comme la Duchesse désire qu'elle aboutisse, Aldobrandino emploiera les meilleurs moyens à sa convenance pour obtenir un bon résultat.

<sup>1</sup> Voy. plus haut, p. 410,

<sup>2</sup> Jean Marmier, seigneur de Gastel, souvent cité. Voy. sa notice dans les *Mémoires Anonymes*, t. II, p. 134.

15. Lors de son séjour en Bourgogne, la Duchesse en vint à prendre connaissance des divisions et ressentiments qui existaient entre les membres de la noblesse. Jugeant convenable de porter remède habilement à ces dissensions, elle prit les mesures qui lui semblèrent le plus à propos, entre autres d'emmener aux Pays-Bas le S<sup>r</sup> d'Andelot <sup>1</sup>, un homme intelligent et influent dans la comté, surtout auprès du Cardinal de la Baume, de la famille De Rye <sup>2</sup> et de ses partisans. Ce qu'elle fit sous prétexte d'attacher à sa suite quelqu'un de la Bourgogne et aussi en reconnaissance des services que son père lui avait rendus. Elle voulait ainsi se concilier ses sympathies et le détacher des autres partis. C'est pourquoi elle a cherché à faire allouer une pension de 300 écus d'or à un de ses fils sur l'abbaye de Favernay <sup>3</sup>. De sorte que d'Andelot est aujourd'hui très satisfait, et de l'avis de la Duchesse, il ne fera plus désormais que ce qui conviendra au Roi. Il a protesté de son dévouement à Sa Majesté et a promis à la Duchesse de faire tout ce qui lui serait ordonné. Aussi est-il retourné avec les meilleures dispositions, la semaine dernière, en Bourgogne.

16. Pour ne pas porter ombrage au comte de Champlite ni exciter sa défiance en emmenant ledit d'Andelot, la Duchesse a fait venir aussi à Namur le S<sup>r</sup> d'Alipiere, alléguant qu'il l'avait servie longtemps aux Pays-Bas sous son premier gouvernement. Au reste, elle a retrouvé en lui un excellent serviteur de Sa Majesté, et il lui a donné, tout comme d'Andelot, les meilleurs renseignements et avertissements. Bien qu'ils ne fussent pas en trop bonne intelligence l'un avec l'autre, ils sont redevenus amis à leur arrivée aux Pays-Bas, et ce à la grande satisfaction de la Duchesse. Aussi est-elle convaincue qu'ils ne manqueront pas de se conduire en loyaux sujets et serviteurs de Sa Majesté, Elle croit donc avoir fait une bonne chose en appelant ces deux gentilshommes auprès d'elle et en leur accordant sa confiance. Aldobrandino rendra compte de tout cela au cardinal de Granvelle. La Duchesse désire que Son Éminence en soit bien informée ainsi que de la pension accordée au fils de d'Andelot sur l'abbaye de Favernay.

Aldobrandino dira aussi à ce prélat qu'Elle a appris comment Sa Seigneurie Illustrissime avait eu certains dissentiments avec ledit d'Andelot au sujet d'une succession. La Duchesse est convaincue que le différend ne sera pas difficile à arranger, si Sa Seigneurie lui permet de s'en occuper. Elle lui offre ses bons offices pour le règlement de cette affaire, dans la seule intention de lui rendre service.

17. Aldobrandino visitera, au nom de la Duchesse de Parme, la Duchesse de Féria et son fils. Il leur remettra la lettre et leur présentera les hommages de sa maîtresse. Il leur donnera aussi des nouvelles de la Signora Anna Hungerford, la sœur de la Duchesse de Féria. Cette dame se trouve à Namur, et la Duchesse de Parme ne cesse de lui témoigner sa bienveillance et de lui faire plaisir de toute façon.

18. Aldobrandino ira faire également une visite, à l'occasion, à la princesse d'Eboli. Il lui

<sup>1</sup> Jean-Baptiste d'Andelot, seigneur de Myon et bailli de Dole, parent de Granvelle, souvent cité. Voy. sa notice, t. V, p. 399.

<sup>2</sup> Les marquis de Varembon.

<sup>3</sup> Dans la Bourgogne.

fera part de la peine que la Duchesse de Parme a ressentie de ses ennuis. Il lui dira que sa maitresse voudrait bien s'employer pour les faire cesser.

Il fera la même démarche auprès du secrétaire Antonio Perez, pourvu qu'il puisse lui parler. Aldobrandino sait au reste que la Duchesse de Parme veut beaucoup de bien au Sr Perez.

19. La Duchesse a donné à Aldobrandino une lettre de créance pour le prévôt Fonk. Aldobrandino lui fera une visite et les compliments d'usage. Il lui remettra en même temps ladite lettre.

La Duchesse finit sa lettre en souhaitant à Aldobrandini un bon voyage et un heureux retour.

---

### XXXII.

#### AUTRES INSTRUCTIONS DE MARGUERITE DE PARME ADRESSÉES A ALDOBRANDINO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2.)

Namur, le 4 septembre 1580.

1. Perche mi persuado che avanti il vostro arrivar in Corte, troverrete il Cardinale Granvela in Madrid, li presenterete la lettera che li scrivo et che vi s'è data, et li comunicherete questa instrutione dando particolar conto a Sua Signoria Illustrissima della vostra commissione, accio lei possa consigliarvi et avvertirvi di quanto sara necessario per la vostra presta et buona speditione, regolandovi et governandovi secondo il parere et consiglio di detto Cardinale, dell' amorevolezza del quale confido interamente et intanto lo potrete assicurare, che desidero occasione di poterle mostrare con effetti la buona volonta et grande affettione che gli porto.

2. Di poi ve ne passerete in Corte, dove arrivato anderete subito a fare in mio nome riverentia et baciare humilmente le mani di Sua Maestà con presentarli la mia lettera che vi s'è consegnata, et in conformita del tenor d'essa che vedrete per la copia che portate, li esporrete quanto da me tenete in commissione, che è in sustantia : non convenire al servizio della Maestà Sua ch'io n'incarichi ne pigli questo Governo per le ragioni in detta lettera contenute, et che a voi si sono dette, et che percio deve comandare quello che haverò da fare. Et in oltre gli farete instantia perche celeremente provveda et mandi i remedii opportuni per gli affari di questi paesi, che stanno nel pericoloso stato che particolarmente da conto a Sua Maestà il Principe mio figliolo et che voi stesso state infor-

mato, rappresentandole vivamente et facendole capace non provvedendo ò mandando subito detti rimedii si perdera indubitamente la Religione Cattolica et il restante del paese, et che quando cio seguissi (il che Iddio cessi) difficilmente si potria recuperare et raquistare, oltre alli molti et diversi danni et inconvenienti che ne conseguirebbe al suo servitio et a tutta la Christianità, della quale essendo la Maestà Sua defensore et protettore, deve fare ogni sforzo et opera per conservare et raquistare essi Paesi con quelli mezzi che dal Principe, mio figliolo, et da me se gli propongono ò con quelli che a Sua Maestà pareranno piu approposito; purchè in cio non si metta dilatione perche (come si è detto) si perderà ogni cosa; ne conviene che Sua Maestà si persuada che questi pochi buoni vassali che gli restono si possino più intrattenerne con parole et promesse di speranza, perche oltre a che non li prestono fede, non possono veramente sostenere ne tollerare piu le oppressioni et rapine che di continuo ricevono, non solo dagli inimici che scorrono predando et abbruciando per tutto, ma dalle istesse nostre genti di guerra, poste per mancamento delle loro paghe in grama necessità et in licentioso et sfrenato vivere. di modo che evidentemente si vede che tardando detti rimedi questi Populi caderanno in estrema disisperatione, non potendo fare altro.

Et dovete con ogni diligentia procurare d'havere risposta da Sua Maestà di quello haverò da fare io, et delle resolutioni che pigliera nelle suddette cose, con avvisarmelo subito.

3. Non sarà se non bene che diate conto a Sua Maestà delli progressi del nostro viaggio et delle cause della lunghezza d'esse di che siate informato, ancorche alla Maestà Sua n'habbiamo dato ragguaglio sin' a Luzimburgh. Et le direte ancora del nostro arrivo a Namur, dove mi son fermata, non parendo approposito passar a Mons, si per aspettare il fine che haverà l'impresa di Buxein et la resolutione che piglieranno li Francesi che minacciano volere intrare nel paese, como anco perche in detta villa di Mons non vi è guarnigione alcuna, nè li burghesi la vogliono, aggiunto che per ogni caso che possi occorrere meglio è non passar piu avanti, che haver dipoi ritirarsi un passo a di retro. Onde resterò qui sin a saper la mente et l'ordine di Sua Maestà.

4. Et per havere di quanto si dice presta risposta, vi varrete del mezzo et favore del Signor Don Giovanni Idiaquez, a cui scrivamo la lettera che vi s'è data in vostra credenza et lo preghiamo a favorirvi et consigliarvi si come havete visto per detta lettera.

5. Potrete ancora valervi del favore et aiuto di chi piu vi parera approposito, facendolo pero con il parer et saputa del Cardinale Granvela, il che le potrete domandare avanti il vostro arrivo in Corte.

6. Vi potete ricordare che stando voi in Corte ci scriveste alli 24 di febraro passato haver Sua Maestà ordinato al Vice-Re di Napoli che facessi publicare et eseguire conforme al giusto li voti et sententia del Sacro Regio consiglio nella causa che tengo contro il Gran Duca, il che pure ci confirmasti con piu vestre che tal ordine era dato, oltre che



Sua Maestà stessa me l'ha scritto treplicamente et in ultimo con sua lettera de 17 di giugno : et quando io tenevo per fermo che detto ordine havessi havuto effetto, son avvisata, et con molta mia miraviglia, che l'Imbasciatore di Fiorenza residente in corte havendo havuto notitia de voti d'esso consiglio di Napoli, ha fatto gran rumore et instantia perche detta causa si veda et decida nel consiglio di Spagna, et ancorche mi prometto che Sua Maestà non comportera che mi si faccia cosi grande et manifesto torto, non può lasciar di parermi molto strano, che al Duca di Fiorenza si porti tanto rispetto che habbia forza d'impedire i termini et il corso della giustitia et delle buone et sante leggi contro le constitutioni et prematiche di Napoli, et che a me si faccia, con mia notoria indignità, danno et pregiudicio inestimabile in una causa giustissima et chiarissima, di che ciascuno ne resta stupido : ne sò io conoscere essere obligata di dovere pagare l'interessi dei danari che Fiorenza presta a Sua Maestà et pur mi si fanno pagare, poiche per tal rispetto se li concede tenermi usurpato l'usufrutto di mia dote gia sono passate sei anni; ma dall' altra banda sò bene che la Maestà Sua è più obligata a favorirme sua vera serva che detto Duca, et non fo dubbio che ogni persona dira il medesimo : et resto di questo procedere che meco si tiene tanto confusa, per non dire mal soddisfatta, che non so piu che dirmi; et pur è vero che non posso trovar administratione di giustitia in parte alcuna, se bene la trova ogni abietta persona. Onde rimostrerete tutto vivamente a Sua Maesta, facendo opera che di novo assolutamente ordini al Vice-Re et Consiglio di Napoli, che publicino et sententino i voti in detta causa, acciò la giustitia habbia il suo luogo. Et Sua Maestà come Principe tanto giusto et christiano non doverrà comportare tanta mia indignità, danno et pregiudicio, et che con far eseguir la debita giustitia venira a liberarsi da tanta molestia che per questo effetto hò continuato di darli liberamente cosi lungo tempo come voi sapete : avvertendo di vedere et havere copia dell' ordine che Sua Maestà hara dato ò dara in questo negotio, che deve essere libero et assoluto, et non conditionato, come tal volta sarà stato quello che Sua Maestà ha dato, visto che non si è posto in essecutione, ma replicato dal Vice-Re di Napoli; benche voglio credere, che avanti il vostro arrivo in Corte debba essere detto negotio finito.

Et a maggior vostra informatione vi s'è consegnato la medesima instruttione che vi si diede l'altra volta che andasti in Corte, fatta et da me sottoscritta alli vi de gennaro passato, sopra questo particolar di Fiorenza, della quale oltre a quello che di sopra vi si dice, dovete valervi et regolarvi conforme al tenere d'essa, facendoci avvisata subito di quanto intorno a questo fatto eseguirete, et se alcuna cosa di novo troverrete sopra di cio in Corte.

7. Come habbate rinostro a Sua Maestà tutto quel che conviene per suo servitio, la supplicherete in mio nome, con ogni caldezza et con tutta l'humiltà possibile, che resti servita farmi gratia d'havere in protectione et per raccomandato il Principe, mio figliolo, tanto suo vero et devoto servitore et parimente li suoi figlioli, facendo Sua Maestà

conoscere al mondo con liberale et effettuale dimostrazione havere per grati i tanto segnialati et molti servitii che esso mio figliolo gli ha fatti, che sono tali et di quella consideratione, che tutto il mondo conosce.

8. Scrivo alla Maestà della Regina mia Signora In vostra credenza accio vi favorisca; li presenterete la lettera facendo a Sua Maestà reverentia et baciandole le mani in mio nome et occorrendovi vi valerete del suo favore.

9. Parimente visiterete et bacerete le mani in mio nome ai Serenissimi Principe et Infante, miei Signori et il simile al Cardinale Arciduca.

10. Scrivo ancora al Cardinale di Toledo, al Nuntio Appostolico, Marchese d'Aghillar, Gabriel de Sayas et Sabino de Santoyo alli quali presenterete le mie lettere et in mio nome farete cumplimento di visita, facendo di ciaschun recapito, secondo occorrera, mostrando che di loro teniamo intera confidentia.

11. Si come voi bene sapete, in Corte tiene cura ordinariamente Giovanni de Samaniego delle cose mie come mio Secretario, al qual scrivo che vi assista et aiuti in tutto, et vi informi di tutto quanto sarà necessario et particolarmente nel negotio di Fiorenza, di che egli è informatissimo et tiene copia di tutte le scritture; comunicherete seco questa mia instruttione valendovi in tutto del suo parere et aiuto, che non mancherà di prestarvelo diligentemente et fidelmente, tanto in questo come in ogni altra cosa che vi occorrera fare per mio servitio; per il che gli presenterete subito la lettera che per lui vi s'è data. Et perche detto Samaniego doverrà essere in Madril, potrete farlo venire con voi in Corte, essendo necessario et che tal sia il parere del Cardinale Granvela.

12. Desidero molto che arrivato in Corte m'avvisiate in che termine saranno le cose di Portugallo et v'informate con desterità in che opinione son tenute dalla Maestà Sua le ragioni di Don Ranuccio, mio nipote, che come sapete, per parere et opinione di diversi collegi d'Italia et di molti valenti dottori, sono tenute le migliori di tutte, et che meritano che Sua Maestà n'habbia la debita consideratione. Ma questo farete come di vostro offitio. Et anco v'imformerete della negotiatione del legato Riario con darcene particolare ragguaglio.

13. A Sua Maestà scrissi essendo in Borgogna che conforme al suo ordine andavo pigliando informatione delle cose et delli umori di quelli paesi, sopra di che intesi molti uffitiali et altre persone, et mi furno date una quantita di diverse scritture, quali vedendo et considerando, per farne un sommario e ristretto, quale fatto manderò a Sua Maestà con il mio parere, accio sia informata et resti capace di tutto. Et tanto potrete far sapere à Sua Maestà et anco dirli che dal Principe mio figliolo sono stati chiamati li deputati di detta Contea di Borgogna per venir qui a rimostrare le lor doglianse, secondo che volevono rimostrarle a Sua Maestà, che li ordino non andassino altrimenti in Spagna, ma le rimostrassin qua, come faranno et sene dara notitia a Sua Maestà.

14. Farete di piu intendere alla Maestà Sua che la Principessa d'Arembergh più

volte mi ha scritto sopra lo accasamento di suo figliolo con la figliola del Duca di Cleves, et ultimamente mi ha scritto dui lettere, di che vi si è dato copia, perche le facciate vedere a Sua Maestà, acciò si contenti dar qualche satisfatione a questa buona Signora, che per servizio di Sua Maestà et per ogni rispetto merita che se li habbia consideratione et sia tenuta in conto et stima.

15. Haverete particolare cura d'avvisarmi di mano in mano del vostro viaggio et di tutti i luoghi di dove haverete commodità. Et subito arrivato in Corte mene darete avviso, et della salute di Lor Maestà et persone reale, procurando con tutta la diligentia possibile d'haver presto speditione di quanto portate in commissione.

16. Avverterete di non vi partir di Corte prima che siano spedite tutte le cose che portate a carico, et che da me vi s'ordini espressamente, il che faremo quando ci parra conveniente tempo.

17. In caso (che a Dio non piaccia) voi vi amalassi in camino ò per altro accidente fussi impedito di non poter seguire il viaggio, manderete il dispaccio per mano et via sicura a Giovanni di Samaniego, mio secretario in corte, avvertendolo che con il favore et consiglio del Cardinale Granvela procuri la speditione di quanto si contiene in dette istruzioni et mi mandi i recapiti et mi scriva quel che occorre, et particolarmente intorno a tutto; et voi m'avviserete quanto eseguirete in questo particolare occorendo.

Proccurate di andar molto avvertito per condurvi sicuramente et quanto prima in Corte, dove Dio vi conduca a salvamento, et vi riconduca in qua con intiera prosperita.

---

## XXXII.

### TRADUCTION.

---

1. Comme je me persuade qu'avant votre arrivée à la Cour, vous irez trouver le Cardinal Granvelle à Madrid, vous lui présenterez la lettre que je lui écris et que je vous remets. Vous lui communiquerez ces instructions et rendrez compte particulièrement à Sa Seigneurie Illustrissime de votre commission, afin qu'Elle puisse vous conseiller et vous prévenir de tout ce que vous aurez à faire pour le bon et prompt accomplissement de votre mission. Vous vous réglerez et vous conduirez suivant les avis et conseils du dit Cardinal, en l'affection duquel j'ai une entière confiance. Autant qu'il sera en votre pouvoir, vous lui assurerez que je souhaite trouver l'occasion de lui donner des témoignages effectifs de la bonne volonté dont je suis animée à son égard, et de la grande amitié que je lui porte.

2. Vous passerez ensuite à la Cour, où, sitôt arrivé, vous irez en mon nom faire la révérence et baiser humblement la main à Sa Majesté. Vous lui présenterez ma lettre dont vous êtes porteur. Conformément à la teneur de cette lettre, dont vous avez avec vous la copie, vous Lui exposerez l'objet de votre mission. Elle se réduit en substance à Lui représenter qu'il ne convient pas au service de Sa Majesté de me charger du gouvernement (des Pays-Bas), pour les raisons contenues dans cette lettre et que je vous ai dites. Il (le Roi) voudra donc bien me commander ce que j'aurai à faire. En outre vous insisterez auprès de lui pour qu'il prenne et ordonne les mesures capables de porter remède aux affaires de ce pays. Celui-ci est dans une situation dangereuse, dont le Prince, mon fils, rendra compte en particulier à Sa Majesté et dont vous êtes du reste informé vous-même. Vous représenterez vivement au Roi et vous chercherez à le convaincre que, s'il ne prend pas ou n'ordonne point les mesures précitées, la religion catholique et le reste des provinces se perdront indubitablement. Et, le cas échéant, ce qu'à Dieu ne plaise, il sera difficile de rétablir l'une et de recouvrer les autres, sans compter les nombreux et divers dommages et inconvénients qui en résulteront pour la cause royale et celle de toute la chrétienté. Sa Majesté étant leur défenseur et protecteur, doit faire tous ses efforts et mettre tout en œuvre pour conserver et pacifier ce pays par les moyens que le Prince, mon fils, et moi, lui proposons, ou par tels autres qu'il jugera plus à propos. Il ne faut plus de tergiversations; sinon, comme je l'ai dit, tout sera perdu. Il importe que Sa Majesté en soit convaincue: le peu de sujets fidèles qui lui restent (aux Pays-Bas), ne peuvent plus être retenus sous son obéissance par des paroles, des promesses, des espérances. Non seulement ils n'y ont pas foi, mais, en vérité, il leur est impossible de supporter et de tolérer davantage la tyrannie et les exactions non seulement de l'ennemi qui pille et brûle tout, mais de nos propres soldats, que le défaut de solde pousse à la licence et met dans la nécessité de mener une vie désordonnée. Aussi est-il évident que, si les remèdes tardent plus longtemps, ce peuple tombera dans un extrême désespoir, ne pouvant faire autrement.

Vous devrez donc faire toute diligence pour avoir une réponse de Sa Majesté au sujet de la conduite que j'aurai à tenir et pour connaître les résolutions qu'elle prendra touchant cet état de choses. Le cas échéant, vous m'en aviserez sur-le-champ.

5. Je ne sais s'il ne sera pas bon que vous rendiez compte à Sa Majesté des incidents de mon voyage et des lenteurs qu'il a subies, encore que je les lui aie fait connaître jusqu'à Luxembourg. Vous l'informerez aussi de mon arrivée à Namur, où je me suis arrêtée. Je n'ai pas cru à propos de pousser jusqu'à Mons, non seulement pour attendre le résultat de l'entreprise sur Bouchain et la résolution que prendront les Français disposés à envahir les provinces, mais encore parce qu'il n'y a aucune garnison dans cette ville de Mons et que les bourgeois n'en veulent point. Au surplus, il vaut mieux, en toute occurrence, ne pas aller plus avant, que d'avoir à faire le moindre pas en arrière. Je resterai donc ici (à Namur) jusqu'à ce que je sois informée des intentions du Roi et que j'aie reçu ses ordres.

4. Afin d'avoir une prompte réponse à toutes mes questions, vous aurez recours à l'intermédiaire et à l'influence du seigneur Don Juan Idiaquez. Nous lui avons écrit la lettre qui vous accrédite auprès de lui et nous le prions de vous favoriser et conseiller, comme vous l'aurez vu par ladite lettre.

5. Vous pourrez aussi vous appuyer de la faveur et de l'aide de ceux qui vous paraîtront le plus à même de vous servir. Mais vous ne le ferez qu'au su et de l'avis du Cardinal de Granvelle; vous pourrez lui en référer avant de vous rendre à la Cour.

6. Vous devez vous rappeler que vous trouvant à la Cour, vous m'avez écrit à la date du 24 février dernier, qu'il avait plu à Sa Majesté d'ordonner au Vice-Roi de Naples de faire publier et exécuter, selon toute justice, les vœux émis et la sentence prononcée par le Conseil royal dans mon procès contre le grand Duc de Florence. Je n'ai pas seulement appris par votre lettre que cet ordre avait été donné, mais en outre, Sa Majesté elle-même me l'a mandé à trois reprises différentes et en dernier lieu dans sa missive du 17 juin. Et quand je tiens pour chose arrêtée que le dit ordre a reçu son effet, j'apprends, et à ma grande surprise, que l'ambassadeur de Florence à la Cour de Madrid, ayant reçu communication des vœux du dit Conseil de Naples, a beaucoup discoursu et fait toute sorte d'instances pour que l'affaire soit décidée par le Conseil d'Espagne. Je sais bien que Sa Majesté ne souffrira pas qu'il me soit fait un tort aussi grave et aussi manifeste; néanmoins, je ne puis m'empêcher de me montrer très étonnée qu'on ait autant d'égards pour le Duc de Florence, au point de lui laisser arrêter le cours de la justice et suspendre l'exécution des bonnes et saintes lois, au mépris de la constitution et de la *Pragmatique* du royaume de Naples. On me fait, avec injustice notoire, un dommage et un préjudice inestimables dans l'affaire la plus juste et la plus claire qui soit. Chacun en est stupéfié. Je ne savais pas que j'avais à acquitter les intérêts de l'argent que Florence prête à Sa Majesté. Et pourtant l'on me les fait payer, puisque c'est pour cette raison que l'on permet au Duc de Florence de garder à mon détriment l'usufruit de ma dot, depuis plus de six années. Mais d'autre part, je ne l'ignore point, Sa Majesté est obligée de me favoriser, moi sa servante dévouée, plutôt que le dit Duc. Je ne doute pas que tout le monde ne s'exprime de même, et je reste tellement confuse ou peu satisfaite de ces procédés, que je ne sais plus quoi dire. Et pourtant il est vrai que je ne puis trouver justice nulle part, alors que les plus petites gens l'obtiennent. Vous représenterez tout cela vivement à Sa Majesté et vous ferez en sorte que le Roi ordonne de nouveau et d'une manière absolue au Vice-Roi et au Conseil de Naples de publier et d'exécuter le jugement rendu dans l'espèce, et de laisser la justice suivre son cours. Un prince aussi juste et aussi chrétien que Sa Majesté ne doit pas souffrir que je reçoive un tel affront et que j'éprouve semblable dommage et préjudice. En me faisant rendre la justice qui m'est due, il se délivrera des importunités dont je l'assiège depuis si longtemps à raison même de cette affaire, comme vous le savez bien. Vous aurez soin de prendre connaissance et copie de l'ordre que Sa Majesté aura donné ou donnera touchant cette affaire. Cet ordre doit être entier et absolu et non conditionnel comme plus d'un ordre antérieur transmis par Sa Majesté. Ce qui a permis au Vice-Roi de Naples d'en différer l'exécution ou de le discuter. Mais j'aime à croire qu'avant votre arrivée à la Cour, cette affaire aura été arrangée.

Et pour votre gouverne, il vous est remis les mêmes instructions qui, lors de votre dernière mission à la Cour, vous furent données, signées de ma main, le 6 janvier dernier, concernant cette affaire particulière de Florence. A cet égard vous vous conformerez donc non seulement à ce que j'en dis plus haut, mais aux instructions prérappelées, tout en tenant compte de ce que vous pourriez apprendre de nouveau à la Cour au sujet dudit procès.

7. De même que vous avez représenté à Sa Majesté tout ce qui convient à son service, vous la supplierez, en mon nom, avec toute l'énergie possible et la déférence nécessaire, qu'elle veuille bien prendre sous sa protection le Prince, mon fils, son très sincère et dévoué serviteur. Que le même agisse à l'égard des enfants de mon fils. Que Sa Majesté fasse savoir au monde par de généreux et réels témoignages de gratitude en quelle estime il a les nombreux et considérables services que mon fils lui a rendus, à la connaissance de chacun.

8. Dans la lettre de créance que je vous remets pour Sa Majesté la Reine, ma souveraine, je vous recommande à sa protection. Vous lui présenterez ma lettre, lui ferez la révérence et lui baiserez la main en mon nom; et à l'occasion vous vous prévaudrez de la faveur que Sa Majesté daignera vous accorder.

9. Pareillement vous rendrez visite et vous baiserez la main en mon nom au Prince Sérénissime, et à Messeigneurs les Infantes, ainsi qu'au Cardinal-Archiduc.

10. J'écris aussi au Cardinal de Tolède, au Nonce apostolique, au Marquis d'Aguilar, à Gabriel de Çayas et à Sabino de Santoyo. Vous leur remettrez mes lettres et leur présenterez mes hommages à l'occasion, pour leur prouver que nous avons en eux entière confiance.

11. Comme vous le savez, Giovanni de Samaniego soigne mes intérêts à la Cour, en qualité de secrétaire ordinaire. Je lui écris de vous aider et assister en tout et de vous informer de tout ce qu'il vous sera nécessaire de savoir, surtout à propos de l'affaire de Florence. Il en est instruit et tient note de tout ce qui la concerne. Vous lui communiquerez les présentes instructions, ayant recours à ses avis et à son assistance. Il ne manquera pas de le faire diligemment et fidèlement en cette affaire comme en toute autre à l'occasion. Il le fera pour moi dès que vous lui aurez donné la lettre que je vous ai remise pour lui. Comme Samaniego doit être à Madrid, vous pourrez obtenir de lui qu'il vous accompagne au besoin à la Cour, si tel est l'avis du Cardinal de Granvelle.

12. Je désire beaucoup qu'après avoir été à la Cour vous m'avisiez de la situation des affaires de Portugal et de ce que pense Sa Majesté des droits de Don Ranuce, mon petit-fils : vous savez qu'ils ont été jugés comme étant les meilleurs par différents collègues d'Italie et un grand nombre d'éminents docteurs. Ils méritent que Sa Majesté ait pour eux la considération qui leur est due.

13. Étant en Bourgogne, j'ai écrit à Sa Majesté que, d'après ses ordres, j'ai pris des informations sur les affaires et l'état des esprits dans cette province. J'ai à ce sujet entendu beaucoup des personnages officiels et autres. J'ai reçu plusieurs notes écrites, que je parcours et examine en ce moment pour en faire un sommaire et un résumé. Dès qu'il sera fait, je l'enverrai à Sa Majesté avec mon avis, afin qu'Elle soit informée et instruite de tout. Vous pourrez dire aussi à Sa Majesté que le Prince, mon fils, a invité les députés de la dite comté de Bourgogne à venir apporter ici leurs doléances qu'ils voulaient porter eux-mêmes au Roi. Il leur a défendu de se rendre en Espagne et leur a ordonné de lui soumettre leurs griefs. Ce qu'ils feront et notice en sera donnée à Sa Majesté.

14. De plus vous ferez savoir à Sa Majesté que la comtesse d'Aremberg m'a écrit plusieurs fois au sujet du mariage de son fils avec la fille du Duc de Clèves <sup>1</sup>. Elle m'a en dernier lieu

<sup>1</sup> Voyez, au sujet de ce projet de mariage, le t. VII, pp. 457, 487 et 601.

adressé deux lettres, dont je vous ai remis copie, pour que vous la fassiez voir à Sa Majesté, afin qu'elle daigne accorder quelque satisfaction à cette bonne dame. Par son dévouement à Sa Majesté et à tous égards, elle mérite que sa demande soit prise en considération et qu'on en tienne compte.

15. Vous aurez soin surtout de m'informer directement des incidents de votre voyage, partout où il vous sera loisible de le faire. Dès que vous serez arrivé à la Cour, vous m'en donnerez avis ; vous me donnerez des nouvelles de la santé de Sa Majesté et de la famille royale et tâcherez, avec toute la diligence possible, d'obtenir une prompte solution des différents objets votre mission.

16. Vous tiendrez bonne note de ne pas quitter la Cour avant d'avoir expédié toutes les affaires dont vous êtes chargé, et sans en avoir reçu de moi l'ordre exprès, que je vous enverrai quand je le jugerai opportun.

17. Dans le cas où, ce qu'à Dieu ne plaise, vous deveniez malade en route ou que par tout autre accident vous fussiez empêché de poursuivre votre voyage, vous transmettriez vos dépêches, par mains et voies sûres, à Giovanni de Samaniego, mon secrétaire à la Cour. Vous lui recommanderiez que grâce au crédit et par les conseils du Cardinal de Granvelle, il tâche d'exécuter les différents articles desdites instructions. Il devrait me rendre compte de ses démarches et me tenir au courant de tout ce qui surviendrait. Quant à vous, vous m'aviseriez de tout ce qui se passerait en pareil cas.

Vous prendrez bien vos mesures pour agir sûrement et, avant tout, à la Cour. Que Dieu vous y conduise sain et sauf et vous ramène ici avec le même bonheur.

---

### XXXIII.

#### ALEXANDRE DE PARME A SAMANIEGO

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 9.)

Mons, le 8 septembre 1580.

Doppo essersi partito Pietro Aldobrandino, che Madama, mia Signora, in via a dar relatione a Sua Maestà di quanto le occorre, sono comparse in un medesimo tempo le vostre de 9 e 24 di luglio et de 7 del passato, et con essa la lettera di Sua Maestà per il Vicere di Napoli, per la continuatione dell' essigentia delli 4400 ducati sopra pagati fiscali, della provincia d'Abruzzo, et le altre scritture, et avisi particolari delle cose e successi di Portogallo, ehe tutto ho veduto volontieri, se bene delle cose di Portogallo il Cardinal

Granvela, per sua gratia, mi da di mano in mano conto minutissimo di quanto passa, et per sua mano havemo prima havuto notitia di tutto ; vi ringratia nondimeno della diligentia, et vene resto col conveniente obbligo.

La predetta lettera per il Vicere non credo sarà necessaria, poiche egli subito<sup>2</sup> che per mia parte le ne fù fatta instantia, ordinò che mi si tornassi l'assegnatione : tuttavia la incaminerò là per ogni buon rispetto.

Poiche l'Aldobrandino se ne viene cosi bene informato delle cose di quà, et che doppo la sua partita non è successo cosa, di che avisare, a lui mi rimetto di nuovo. Io, poiche Buxeyn è per Sua Maestà, risolvo d'andar domani a Valenciennes per trattar piu comodamente con quelli signori quel che convenirà fare per servizio di Sua Maestà et procurar che si metta in essecutione. Ch'è quanto m'occorre et resto pregando Nostro Signore che la conservi come desidera.

---

XXXIII.

R É S U M É.

---

Depuis le départ d'Aldobrandino le Prince de Parme a reçu trois lettres de Samaniego, des 9 et 24 juillet et du 7 août. Avec cette dernière lui est parvenue une lettre du Roi pour le Vice-Roi de Naples au sujet de l'affaire des Abruzzes <sup>1</sup>. Bien que cette lettre soit aujourd'hui non avenue, puisque le Prince s'est arrangé personnellement avec le Vice-Roi, il la fera suivre quand même.

Le Prince a été heureux d'apprendre le succès de la campagne de Portugal. Il en avait du reste été particulièrement informé par le Cardinal de Granvelle.

Il n'écrira pas à Aldobrandino, puisque celui-ci est reparti pour la Cour avec toutes informations et instructions nécessaires. Il s'en réfère donc à lui. Au reste, il n'est rien arrivé de nouveau depuis son départ.

Le Prince ira demain à Valenciennes, par ordre du Roi, pour s'entendre avec les principaux Seigneurs du pays sur les meilleures mesures à prendre dans l'intérêt du service de Sa Majesté.

<sup>1</sup> Voir lettre XXI, p. 537 et 542.



## XXXIV.

MARGUERITE DE PARME A ALDOBRANDINO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 279.)

—  
Namur, le 50 septembre 1580.

Le dui vostre lettere scritteci da Lione alli 12 e 13 del presente habbiamo ricevuto, et con molto piacere inteso che fussino arrivato in quel luogo a salvamento et maggior ci sara quando intendiamo il vostro arrivo, et con salute in Corte, comendandovi della resolutione che havevi preso in andar per il camino di Nantes come piu sicuro, a tal che teniamo per fermo che a quest' hora sarete a Madrid o vicino, il che aspettiamo con estremo desiderio intendere : et poiche alla bontà Divina è piaciuto dar felicissimo successo a l'impresa in Portugallo, potra la Maestà Sua attender con piu comodità et calore alli affari di questi paesi, che tanto importano, ne poteva per essi venir miglior nuova, et già si comincia a vederne qualche segnale nelli animi delle persone; servira anco questa notabile vittoria a farci haver tanto piu presto resolutione di quanto portate a carico, in che farete ogni possibile diligentia, et cene darete aviso, e vi fermerete in Corte sino ad altro ordine nostro.

Don Giovanni d'Idiaquez con sue lettere de 9 di questo ci scrive la indispositione di Sua Maestà et seben dice che andava migliorando, tuttavia ho sentito et sento dispiacere infinito, e staro in grandissima et continua pena, sino ad intendere che la Maestà Sua habbia recuperato la totale salute, di che haverete pensiero avisarci, et di ogni altra cosa che di mano in mano si va intendendo.

Di Napoli teniamo aviso ehe alli 17 del passato fu pubblicato la sententia della nostra causa contra del Gran Duca, et in nostro favore, in conformità delle tante buone ragioni et giustitia che ne tenevamo, ancor che la parte non è stata condannata alle spese et li suoi procuratori in Napoli andavano dicendo volersi reclamare di essa sententia : la quale ci ha aportata infinita contentezza, piu per la reputatione et honore che per l'interesse di denari, acciò Sua Maestà et il mondo tutto conosca il gran torto et agravio che tanto longo tempo ci si è fatto, con disprezzo grandissimo et pregiuditio nostro : hor sia laudato Iddio che la giustitia et la verità havera suo luogo.

Mi scrive il Signor Duca mio che ad instantia del Conte Claudio Landi nel consiglio d'Italia, et in nome di Sua Maestà si è spedito una lettera et commissione al senato di Milano, perche pigli cognitione et proceda nella causa exposita in un memoriale da esso

Conte Claudio presentato contra il Signor Duca, cosa che ci ha dato gran maraviglia, et dispiacere insieme, si perche la cognitione di essa causa non si aspetta ad altri che al signor Duca, come vedere il poco conto che di Sua Eccellenza si tiene, et è pertanto buono et vero servitore di Sua Maestà, come qual si voglia altro; credo che a quest' hora Sua Eccellenza haverà fatto intender le sue chiare et buone ragioni a Sua Maestà et al consiglio et che tal commissione si sarà revocata, di che v'informerete dal cavaliere Biondo: et quando non sia farete ogni opera con il parere di esso Biondo, tanto appresso a Sua Maestà come alli altri ministri, perche si rivochi detta commissione et si mantenga Sua Eccellenza nella debita jurisdictione et autorità; ne deve comportar Sua Maestà che a richiesta di un suo vassalo si metta in compromesso la reputatione di Sua Eccellenza et, a dirla liberamente, il procedere in questa materia non può portare senon grandissimi disgusti, facendosi smacco et affronto a chi non si dovrebbe, et per causa che non vi si haveria a mettere bocca. Ne habbiamo scritto apertamente al Cardinal Granvela con il quale tratterete del rimedio, et ancor ne scriviamo a Sua Maestà con mandar la lettera a Samaniego, perche la presenti et faccia l'offitio bisognando. Parimente scriviamo alla Maestà Sua, perche provveda il Conte Renato Borromeo della compagnia d'huomini d'arme vacata nello stato di Milano per morte d'Alessandro Gonzaga, et di ciò ne diamo carico a Samaniego, che desideriamo grandemente che habbia effetto, havendocene ricerca et fatto instantia al signor Duca, et voi non lascerete per la vostra parte aiutar il buono fine di questo negotio con trattarne prima con il Biondo, che ne deve avere il particolare carico, et di tutto ci darete notizia: che per hora non vi diremo altro.

---

### XXXIV.

#### RÉSUMÉ.

---

Les dernières lettres que la Duchesse a reçues d'Aldobrandini, sont datées de Lyon, 12 et 13 du courant. Elle espère qu'à cette heure il est arrivé heureusement à Madrid.

Elle a été enchantée d'apprendre le succès de la campagne de Portugal. Cette brillante expédition n'a pas laissé que d'impressionner favorablement les esprits dans les Pays-Bas. Maintenant que le Roi a triomphé de son rival Don Antonio, il pourra s'occuper davantage des affaires de Flandre. Elle espère, du reste, que l'indisposition de Sa Majesté n'aura pas de suite.

Elle a appris aussi avec bonheur que le jugement rendu en sa faveur contre le grand Duc de Toscane, avait été publié à Naples.

Mais ce qui la chagrine, c'est que Sa Majesté a bien voulu accueillir un mémoire du Comte Claudio Landi, tendant à faire déférer au Sénat de Milan le complot contre le Duc de Parme. Tout en espérant que le Roi n'autorisera pas cette procédure illégale et outrageante pour l'autorité ducal, elle recommande à Aldobrandino de faire tous les efforts et les démarches nécessaires pour empêcher ce déni de justice. L'affaire relève de la juridiction du Duc de Parme dont le Comte Landi est le vassal. Aldobrandino verra à cet effet le cardinal de Granvelle et le secrétaire Idiaquez. Il s'entendra aussi avec Samaniego et Biondi.

## XXXV.

## ALEXANDRE DE PARME A SAMANIEGO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 9.)

Mons, le 6 octobre 1580.

Agl' 8 del passato vi scrissi quello che m'occorreva, in risposta delle lettere che sino allora mi ritrovavo di vostro, et del resto delle cose di quà. Di poi ho ricevuto le altre de 19 d'agosto et 4 di settembre, che mi sono state grate al solito. Et sebene per lettera particolare di Sua Maestà ero avisato delle vittorie et buoni successi che Nostro Signore fu servito dare a 28 d'agosto in Portogallo alla Maestà Sua, ho però inteso volontieri quanto mi significate per l'ultima vostra, et ho dato et fatto dare al Signor Dio le debite gratie di così felice et glorioso avvenimento, et ne hò sentito, e sento tuttavia quel contento maggiore che vi potete imaginare, per tutte quelle cause, che ci concorrono, et per il beneficio che ragionevolmente causeranno alle cose di qua. È ben vero che l'allegranza mi si è intorbitata con l'avisio che Don Giovanni d'Idiaquez mi dà con una sua lettera de 9 del passato, di che restava alquanto indisposto, perche se bene spero che non sarà stato altro male che'l generale, che corse per tutto, non posso star con l'animo quieto sin che non me venga la certezza, qual aspetto con estremo desiderio ad ogni hora: e fratanto prego Sua Divina Maestà che la conservi per quel lungo tempo, et con le prosperità, che la christianità et io suo vero servitore desidero.

Mando Don Felix de Aragon <sup>1</sup> dar la hora buona à Sua Maestà di questi felici suc-

<sup>1</sup> Don Félix d'Aragon servait dans l'armée espagnole, sous le commandement d'Alexandre Farnèse. Voy. *Los Sucesos de Flandes y Francia*, par ALONZO VASQUEZ, dans le t. XII, p. 257 des *Documentos ineditos*.

cessi, et à rallegrarsene con lei, poiche non posso farlo presentialmente, et egli se ne viene cosi bene informato delle cose di qua, et particolarmente dell' ultima vittoria di Frisa <sup>1</sup>, et de gli acquisti che si sono fatti di Buxeyn et di Nivello <sup>2</sup>, che non mi resta che dirle con questa sopra cio, se non rimettermene alla sua relatione come faccio.

Madame, mia Signora, a questi di ha sentito i suoi soliti dolori, et anco un poco di gotta, hora tiene salute, Dio laudato, il qual guardi la molto magnifica sua persona, come desiderate.

---

### XXXV.

#### R É S U M É.

C'est surtout au point de vue des affaires de Flandre que le Prince s'applaudit de la brillante victoire remportée par le Roi en Portugal, le 25 août dernier. Ce grand succès de la politique et des armes espagnoles ne peut manquer d'exercer la plus favorable influence sur les dispositions des esprits aux Pays-Bas. Il a envoyé à la Cour Don Félix d'Aragon pour transmettre ses respectueuses félicitations à Sa Majesté, dont le secrétaire Don Juan Idiaquez lui a annoncé l'indisposition. Il espère que le Roi sera bientôt rétabli et pourra s'occuper avec plus de loisir des affaires de ses pays de par-deçà. D'Aragon donnera à Sa Majesté des détails sur les avantages obtenus en Frise ainsi que sur la prise de Bouchain et de Nivelles. Madame la Duchesse de Parme a ressenti, elle aussi, une nouvelle atteinte de goutte, mais à l'heure où il écrit, elle se porte déjà mieux.

---

### XXXVI.

ALEXANDRE FARNÈSE A FRANÇOIS DE VERGY, GOUVERNEUR DU COMTÉ  
DE BOURGOGNE.

(Lettres de Vergy, t. 1<sup>er</sup>, fol. 96.)

Mons, le 26 octobre 1580.

Monsieur le Conte, J'ai receu voz lettres du XIII<sup>e</sup> de ce mois, et pour responce à icelles il est vray que le Roy, mon Seigneur, estant à Badajos (pendant que se poursuyt

<sup>1</sup> Voy. plus haut, p. 431.

<sup>2</sup> Voy. plus haut, p. 434.

le recouvrement du royaume de Portogale, comme sçavez), a esté malade et assez grièvement d'une forte fiebvre, qui l'a tenu plusieurs jours; mais Dieu mercy, ladicte fiebvre l'a délaissé, de sorte que le péril estoit hors, comme contiennent les advertissements que j'ay, qui sont autant bonnes nouvelles comme estoyent tristes les premières, dont je vous ay bien voulu faire part pour le contentement que je sçay en recevrez, et de la bonne yssue; que les affaires dudict Portogale ont eu, selon que Sa Majesté l'eust peu désirer.

Du surplus, il me desplaît fort que vous vous treuvez en telle extrémité et faulte de deniers pour subvenir à la présente nécessité de vostre gouvernement; mais je n'y puis pour maintenant donner aucun ordre, pour me trouver au mesmes pardeçà que vous de vostre costel. Toutesfois il nous fault faire de nécessité vertu, comme l'on dict sur espoir que Sa Majesté ne faudra de brief y pourveoir.

Pour la fin, j'ay entendu, tant par la plainte du S<sup>r</sup> d'Achey, qui dict avoir esté oublié pour n'avoir esté mis chief des gens de guerre de son bailliage, que par autres, que l'on avoit retenu et commis plusieurs chiefz de guerre, capitaines, officiers et autres comme si l'on vouloit faire une militie ordinaire; ce que Sa Majesté ne treuva oncques bon, comme aussi je n'ay faict, ainsy que je vous ay autrefois escript, congnoissant bien que ces levées ne se font sans despence, et mesmes grande foulle et travail du peuple; qui est cause que je n'ay voulu croire ladicte levée. Néantmoins je ne puis faire moins que vous escrire ceste, afin de sçavoir en particulier que c'est de la retenue et levée desdictz chiefz, capitaines et gens de guerre, quel ordre y est tenu, et quelz frais se font, pour cela congny y ordonner ce qu'il conviendra pour le service de Sa Majesté. Entretant vous vous réglerez selon le contenu de mes lettres du xxix<sup>e</sup> du mois passé sans aucunement les excéder.

---

 XXXVII.

ALEXANDRE FARNÈSE A SAMANIEGO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 9.)

Mons, le 13 novembre 1580.

Poiche con questo spaccio saranno lettere di Madama, mia Signora, et per esse intendete la buona salute di Sua Altezza et il stato presente delle cose di quà, che per man-

camento di dinari et per altri incidenti non è molto buono, questa servirà solo per accusar la ricevuta delle vostre de 17 di settembre, et de 2 et 13 del passato et per assicurarvi, che mi sono state gratissime, perche se bene per altre ho inteso la recuperata salute di Sua Maestà, mi sono nondimeno compiaciuto d'intenderlo anco per vostre lettere. Dio sà il travaglio che ho sentito tutti questi di per la detta indisposizione di Sua Maestà el contento et giubilo che sento hora con così buone nuove, che perche m'assicuro, lo saprete meglio considerare, che io dire, non starò a dichiararvelo; sia benedetto et ringraziato Nostro Signor per infinite volte di così segnalata mercede che ha fatto alla cosa, regni, stati et servitori di Sua Maestà et alla cristianità tutta in guardarcela, et le piaccia di preservarlo per suo santo servizio et per le dette cause per il lungo tempo che voglio credere, che per sua misericordia farà, et di così lo prego.

Gli altri avisi mi sono parimente stati gratissimi et vi ringratia della diligentia, et sento infinito contento, che'l Duca di Medina Sidonia vada a Milano, parendomi, che sarà servizio di Sua Maestà et gustandolo io in particolare, sperando che terra con casa mia la buona corrispondenza che si può desiderare.

---

### XXXVII.

#### RÉSUMÉ.

---

Il a le plaisir d'annoncer à Samaniego que Madame la Duchesse de Parme se porte mieux. De son côté, il a été heureux d'apprendre le complet rétablissement du Roi, car il se désolait déjà des fâcheuses conséquences qu'aurait pu avoir une maladie plus grave et plus longue.

Aux Pays-Bas les affaires souffrent en ce moment, surtout du manque d'argent qui continue à se faire sentir.

Il a appris aussi avec plaisir le départ du Duc de Medina Sidonia pour Milan. C'est une excellente mesure dans l'intérêt du service de Sa Majesté. Pour ce qui le concerne particulièrement dans cette affaire, il ne doute pas que le Duc n'entretienne les meilleures relations avec la famille Farnèse à Parme.

## XXXVIII.

## MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 264.)

---

Namur, le 17 novembre 1580.

Ben può la Maestà Vostra esser certissima che dalli 28 di settembre, che mi venne nuovo della grave malatia di Vostra Maestà, sino a sei giorni fà, che mi è venuto la certezza della sua ricuperata salute, sono stata continuamente in tanto affanno et angoscia che con parole non saprei esprimerlo, perche sendoli io, si come sono, più che altra persona humilissima et devotissima serva, assai più ha potuto in me il dolore et dispiacere di tal maniera, che mai ho trovato quiete ne riposo: hora rendo gratie infinitissime a Iddio benedetto, che si è compiaciuto liberare la Maestà Vostra di tanto gran male, et restituirli la pristina sanità con sommo giubilo universale, et più d'ogni altro mio, perla ragione suddetta. Onde per mezzo della presente vengo con tutto l'affetto dell' animo a rallegrarmene con la Maestà Vostra, et a supplicarla humilissimamente resti servita à mirar con più cura per la sua conservatione, che tanto e tanto importa a tutta la Christianità in generale et in particolare. Et deve in ogni modo risolverli Vostra Maestà a pigliare più riposo et discanso di quel che hà fatto per il passato, conoscendosi manifestamente che le continue fatiche et travagli, con che s'impiega nei negotii li portano nocumento e danno grandissimo alla salute, per mantenimento della quale, et per la lunga vita et felicità di Vostra Maestà non cesso ne cesserò mai di pregar Nostro Signor Iddio, mediante la cui bontà spero che similmente la Regina, mia Signora, sarà ridotta nel suo buon essere di sanità, et che prosperamente porterà la gravidanza a quel felice parto che da me se li desidera con intiera contentezza et satisfazione della Maestà Vostra: la quale gia havera visto per le mie lettere che li ha portato l'Aldobrandino et da lui medesimo inteso particolarmente quanto intorno alli affari di questi paesi mi è occorso farli sapere per suo servitio, sopra di che aspetto di momento in momento risposta da Vostra Maestà et resolutione di quanto conviene. Che per non esser venuta prima che spirassino li sei mesi del governo del Principe, mio figliolo, io propria feci instantia che dovesse continuar in detto governo sino a che da Vostra Maestà venga la risposta et così egli, se ben era risoluto lassarlo, si è contentato a mia richiesta di continuar et con satisfazione delle Provincie Vallone che le desideravano grandemente,

come Vostra Maestà doverrà intendere per lettere di esso mio figliolo et parimente dell' entrata di Franzesi nel paese, et del termine in che si trovano di presente le cose di qua; che in vero per il gran mancamento di denari et altri diversi bisogni sono ridotte in estrema necessità et pericolo, et per rimediarle tenga Vostra Maestà per fermo, esser necessario mutar procedere et far altre provisioni di quelle si son fatte per il passato, come li harà rimostro l'Aldobrandino, perche chiaramente si vede, che il modo che si è tenuto sin qui non è altro che un consumarsi a poco a poco, un incredibil danno di Vostra Maestà et di soi stati, atteso che il venir così lentamente et poca somma di denari alla volta, rispetto al gran debito di bisogno, non può far effetto relevante, et se n'è visto hormai molte esperientie. Onde convien al servizio di Vostra Maestà et al beneficio di questa importante impresa, che lei mandi prontamente somma bastante per satisfar ai debiti necessarii et di più assegnamento et comodità per l'avvenir di poter mese per mese havere quel che sarà di bisogno, non sendo quà modo ne forma di cavar denari, ne tampoco ci è credito alcuno, che se ci fusse stato, harebbe il Principe, mio figliolo, fatto buonissimi progressi. Et però volendo Vostra Maestà conservare et racquistare questi soi paesi, come è obbligata, deve con ogni prestezza voltar et gagliardamente il suo poter à queste bande, perche quando nemici vedranno che Sua Maestà sia risoluta far da vero, cambieranno pensiero, et saranno constretti ridursi al dovere, e li buoni piglieranno ardire et coraggio; et facilmente potrà la Maestà Vostra metter questa buon opera in essecutione, havendo finito tanto felicemente l'impresa di Portugallo, che di nuovo mene rallegra, oltre a che me ne sono rallegrata con Vostra Maestà per una mia lettera de 50 di settembre. E stia par securissima che tutti li denari, che farà la Maestà Vostra qua procedere saranno da mio figliolo distribuiti et dispensati, con tutte le debite considerationi e sparagno che si richiede al servizio di Vostra Maestà. Et li bacio umilmente le mani, per il giusto favore fattomi in scriver al Vice-Re di Napoli, che facessi amministrare giustizia nella mia causa contra il Gran Duca, il che ha fatto con la publicatione della sententia che è stata in mio favore, et altrimenti non poteva essere per le tante mie buone ragioni. E detta sententia stimo infinitamente non per l'interesse, ma perche Vostra Maestà habbia conosciuto, et si sia certificata del torto et agravio grande, che tanto lungo tempo mi si è fatto; et se bene non tengo ancora avviso che detta sententia sia stata eseguita, perseverando tuttavia la parte nel suo solito procedere et lungherie, nondimeno spero che sia a quest' hora, et che sarò pagata e rintegrata del mio, mediante il favore di Vostra Maestà, che altro non ho che dirli in risposta d'una sua lettera de [                   <sup>1</sup>] di settembre ultimamente ricevuta, rispensiva alle mie che da Luzemburgh li scrissi.

Potrà esser venuto a notizia di Vostra Maestà la conspiratione fatta il Conte Claudio

<sup>1</sup> En blanc.



Landi contra la persona del Signor Duca, mio marito, scopertasi per voler di Dio, e questi giorni adietro posta in chiaro con la propria confessione delle stesse persone che dovevano fare l'effetto così tristo, quali sono prigioni. Et si come la Maestà Vostra è nostro unico e singular signore et padrone, sotto la cui protezione et amparo tutti viviamo, da lei ricorro supplicandola, quanto più instantemente posso, à far di ciò quella dimostrazione che cosa tanto brutta ricerca, et non comporti che huomini di simil mala natura et intentione, come è il Conte Claudio Landi, siano ricevuti ne tollerati nelli stati di Vostra Maestà; mà procuri et comandi che ne sia fatto rigorosa et exemplare giustizia, accio il mondo intenda et conosca che la Maestà Vostra tiene il Signor Duca, per quel vero et devoto servitore che li è d'effetto, et che del Principe, mio figlio, et di me, che siamo qua impiegati nel servizio di Vostra Maestà con tanto scomodo et pericolo, fa Vostra Maestà quella stima che merita il buon zelo et la nostra lunga et devota servitù, sendo cosa chiara, che quando Vostra Maestà mostri di tener più conto del Signor Duca, egli sarà molto più rispettato, et non piglieranno alcun ordimento di far delle seleratezze come hà intentato fare detto Conte Claudio; favorisca dunque Vostra Maestà il Signor Duca, che li è tanto buon servitore come qual si voglia altro, che tutti li resteremo obbligati et io in particolar obbligatissima, come apieno li dira l'Aldobrandino, a cui mi rimetto in questo. Et a Vostra Maestà . . .

---

 XXXVIII.

 R É S U M É .
 

---

Dans les premières pages de sa lettre la Duchesse se réjouit de l'heureux rétablissement du Roi.

Elle aborde ensuite la discussion des affaires du jour.

Elle a chargé Aldobrandino de porter à Sa Majesté les observations que lui a suggérées, dans l'intérêt de la cause royale, l'état présent des choses aux pays de par deçà. Elle attend d'un moment à l'autre la réponse du Roi à ses différentes communications et la résolution qu'il lui conviendra de prendre.

N'étant pas arrivée aux Pays-Bas avant l'expiration des six mois de gouvernement du Prince, son fils, la Duchesse a insisté auprès de lui pour qu'il restât en fonctions en attendant la réponse royale. Le Prince, tout en étant bien décidé à résigner ses pouvoirs, a con-

senti, sur ses instances, à garder son poste, à la satisfaction des provinces wallonnes. Elles désirent beaucoup le conserver, comme le Prince lui-même l'aura sans doute écrit à Sa Majesté.

Le Prince aura aussi informé Sa Majesté de l'entrée des Français dans ces provinces et des embarras de la situation actuelle. Ces embarras sont dus surtout au manque d'argent, et il serait dangereux de laisser se prolonger cet état de détresse. Il faut aviser à des moyens plus énergiques. Jusqu'ici l'on n'a fait qu'épuiser peu à peu des ressources insuffisantes pour tenter quelque entreprise décisive. Autrement le Prince aurait déjà frappé un grand coup dans l'intérêt du Roi et du pays. Si donc Sa Majesté veut conserver ou rétablir toute sa puissance aux Pays-Bas, il doit agir avec vigueur et sans tarder. Alors les ennemis en voyant la décision du Roi, commenceront à réfléchir et finiront par rentrer dans le devoir. Sa Majesté pourra d'autant mieux faire le nécessaire, qu'elle est débarrassée du Portugal, glorieusement conquis et soumis.

Que le Roi se rassure : toutes les sommes envoyées au Prince, seront employées avec l'intelligence et l'économie nécessaires.

La Duchesse remercie ensuite le Roi de la grâce qu'il lui a faite d'ordonner au Vice-Roi de Naples de publier la sentence rendue en sa faveur contre le Grand-Duc de Florence, Elle espère que les réclamations de la partie adverse ne prévaudront par contre le bon droit, et que l'exécution du jugement suivra son cours régulier.

Elle entretient ensuite Sa Majesté du complot formé par le Comte Claudio Landi contre le Duc de Parme.

Grâce à Dieu la conjuration a été découverte à temps. Elle a été révélée ces jours derniers par ceux mêmes qui devaient faire le coup. Ils sont emprisonnés à l'heure qu'il est. La Duchesse fait appel à la justice du Roi pour châtier cet attentat. Il faut un châtiment exemplaire. Il ne sied pas que des hommes pervers comme le comte Landi soient accueillis ni tolérés dans les états de Sa Majesté. Il importe que le monde apprenne et sache à quel point le Roi considère le duc de Parme comme un véritable et dévoué serviteur, ce qu'il est en effet. Sa Majesté voudra bien donner en cette affaire un témoignage de son estime au Prince, son fils, et à elle-même qui l'ont servie avec tant de dévouement, au prix des plus durs sacrifices et des plus grands dangers. Il est évident que plus le Roi fera cas du Seigneur Duc, plus celui-ci sera respecté, et personne ne songera plus à commettre des attentats comme celui du comte Claudio. Que Sa Majesté veuille donc favoriser en cette occasion le Seigneur Duc; c'est un serviteur dévoué comme on voudrait que chacun le fût. Ce faisant, Sa Majesté aura droit à toute la reconnaissance de Farnèse, surtout à celle de la Duchesse. Le Roi l'apprendra encore plus amplement d'Aldobrandino, à qui elle s'en remet de cette affaire.

---

## XXXIX.

## MARGUERITE DE PARME A ALDOBRANDINO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 282.)

Namur, le 18 novembre 1580.

Con Don Felix d'Aragon, che doverra essere comparso, vi scrivessimo alli 50 di settembre. Dipoi habbiamo ricevuto sei vostre lettere, le dua date in Nantes de xx e xxiiii del medesimo, una di Vittoria de 3 d'ottobre, et dua di Madrid de 12 et 15 detto, et l'altra di Badaios de xx per le quali habbiamo inteso il progresso de vostro viaggio, et con molto nostro piacere l'arrivo a salvamento in Corte, che in vero ne stavamo con pensiero, vedendo che tanto tardava a comparire aviso di voi : hora sia Iddio ringratiato, che anco con l'ultima vostra ci date la nuova che tanto desideravamo, di che Sua Maestà habbia recuperato la salute, che è quello che più importa a tutta la christianità in generale et in particolare, et con Sua Maestà cene rallegriamo, et vi mandiamo la lettera insieme con la copia, acciò gliela presentiate, et in voce facciate l'uffitio in conformità di essa, assicurando Sua Maestà che persona del mondo non ha sentito del suo male piu affanno di me, et per consequentia maggior allegrezza della recuperata sua sanità, di che rendiamo infinite gratie alla divina bontà con pregarla di continuo per la conservatione et lunga vita della Maestà Sua ; dalla quale dite havere havuto subito audientia, et che vi ricevette et ascolto molto gratissimamente, che ci è stato di gran gusto intenderlo et quanto con Sua Maestà havessi passato : et che per trattar di negotii vi haveva rimesso a un altra volta, atteso la sua debilità, che crediamo sarà seguito poco appresso, et Sua Maestà recuperato le solite sue forze ; che con estremo desiderio ne aspettiamo aviso, et della resolutione che harà preso intorno à quanto portate à carico, che doverra essere conforme al giusto et che conviene al servitio di Sua Maestà. Similmente restiamo avvisata che havevi dato particolare conto al Cardinal Granvela et Don Giovanni d'Idiaquez delle nostre commissioni et delle cose di quà, et che ciascuno di essi vi haveva detto esser Sua Maestà risoluta che questo governo sia aministrato dal Principe, mio figliolo, per la parte dell' armi et da me per la pulitia : cosa che ci fa maravigliare, non conveniendo punto al servitio di Sua Maestà ne al beneficio di questi affari il dividere detto governo per le intesse ragioni che quà vi si disse et che sono manifeste, non sendo divisibile, perche mai o con difficulta si potrebbero concordare le proposte, ne manco le resolutioni, da che ne succederebbe disservitio a Sua Maestà : ne giova

dire che madre et figliolo si accorderanno, perche sebene fra il Principe et me non è stata et non sarà mai senon una concorda volnntà et una stretta unione in tutte le cose et attioni, non la potrà essere in materie simili fra li stessi negotii, che per propria natura recono difficoltà, essendo molti di essi in tal modo congiunti et misti d'armi et di pulitia, che non si potranno dividere, atteso che nelle divisioni sarà sempre fra li consigli assistenti all' una et all' altra parte dispute per volersi ogn' uno di loro aggregare et tirare più autorità et maneggio che potrà, et ne nasceranno ogni momento contese et dilationi, il che darà comodità et alito alle genti d'interpretare l'autorità dell' uno et dell' altro a loro modo, attribuendo più et meno secondo i capriccii et desiderii, cose che infallibilmente portano disgusti et confusioni, et imediate ne consegue il disservitio di Sua Maestà; ne si deve far punto dubbio che il dividere questo governo sarà cosa nuova et darà facilmente attacco a chi volessi malignare, poiche di presente si sta universalmente in molta diffidentia et non si procede alla via diretta, ma con disegni, fraude et inganni; apparendo assai chiaro, che li più vogliono la discordia et non la quiete, ancorche alcuni mostrono desiderare questa divisione di governo; ne però ha luogo lo exemplo che aducete del tempo dalla Regina Maria, perche non si sta nel medesimo grado, aggiunto che all' hora erano qua presenti la gloriosa memoria dell' Imperatore et ancò il Rè, miei Signori. In somma concludo che l'autorità d'un governo, solita ad usarsi da una sola persona, non farà dividendola mai buono effetto; et di ciò credo sene possino adurre molto exempli, che per brevità si lassono. Oltre a che si doverria havere pure consideratione alla dignità et reputatione del Principe, che tanto lungamente et bene ha servito et serve, non sendo punto giusto ne ragionevole sminuirli l'autorità et il carico, ma sibene se li deve augumentare et crescere; et ancò non conviene che io m'incarichi della metà del governo, perche non servire ad altro che a mostrarmi ambiziosa, et di esser io quella che sminuisco l'autorità al Principe; et se anco si considererà più avanti, non sò come sarà inteso, pigliar io, si può dire, la centesima parte di quello che altra volta ho havuto in governo, sola et assolutamente. Questo vi si dice per consideratione et perche serve a voi, et come di vostro uffitio ne possiate usare con quelle considerationi et risguardi, che si convengono, usando ogni estrema diligentia di rimuovere Sua Maestà da simile pensiero della divisione, sendo (come hò detto di sopra) interamente contrario a quanto bisogna per servitio di Sua Maestà. In questa sustantia hò scritto al Cardinal Granvela, et replicatoli, che consistendo il principal rimedio nell' armi et nella forza, non esser servitio di Sua Maestà che io m'incarichi di detto governo, perche, sendo donna, non posso usare da me stessa il detto remedio dell' armi, ne tampoco convenirebbe commetterlo ad altri del paese, stante li umori et precedentie che tra di loro corrono; et se questo fatto sarà bene considerato, si troverrà indubitamente ehe ne a mio figliolo, ne a me non conviene, ne è giusto pigliare questi carichi separatamente. Tuttavia, quando Sua Maestà sia servita, mi contentero restar qui priva-

tamente et senza titolo di carico per qualche tempo, et non altrimenti, assistendo et facendo in servitio di Sua Maestà ogni mia possibile diligentia et opera per il buon fine dell' affari che si tratta, come a voi dicessimo. Et questo modo tengo io più sicuro et di più profitto al servitio di Sua Maestà che far di altra maniera, tanto maggiormente che i Franzesi hanno cominciato a entrare nel paese et s'intende motivi di levar gente in Alemagna, et la Regina d'Inghilterra fomenta et assiste a tutto, che per impedire et far ostaculo è necessario l'armi et le forze gagliarde: che tutto potrete dimostrare a Sua Maestà et farne capace li ministri, usando ogni opera et diligentia che il detto governo non si divida, et perciò replicherete, dove et quando sara di bisogno, benche vogliamo credere che sara considerato al termine in che si ritrovono li affari di qua, che veramente sono ridutti in estrema necessità et pericolo, per il gran mancamento di denari et altri diversi bisogni. Che se ci fussi stata qualche somma ò modo ò credito di poterli trovare, si sariano fatti buoni progressi, et si farebbono ancora, quando la debita provisione fussi comparsa. Imperò in tardare tanto à venire da gran comodità a nimici et tempo di fortificarsi et provvedersi et di fare molte pratiche, et all' incontro li nostri si disfidono et perdono il coraggio, vedendosi così lentamente soccorrere et aiutare, ne con loro hanno piu forza ne luogo le buone parole ne le persuasioni, conoscendo ciascuno che non se li corrisponde con li effetti, a tal che il povero paese et popoli vengono dall' una et dall' altra banda danneggiati, distrutti, et consumati. Et il peggio è che ogni giorno la maladetta heresia a gran furia va ampliando et pigliando vigore et piede, di maniera che quando Sua Maestà non si risolva à voltarsi gagliardamente et presto con li sudetti veri rimedii, tutto anderà in perditione, perche a voler seguitare nel modo che si è fatto sin qui non è altro che consumarsi poco a poco; ma poiche come qua vi dissi et di nuovo dico, il vero rimedio consiste nelle gagliarde et preste provisioni, doverria Sua Maestà senza dilatione eseguirlo, atteso massime che hora molto comodamente lo può fare, havendo felicissimamente finito l'impresa di Portugallo, voltando la mira et le sue forze a questi paesi, prima che in nimici s'ingagliardisino, et faccino nuove leghe, che di continuo vanno tramando, et non perdono momento in tentare novità et inganni. Io ne scrivo come viderete a Sua Maestà succintamente, la solleciterete acciò dette necessarie provisioni si mettino in essecutione, et non si dilatino punto, perche quello che di presente si farà con uno scudo, et in uno giorno, non si potrà fare dipoi con le migliaia delli seudi et in molti anni. Et se io ho detto che il vero et principale rimedio sono le armi et la forza, credasi pure che è la verità, ma non dico gia che si lasci ne abandoni la via della negotiatione et amorevolezza, la qual si deve tener sempre aperta per usarla con quelli che la vorranno pigliare. Et a mio credere saranno pochi, mentre che non siano costretti dal timore et dal vedere volto et risoluta da vera Sua Maestà a conservare et acquistare questi suoi paesi. Li 500 mila seudi che ci avisate veniranno in breve, saranno buoni, ma pochi rispetto al molto che si deve et però non potranno

far effetto rilevante, ne di consideratione; et si aspetta maggior somma, con che si possa intentare di fare qualche buon progresso, ancorche non mandando Sua Maestà provisione bastante per satisfare alli urgenti et necessarii debiti, et modo di havere poi denari mese per mese secondo i bisogni, tutto sarà buttato, ne si farà acquisto alcuno di momento.

Li giorni adietro avvicinandosi la spiratione delli sei mesi del governo del Principe, lo pregai et feci instantia che dovessi continuare sino alla risposta che da Sua Maestà si aspettava, et ancora che egli era totalmente risoluto lasciarlo: nondimeno per farmi piacere si è contentato, et con satisfatione delle provincie riconciliate, che lo desideravano grandemente, come egli medesimo doverrà scrivere a Sua Maestà, et darli conto di ogni altra cosa che di qua occorre et passa. Tuttavia sarà bene che rappresentiate et rimostriate a Sua Maestà et alli Ministri quanto di sopra vi si dice, procurandone di havere con prestezza le debite risposte, et convenienti resolutioni in conformità di quanto vi si scrive, sendo di effetto quel che compete al servizio di Sua Maestà et a quest'importante impresa.

Havendo visto quanto ci scrivete intorno al nostro trattamento et meglio considerato la lettera di Sua Maestà in spagnolo, concorriamo nel parere che ci avisa havervi dato Samaniego, di che costa non ne trattiate ne parliate, ne manco della valutazione delli scudi, perche effettivamente detta lettera di Sua Maestà lo dichiara abbastanza, et però siamo risoluta procurare che ci sia pagato delli denari che qua veniranno, non potendo far altrimenti per mantenere la nostra casa, et per le continue et grosse spese che ci è necessario fare, sendo qua ogni cosa carissimo.

Ci è stato grato intendere che il reggente Moles sia arrivato et poiche lui vi haveva detto che a luogo et tempo incamînerà il negotio dell' ampliatione de nostri privilegi, gliene anderete ricordando, et vi governerete secondo il suo parere et consiglio facendoli le nostre raccomandationi.

Vi scrivessimo ultimamente che in Napoli fù pubblicata la sententia contra il gran Duca et in nostro favore, ma sino a hora non tenghiamo aviso che sia stata eseguita, perseverando la parte al suo solito nelle lungherie et appelli per impedirla; tuttavia vogliamo credere che a quest' hora haverà havuto la essecutione che hor mai ne saria tempo, di che vi si aviserà et voi non lasciate di darci minuto ragguaglio di quanto succederà sopra tutti li sudetti che vi si scrivono et di far li offitii che vi si è commesso per tutte le persone contenute nelle vostre istruzioni, facendoci sapere le risposte che di ciascuno vi sarà date.

Li altri avisi che ci scrivete habbiamo inteso, et lo stato in che restavano le cose di Portugallo, che poi doverranno haver havuto buono et total fine, non lasciate di avvisarci minutamente di quel che di mano in mano si andrà intendendo, et soprattutto del buon essere di Sua Maestà et della salute et gravidanzaa delle Regina mia signora, che

doverrà mediante l'aiuto Divino esser guarita della febbre terza, conducendosi prosperamente al felice parto che si desidera.

Vi scrivessimo con la nostra ultima, che ad instantia del Conte Claudio Landi, nel consiglio d'Italia in nome di Sua Maestà era stata spedita una lettera et commissione al senato di Milano, perche pigliassi cognitione et procedessi nella causa esposta in un memoriale da esso conte Claudio, presentato contra il signor Duca mio, acciò con l'intervento et parere del cavalier Biondo voi facessi opera che conforme al giusto detta lettera et commissione fussi revocata. Et il medesimo vi dichiamo hora, benche doverrà esser già seguita la revocatione, et tanto più che come haverete inteso si è scoperta la conspiratione falla il conte Claudio Landi, contra la persona del signor Duca, et li giorni a dietro si è posta in chiaro, con le proprie confessioni dell' istesse persone che devono far effetto così tristo (*sic*), et sono prigionj in Piacenza : che di tutto, crediamo vi haverà dato ragguaglio il sudetto Biondo, et perche tutti noi viviamo sotto la protezione et amparo di Sua Maestà, mi è parso farne la avisata, et supplicarla restar servita a far di ciò quel resentimento et dimostrazione, che cosa tanto brutta ricerca; et non doverria Sua Maestà havere favorito detto conte Claudio nella causa sudetta ne manco comportare che huomini di sì mala natura et intentione, come è detto conte Claudio, siano ricevuti ne tollerati ne suoi stati, ma comandare che ne sia fatta rigorosa et exemplare giustitia, perche il mondo intenda et conosca che Sua Maestà tiene il signor Duca per quel vero et devoto servitore che li è d'effetto, et che del Principe mio figliolo et di me che siamo qui impiegati nel servitio di Sua Maestà fa quella stima che merita il buon zelo et la nostra lunga et devota servitù; sendo assai chiaro che quando Sua Maestà mostri di tenere più conto di Sua Eccellenza, ella sarà molto più rispettata, et non piglieranno alcuni ardire di far delle sceleratezze, come ha intentato detto conte Claudio, che pure è il signor Duca tanto buon servitore di Sua Maestà come qual si voglia altro : il che rappresenterete vivamente alla Maestà Sua, perche ad ogni modo ne facci risentimento et dismostrazione, valendovi perciò di quelli mezzi che approposito vi pareranno bene inteso che tutto si faccia con il parere et volontà del cavalier Biondo, et altri Ministri di Sua Eccellenza, che costi doverranno venire a tall' effetto, et cene darete avviso, certificandovi che questo caso ci ha dato et dà infinito dispiacere; però ci aviserete quanto in questo particolare farete et così sopra ogni altra cosa; ne per hora ci occorre dirvi altro, aspettando vostre lettere, etc.

## XXXIX.

## TRADUCTION.

Nous vous avons envoyé une lettre, le 30 septembre, par Don Félix d'Aragon, qui est arrivé sans doute à Madrid. Depuis nous avons reçu plusieurs lettres de vous, dont deux de Nantes des 20 et 23 du même mois (de septembre), une de Vittoria du 3 octobre, deux de Madrid des 12 et 15 du même mois et une dernière de Badajoz du 20. Ces lettres nous ont appris le succès de votre voyage et, à notre grande satisfaction, votre heureuse arrivée à la Cour. En vérité, nous commençons à nous inquiéter, en voyant que vos avis tardaient tant à nous parvenir. Maintenant rendons grâce à Dieu que votre dernière nous apporte la nouvelle tant désirée de la guérison du Roi. C'est ce qui importe le plus à toute la Chrétienté en général et à chaque chrétien en particulier. Nous nous en réjouissons avec Sa Majesté et vous transmettons cette lettre avec la copie jointe. Vous présenterez la lettre à Sa Majesté et ajouterez verbalement ce que nous vous prescrivons dans celle-ci. Vous assurerez à Sa Majesté que personne au monde n'a ressenti plus sa peine ni éprouvé plus de joie à apprendre son rétablissement. Nous en rendons infiniment grâce à la divine Providence et prions Dieu sans cesse pour qu'il conserve à Sa Majesté la vie et la santé longtemps encore. Vous dites que vous avez obtenu tout de suite une audience du Roi et qu'il vous a reçu et écouté très gracieusement. Nous avons été charmée de l'apprendre ainsi que tout ce qui s'est passé entre Sa Majesté et vous. Vous avez remis de traiter les affaires à une autre fois, vu la faiblesse du Roi. Nous croyons que l'occasion s'en présentera bientôt et que Sa Majesté ne tardera pas à recouvrer ses forces. Nous sommes désireuse aussi de connaître la résolution que le Roi aura prise au sujet de votre mission. Nous souhaitons qu'elle soit conforme à la justice et aux intérêts de Sa Majesté.

Vous nous avez avisé en même temps que vous aviez rendu compte particulièrement au Cardinal de Granvelle et à Don Juan Idiaquez de la commission dont nous vous avons chargé, ainsi que des affaires d'ici. Vous nous avez rapporté qu'au dire de chacun d'eux, Sa Majesté avait résolu que le gouvernement de ces provinces serait donné au Prince, mon fils, pour la partie militaire et à moi pour la partie politique. C'est là une chose qui provoque notre surprise. Il ne convient point au service de Sa Majesté ni aux affaires de ce pays de diviser ladite administration, pour les raisons qu'on vous a développées ici et qui sont évidentes. Car le gouvernement n'est pas divisible, les avis ne pouvant jamais ou difficilement être d'accord, et encore moins les résolutions. De sorte que le service de Sa Majesté en souffrirait. Il ne sert de rien de dire que la mère et le fils s'entendront. Il n'y a eu, et il n'y aura jamais, entre le Prince et moi qu'une volonté concordante et une étroite union en toutes choses et dans tous nos actes. Cette harmonie ne pourra exister en matière semblable (c'est-à-dire en matière de gouvernement) entre les affaires elles-mêmes. Par leur nature même elles suscitent des difficultés,



beaucoup d'entre elles étant tellement connexes et mêlées au point de vue militaire et politique qu'on ne peut les séparer. Avec la séparation vous aurez des disputes dans les conseils respectifs (des deux gouvernants), parce que tout chacun voudra tirer de son côté le plus d'autorité et de crédit possible. Il en résultera à tout moment des conflits et des retards. Ce qui permettra au public d'interpréter l'autorité de l'un et de l'autre (gouvernant) à sa mode, chacun leur en attribuant plus ou moins suivant son caprice ou son désir. Un tel état de choses entraînera avec lui le dégoût et la confusion. Il en résultera immédiatement un préjudice pour le service du Roi. Il n'est pas douteux que la division du pouvoir donnera lieu à de nouvelles attaques des malintentionnés. Déjà aujourd'hui la désunion est partout. On ne procède pas par des voies directes, mais par l'intrigue, la fraude, la tromperie. Il apparaît clairement que la plupart veulent la discorde et non l'apaisement, encore que quelques-uns ne semblent désirer que la simple séparation du pouvoir civil et du pouvoir militaire. Il n'est donc pas à propos d'invoquer l'exemple de la Reine Marie. La situation n'est pas la même. J'ajoute qu'alors il y avait encore dans ce pays le glorieux souvenir de l'Empereur et la présence du Roi, Messieurs. Je conclus que l'autorité gouvernementale, confiée d'habitude à une seule personne, ne produira pas de bons effets, si on la divise. Et de ceci, je crois que l'on pourrait citer beaucoup d'exemples, mais, pour ne pas allonger cette lettre, je ne les citerai pas. Ensuite, il faudrait avoir égard à la dignité et à la réputation du Prince, qui a rendu depuis longtemps et rend tant de services. Il n'est pas du tout juste ni rationnel de diminuer son autorité, l'importance de sa mission. On devrait plutôt les augmenter. Encore ne convient-il pas de me charger de la moitié du gouvernement. Cela ne servirait qu'à montrer mon ambition et à faire voir que c'est moi qui veux porter atteinte à l'autorité du Prince. Et à considérer les choses de plus près encore, je ne sais si l'on comprendra que j'accepte de prendre, pour ainsi dire, la centième partie d'un pouvoir que j'ai exercé naguère toute seule et d'une façon absolue. Je vous dis tout ceci pour que vous vous en serviez au cours de votre mission, suivant les circonstances et dans la mesure que vous le jugerez convenable. Faites donc toute diligence pour détourner Sa Majesté d'une idée malheureuse comme celle de partager le pouvoir. C'est, comme je l'ai dit plus haut, une mesure contraire à tous les intérêts de Sa Majesté. J'ai écrit et récrit à cet égard au Cardinal de Granvelle que le principal remède à la situation présente étant dans la force des armes, il n'est pas de l'intérêt du Roi que je me charge dudit gouvernement. Je suis femme et ne puis me servir moi-même de la force militaire. Il ne conviendrait pas non plus de la remettre à d'autres de ce pays, étant donnés leurs caractères et leurs antécédents. A bien considérer les choses l'on verra indubitablement qu'il ne convient ni n'incombe, ni à mon fils, ni à moi, d'accepter ce pouvoir divisé. Toutefois, s'il plaît à Sa Majesté, je me contenterai de rester ici quelque temps à titre privé et sans caractère officiel, mais pas autrement, faisant pour le service du Roi tout ce qui me sera possible pour la bonne issue des affaires, comme nous vous l'avons dit. Et j'estime que cette combinaison est plus sûre et plus avantageuse au point de vue des intérêts du Roi que tout autre mode de procéder, d'autant plus que les Français ont commencé à envahir ces provinces et qu'il est question de faire des levées en Allemagne. La Reine d'Angleterre foment et encourage toutes ces intrigues. Mais on ne peut les empêcher que par la force des armes. Vous pourrez démontrer tout cela à

Sa Majesté et en instruire les ministres. Vous mettrez tout en œuvre et ferez toute diligence pour que le gouvernement des Pays-Bas ne soit pas partagé. C'est pourquoi vous reviendrez à la charge où et quand il le faudra. Nous aimons à croire toutefois que l'on considérera à la fin l'état dans lequel se trouvent les affaires de ce pays. De vrai, elles en sont à la dernière extrémité et courent les plus grands dangers à raison du manque d'argent et d'autres circonstances. Si l'on avait disposé d'une certaine somme ou d'assez de crédit pour s'en procurer, l'on eût fait bien des progrès et l'on en ferait encore si la provision due arrivait. Le temps qu'elle met à nous parvenir, donne toutes facilités à l'ennemi et lui permet de se fortifier, de prendre des précautions et toute sorte de mesures. Par contre, nos gens se méfient et perdent courage. Les bonnes paroles n'ont plus de prise sur eux. Chacun sait qu'elles ne sont pas suivies d'effets. Le pays est tiraillé en tous sens et le pis est que cette maudite hérésie gagne tous les jours. Si Sa Majesté ne se décide pas à employer vivement et promptement les vrais remèdes, tout sera bientôt perdu. Vouloir persister dans les errements suivis, c'est se consumer peu à peu en vains efforts. Je l'ai dit et le répète ici, le vrai remède consiste dans un bon et prompt envoi d'argent. Que Sa Majesté l'expédie sans retard. Elle le peut d'autant mieux qu'Elle en a fini heureusement avec le Portugal. Qu'Elle dirige son attention et ses forces sur ces provinces avant que l'ennemi ait fait de nouvelles levées et cherché à user de nouveaux artifices.

Comme vous le verrez, j'en écris succinctement à Sa Majesté. Je la prie de hâter l'envoi des susdites provisions. Ce qui se fera maintenant avec un écu et en un jour demandera plus tard des milliers d'écus et beaucoup d'années. Si j'ai dit que le véritable et le principal remède se trouve dans la force des armes, croyez bien que c'est exact. Ce n'est pas à dire qu'il faille abandonner la voie des négociations. Il faut laisser la porte de l'indulgence toujours ouverte à ceux qui voudront y passer. A mon avis, il y aura peu d'amateurs, à moins qu'ils ne voient Sa Majesté énergiquement résolue à recouvrer ses États. Les 500,000 écus annoncés viendront à propos, mais ce sera bien peu de chose eu égard à tout ce qu'on doit. Aussi ne pourrions-nous pas frapper un grand coup. Il faudrait une bonne somme une fois pour toutes et puis des provisions, mois par mois, suivant les besoins courants : sinon il ne faudra pas songer à gagner du terrain.

Ces jours derniers, comme les pouvoirs de mon fils sont sur le point de cesser, je l'ai prié de rester en fonctions jusqu'à l'arrivée de la réponse du Roi. Quoiqu'il soit absolument décidé à se retirer, néanmoins, pour me faire plaisir, il s'est rendu à mes instances, à la satisfaction des provinces réconciliées, qui désirent beaucoup le conserver. Il en écrira lui-même à Sa Majesté et lui rendra compte de tout ce qui s'est passé ici. Cependant il sera bon que vous représentiez à Sa Majesté et aux ministres tout ce que je vous ai expliqué ci-dessus. Vous tâchez de faire envoyer promptement la réponse qui m'est due et des résolutions efficaces qui correspondent aux intérêts du Roi et à cette grande entreprise.

*(Les autres parties de cette lettre étant moins importantes, je me suis contenté de les résumer ci-dessous :)*

Sur l'avis d'Aldobrandino et de Samaniego et après avoir relu la lettre du Roi, la Duchesse

de Parme prie Aldobrandino de ne plus insister sur le paiement de ses frais de voyage et de son traitement. Elle les prendra sur l'argent envoyé d'Espagne aux Pays-Bas.

Elle recommande à Aldobrandino de rappeler au régent Moles, arrivé à Madrid, l'envoi de l'ampliation du privilège qu'il sait.

Le jugement rendu en sa faveur contre le Grand-Duc, a été publié à Naples, mais jusqu'ici il n'a pas reçu d'exécution, qu'Elle sache.

Elle le prie de continuer à lui donner des nouvelles du succès des armes espagnoles au Portugal, ainsi que de la santé du Roi et de la Reine. Elle espère que la Reine est rétablie de sa fièvre tierce.

La Duchesse revient à la fin de cette lettre sur l'affaire Landi. Elle répète ici que sur les instances du Comte Claudio Landi, le Conseil d'Italie a envoyé au nom de Sa Majesté une lettre et une commission au Sénat de Milan pour le saisir de l'affaire exposée dans un mémoire dudit Comte, en cause du Duc de Parme. Elle a recommandé à Aldobrandino de solliciter l'intervention du cavalier Biondi pour faire révoquer cette lettre et cette commission. Elle renouvelle aujourd'hui sa recommandation, bien que l'ordre de révocation aura sans doute été déjà expédié. D'autant plus que — Aldobrandino le sait — le complot formé par le Comte Claudio Landi contre la personne du Seigneur Duc a été découvert. Dernièrement tout est venu au jour, grâce aux aveux des individus qui devaient faire le coup. Ils sont en prison à Plaisance. Biondi aura informé Aldobrandino de ces incidents. La Duchesse réclame le châtiement du coupable, indigne de la faveur royale. Elle aime à croire qu'il ne sera admis à résider dans aucun des États de Sa Majesté. Le Roi fera faire justice rigoureuse et exemplaire par égard pour les services du Duc de Parme, de son fils et d'Elle-même. Il y va de la dignité et de la considération du Duc que le Roi doit faire respecter. Aldobrandino fera valoir toutes ces raisons, d'accord avec Biondi et les autres ministres de Son Excellence.

---

## XL.

### MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 267.)

---

Namur, le 2 décembre 1580.

Non poteva seguire accidente che più grande et maggior pena recassi à me humilissima serva di Vostra Maestà, che la inaspettata et acerba morte della Regina, mia Signora,

che sia in cielo, si per la perdita inestimabile che si è fatto, et in tempo che meno conveniva, come per il dolore che con tanta ragione la Maestà Vostra ne harà sentito, con la quale mi condoglio amarissimamente, promettendomi nondimeno che Vostra Maestà haverà usato et userà della sua gran prudentia, comportando patientemente quanto vien della man d'Iddio, di che humilissimamente la supplico, et a restare Vostra Maestà servita mirare et procurar la salute di se stessa, per la cui conservatione, et per la lunga et felicissima vita della Maestà Vostra non lascio et non lascerò mai di pregare la bontà divina, sendo quella cosa che piu importa universalmente et particolarmente a ciascuno et a tutta la christianita : intanto resto con estremo desiderio, aspettando intender che Vostra Maestà sia intieramente ritornato nel pristino, stato di sanità, et ridotto nelle solite sue forze et che mi mandi risposta et resolutione di quanto con l'Aldobrandino ho mandato a supplicare la Maestà Vostra. Et baciandoli humilmente le mani, da Nostro Signor Iddio li prego ogni maggior felicità et contento.

---

## XL.

### R É S U M É .

---

La nouvelle de la mort imprévue de la Reine (d'Espagne) a rempli le cœur de la Duchesse d'une affliction sans égale. Elle prie Sa Majesté de croire qu'elle prend la plus vive part à sa douleur. C'est une perte irréparable que le Roi a faite, surtout dans les circonstances actuelles. Elle ne peut que l'exhorter à la résignation en présence de la volonté divine. Sa Majesté a le devoir de songer à sa santé, qui importe tant à ses sujets et à toute la Chrétienté. Quant à la Duchesse, elle est anxieuse d'apprendre la complète guérison du Roi. Elle est désireuse aussi de connaître la résolution de Sa Majesté au sujet des différents points qu'elle a chargé Aldobrandino de lui soumettre.

---

## XLI.

INSTRUCTION DU ROY AU S<sup>r</sup> DE LA FIN.(F. Harley 228, n<sup>o</sup> 8.)

Blois, 21 décembre 1580.

Monseigneur, frère unique du Roy, a fait entendre à Sa Majesté, premièrement par Monseigneur le Maréchal de Cossé, dernièrement à Fontainebleau, et puis ce jourd'huy en ceste ville de Bloys, par le S<sup>r</sup> de la Fin, l'affection grande qu'il a de secourir et faire envitailler Cambray, suivant la promesse et parole qu'il a pour ce donnée aux Ambassadeurs qui se sont venuz donner de la part des Estatz des Pays-Bas de Flandre, et ce qu'il désireroit que Sadite Majesté feissent pour le favoriser et assister en ceste sienne entreprise, de laquelle il dict ne se pouvoir départir sans faire tort à sa réputation.

Ledit S<sup>r</sup> de la Fin a fort emplement discouru à Sadite Majesté sur tout ce qui résulte et deppend de ce fait, et de la charge que Mondit Seigneur a donnée au S<sup>r</sup> de Fervacques d'assembler le plus de forces qu'il pourra. Par où il se veoid que Mondit Seigneur est comme résolu de vouloir bien tost venir à l'effect de sadite délibération et entreprise de Flandres. Il ne se peult dire aultrement que cella ne luy parte d'un grand couraige et générosité, mais le principal est de regarder et veoir clairement les moiens que l'on a de pouvoir faire ce que l'on voudroit en telles choses, si ce temps le permect, et quelz en peulvent estre les événemens.

Le Roy et la Royne, sa mère, feirent bien amplement par plusieurs fois cognoistre audit S<sup>r</sup> Maréchal de Cossé, sur la proposition qu'il leur en feust faicte, qu'il estoit du tout hors d'apparence et de fondement d'entrer si précipitement en une si haulte et périlleuse entreprise, et le peut voire point de commodité que Sa Majesté avoit d'y ayder pour encores mondit Seigneur (*sic*), auquel à l'instant elle la fait fort particulièrement dire et déclarer par le S<sup>r</sup> de Villeroy, comme il est porté en son instruction qui fut leue en la présence d'icelluy Seigneur Marechal; estimant Sadite Majesté avoir par là fait changer, au moins retarder et différer à mondit Seigneur l'expédition de sadicte délibération, jusques à ce que le repoz fust entièrement et seurement estably en ce Royaume, avec la peine et le soing qu'il a jà commencé d'en prendre, et le bon acheminement qu'il y a donné. Ce qui a fait que Sadite Majesté s'est bien esbahye, quand ledit Seigneur de la Fin luy a dict ceste si soudaine résolution, que mondit Seigneur

a prinse, de voulloir exécuter sadicte entreprinse. Surquoy elle a advisé de le renvoyer incontinant vers luy, avec charge de luy remonstrer et représenter beaucoup de choses sur ce faict, et de l'exorter de la part de Sadite Majesté et de la Royne, sa mère, de dilayer encores et de révoquer ladite charge qu'il a donnée audict Seigneur de Ferwaques, selon qu'il sera déduict cy-après.

Affin donq que ledict Seigneur de la Fin soit rendu bien capable et instruit de l'intention de Sa Majesté, en ce faict, et de l'affection singulière qu'elle porte à la grandeur, honneur, réputation et advancement de mondiet Seigneur, il est besoing de répéter et reprendre succinctement ce qui fut dict sur ce faict audict S<sup>r</sup> Marechal de Cossé, et ce que ledit S<sup>r</sup> de Villeroy a eu charge pareillement de luy remonstrer.

C'est que Sadite Majesté aymant uniquement mondiet Seigneur son frère, et comme s'il estoit son fils, désirant aultant que luy mesmes sa grandeur et advantaige, seroit tousjours fort content de la luy procurer en ce qu'il luy seroit possible; mais qu'ayant bien pesé et considéré la conséquence et importance de ce faict de Flandres, il trouvoit du tout hors d'apparence d'y rien tenter et essayer, auparavant que ce Royaume fut du tout pacifié et délivré des troubles et divisions qui y sont; que partant il falloit premièrement arrester du dedans, que de penser au dehors.

Qu'après que la paix seroit establie et toutes choses remises en bon repos en ce dict Royaulme, le Roy et mondiet Seigneur adviseroient, et se résouldroient ensemblement, ou si Sa Majesté n'y pouvoit estre, que ce seroit avec la présence de la Royne, sa mère, qu'il se prendroit une bonne résolution de ce qui se debvroit faire pour mondiet Seigneur, sur ce que mondiet S<sup>r</sup> le Mareschal de Cossé luy avoit proposé, et qu'elle avoit veu par les articles, que les Estatz desdicts Pays-Bas luy avoient présenté et baillez par éscript, et que conformément à ce qui seroit conclud et arrêté lors ainsy que dict est sur ce faict, mondiet Seigneur trouveroit en Sadicte Majesté toute l'ayde, faveur et assistance qu'il se peult promectre et attendre d'un frère qui l'ayme de tout son cœur, et est soigneux et désireux de sondict honneur, grandeur et contantement.

C'est antièrement et sommairement la résolution qui fut prinse par Sadicte Majesté avec mondiet S<sup>r</sup> le Mareschal de Cossé, sur ce qu'il luy proposa de la part de mondiet Seigneur. Il fault à ceste heure veoir s'il a esté satisfait à cella.

La conférence dernièrement tenue à Flex, a véritablement donné espérance à Sadicte Majesté et en ses subjects, de veoir bien tost du tout cesser la guerre et l'hostilité, et establir ung bon et ferme repos en ce Royaume. Les articles en ont esté confirmez et arrestez et signez; mais il ne s'en est encores comme rien ensuivy. Les depputez de ceulx de la religion prétendue réformée ne sont encores venus trouver Sa Majesté, comme il a esté advisé, pour résouldre les moiens de l'exécution et établissement du dernier édict de pacification et des conférences.

Aussy peu a-il esté advisé et résolu, par le Roy et mondiet Seigneur, ou en la pré-

sence de la Royné, leur mère, de ce qui se doit faire sur ce qui a esté proposé par mondiet S<sup>r</sup> le Mareschal de Cossé. C'est ce qu'il fault premièrement faire, et pour ce Sadiete Majesté désire que lediet Sieur de la Fin prie mondiet Seigneur, de sa part, que sur tant qu'il a de bonne volonté de faire chose qui luy donne contentement, et de veoir ce Royaume assureé et hors de danger et ruyné, il ne délaisse pas le bien qu'il a commancé de luy procurer imperfaict, mais qu'il y apporte la dernière main, faisant establyr et exécuter lediet dernier édict de pacification, et les articles des conférences de Nérac et de Flex; se mectant devant les yeulx qu'il n'y a entreprinse qui luy puisse apporter plus d'honneur et d'utilité que ceste là; ayant tousjours esté dict et tenu qu'il ny a pas moins de prudence et d'honneur de conserver ce qui est acquis, que de faire une noble conquête. Or mondiet Seigneur a tel intérêt en la conservation de ceste estat, qu'il doit, avant tout œuvre, travailler à ce qui est nécessaire pour cella.

Est aussy à considérer que le peuple de ce Royaulme est si bas et matté de la foulle et oppression qu'il a receus durant ces geurres passées, que qui ne le soullagera, luy donnera moyen de respirer et se remectre, il tumbera soubz le faict ou quicter du tout la fidélité et obéissance qu'il doit, qui est desjà fort altérée; se plaignant continuellement des excez, pilleries, rançonnement et aultre mauvais traitemens qu'il a receu et reçoit des gens de guerre, mesmes de ceulx qui sont passez audiet pays de Flandres; de sorte que d'en faire nouvelles levées, pour les y mener, ce seroit les jetter en désespoir.

Si mondiet Seigneur venoit à quicter à présent l'affaire qu'il a commencé, pour aller où il est appelé par ceulx desdicts Pays-Bas, il laisseroit les choses en pire estat qu'au-paravant. La licence, le débordement, la désobéissance, la division et le trouble seroient plus grands que jamais; la justice cesseroit, et ne resteroit aucun moyen d'arester le cours de la désolation et ruyné de ceste Estat. Et lors le Roy d'Espagne, qui n'a pas faulte d'intelligence et pratique en ce Royaume, faisant son proffict du malheur d'aultroy, auroit beau jeu et matière pour se jetter dedans, et y dresser et bastir ce qu'il a possible de longtems projecté avec le ministère de beaucoup de serviteurs et amys qu'il y a, comme Leurs Majestés ont fort particulièrement dict audiet S<sup>r</sup> de la Fin, et cotté les provinces mesmes où il y a le plus de pratique; à quoy on pourra obvier en establiissant ladite paix ferme et assureé.

Partant, il n'est aucunement à propos que mondiet Seigneur face convoquer et assurer ses amys et serviteurs, ny amasser et lever aucuns gens de guerre, comme lediet S<sup>r</sup> de la Fin a faict entendre à Sa Majesté qu'il a donné charge au S<sup>r</sup> de Fervaques.

Laquelle le prie de faire différer et révoquer incontinent; car aussy bien luy seroit-il impossible de pouvoir de long temps faire mettre ensemble ce grand nombre de gens de guerre de cheval et de pied, qu'il faudroit pour envitailler ladite ville de Cambray; estant certain que lediet Roy d'Espagne a plus de trois mil bons chevaulx, sept mil

hommes de pied, vieux soldats des mieux aguérés qui se puissent trouver, et que par tous les droits de la guerre, il faudroit estre le plus fort, pour faire ledict avitaillement à cause de la grande garde nécessaire pour le charroy, et que sans doute il faudroit combattre; qui seroit se mettre en grand péril et en hazard pendant la bataille, de mettre cest estat en proye, ou pour le moins se mettre en guerre ouverte avec ledit Roi d'Espagne. Ce que Sadicte Majesté ne veult si légèrement faire, tant pour les raisons susdictes de la division qui est encores en ce Royaume, que pour le peu de moiens qu'il en a, estant ses finances du tout espuisées et son peuple réduit à nécessité et pauvreté : ne pouvant Sadicte Majesté faire estat de recouvrer aucuns deniers de ses tailles et aultres revenus, plus tost que vers le mois d'avril prochain, et encores esse sy peu qu'ils ne peuvent suffire à ses despences ordinaires. Il fault donques par raison asseurer le repos, et mettre toutes choses en bon ordre, avant que de rien tenter et entreprendre au dehors. A quoy il se fault tenir; et sera mondict Seigneur prié très instamment de la part de Sadicte Majesté de ce conformer à cella, comme elle luy a cy-devant fait dire, jusques à Sadicte Majesté et luy se soient veuz, ou que en la présence de ladicte Dame Roynne, leur mère, il ait esté prins une bonne résolution, sur ce qui sera trouvé bon et convenable de faire sur ce; laquelle proposition faicte par mondict S<sup>r</sup> le Marechal de Cossé, ce pendant qu'on aura response de la Roynne d'Angleterre sur ce qui fut dernièrement proposé entre la conférence d'entre son Ambassadeur, les S<sup>rs</sup> de Cheverny de Villequier et du secrétaire Pinart, deputez de Sadicte Majesté, où il ne fut rien obmis, suivant l'intention du Roy, pour esmouvoir ledict Ambassadeur d'Angleterre à déclarer ce que ladite Dame Roynne d'Angleterre, sa maistresse, vouloit faire en cecy pour mondict Seigneur, et pour empescher la grandeur dudict Roy d'Espagne, et quand le Roy offroit d'entrer d'argent, d'honneurs et aultres moiens, lors que la paix seroit establie, pourveu aussy que ladicte Roynne entrast, ce qui luy fut plusieurs fois fort expressément réitéré; surquoy ledict Ambassadeur déclaire n'avoir aucune charge, ains d'adviser seulement donner quelque secours en Portugal, mais advertiroit ladicte Roynne de ce qui avoit esté mis en avant.

Le Roy pense bien que mondict Seigneur est beaucoup sollicité et persuadé d'entrer ainsy soudainement à ceste entreprinse, par ceulx qui ne font guerre de scrupule de faire bon marché de son honneur et réputation, et ausquelz ne manquent la parole et les promesses de luy ayder, le suivre, et assister en ceste entreprise. Mais quand ce viendra au joindre et au fort des affaires, il ne trouvera pas l'effect respondant à leurs dictes promesses.

Assez d'aultres grandes et fortes raisons, et l'expérience qu'il a de ce qui est réusy de son premier veoyage, le doibvent faire aller plus retenu en ceste entreprise, digérant et pensant profondément à tout ce qui en peult arriver, désirant que mondict Seigneur attende ce qui sera résolu et arresté avec luy par Leursdictes Majestés, qui



espèrent avoir ce bien de le veoir après qu'il aura estably la paix; n'y ayant rien qui le doibve desmouvoir de donner ce contentement au Roy, qui luy aura grande obligation et la France aussy d'avoir faict et estably la paix.

Quant à ce qui touche la lettre que ledict S<sup>r</sup> de la Fin luy a dict que mondict Seigneur désire, pour monstrar aux Ambassadeurs desdicts Pays-Bas, Sa Majesté luy en envoie une par ledict de Villeroy, qui lui apportera tout contentement, et luy fera par luy entendre plus amplement son intention sur icelle, à la charge que mondict Seigneur révoquera dès à présent les levées et la charge qu'il a donnée audict S<sup>r</sup> de Fervaques, et contremandera ses amys et serviteurs qu'il avoit mandez pour cecy. Cependant ledict S<sup>r</sup> de la Fin assurera mondict Seigneur, de la part de Sadite Majesté, qu'elle fera pour luy et son contentement tout ce qui sera possible, après touteffois que ladite paix sera establie, et qu'il aura esté pris, en leur présence, une résolution de ce qui se debvra faire. En quoy il fault aussy que ladicte Royne d'Angleterre entre, affin que le Roy ne demeure point seul en guerre; pour laquelle estans les choses bien résolues, quand il seroit besoing, Sa Majesté n'espargnera mesme sa personne pour effectuer ce qu'elle aura accordé.

Mais cependant Sadite Majesté désire que mondict Seigneur ayt encores patience, jusques à ce qu'ils se soient veus ou ayt eut pris ladite résolution, qui sera, Dieu aydant, incontinant après ladite paix establie. Ce qui se peult faire dedans ceste primevers, et qu'il révoque la charge qu'il a baillée audit S<sup>r</sup> de Fervaques de faire ledict amas d'amys et levée de gens de guerre. En quoy faisant le peuple s'en trouvera beaucoup soullaigé, et aura quelque moien de reprendre halleyne, et mondict Seigneur augmentera aussy de beaucoup la satisfaction et contentement que Sadite Majesté a du grand devoir qu'il a faict en ceste dernière conférence pour la faire réussyr selon son intention.

Ledict S<sup>r</sup> de la Fin n'obmettra rien de tout ce que dessus, mais le fera entendre à mondict Seigneur le plus à propoz qu'il luy sera possible, affin de luy bien faire cognoistre ce que Sadite Majesté luy a sur ce déclaré de sa volonté, qui ne tend qu'au bien, honneur et réputation de mondict Seigneur et à la conservation de cest Estat.

---

## XLII.

ALEXANDRE DE PARME A SAMANIEGO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 9.)

Mons, le 10 janvier 1681.

L'ultime che io mi trovo di vostro sono de 13 di novembre e x del passato, le quali hò letto con il solito gusto, et preso la consolatione che conviene per le buone nuove che con esse mi date della salute di Sua Maestà, et dell' entrata, che haveva fatto la Maestà Sua in Portugallo. I quali particolari, come anco della funebre pompa del corpo della Regina, mia Signora, che sia in gloria, hò intesi volentierissimo, seben per altre vie me n'era stata fatta parte. Et vi ringratio della diligentia che usate in tenermi ragguagliato così minutamente di quanto vi occorre farmi sapere delle cose di costà, assicurandovi ehe sentirò contento infinito che continuiate.

Sono stato ultimamente a Namur a visitar Madama, mia Signora, et far le feste con Sua Altezza, la quale hò trovato e lassato con intiera salute, et di poi hò incamminato a Italia Donna Margarita, mia figliola, dove va à effettuar il matrimonio seguito tra lei e 'l Principe di Mantova; et se bene mi persuado che n'abbiate havuto aviso prima, nondimeno hò resoluto parteciparne ancor' io con voi, persuadendomi, che per la buona volontà che mostrate alle cose di mio servitio et sodisfattione, ne sentirete la consolatione che mi prometto dall' amorevolezza vostra.

Hò inteso la venuta quà di vostro figliolo a goder della gratia che le hà fatto Madama, mia signora, d'accetarlo per Paggio, et per essere cosa vostra, potete promettervi da mi per benefitio, honor e favor suo quanto sarà in mia mano, come gl'effetti lo mosterranno meglio.

Delle cose di quà non m'occorre dir altro, poiche mi persuado, ehe Sua Altezza vi doverà scrivere quanto occorre et passa, et per non replicare il medesimo, et non havere altro che dirvi per hora, resto facendovi sapere ch'io mi trovo con buona salute, et prego Nostro Signor che guardi et conservi la molto magnifica persona, come desiderate.

## XLII.

## RÉSUMÉ.

Les dernières lettres que le prince de Parme a reçues de Samaniego, sont du 13 novembre et du 10 décembre. Le Prince les a lues avec beaucoup de plaisir, surtout parce qu'elles lui annonçaient le rétablissement de Sa Majesté. Il a été aussi heureux d'apprendre l'entrée triomphale du Roi en Portugal. Il remercie Samaniego de ces renseignements et le prie de continuer à lui donner des nouvelles d'Espagne avec la même diligence.

Il est allé voir Madame à Namur. Il l'a trouvée en parfaite santé mais fatiguée. Sa fille Donna Marguerite est retournée en Italie pour épouser le prince de Mantoue. Connaissant l'attachement de Samaniego, il s'empresse de lui faire part de cette union.

Il promet aussi à Samaniego de faire tout ce qu'il pourra pour son jeune fils, attaché au service de la Duchesse en qualité de page.

Quant à lui, il se porte bien. Des affaires de Flandre, il n'en dira rien dans cette lettre à Samaniego, supposant que sa mère lui en aura écrit longuement.

## XLIII.

## PHILIPPE II A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 72.)

Elvas, le 13 janvier 1584.

Madame ma bonne sœur, Vous entenderez par les copies des lettres et pièces cy-jointes que mon bon frère et cousin, le Duc de Lorraine, m'a fait présenter par le sieur de Beauvau, chief de ses finances, par luy pièce à envoyé par-deçà, afin de visiter l'instance et réquisition qu'il m'a fait sur les différens et débats qu'il y a entre mes officiers de Luzembourg et conté de Chiny, et ceulx de mon conté de Bourgoigne avecq les siens à Barrois et Lorraine, tant sur les terres communes que le fait des limites et aultres droictz ou prétensions desdictes provinces respectivement. Et d'autant que je désire en toutes choses raisonnables complaire et donner contentement

audict Duc de Lorraine, pour plusieurs respectz, mesmes pour m'appartenir de si près et parentaige et alliance, je n'ay pëu esconduire sa requeste et à ladicte fin sur vous faire dresser et passer une procuration bien ample, comme verrez par la copie que trouverez jointe à cestes que vous fay, principalement pour préadvertir que, nonobstant la plenièr faculté que vous este donnée en vertu de ladicte procure, n'est toutes fois mon intention que vous condescendiez à quelque résolution, ains que pour estre chose de telle importance vous vous excusez d'en déterminer sans préallablement m'advertir du besogné des commissaires qui auront esté députez de part et d'autre pour la vuydainge desdictes difficultez. Des offres que fera le Duc de Loraine, ensemble les considérations et avis que feront et rendront sur ceste manière premièrement ceulx de mon Conseil provincial de Luxembourg, et après ceulx de mon conseil lez vous, en traitant par vous sur ceste matière avecq les ungs et les aultres en tout secret et confidence, et de sorte que les députez et commis dudict Duc de Loraine ne le viegnent entendre, estant mon but de gagner temps et entretenir ainsi le tout en espoir, veu mesmes que telle matière ne pourra estre achevée déans peu de jours, pendant lesquels l'on pourra recognoistre quel chemin prendront les affaires pour la saison qu'est à la main, et pourrez très-bien considérer les causes que meuvent ledict Duc de Loraine à demander lesdicts eschanges et que les terres communes enclavées en son pays demeurent à luy seul. A tant, etc. <sup>1</sup>.

---

#### XLIV.

##### ALEXANDRE DE PARME A SAMANIEGO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 9.)

Mons, le 8 février 1581.

Doppo l'ultime mie mi ritrovo le vostre de 24 di dicembre e 7 del passato, che mi sono state della solita consolatione per contener buone nuove della salute di Sua Maestà et dell' altre persone Reali, che a Dio piaccia conservargliela per il lungo tempo, che si desidera, et che la Christianità ha di bisogno.

Dell' indispositione della Signora Principessa d'Eboli sento il dispiacere che vi potete

<sup>1</sup> Sur cette question il y a dans la liasse 2, n° 268, 17 juillet 1581, Marguerite à son fils; n° 271, 24 et 28 juillet 1581 : la même au même; n° 270, 30 juillet 1581 : la même au même; n° 269, 31 juillet 1581 : deux lettres de Marguerite au duc de Lorraine.

immaginare, sapendo l'obbligo che hò a quella casa : et perciò vi prego a farmi saper con brevità aviso della sua recuperata salute. Madama, la mia signora, la tiene per gratia di Sua Divina Maestà bonissima : et Donna Margarita, mia figliola, credo si trovi già a Parma, poiche seguiva allegramente il suo viaggio.

Delle cose di quà ho poco che dire, senon voglio entrar in dichiarar le necessità, che passano, et il bisogno che hanno di breve e pronto rimedio, massime venendo Francesi, come s'intende, da ogni banda a danni di questi stati, si che cesso pregando Nostro Signore che conservi la vostra molto magnifica persona, come desiderate.

---

#### XLIV.

##### R É S U M É .

---

Depuis les dernières lettres qu'il a adressées a Samaniego, le Prince a reçu de celui-ci deux lettres datées des 24 décembre et 7 janvier passés.

Il a été heureux de la guérison du Roi. Puisse Dieu le conserver longtemps encore à la Chrétienté qui en a tant besoin.

Il a appris avec peine l'indisposition de la princesse d'Eboli. Samaniego connaît les obligations qu'il a à cette famille. Il le prie donc de ne pas manquer de l'avertir de son rétablissement.

Grâce à Dieu Madame se porte bien. Donna Marguerite doit être arrivée déjà à Parme; au reste, son voyage s'est bien passé.

Il a peu à dire des affaires de Flandre, sinon que la détresse est grande et qu'il est urgent de prendre des mesures sérieuses, surtout à la veille d'une invasion imminente des Français.

---

#### XLV.

##### PHILIPPE II A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2, n° 6.)

---

Elvas, le 20 février 1581.

Madame ma bonne sœur, Il y a quelque bonne espace de temps que mon bon frère et cousin le Duc de Lorraine a dépesché expressément devers moi le sieur de Beauvau,

chief de ses finances, pour me visiter de sa part, me dire de ses nouvelles, et en avoir aussi des miennes. Ayant ledict de Beauvau voluntiers esté veu de moy, comme aussi m'a esté plaisir d'entendre tout ce que au nom de mondiet bon frère et cousin il m'a exposé suivant la charge qu'il en avoit; et comme après les offices de ladicte visite il m'a, de la part que dessus, représenté que les différendz et débatz entre mes officiers de Luxembourg et conté de Chiny, ensemble ceulx de mon conté de Bourgoingne et les siens, tant sur les terres communes et aultres droicts et prétensions, que le fait des limites de part et d'aultre, causoient des grands inconveniens et malentendu entre nos subjectz respectivement, et que ce seroit grand soulagement aux ungs et aux aultres, de composer, transiger, et terminer lesdictes querelles, par les moyens qu'il a mis en avant, je suis condescendu à ce que mondiet bon frère le Duc de Lorraine m'a audict endroit requis. Et audict effect à iceluy esté dépeschet soubz mon grand scel une procure signée de ma main sur vostre personne, avec faculté et puissance de procéder audict fait, suivant les clauses contenues par ladicte procure, que vous sera délivrée quand et cestes. Et vous priant et enchargeant bien à certes que veuillez faire procéder par commissaires que vous jugerez plus propres à la vuydange desdictes difficultez au plus tost que faire se pourra, afin que mondiet bon frère le Duc de Lorraine entende plus ouvertement combien j'ai à cœur de luy gratifier et donner tout raisonnable contentement, non-seulement pour la proximité de sang et d'alliance dont il m'appartient, mais aussi pour les offices d'amitié et bonne voisinance dont il a usé et use en mon endroict, et avec mes pays de par-delà, à quoi je désire aussi estre satisfait de mon costé, me référant au surplus à ce qu'est porté par ladicte procure.

---

## XLVI.

ALEXANDRE DE PARME A SAMANIEGO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 9.)

---

Mons, le 18 mai 1581.

Doppo l'ultima mia mi ritrovo cen le vostre de 20 di marzo, 3, 8, 17 d'aprile, et primo del presente, quali ho letto eol solito contento, et sebene per altre vie ho havuta piena relatione della salute di Sua Maestà et dell' altre persone Reali, et del seguito nel

atto del giuramento in Tomar et degli altri negotii di quel Regno, mi è stato non dimeno carissimo intenderlo per vostre lettere, si che vi ringratio della diligentia, che andate usando di darmi ragguaglio di quanto vi par che convenghi, restandovene col conveniente obbligo. Ho inteso con particolar satisfattione la buona salute della Signora principessa d'Eboli et la sentirò maggiore, quando mi si appresenterà occasione di servirla, come desidero, poiche non son mai per dimenticarmi de gli obblighi che hò à quella casa, di che in ogni occasione la potete molto bene assicurare.

M'è parsa buona la resolutione, che ha presa il Signor Duca di Medina Sidonia di raccomandarvi i suoi negotii concernenti il carico di Milano, perche così Sua Maestà come Sua Eccellenza ne resteranno serviti. Et mi persuado che a Madama, mia Signora, non possa parer senon bene, poiche non s'impedisce il suo servitio, e quanto a me ne sento particolar contento per la buona corrispondentia, che haveremo d'haver insieme.

Ho inteso parimente con particolar gusto la salute del Signor Antonio Perez, et spero in breve haver aviso di che torni à servire, il che mi sarà per tutti i rispetti che vi potete immaginare di molto contento.

Le cose che di qua potrei dirvi intenderete per lettere di Madama, mia Signora, che deve scriverne a lungo. Onde alle sue lettere mi rimetto. Ben posso dirvi che l'ho lassata in Namur con ottima salute, et con quella maggior mia consolatione, che potete credere. Nostro Signore la conservi per molti anni et guardi la molto magnifica vostra persona, come desiderate.

---

## XLVI.

### R É S U M É .

---

Depuis qu'il lui a écrit, il a reçu de lui cinq lettres, des 20 mars, 3, 8 et 17 avril et 1<sup>er</sup> mai courant. Elles lui ont toujours fait le même plaisir. Il a reçu, il est vrai, d'une autre source, d'amples nouvelles du rétablissement de Sa Majesté et de la santé des autres membres de la famille Royale, de l'effet produit par le serment prêté à Tomar et des autres affaires de Portugal. Il n'en remercie pas moins Samaniego de le tenir au courant de tout et lui en est très obligé.

Il a été surtout charmé d'apprendre la guérison de la princesse d'Eboli et ne souhaite que de trouver l'occasion de la servir. Il n'oublie pas les obligations qu'il a à sa maison et recommande à Samaniego de le rappeler en toute occasion à la Princesse.

Il approuve le duc de Medina Sidonia d'avoir réclamé les bons offices de Samaniego pour

sa mission à Milan. Ce faisant, ledit Samaniego rendra service à Sa Majesté comme à Son Excellence : madame la Duchesse n'en sera pas fâchée, puisque son agent ne négligera pas pour cela ses intérêts à la Cour et à Madrid. Quant au prince de Parme, il en éprouve une satisfaction particulière pour les bonnes relations qui en résulteront entre le duc de Medina Sidonia et lui.

Il a appris aussi avec beaucoup de plaisir que le seigneur Antonio Perez se portait bien. Il espère qu'il pourra bientôt le servir. Rien ne pourra lui être plus agréable.

Tout ce qu'il pourrait lui dire touchant les affaires de Flandre, Samaniego le saura par les lettres de Madame, qui lui écrira longuement. Il s'en réfère donc à celle-ci. Il a laissé la Duchesse en excellente santé à Namur. C'est pour lui la plus grande consolation qu'il puisse avoir, Samaniego doit bien le comprendre. Que Dieu la lui conserve de nombreuses années encore, etc.

---

## XLVII.

### MARGUERITE DE PARME A PHILIPPE II.

(Mémoires de Granvelle t. XXXI, n° 219, 220.)

Namur, le 13 septembre 1584.

Arrivò qui Pietro Aldobrandino alli xviii del passato, et mi diede la lettera di Vostra Maestà de 22 di luglio; che per essa, et per quanto egli mi ha referto per parte et in nome della Maestà Vostra ho inteso con sommo mio contento che lei restava appieno informata, et molto satisfatta della mia pronta volontà et bona intentione verso il suo real servitio, et seben ciò è conforme alla ragione, et che merita la divota mia servitù, tuttavia essendone certificata per sue lettere et insbasciata la stimo sopra ogni altra cosa, poiche con fine solo di obbedire et satisfare a Vostra Maestà mi sono condotta in questi paesi, dove aspettando i suoi comandamenti, mi sono intrattenuta gia quindici mesi incirca, nella maniera et forma che a Vostra Maestà è noto : et se non ho preso ne incaricatiomi di questo governo, ne della parte che Vostra Maestà ha comandato, è restato per le ragioni et cause che alla Maestà Vostra ho scritte et che lei mi avvisa haver bene inteso, et ultimamente per le mie lettere de xvj et xix di maggio, per le quali gliene diedi larga notitia. Et hora che io di nuovo intendo dalla sudetta lettera di Vostra Maestà et dalla voce dell' Aldobrandino esser servitio et volontà della Maestà



Vostra che con il Principe, mio figlio, mi incarichi di esso governo, nel modo et forma che con diverse sue lettere Vostra Maestà ha comandato, non li posso rispondere altro davantaggio di questo gli scrissi con la mia de xvj di maggio, et fù in sustantia, che sono et sarò sempre pronta in servire et obbedire a Vostra Maestà, ne con me li bisogna per tal effetto persuasioni, mentre che il farlo stia in mio potere; ma come el principe mio figlio persiste tutta via et stà più che mai duro in non volere il carico diviso, ne me in sua compagnia, mi viene per detta causa che è la istessa dell' altra volta vietato et impedito il poter eseguire el comandamento di Vostra Maestà, cosa che sino all' anima m'incresce et dole, per i rispetti che chiaramente si lasciano intendere, et principalmente per il disgusto che me persuado ne debbia Vostra Maestà sentire.

L'Aldobrandino sene ritorna da Vostra Maestà sì per darli relatione et con todo quanto ha passato con mio figlio due volte che è stato a trovarlo, et delle risposte che ne ha cavato, come per informare la Maestà Vostra del gran zelo et pronta volontà che tengo di servirla et obedirla, come ho detto tuttamia vita. Resta hora che la Maestà Vostra con prestezza pigli quella resolutione che meglio et più conveniente li parerà, che hormai può esser chiaro che no accade più trattare di dividere questo governo con mio figlio, per le cause che intenderà dal Aldobrandino qual ultimamente le ha trattato, et ne è informatissimo, et a me comandi quello hàverò da fare, perche lo taresin, questa maniera non è punto servitio di Vostra Maestà, ne manco dignità mia, come lei con la sua molta prudentia mi assicuro ben comprende; et se doppo il mio arrivo quà, con diverse mie lettere ho fatto sapere et anco representare in voce a Vostra Maestà non esser questo governo da donna, sia certa che molto meno lo è di presente, per le occasioni et humori che corrono, evidentemente conosciuti da ciascuno, per tanto non facendo io a Vostra Maestà qui servitio, come di sopra dico, ma si bene spesa, potrà restando servita, concedermi buona licentia che mene torni à mia casa, et possi riportare il poco di vita che mi resta. Di che la supplico humilissimamente, con farla certa che in cio riceverò gratia singularissima, et che ad ogni sua deliberatione mi accomodero et in qual si voglia modo che lei si risolva, la supplico ad haver risguardo et consideratione, si alla devota et lunga servitù che continuamente ho fatto et fò a Vostra Maestà, come alla qualità di mia persona et alla grave età in che mi trovo, conforme a che mi prometto dalla gran bontà et benignità della Maestà Vostra et che dal prefato Aldobrandino intenderà, con quel di più che si potrei dir io circa alle cose di quà, et nel termine in che si trovano mi rimeste alle lettere de mio figlio che mi persuado ne dia a Vostra Maestà pieno ragguaglio et notitia, et anco lo potrà intendere dallo Aldobrandino sudetto, al qual rimettendomi, resto baciando humilissimamente le mani alla Maestà Vostra.

---

## XLVII

## R É S U M É .

Aldobrandino, qui est arrivé à Namur, le 28 août dernier, a remis à la Duchesse la lettre de Sa Majesté du 22 juillet. Elle a été heureuse d'apprendre, par cette lettre, que le Roi est toujours satisfait de son zèle et de son dévouement. Aldobrandino lui a apporté au reste les mêmes assurances. Elle n'est d'ailleurs venue aux Pays-Bas, où elle réside depuis quinze mois, que pour obéir à la volonté du Roi. Si elle n'a pu se charger du gouvernement dans les conditions prescrites par Sa Majesté, elle est restée dans ces provinces pour les raisons qu'elle a exposées au Roi, notamment dans ses dernières lettres des 16 et 19 mai.

Néanmoins, Sa Majesté, dans sa susdite lettre du 22 juillet, confirmée par les explications verbales d'Aldobrandino, insiste de nouveau pour qu'elle partage avec son fils le gouvernement de ce pays. A cet égard elle ne peut que s'en référer à sa lettre du 16 mai, dans laquelle, pour ce qui la concerne, elle se déclare prête à obtempérer au désir du Roi. Seulement son fils persiste plus que jamais à ne pas vouloir partager le pouvoir avec sa mère. Elle est désolée de cette obstination, surtout à cause du ressentiment que Sa Majesté en pourrait éprouver.

Aldobrandino est retourné vers Sa Majesté pour lui rendre compte des deux entretiens qu'il a eus avec le Prince et des réponses qu'il en a obtenues. C'est au Roi de prendre la décision qui lui paraîtra la meilleure. Quant à la Duchesse, elle demande seulement la permission de représenter à Sa Majesté que le gouvernement des Pays-Bas n'est pas l'affaire d'une femme dans les circonstances présentes. Elle sollicite en conséquence l'autorisation de pouvoir retourner en Italie, d'autant plus que son âge lui commande le repos. Au surplus, pour ce qui regarde la situation générale de ces provinces, elle s'en rapporte aux lettres du Prince au Roi et aux explications que ledit Aldobrandino donnera de vive voix à Sa Majesté.

## XLVIII.

RELATION VÉRITABLE DE LA VICTOIRE OBTENUE PAR LES GENS DE SA MAJESTÉ  
EN FRIZE, LE DERNIER DE SEPTEMBRE 1584.

(Collection des documents historiques, t. XIV, fol. 2, aux Archives du royaume.)

Samedy, dernier de septembre, à sept heures du matin, estant le coronel Verdugo logé avec toutes les forces que Sa Majesté a en Frize, à deux lieues près de Groeninghe

en ung villaige nommé Northorn, et allant visiter certaines tranchées que s'y faisoient, survint ung espie qui rapportoit que le camp des ennemis marchoit, sans toutesfois sçavoir vers où. Iceelui coronel Verdugo envoya dix arquebusiers à cheval, pour reconnoistre par une digue, si ledicts ennemis marchoient vers ung fort qu'ils avoient devant nostre camp à trois traits de musquette près, en une digue de bonne et forte assiete; et cependant feist apprester tous ses gens tant de cheval que de pied, allant quant et quant reconnoistre avec six chevaulx ledict fort, pour veoir si lesdicts ennemis en sortiroient là où il apperceut beaucoup plus d'enseignes que d'ordinaire; et se retirant receut nouvelles (par moyen des chevaulx qu'il avoit jà envoyé pour reconnoistre) que toute la cavalerie desdicts ennemis estoit entrée audict fort; que lors, il feit incontinent monter à cheval la nostre, les mectant là part qu'il luy sembloit plus convenir; et l'infanterie aussi en ses esquadrons fort bien ordonnés; et estant ainsi toutes nosdictes forces, la sentinelle qui y estoit mise vers la dicque, que menoit audict fort des ennemis, se retira advertissant que lesdicts ennemis approchoient avec toute leur puissance. Et estant le coronel attendant pour veoir leur contenance, vindrent six compagnies de chevaulx ennemis, trois de lances, deux de reystres et une de carabins, tous fort bien en ordre, et après eux suivit toute la reste du camp, marchans en fort beaux esquadrons, se représentant tous hors de la digue vers certaines maisons, à deux traits près de nos gens. Ce que voiant, ledict coronel Verdugo feist avancer toutes ses troupes suivant l'ordre que dict est, vers la campagne et la place d'armes; que lors aucuns soldats de costel et d'autre, commençarent à attacher l'escarmouche; et comme les ennemis veirent l'ordre que tenoient les nostres, prindrent la mesme forme, repartissant leur gens en troupes vers la campagne et fossés, lesquels ils trancharent par moyen de plusieurs pionniers qu'ils avoient amené avec eulx. Au mesme instant ledict coronel Verdugo feist sortir de deux costels la cavallerie, pour soustenir les passaiges et son esquadron; et jà, dois lors, l'escarmouche estoit jà fort chaude de tous costels entre la harqueboiserie, qu'estoit aux aisles, et corps de l'esquadron. Toutesfois ne s'eslongnèrent gueres dudict esquadron, faisant cependant la cavallerie halte par ordre dudict coronel Verdugo, comme aussi l'infanterie, jusques à ce qu'il commanderoit de charger; que lors l'on alloit decouvrant que ledict ennemy avoit artillerie avec luy, laquelle commenchoit à jouer bien à leur avantage. Et néanmoins les harquebusiers cependant continuarent l'escarmouche fort valeureusement, jusques à ce que, au mesme temps, s'approcharent toutes les forces d'une part et d'autre que lors chargèrent; dont l'issue a esté telle qu'estans les ungs et les autres combattans pesle mesle ensemble, les ennemis furent chassés jusques à leur fort, avec perte plus de seize cens de leurs, outre ceux qui sont esté noyez. Car il y a eu trois basteaulx chargés de gens enfoncés; et entre iceulx mortz, il y a plusieurs personnaiges capitaines et officiers, et aucuns sont prisonniers, encoires que noz gens estoient acharnés, et que à peine ilz voulurent prendre homme à mercy, pour avoir sceu

auparavant que l'ennemy avoit fait publier d'en prendre nulz des notres à vie. Nous y avons gagné cinq pièces d'artillerie, à sçavoir deux demy canons, ung quart de canon et deux pièces de campagne. Jusques à ceste heure l'on a recouvert vingt et quatre drapeaux, et trouvé une incroyable quantité d'armes; les ennemis estoient 34 enseignes, outre les six qu'estoient demeurés audict fort. Et de toutes celles qu'estoient sorties en campagne, n'en a esté remportée une seule. L'on tient mort le Comte Guillaume de Nassau, nepveu du Prince d'Oranges, mais il n'y a encoires certaineté. Et pour ce que jà il commençoit à faire tard, nos gens retournerent en leur quartier avec bonne volonté de poursuivre ceste bonne victoire avec la grâce de Dieu, n'y estans demeurés morts que dix hommes des nôtres. Dieu en soit loué.

---

XLIX.

CHARLES LARCHIER, SECRÉTAIRE DE L'ARCHIDUC MATHIAS, A LIESVELT,  
CHANCELIER DE BRABANT.

(Collection de documents historiques, t. XIV, fol. 15, aux Archives du royaume.)

---

Cologne, le 17 novembre 1581.

Monseigneur, Puisque j'ai cognu et donné tesmoignage à Monseigneur l'Archiduc, Monseigneur et maistre, du bon zèle et affection que Votre Seigneurie a tousjours porté à Son Altèze, n'ai voulu laisser d'avertir Votre Seigneurie (afin qu'elle sache le succès de nostre voiage et que je m'acquitte de mon debvoir) que Sadicte Altèze arriva avant hier soir en ceste ville, après avoir fait le chemin assez heureusement, combien que facheusement, tant pour la saison, que deffault de commoditez pour la multitude de gens qui la suivent. Votre Seigneurie aura entendu par M<sup>re</sup> de Merode et Staebroeck pour quoi Sadicte Altèze a esté plus longuement à Nyemeghem qu'elle pensoit. Toutes-fois il m'a semblé le rafrechir à Votre Seigneurie, afin qu'elle sache ce que dois là est passé en avant. Sadicte Alteze, après avoir esté traitée à Gorcum et à Thielt assez honnestement, délibéra (par faulte de vent) passer outre jusques à Nyemeghen sur une barque, y donner ordre à quelques siens particuliers affaires, et attendre ses batteaulx :

où arrivée à sept heures et demie du soir, fut contrainte attendre devant les portes jusques environ les dix heures avant qu'elles fussent ouvertes. Et estant entrée fut bien froidement receue et pis traictée le lendemain, combien qu'à ses despens; que voiant et doubtant que sa présence y fut odieuse, allast ce soir loger sur son bateau, soubz prétext d'attendre le vent. Aiant remercyé lesdicts S<sup>r</sup> de Mérode et de Stacbroeck, lesquelz allans loger en la ville, furent cause (comme faict à présumer) que le magistrat menacé du peuple pour le peu d'honneur fait à Sadicte Altèze, impétrat qu'icelle retourna le lendemain en leur ville, et qu'elle accepta leur présent de deux bœufz et d'un vouldre de vin, y demeurant cinq jours entiers; d'où partant pour Clèves y fut receu par quelques députez et traicté fort honorablement jusques à Duysseldorph, où icelle et le Duc de Juilliers se sont entrevez, en toute amitié; lequel y avoit mené le Prince d'Aremberghe, pour faire tant plus d'honneur à Sadicte Altèze, laquelle y a séjournée quatre jours. Et ne puis laisser de dire à Vostre Seigneurie que, comme Sadicte Altèze estant au pais dudict Ducq n'avoit doute que les Malcontens s'osassent attacher à elle ou aux siens, toutesfois les gens de Schenck estans à Blyenbeecke, attendans en ung certain passage que Son Altèze et son convoi fut passé, se sont ruez sur quelques ungz de ses serviteurs, lesquelz ilz ont mené prisonniers avec tous les chiens dont icelle avoit faict provision pour la chasse; mais les ont tous renvoyez cejourd'hui, tant par les menaces que ledit Ducq leur avoit faicte, que par craincte qu'ilz aviong que Sadicte Altèze en deult avoir sa revenge. Ce qu'ai bien voulu escrire à Vostre Seigneurie, afin qu'elle sache que de tous costelz la bonté de Son Altèze est si mal recogneue; et or qu'icelle est arrivée en ce lieu, je ne puis encore sçavoir quand elle passera plus avant. Ce qu'advertirai à Vostre Seigneurie avec l'autre ordinaire. Sadicte Altèze m'a commandé de recommander à Vostre Seigneurie le porteur de cestes et consort, lequel a assignation sur les Estatz de Brabant de cinq mille quatre cens florins, estant nommé Regnault Michault, pour livraison de vin et semblable somme d'argent qu'il a presté à Sadicte Altèze, afin qu'il puisse des premiers estre satisfait, ainsi son sommelier de cave, afin que, par moien de Vostre Seigneurie et le lieu qu'elle tient en Brabant, il puisse estre maintenu en l'office de l'eschevinaige d'Ucle, veu qu'il espère bientost retourner pour le déservir et s'emploier en ce et toute aultre chose en l'acquit de son serment, et de la cause commune. De moi ne puis laisser de me recommander ausi très humblement à Vostre Seigneurie et la supplier de m'emploier en tous endroitz, afin qu'elle aie assurance de ma dévotion et de mon très humble service présenté à icelle.

---

## L.

## ALEXANDRE DE PARME A SAMANIEGO.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 9.)

Tournai, le 7 décembre 1584.

Molto magnifico Signore, se ben non mi ritrovo nessuna lettera vostra, con l'occasione del presente Pietro Francesco Nicelli, mio cavalliero maggiore, che se ne viene in cotesta Corte, mandato da me per rallegrarsi con Sua Maestà della vittoria che Nostre Signore è stato servito, di darle con l'acquisto fatto di questa città tanto importante al suo real servitio non ho voluto mancar di accompagnarlo con questa mia, et assicurarvi, che vi porto la buona volontà di sempre come gli effetti dimostreranno, se l'occasione mi si appresenta. Egli darà relatione del seguito nel progresso della detta impresa, come anco del buon stato di salute, in che Madama, mia Signora, et io, per gratia del Signor Dio, ci ritroviamo. Onde a lui men erimetto.

Io penso andarmene a far queste feste con l'Altezza Sua per servirla come sono obligato, con ehe resto pregando Nostro Signore conservi la vostra molto magnifica persona, come desiderate.

## L.

## RÉSUMÉ.

Il est sans lettres de Samaniego. Quant à lui, il a envoyé à la Cour, un de ses premiers gentilshommes, Pietro Francesco Nicelli, pour féliciter Sa Majesté de la grâce que le Seigneur a daigné lui accorder de faire retomber en son pouvoir cette ville de Tournai, qui a tant d'importance pour le Roi.

Il a chargé Nicelli d'une lettre pour Samaniego à seule fin de l'assurer qu'il lui porte toujours le même attachement, comme il le lui prouvera à l'occasion. Il lui rendra compte des suites du succès qu'il lui annonce. Madame et lui se portent bien, grâce à Dieu. Il compte bientôt se rendre à Namur auprès de la Duchesse sa mère, pour lui rendre ses devoirs à l'occasion du jour de l'an.

## LI.

## ALDOBRANDINO A MARGUERITE DE PARME.

(Archives Farnésiennes à Naples, liasse 2.)

Lisbonne, le 25 décembre 1581

Scrissi alli xviii, et alli xx del presente ricevetti in un medesimo tempo le di Vostra Altezza delli vi et xvii del passato : alle quali rispondendo dirò, che per ancora non hanno publicata questa benedetta resolutione, ma stanno scrivendo, et mi danno intentione che fra ben pochi giorni dispacheranno corriere proprio a Vostra Altezza et a Sua Eccellenza et a me diranno quel che passa, et all' hora saprò ben che rispondere; et perche Vostra Altezza sappia che dal canto mio non s'è lasciato indietro sorte nessuna di diligentia per fare capace Sua Maestà della verità, et di quel che conveniva al suo real servitio et alla quiete dell' animo et del corpo di Vostra Altezza, le mando copia di quello che anco in scrittis <sup>1</sup> ho rappresentato a Sua Maestà, il che feci di consiglio et ordine del Signor Don Giovanni Idiaquez, con assicurarmi pero che detta scrittura non saria vista da altri che dalla Sua Maestà sola, la quale a maggior cautela, quando la presentassi, potero supplicare di questa gratia, come feci, domandando di piu che per degni rispetti mi fussi anco restituita detta scrittura; et tutto mi fu osservato alla lettera, perche Sua Maestà (per quanto seppi) la lesse, et considerò molto bene, et in capo a dua giorni, me la rimando sigillata per mano di detto Don Giovanni con restare ben capace de tutte le ragioni che in detta scrittura si contengono; il che non saria seguito per quello che in voce esplicai alla Maestà Sua. Et sebene in questo uscì dell' ordine che havevo da Vostra Altezza, niente dimeno voglio credere che da lei sarò scusato, poiche il consiglio, et le promesse d'un tal Ministro di rihavere la scrittura, mi costrinseno quasi a fare questo, et tanto piu conoscendo che per dassingannare bene Sua Maestà et per salvare la causa di Vostra Altezza era necessario, che lei restassi bene capace delle sue ragioni, il che non poteva seguire, se non se le davo in scrittis acciò da per se le gustassi et considerassi, come so che ha fatto, et di Vostra Altezza resta con la satisfatione che si poteva sperare dalla molta bontà della Maestà Sua; et perche, quanto ho potuto, et in voce et in scrittis ho anco cercho di scusare et coprire il Signor Principe, perche Sua Maestà, nonostante tutto quel che è passato, resti senza disgusto di Sua Eccellenza et anco con satisfatione; et se pure ci è qualche cosa, Sua Maestà

<sup>1</sup> Cette pièce n'est pas au dossier.

la sa si bene incoprire et dissimulare che estrinsecamente non aparisce segno di mala satisfatione et tutto quel che ci è di male si atribuisce al brio de la gioventù di Sua Eccellenza et non a nessuno altro contrario senso. Et questo è quanto sin' a hora posso scrivere di questa materia, et fra brevi giorni si chiarira ogni dubbio, et Vostra Altezza sara cavata di fastidio che hormai ne saria tempo, et non basta pazienza a soffrire la lunghezza delle resolutioni di questa Corte.

Il negotio dell' Assenso è risoluto, come ho scritto à Vostra Altezza con le precedente, et in Madril s'ha da fare l'espeditioe del privilegio, della quale lascero la cura al cavalliere Biondo, et a Samaniego, perche di qua non occorre farci altra manifatturà.

Intorno al particolare del Cardinal Farnese non ho che dir di piu di quello che ho scritto con le precedenti, et pare che di qua gli emuli di detto Cardinal Farnese stiano adormantati, ma vanno facendo in Francia mali ofitii, per quanto mi scrive il Cardinal Granvela, il quale in vero si porta egregiamente et è un buono amico al Cardinal Farnese; et la medesima buona volontà trovo in Don Giovanni Idiaquez, che è qui de le cose di stato il factotum et è necessario sapere se le conservare et io fo in questo la mia parte, ma non so se gli altri corrispondino.

Ho parlato con Don Giovanni Idiaquez et con il presidente di Fiandra piu volte dei meriti del Conte di Mansfelt, et del desiderio che ha Vostra Altezza che questo buon cavalliere sia accarezzato da Sua Maestà et riconosciuto il buon servitio che ha fatto et fa. Questi Ministri m'hanno risporto che il Conte non scrive mai a Sua Maestà, che lei non gli risponda sempre gratiosissimamente et che da non molto tempo in qua Sua Maestà gli ha dato dua volte aiuto di costa di buona somma di danari, et una tappezzeria che domando ci fu anco concessa; et come Sua Maestà torni a Madril pigliera resolutione sopra le sue pretensioni, et dove potra gratificarlo, non lascera di farlo, ma qui dicano che è difficil cosa il contentarlo. Con tutto cio io non mancherò di reiterar questi oflitii et con Sua Maestà et con i Ministri con ogni occasione, et del seguito darò avviso a Vostra Altezza.

Il figliolo di Madama Darimbergh sono piu giorni che parti di qua et fu fatto da Sua Maestà gentilhommo della bocca, et io l'ultima volta che parlai à Sua Maestà raccomandai caldamente in nome di Vostra Altezza gli interessi di detta Madama et di casa sua, et lo farò di nuovo.

La Serenissima Imperatrice alli xiii del presente arrivò con 40 galcre in Colibre con tempestà et molto travagliata del mare. Et pero s'era Sua Maesta disbarcata con proposito di venirsene a Barzelona per terra, ne qui di poi s'è intesa altra nuova.

Sua Maesta (Iddio ringratiato) gode molta salute, ne sin a hora si ragiona del suo ritorno in Castiglia. L'Impresa dell' Isole Terzere ribelle si farà di proposito et il Marchese Santa Croce sara il generale, et gia si vanno apprestando vaselli; et nel resto qui le cose passano quietamente, et Sua Maestà va dispachando molti negotii di questo Regnio et il



Cardinale Arciduca entra ne consigli, et si va instruendo per restar qui al Governo del Regnio. Che è quanto posso dire à Vostra Altezza et con darle il buon Natale, resto humilmente baciandole le serenissime mani.

## LI.

## TRADUCTION.

Sérénissime madame, etc.

Je vous ai écrit le 18 du courant. En réponse aux lettres de Votre Altesse des 6 et 17 du mois dernier, lesquelles j'ai reçues en même temps le 20 de ce mois, je dirai qu'on n'a pas encore fait connaître cette résolution tant désirée, mais qu'on s'occupe de la mettre par écrit. Je suis porté à croire que dans quelques jours l'on dépêchera un courrier exprès à Votre Altesse et à Son Excellence. On me dira aussi ce qui en est, et je saurai alors quoi répondre. Mais, que Votre Altesse le sache, je n'ai, quant à moi, rien négligé pour instruire Sa Majesté de la vérité, lui faire comprendre ses véritables intérêts et connaître ce qui importe au repos et à la santé de Votre Altesse. J'enverrai à Votre Altesse copie de ce que j'ai encore représenté par écrit à Sa Majesté. Je l'ai fait d'après le conseil et l'ordre du seigneur don Juan Idiaquez. Il m'a assuré que le dit écrit ne serait vu de personne autre que Sa Majesté, et Celle-ci, en le recevant, m'a accordé cette faveur, que, pour plus de sûreté, j'avais cherché à obtenir. En outre j'ai demandé qu'on me restituât l'écrit. Tout a été observé de point en point. Sa Majesté, si je suis bien informé, a lu mon mémoire et l'a très bien examiné. Au bout de deux jours, Elle me l'a fait remettre, cacheté de la main du dit don Juan Idiaquez. Le Roi a donc pris connaissance de toutes les raisons développées dans ma note. Je n'aurais pas obtenu le même résultat en les lui soumettant de vive voix. Si j'ai en cela outrepassé les ordres de Votre Altesse, j'aime néanmoins à croire qu'Elle voudra bien m'excuser. Le conseil d'un Ministre comme le seigneur don Juan Idiaquez et sa promesse de me rendre mon mémoire, m'obligeaient en quelque sorte à agir comme j'ai agi. Je l'ai fait d'autant plus que je savais combien il était nécessaire, pour détromper Sa Majesté et gagner le procès de Votre Altesse, de bien mettre dans l'esprit du Roi les raisons invoquées par Votre Altesse. Et je n'y aurais pas réussi sans les lui exposer par écrit. Il fallait qu'il pût les considérer, les apprécier à loisir, comme Il l'a fait, je le sais. Et, grâce à cela, Sa Majesté reste complètement satisfaite de Votre Altesse, comme on pouvait l'espérer du reste de sa grande bonté. Au surplus, j'ai cherché, autant que je le pouvais, de vive voix et par écrit, à excuser et à couvrir le seigneur Prince (de Parme). Il paraît que Sa Majesté, malgré tout ce qui s'est passé, ne garde pas rancune à Son Excellence et reste même satisfaite de la conduite du Prince. Si le Roi conserve encore quelques préventions par devers lui, il les dissimule parfaitement, et ne laisse rien paraître au dehors de son déplaisir. Tout le mal est attribué à la fougue juvénile de Son Excellence et nullement à des

accès quelconque de mauvaise volonté. C'est tout ce que je puis mander pour le moment à ce sujet. Dans quelques jours tous les doutes seront éclaircis et Votre Altesse sera délivrée de ses ennuis. Il en est temps du reste; car il faut plus que de la patience pour supporter la lenteur mise par cette Cour à faire connaître sa résolution.

L'affaire de l'*Assentiment* est résolue, comme je l'ai écrit à Votre Altesse dans mes précédentes. C'est à Madrid que l'on doit faire l'expédition du *Privilège*; d'ici (de Lisbonne) nous ne pouvons qu'informer Votre Altesse du règlement de la chose.

Pour ce qui concerne le Cardinal Farnèse en particulier, je ne puis rien dire de plus que ce que j'ai mandé dans mes lettres antérieures. Il semble qu'ici les adversaires du Cardinal s'endorment, mais en France ils lui font du tort, à ce que m'écrit le Cardinal de Granvelle. Celui-ci se porte à merveille et est un ami du Cardinal Farnèse. Je rencontre la même bienveillance pour le Cardinal Farnèse chez don Juan Idiaquez, qui est ici le factotum (du Roi) pour les affaires d'Etat. Il importe de se le conserver. Je m'y applique pour ma part, mais je ne sais si les autres en font autant.

J'ai parlé plusieurs fois avec don Juan Idiaquez et le Président du Conseil de Flandre des mérites du Comte de Mansfelt et du désir manifesté par Votre Altesse de voir Sa Majesté favoriser ce brave gentilhomme et reconnaître les bons services qu'il a rendus et rend. Ces Ministres m'ont répondu que le Comte n'écrit jamais à Sa Majesté qu'il ne lui soit toujours répondu très gracieusement. Il n'y a pas longtemps que le Roi l'a gratifié à deux reprises d'une bonne somme d'argent. A la demande du Comte, il lui a même été fait don d'une tapisserie. A son retour à Madrid Sa Majesté prendra une résolution touchant la requête du susdit Seigneur. Elle ne laissera pas de le favoriser partout où Elle pourra le faire. Mais l'on dit ici qu'il est malaisé de contenter le Comte de Mansfelt. En somme, je ne manquerai pas de faire à l'occasion tout mon possible auprès du Roi et des Ministres, et je communiquerai à Votre Altesse le résultat de mes démarches.

Il y a quelques jours seulement que le fils de Madame d'Aremberg est parti d'ici. Sa Majesté l'a nommé gentilhomme de la bouche. Quant à moi, la dernière fois que j'ai eu une audience de Sa Majesté, je lui ai recommandé chaleureusement, au nom de Votre Altesse, les intérêts de la dite dame et de sa maison. Je renouvelerai mes instances à l'occasion.

La Sérénissime Impératrice est arrivée le 13 du courant avec quarante galères à Collioures, après avoir essuyé une tempête et beaucoup souffert en mer. C'est dans doute pour cela que Sa Majesté aura débarqué, dans le dessein d'aller à Barcelone par terre. Ici l'on n'en a rien appris de nouveau depuis lors.

Le Roi, Dieu merci, jouit d'une excellente santé. On ne parle pas encore de son retour en Castille. L'expédition contre les rebelles des Iles Tercères se fera en temps voulu. Le marquis de Santa Cruz en aura le commandement. Déjà l'on arme des vaisseaux. Au reste, tout est tranquille ici et Sa Majesté dépêche beaucoup d'affaires de ce pays. Le Cardinal Archiduc assiste au Conseil et se prépare pour reprendre le gouvernement du Portugal. C'est tout ce que je puis dire à Votre Altesse.

---

## SUPPLÉMENT A L'APPENDICE.

---

### NÉGOCIATIONS DIPLOMATIQUES AVEC LA SUISSE.

---

#### I.

#### MAXIMILIEN DE BERGHES <sup>1</sup> A MARGUERITE D'AUTRICHE.

(Archives départementales à Lille, portefeuille 36, de la Chambre des comptes.)

---

Augsbourg, le 21 octobre 1518.

Madame, ensuivant l'ordonnance et commandement du Roy et de vous, je me suys tiré vers Ulm, là où j'ay trouvé lettres de l'Empereur de venir à Ausbourg, et luy faire savoir mon arrivé et attendre là ce que plus avant il me ordonneroit. Ce que j'ay fait, et arrivay en ceste ville samedi dernier au soir, et incontinent ay adverti Sa Majesté par la poste de ma venue, luy suppliant que son plaisir fuisse de moy donner briefve audience et expédition, comme Sa Majesté cognoit la haste de l'affaire. Parquoy, Madame, j'atens ladite responce et de ce que plaira à Sa Majesté moy ordonner; tousjours vous en advertiray à diligence.

<sup>1</sup> Maximilien de Berghes, S<sup>r</sup> de Zevenbergen, de Noordloos et de Heemskerk, fils de Corneille, fut chargé de plusieurs missions diplomatiques. Il a été nommé par Charles-Quint, chevalier de l'ordre de la Toison d'or. En 1518, il fut envoyé en Allemagne à la demande de l'empereur Maximilien, et obtint une mission en Suisse, dont il s'acquitta avec succès. (Voy. GACHARD, *Rapport sur les Archives de Lille*, pp. 13-14.)

J'ay ossy trouvé les lettres, instruction et pouvoir qu'il a pleu au Roy moy envoyer et treuve que ledit pouvoir encores se réfère à mes instructions. Ce que j'avoy requis au Roy qu'il fust osté, affin que ne fuisse constrainct de monstrier mes instructions, èsquelles y a aucuns poins que ne serviroient de riens estre veuz : et par vertu de mon pouvoir, se quelque ung le désiroit, me conviendrait monstrier icelles instructions : je ne puis ymaginez à quelle cause l'on fait difficulté de oster ceste clause. Car se le pouvoir estoit sans ceste clause, j'ay mes instructions, lesquelles je n'espère jamais excéder, et n'en doit l'on de cela avoir nulle paour.

Madame, j'ay pareillement receu unes voz lettres par lesquelles me ordonnez de haster mon allée vers les Zwüsses, à cause de certaines nouvelles que avez eu du Cardinal de Syon <sup>1</sup>. Madame, mais que je soye despéchié de l'Empereur, je feray tousjours mon extrême diligence.

J'ay trouvé icy Fillinger et Renner <sup>2</sup>, lesquelz me disent que se ce n'est par le moyen de l'Empereur, que le Roy viendra bien mal à son intent des Zwüsses. Le baron de Savoye est là, qui a train de cl. chevaux et le vice conte Galeace, qui fondent argent à forche et donnent tousjours à disner et souper aux commissaires de tous les kantons.

Madame, je suys bien mal esquipé et traictié pour faire le pareil, dont les Zwüsses sont desjà entrez en accoustumance. Il est bien vray que j'ay pour instruction de promectre jusques à xv<sup>e</sup> livres. Ce que est oltant que riens : car ilz sont des gens de Saint-Thomas : ilz ne croyent s'ilz ne le sentent en la main. Parquoy, Madame, à vostre correction, me semble que ce seroit bien fait d'en bien instruire et advertir le Roy, affin que se il a l'affaire à cœur pour ung petit que on ne gaste tout l'affaire. Quant à moy, mon voyage m'a desjà cousté plus de 11<sup>m</sup> florins à moy accoustrer et esquiper pour faire honneur à mon maistre; et me fault, à ce que je treuve ce pays, despendre du mien par mois outre mon ordinaire plus de 11<sup>e</sup> livres; car tout le monde crie après le Roy mon maistre en ce pays, et me font sy grand foule et despens que jamés n'eusse creu : ce que ne puis laisser, pour l'honneur de mon maistre, ainsy que ses affaires vont icy, comme lesdits Fillinger, Renner et autres vous en pourront bien advertir.

Madame, je vous ay promis de servir en ce voyage troix mois dont desjà en sont près de syx sepmaines passez, et n'ay fait mon compte ne ma provision, ne pardecà ne à ma maison, que ledit terme, dont, Madame, volentiers de bonne heure vous advertis; car

<sup>1</sup> Mathieu Shinner, Suisse, un des diplomates les plus distingués du XVI<sup>e</sup> siècle. Dévoué à l'Empereur et au Pape, il remplit dans sa patrie un rôle très important, à propos des affaires publiques de son pays. Il était évêque de Syon, fut nommé cardinal du titre de Sainte-Palentine et évêque de Novare, en 1511, et mourut en septembre 1522.

<sup>2</sup> Fillinger et Renner, secrétaires de l'Empereur, étaient en correspondances avec le S<sup>r</sup> de Chièvres, au sujet de l'élection de Charles-Quint au trône impérial. (Voy. MONE, *Anzeiger* de 1836.)

ainsy comme je me trouve icy, et encores sera la despence plus grande en Zwüsse. Comme je voye, il me faudroit destruire, et j'ay desjà assez servy à mes despens sans moy par destruyre. Ce que espère que ne voudriez, dont vous prie très humblement en vouloir advertir le Roy, affin que en temps il y pourvoye. Le Roy avoit escript à vous, Madame, et à ceulx des finances du Pays-Bas de moy bien appointier, et de ordinaire, comme extraordinaire. Vous savez comme on a marchandé de l'ordinaire et de l'extraordinaire qu'il n'est point icy petit; l'on n'en a point fait de mention droitement, si comme l'on désirast ma destruction. Madame, vous m'avez promis en parole de Princesse de moy assister et point laisser destruire : je vous prie le vouloir monstrier par effect, comme ma totale confidence et espoir est en vous.

Madame, de tout ce que vous a pleu moy donner charge par instruction et autrement vous en feray responce, ayant parlé à Sa Majesté Impériale et m'y employeray léalement comme vostre bon serviteur.

---

## II.

MAXIMILIEN DE BERGHES AU CARDINAL LANG, ÉVÊQUE DE GURCK, A CYPRIEN  
SERANTIN, JACOB WILLINGER ET HANS ROMEL, CONSILLERS DU ROI.

(Archives départementales à Lille, portefeuille 36, de la Chambre des comptes.)

---

Zurich, le 15 mai 1519.

Je vous advertis que, lundi passé de bonne heure, me suis trouvé en ceste ville, là où encoires Messeigneurs des Lighes n'estoient trestous arrivez, et suis demouré besoignant avec Messeigneurs mes collèges (*sic*) aux affaires des demandeurs et créditeurs, qui sont en un grant nombre, jusques au jour de hier après disner tart, auquel Messeigneurs des Lighes nous ont donné nostre responce, comme verrez de mot à autre par le billet cy enclos signé par la lettre A. Et par icelluy entendrez comment, après m'avoir tenu et mener longement, ilz veullent observer la lighe héréditaire des maisons d'Austriche et de Bourgoigne, sans entrer en plus estroicte amitié, et n'entendent d'accorder les deux points que leur avons demandé et proposé aux précédentes journées.

Par advis de Monseigneur le Cardinal de Sion et de Messeigneurs mes collèges, j'ay répliqué à Messeigneurs les cantons, ainsi que verrez par le billet icy encloz ainsi signé B, laquelle réplique ilz ont demandé par escript pour la monstrier à leurs supé-

rieurs et en faire bon rapport, et d'icelluy ont prins journée pour respondre l'Assention de Nostre Seigneur, que scra le 11<sup>e</sup> de juing, et se tiendra en ceste ville.

Nous avons volentiers proposé les deux articles de plus estroicte amityé et alliance et demandé de tous les cantons pover de louer piétons. Sur quoy nous responderont à la journée susdite. Ce que nous a samblé estre de nécessité, tant pour entretenir ces gens en pratique, que aussi à cause que les François besoignent icy nuyt et jour, et donnent argent par force, tant aux cantons que à personnes particulières; car ne me doute que autrement je eusse obtenir (*sic*) mon désir; car avesmes six cantons bon pour nous; mais les autres l'ont emporté; de sorte que pour le présent n'avons peu obtenir autre responce, et en conclusion sont généralement délibérés de point leesser lever des piétons ne au Roy, nostre maistre, ne au Roy de France, et quicunque des deux parties les subornera le déclairent leur ennemy.

Messeigneurs, après avoir répliqué, ay tenu communication avec les six cantons estant bons pour nous, assavoir Zurich.....<sup>1</sup>, Underwalden, Schafhausen et Basel, lesquelz m'ont ouvertement dit que se le Roy de France, pendant ladite journée, veult faire quelque force à la nation d'Allemagne ou empeschier la franche élection, se demandons leurs piétons ou les villes impériales, ou aultres membres de l'Empire, qu'il nous les laisseront suivre et nous assisteront sans avoir regardt aux aultres, et que de ce ne feront aucune faulte.

Messeigneurs, puisque n'ay peu avoir autre chose, il m'a faillu prendre cela de Messeigneurs icy, comme Saint Paule print des Grecs, c'est assavoir ce qu'il pover: et me samble qu'il n'y a pas grant mal, jaçoit que présentement ne nous accordent susdits deux articles, ne pareillement lever piétons; car j'estoye aussi bien impourveu et mal furny pour lever lesdits piétons. Et puisqu'ilz disent qu'ilz veulleut bien et léalment garder la lighe héréditaire, dont aussi vous envoye la copie signé par la lettre C, et qu'ilz ne entendent d'accepter plus estroicte amityé, le Roy retiendra son argent, tant des pensions générales et publiques que espéciales et secrètes, qui montent à la somme de xxv ou xxvi<sup>m</sup> florins d'or par an, et pourront tenir lesdits Suyches en suspence jusques passé l'élection, qu'ilz ne feront assistance aux François, et après l'élection, au nom du Roy nostre maistre, au plaisir de Dieu. Je croy qu'ilz seront tout ayse d'accepter lesdits deux articles et davantaige s'il plaist au Roy.

Messeigneurs, je n'ay pour ceste fois peu autrement besoingner que ne vécs par cestes et les copies cy encloses, pour les grandes pratiques du Pape et des François, qui ne tendent à aultre chose, synon que en cas que le Roy de France ne puisse obtenir l'Empire, de promouvoir ung tiers. Ce qu'est aussi entièrement l'intencion de Messieurs les Suyches; car ilz craignent la puissance des deux Roys. Toutefois à mon

<sup>1</sup> Partie effacée par l'humidité.

advis les Suyches demoureront neutres ; mais sans faulte s'ilz ne pevent obtenir ung tiers, ilz désirent le Roy nostre maistre trop plus que le Roy de France ; car ne le veulent endurer.

Messeigneurs, j'ay de tout cecy adverty le Roy en passant pardevers Monseigneur de Chierves et du chancelier à Montpellier, affin qu'ilz sachent selon ce mieulx se conduire et parcelllement vous aultres, Messeigneurs, advisés de retenir tant plus des piétons de la lighe de Schwaben pour la garde et tuicion de Messeigneurs les électeurs, qui ne soient destourbés en leur franche élection, comme la matière le requiert ; car ne se fault que bien à point fier de Messeigneurs ycy.

Selon la conclusion qu'avons prinse ensemble à Ausbourg, me parte demain tirant à Constance et de là à Symmeringhe, Rottinghen et le droit chemin vers Esselinghen, ayant espoir vous là trouver pour par ensemble conclure et regarder ce que sera de faire.

Je vous pry de m'advertyr par le chemin susdit s'il y avoit quelque changement en vostre affaire, affin que ne perde le temps et ma peine.

Le secrétaire Hacquer demeurera icy avec une poste, pour tousjours nous advertir des nouvelles que surviendront en ce quartier, desquelles il sera tousjours adverty des amis qu'avons pardecà.

Quant aux créditeurs et demandeurs, nous les avons contenté à la raison, et aux desraisonnables avons présenté la justice, selon le teneur de la lighe héréditaire. Dont Messeigneurs d'Ysbrouck et d'Enghesheim en ont tenu compte et en recueillé les lettres vielles et acquises, comme il appartient, et en ont tenu registre dont j'ay le double. Et espérons tellement avoir besoigné que de ceste part n'advindra aucun dangier aux subjectz du Roy, comme à ma venue plus à plein entendrez.

Touchant les pensions particulières, nous avons osté toustez les vielles et ne avons promis des nouvelles, sinon en cas que Messeigneurs les Suyches accordent les deux articles à eulx proposés.

Messeigneurs, et principalement vous, maistre Hans Renner, je vous requiers que, comme m'avez proumis, veuillez par les postes envoyer à Madame le double de ces lettres, avec les billetz encloz, affin que pour le bien et .....<sup>1</sup> matière, ilz puissent estre pardelà adverty de tout .....<sup>1</sup>, en ce ne faictes faulte, aucun délay ains .....<sup>1</sup> incontinent.

Le remanant entendrés quant seray vers vous, à l'ayde de Dieu, auquel je pry nous donner grâce et diligence de bien parservir nostre maistre, de façon qu'il parviegne à son intente, car le temps approche fort.

<sup>1</sup> Parties effacées par l'humidité.

J'apporteray avec moy la copie de la lighe héréditaire se ne l'avez auprès de vous; car je n'ay le loysir la faire copier.

Je mettray des postes d'icy à Esselinghen, affin que j'ay tousjours nouvelles des Suyches, et faictes vous des aultres postes comme vous l'entendés.

---

### III.

#### LES MEMBRES DU CANTON DE BERNE A CEUX DU CANTON DE LUCERNE.

(Archives de l'audience.)

---

Berne, vers 1578.

Messieurs, Comme à ceste dernière diette tenu à Baden, nous avons entendu comme les députez du Roy d'Espagne, comme aussi du gouverneur et de la court du pays et conté de Bourgongne ont de rechiefz, selon la louable lighe et alliance, demandé estre deffendu et préservez de l'emprinse du duc d'Alençon, frère du Roy de France, lequel se délibéroit de entrer oudict conté; or noz légatz nous ayans adverti de bouche de la consultation, aussy de ce qui auroit esté traicté et arrêté de ce que dessus par les Mess<sup>rs</sup> des cantons accoustumez; voulans tous sçavoir, sans plus, si en cas que ledict conté de Bourgongne eust besoing d'ayde et secours, le demandant si leur voudrions donner ou non. Ce que n'avons voulu accorder que préalablement vous en eussions advertiz pour en résoldre avec vous; vous prians de vouloir entendre que l'ancienne coustume a tousjours esté que premièrement l'on se travaillast de rompre telles entreprinses et desseings amyablement, joint qu'à ceste dicte dernière diette tenue à Baden, ces moyens ont esté treuvez fort bons, comme n'estant seulement raison, ains que l'on a expérimenté avoir rapporter de grans biens, ayant esté à ce respect mis en avant d'envoyer de la part des trêze cantons ung ambassadeur vers ledict Duc d'Alençon pour luy remonstrer diligemment et le prier de désister de son entreprinse, ne molestant ledict conté de Bourgongne de ses gens de guerre, avec protestation et remonstrance de vouloir (en cas qu'il poursuyvit d'avantage) tenir l'alliance amyable qu'avons avec ledict conté; espérant que ce moyen ayant lieu, gardera ledict conté de pàtyr foule que ce soit. Or, le prédiet Duc d'Alençon ne faisant compte de cest amyable advisement, ains poursuyvant son desseing pendant l'intercession des susdicts ambassadeurs nostres, estant le conté contrainct de nous demander le droict d'alliance, ne desdirons point la pluspart de vous aultres noz bien aymez confédérez, qui voudrez leur donner ayde et assistance, toutes



fois aux fraiz du pays, après avoir fait capitaine : comme le soldat, capitaines et officiers seront traictez, ne tirans toutes fois ce qu'en ferons en conséquence; ains selon que l'avons dict cysdessus, nous inciant à ce le légat du Roy de France, lequel, à la susdicte diette, nous a fait entendre tant de bouche que par escript qu'il n'adhéroit, ny advouhoit en façon que ce fust son frère, mesme qu'il luy estoit contraire, ne s'accordant avec luy; protestant toutes fois que en cas que ledict Roy de France, ou pour soy, ou pour son frère, print le fait en main, serons libres, pouvans faire ce que bon nous semblera, assçavoir de le faire et laisser.

---

 IV.

## RAPPORT AU DUC D'ALENÇON PAR SON AMBASSADEUR EN SUISSE.

 (Archives du royaume.)
 

---

Sans date vers 1578.

Premièrement l'estat, auquel j'ay trouvé le pays des Ligues, est que les cinq quantons, que l'on appelle les petits quantons, assavoir : Lucerne, Ury, Stinez <sup>1</sup>, Zouge et Wildervard <sup>2</sup>, avecq les quantons de Fribourg, tous six catholicques, ont fait une alliance offensive et deffensive avecq Mons<sup>r</sup> de Savoye, avecq ceste clause toutesfois qu'elle ne pourroit préjudicier à l'alliance de France. Et fut ceste alliance jurée environ le temps que j'entrat au peys.

Ccste ligue n'a pas esté approuvée des aultres sept quantons, mesmes des quatres protestans Zurich, Berne, Chaffuse et Bade, qui sont en opinion que cela se fait contre eux, tellement qu'ayant fais ce qu'ilz ont pehu pour la rompre, et n'en ayant pehu venir à bout, il semble qu'ilz seront bien aysées de se fourtiffier de leur part.

Quant à la conté, j'eust nouvelles à Lyon que le S<sup>r</sup> de Montfort avoit retiré toutes ses troupes, et me furent les nouvelles mesmes confirmées à Genesve par lettres dudict S<sup>r</sup> de Montfort, qui me prioit de retarder mon voyage de quelques jours, afin que plus aysément il puisse exécuter quelque entreprinse qu'il avoit. Ce que me fit reculer jusques à deux postes près de Lyon, pour mieulx savoir ce qu'en estoit, et quel advantage il pouvoit espérer de mon retardement. Et voyant qu'il n'y avoit pas grande apparence au séjour qu'il vouloit que je fisse, je passa outre.

<sup>1</sup> Lisez : Schweitz.

<sup>2</sup> Lisez : Unterwalden.

Dès le commencement que la guerre commença en la conté, les petitz quantons envoyèrent offrir secours aux Contois, sans avoir comunicqué leurs desseings aux aultres quantons, qui le treuvent fort mauvais.

Cela enardiat lesdicts quantons à faire une diète des treize quantons, pour leur demander levée de quinze mil hommes pour leur deffence. Et estoit faite ceste diette quant j'arrivat à Berne.

En ceste diette fut débatu de l'aliance héréditaire des Suysses avec la maison d'Austrie et de celle qu'ilz ont à la conté de Bourgongne, dont mesmes ilz ont quelques partions, quoy qu'icelle ne soit pas grande; et encoures que ladicte alliance de Bourgongne ne porte que d'avoir bon et fidel esgard sur eulx, si est-ce qu'ilz vouloient estendre cela à une ligue deffensive. Et si disoient par ce moien estre en la protection desdicts Seigneurs des Ligues. Ce que ne fut pas accordé; mais leur demande et proposition prinses par mémoires de tous les ambassadeurs, fut ordonné qu'ilz yroient vers le Roy et Monseigneur, pour savoir si ceulx qui estoient entrez ou conté estoient avouhéz ou non. Leur fut promis que quant les Contois demanderoient une diette pour avoir responce des voluntez des supérieurs, l'on la leur accorderoit soubdainement.

J'ay présenté les lettres de Monseigneur à Berne, Zurich, Soleure et Luerne, à tous, lesquels ayantz esté ouys, j'ay heu une mesme responce qu'ilz remercioyent très humblement Son Altèze de sa bonne volonté devers eulx; que de leur part ilz ne manqueroient jamais à l'amitié et alliance qu'ilz ont heu si heureusement avec les Roys de France, et à toutes les occasions faire playsir, honneur et service à Mons<sup>r</sup>, mais que cest affaire qui se presentoit à la conté estoit de telle importance, qu'ilz n'en pouvoient résoldre sans le comung advis des aultres quantons. Le mesme fut respondu à ung de mes gens que j'envoyat à Fribourg, n'y pouvant aller pour une diète que pressoient les Contois, qui leur estoit accordée à Bade, le xiiii<sup>e</sup> de novembre, qui estoit prouche.

En ceste diette, outre les premières propositions, secours par alliance qu'ilz prétendoient avoir avecq les S<sup>rs</sup> des ligues, l'ambassadeur de la conté incistat fort que je ne fusse poinct ouy, puisque la diette se tenoit à ses despens. Ce qu'il ne peult obtenir.

Il mit davantaige toutes les callumpnies qu'il peult, tant de Monseigneur, que de la nation française; que Son Altèze n'avoit aucune occasion de s'attaquer à la conté; qu'il ne pouvoit rien prétendre, s'il ne vouloit par là se faire chemin à sa grandeur, aux despens mesmes desdicts S<sup>rs</sup> des Ligues.

Que les François estoient brouillions et remuantz, à qui les doibs démangeoient tousjours, et que, d'une entreprinse, ilz en faisoient naistre une aultre; concluans par là que la voisinance n'estoit pas à faire ausdicts S<sup>rs</sup> des Ligues; et n'ont pas seulement proposé cela en la diette de Bade, mais aussi l'ont fait courre le plus qu'ilz ont pehu par le peys.

Ce que ne peult garder que je ne fusse ouy en l'assemblée des treize quantons, où j'ay respondu à toutes les objections des Contois et aux disputes des obligations qu'ilz pré-

tendoient que Mess<sup>rs</sup> des Ligues heussent de le secourir; et leurs ay baillé ma responce par escript, sur laquelle, ayantz disputé longtems et par plusieurs fois, ilz m'ont fait responce par l'ung des ambassadeurs de Zurich, accompagné de ceulx de Berne, Lucerne et quelques aultres, qu'ilz estoient en substance de supplier Monseigneur qu'il se déportât, pour ce coup, de ceste entreprinse, que pourroit appourter de grandes incomoditez à leurs peys, et là tourner ailleurs, où ilz promectent de luy ayder et faire service, comme il se pourra veoir parce qu'ilz m'en ont baillé par escript, encoures qu'il y aye quelques mots déguysés.

Ils ont prins en leurs mémoires les propositions que leurs ont estées faittes pour les pourter à leurs supérieurs et leur comunicquer, comme ilz ont de costume, et encoures qu'une bonne partie de quantons alliez de nouveaul à Mons<sup>r</sup> de Savoye heussent bien délibérer d'accorder à la levée de huit mil hommes qu'ilz demandoient; si n'en a-il rien esté accordé; mais bien je pence qu'ilz enverront vers Monseigneur quelques ambassadeurs, pour le prier de se porter de son entreprinse sur la conté, lesquels gaignans par quelques présens pourroient bien servir en tout ce en quoy Monseig<sup>r</sup> aura besoing de ses gens là.

Au reste, si Mons<sup>r</sup> juge, pour le bien de ses affaires, il faille oster la conté des mains des Espagnolz, il y aura de beaux moiens d'en venir à bout, gaignant avant de commencer la volonté des quantons mutains par quelque argent et promesses de prouffit et part aux aultres.

Le plus expédient moien pour y éviter seroit que Monseigneur persistat, à ayd à Mons<sup>r</sup> le prince d'Orange, prier les S<sup>rs</sup> des Ligues, puis que les Contois se veullent ouvrir soubz leur faveur, qu'ilz soient moiens que son bien, qu'il n'y est détenu injustement en la conté, luy soit rendu: ce que la pluspart solliciteront voluntiers; et en cas que les Contois en fassent reffus, ce sera ung moien de mettre les Suysses contre eulx, qui rendra la conqueste du peys bien facile.

Dadventaige seroit bon de se saisir premièrement de Besanson, qui est ville impérialle, et entre belle assiette de guerre, pour tenir la conté en subjection; et sera aysé de la prendre par le moien de ceulx de la ville mesmes, s'il plait à Monseigneur leur promettre de les maintenir en leur franchises et principalement en liberté de consience.

Ceste ville, comme j'ay dit, est très-propre pour tenir la conté bridée, et n'at rien de commung avecq les Suysses, ny alliances quelconques, ains est impérialle et en la protection du Roy d'Espagne; de sorte qu'il ne fault point creindre que les Suysses se arment pour l'oster à Monseigneur quant il l'aura prinse; et le moins qu'elle puisse appourter de prouffit, est qu'elle rendra la conté presque inutile à l'Espagnol. Et ayant ung tel pied dans le peys, plus aysément les Suysses consentiront à la conqueste de la conté premièrement qu'ilz y ayent part.

Quant à ce qu'il a pleu à Monseigneur me commander de regarder s'il y auroit moien d'entrer en quelque alliance avec les Suysses, j'en ay communicqué avec les principaulx,

et ne doute point que si Sa Majesté ne se bande contre, on ne puisse obtenir par moiens que mondiet S<sup>r</sup> ne soit joint avecq culx, comme avecq une continuation de l'alliance de France, pourveu qu'il y ayt quelque chose quy luy apporte ou deppende de luy, comme seroit si, ayant tiltre de chefz ou protecteur de ce Pays-Bas, ilz vouloient soubz le nom et autorité de Son Altéze entrer en alliance avec lesdicts peys des Lignes; ou si Sadicte Altéze avoit quelque chose en souverenneté, ceste alliance seroit bien grande commodité audict Peys-Bas. Car, avecq bien pehu de frais, ilz auroient une belle et forte frontière contre l'Espagnol en Italye, de ung bon et prompt secours de bonnes gens de guerre plus reiglez et de moins de coste que les raistres et plus propres pour ses peys icy, et qu'ilz ne peuvent espérer sans autorité de Son Altéze.

Semblablement aussi je tâche de veoir si Mondiet Sg<sup>r</sup> pourroit en tirer des soldarts. Ce que se pourra faire avecq argent, par permission mesmes de quelques-ungs des principaulx quantons. Et quant cela ne sera, il y a des cappitaines qui prendront le hazard et en amèneront bon nombre.

---

V.

PROPOSITION FAITE PAR LE S<sup>r</sup> DE WATTEVILLE A CEUX DE BERNE.

(Archives de l'Audience.)

. . . . . 1578.

Aiant désja esté pardevant Vos Grâces Eerhart de Wateville <sup>1</sup>, chevalier, de la part de Monsieur le gouverneur du conté de Bourgogne, pour le fait d'avoir permission de lever mil hommes de pied volontaires en voz villes, terres et seigneuries, en cas de nécessité pour la tuition et conservation dudict conté de Bourgogne contre les oppressions et invasions des gens de guerre soy disans à Monsieur d'Alançon, frère du Roy de France, et à cause que la proposition de l'ambassadeur de la Majesté du Roy d'Espagne n'a heu résolution entière à Baden, ains a esté remis à Lucerne et à présent résolue, supplie le susdict que responce luy soit donnée absolue de la volonté de Voz Grâces de si, ou de non, et ne prendre de mauvaise part si ledict S<sup>r</sup> gouverneur de Bourgogne, en cas de refus, se pourvoye allieurs à quelques cantons des Lignes, et se les subjectz de Voz Grâces y courent en bas d'aultres capitaines que du lieu, comme

<sup>1</sup> Voy. plus haut, p. 338.

Voz Grâces sçavent estre advenu souvent; car de laisser fouller le pais en tardivité de négociation, pourroit estre imputé faulte audiet S<sup>r</sup> gouverneur.

Quant au nombre desdicts mil soldatz de ceste présente levée, s'il doit estre comprins ou non aux huict milz que sont estez demander à Baden, cela gist à la discrétion de Voz Grâces.

Touchant leur paiement et traicement, sera selon conventions que seront faictes avec les aultres cantons. Toutesfois en pourvoyant la Majesté Catholique ou aiant charge de capitaines et aultres chiefs, selon l'ancienne bonne coustume des cantons des Liges et vostre, en servant et estant payé d'un prince estrangier, et ce pour prévenir et éviter rebellions, séditions et désobéissance dehues en la guerre et controversies évidentes avec émotions que pourroient résulter à très grande perte d'une armée en estant autrement pourveu que du passé, attendu que Voz Grâces ne font levées à leurs chiefz, ny par contraincte de leurs subjectz, moingz à leurs fraiz, ny missions, et ne laisse donc portant d'estre choisiz lesdicts capitaines natifs des terres et villes de Voz Grâces.

Supplie bien humblement ledict proposant que responce luy soit faicte par escript en langue françoise.

---

## VI.

### AVIS ENVOYÉ A MONSIEUR LE CONTE DE CHAMPLITTE DU XXIX<sup>e</sup> MAY 1578 DE BERNE.

(Archives de l'audience.)

---

Que Casimir à 5 mil pistolliers et 6 mil arquebousiers, et doibvent despartir à la S<sup>t</sup>-Jehan qui vient, pour Flandres, au service du duc Mathias, frère de l'Empereur, et m'avoit présenté ledict Casimir 12 enseignes de gens de pied.

Le duc Fernand a deffendu, sur peine de la vie, en tous ses pays, qu'il n'y ayt homme de tous ses subjectz, sur peine de la vye, que bouge, assemblant force pistolliers, mesme ne veult permectre à M. Polviller virer gens.

Le duc de Savoye a permis passage aux Italiens et Espagnolz, qui peuvent estre environ trois mil à pied et 15 cens chevaux.

En France le duc d'Alençon marche, et conduit M. de Bussy 21 compagnies en sa charge. Aussi le duc de Guyse fait levées de quelques gens. L'on ne peult sçavoir quel chemin vueillent prandre, encores que l'on présume que le Languedois et Daulphiné se resentra; car le visconte de Toraine s'enchemine en ses cartiers-là.

Se bruit que l'Empire veult envoyer à l'archiduc Mathias..... mille chevaux.

Casimir désiroit avoir 4 mil picquiers suisses. Mais cela n'est encores accordé, et qu'il doibt tenir le chemin de Maestrech; et sa personne ne doibt passer plus oultre, luy doibgeant demeurer ledict Mastrech pour ostage.

La royne d'Angleterre fornit 4 cens mille angelotz, oultre ce que les Estats ont inventorizé leurs vasselles, joyaux et aultres meubles précieux à faire argent.

Le conte Palantin et son frère Casimir, se sont veuz puis peu de temps, sont appointez de leurs partages, se promectans assister l'ung l'autre.

Le Roy françois a failly à beaucoup de ses desseings tant en Languedoc que ailleurs. M. Danville a pensé estre tué du capitaine de ses gardes.

Pardeça les intelligences sont fort bonnes, et ne se parle que de confirmation d'amitié, estant les intelligences fort bonnes selon les démonstrations.

*Aultre du xxviii<sup>e</sup> dudict mois.*

Le bruit est grand pardeçà, que Messieurs de Nemours et Guise ont voulu prendre Genevve, avec intelligence, et toute aultre façon. Portant ce fait grand guet et garde à Genevve, force capitaines prestz à y entrer, de quoy suis nommé pour l'ung.

Il ne se sçait à qui l'on se doibt fier, pour les praticques et dissimulations diverses que l'on use aujourd'huy. Monsieur le duc de Savoye, monstre beaucoup de bonne volonté à ce fait de Genevve, soubz ombre de mauvaises intelligences avec Monsieur de Nemours; mais l'on nous veult garder de le croire, nous admonestant du loup qui pourroit estre derrière.

L'on a sceu comme les princes chrestiens ont fait alliance contre les républicques, pour exterminer le tout; mais Dieu leur en changera la volonté.

L'on ne sçait que sera, moins que feront le duc d'Alençon avec son armée, ny Mons<sup>r</sup> de Guise, s'il n'est qu'ilz pensent que Casimir vueille retourner en France, et que les Bernois luy vueillent assister, et pour les faire demeurer en la maison, l'entreprins de Genevve dressée; mais il se pourroit donner que Casimir obtint encores 4 mille Suisses, ne craignans lesdicts Suisses pas encores tant les François, que si Casimir amenoit cinq mille bons reytres, et six mil arquebousiers avec lesdicts 4 mil Suisses qu'il ne passast en France, ou Flandres ou bien où luy plairoit.

*D'ung aultre du 30 en may 1578.*

Il est survenue la continuation de l'embassade de France, jusques à ceste prochaine St-Jehan, que l'on espère le retour de l'ambassadeur de France, et d'une notable

somme de deniers, pour appaiser les plus nécessiteux créanciers du Roy de France. Meccredy passé arrivarent les ambassadeurs des cinq cantons catholicques, qui sont allez en Valley, pour réciproquement jurer leurs confédérations.

Hier au soir, arrivant en ceste ville aux six du soir, vindrent en ceste ville environ trente soldatz des terces de Messieurs de Berne et des bailliages de Lozanne et Roman Moustier, conduictz par ung soldat françois : moy voyant ne puis moings, et que les soldatz de ce lieu se laisseroient aller et desbaucher par ce François, et que n'estoit la volonté de Madame ma maistresse, les feys venir à moy, leurs chiefz et soldatz; lequel après avoir interrogué et respondu assez confusément et néantmoins confessé qu'il estoit serviteur de Mons<sup>r</sup> de Bonnecourt, et que tant par son commandement, que celluy de M. d'Arocourt, beaul-filz dudict Bonnecourt, il avoit dict à quelques soldatz de le suyvre jusques en Lorraine, ou Montbeliard, où ilz trouveroient service, et que audict Neufchastel il leur donroit ung peu d'argent, auquel lieu pensoit trouver M. Floret, ministre dudict Montbeliard, qui leur droit plus amplement le chemin qu'ilz auroient à tenir. Surquoy, fust interrogué si ledit S<sup>r</sup> de Bonnecourt avoit quelque charge de gens, dict avoir commission de Monsieur le duc Casimir lever 4,000 hommes de pied pour se joindre à luy. Interrogué contre quel prince ou pays l'on les vouloit employé, a respondu estre pour les Estatz de Flandres. Au reste estans treuvez fort variables, se voulans excuser par mensonges manifestes, les faiz saisir au corps et ses soldatz, les détenans prisonniers à ce chasteaul, que n'a esté sans dispute, etc. Mais je rendray debvoir en ma charge, puis en adviendra ce qu'il plaira à Dieu. Ledict soldat s'est fort plain d'avoir grand haste d'aller trouver ledict S<sup>r</sup> de Bonnecourt, pour luy rendre compte de plusieurs choses, mesmes pour certains grandz affaires qu'il a à desmêler avec deux filz de millors d'Angleterre qu'estoient à Lozanne et à Genefve, que démontre qu'il y a grandes menées. Je me suis en oultre apperceu qu'il a apporté lettres à Lardier. Sur quoy Lardier doibt avoir dict que s'il n'attendoit sur une aultre faction, qu'il iroit avec eulx; mais je ne l'ay encoires sceu au vray; mais ce sera au plus brefz. Cependant auez l'advis de Mess<sup>rs</sup> des Lighes, ce qu'ilz veuillent qu'on face de leurs subjectz.

Ce soir doibs-je encores estre empesché de plus, attendant ung nombre de soldatz, à ce que l'on m'a adverty, conduict par ung jeune homme, filz d'ung apparant personnage de Berne, tellement que crains, que en ung moment ne se treuve grande quantité de soldatz sus les frontières de Montbeliard, et de Sainct Nicolas en Lorraine, où le rendez-vous doibt estre, comme dient mes prisonniers, et que M. de Bonnecourt se treuveroit désià accompagné de plus de mil hommes.

Hier matin, jour de marché en cedict lieu de Neufchastel, fut publié de main à main, que ceulx qui auroient volonté de aller en guerre, allassent à Montbeliard, où treuve-roient gens et argent pour les conduire.

Ung apparant personnage m'a dict que la Graffenière, ambassadeur ordinaire du Roy de Navarre, et prince de Condé, Bentrich, agent de Monsieur le duc Casimir, Monsieur de Clervaus venant promptement devers le Roy de Navarre, et ledict Bonnacourt, ont esté assemblez à Montbeliard; ce n'est, sans grandes entreprises.

De cecy et toutes aultres choses que viendront en ma congnoissance, désire que Monsieur le conte de Champlite soit advertys, comme tous aultres bons et affectionnez voisins, afin de les tous assurer du commandement que j'ay de Madame ma maistresse, outre la bonne affection que j'ay de contenir ceulx de son conté en repoz, et les garder de se mesler des affaires d'aultuy, ne de laisser plus aller en ses levées estrangères, comme aussi de ne permectre que personne passe par icy que puisse congnoistre, pour aller offencer les voisins; à quoy tiendrez la bonne main, encore que ne soit sans hazard de tomber en grand dispute avec ce peuple, espérant le réciproque à l'endroit de Son Excellence, et de sondict conté.

Le fait de Genevve s'en va refroidy. Cependant Mess<sup>rs</sup> de Berne prévoient à la sheurté de ladicte ville tant et le mieux qui peuvent.

Et Monsieur de Savoye, sur ces entrefaictes, désire faire vuyder son action qu'il prétend sus ledict Genevve, et crois qu'il en aye quelque commencement. Mais je doute que les François ne soient aussi habilles que d'aultres.

Il se dict que toutes ces assemblées de France ne sont que mines, et que à la fin le tout se assemblera pour donner en Lombardye, estant ce moyen, comme tiennent aulcungs, le plus assurer pour gecter la guerre intestines de France hors ses entrailles; quant à moy je n'en crois rien, et n'est impertinent se tenir sur ses gardes et donner ordre chascun en son endroit, ainsi que m'escripvez que fait Monsieur le conte de Champlite, et ne doutez que nous ne vous laisserons pas.

---

## VII.

EXTRAICT DES LETTRES DU S<sup>r</sup> DE WATTEVILLE A MONSIEUR LE CONTE  
DE CHAMPLITTE, DOIS LEAGNEY, DU XXI<sup>e</sup> DE SEPTEMBRE 1578.

(Archives de l'audience.)

---

J'ay veu au lieu de Berne l'ambassadeur de Mons<sup>r</sup> le Duc de Savoye, qui a traicté l'alliance avec les cinq cantons de luy aider à deffendre ses pais de là les Montz, pour



la vie du père et du filz, et cinq ans après le dernier vivant des deux, chose de grand service à la Majesté de nostre Roy pour le passage d'Italye des François; et suis esté assuré, par ung bon amy, que l'ambassadeur ordinaire de France, qu'est arrivé avec environ quatre cens mil escuz, de ne paier lesdicts Suisses, fust du principal arrérages ou soulde, qu'il n'eust déclaration s'ilz entendoient que, par ce traicté, le Roy de France seroit forcloz de ses justes actions qu'il avoit sur toutes les terres et païs du Duc de Savoye, tant deçà que delà les Montz. Je ne doubte pas qu'il aura la responce, de mesmes qu'ilz satisferont fort bien ce qu'ilz sont tenuz par alliance au Roy françois qu'il paye ce que leur est dehu. Ung substitut dudict ambassadeur a avancé le faict dudict Duc, disant que les Lignes ne pouvoient traicter alliance ny confédération sur le consentement dudict Roy de France, eulx ne veullans estre persuadez ny traictez par subjection ny arrogance, comme bien informez de leurs traictez de tant de fois et si souvent, que l'on les renouvelle. Avec ledict Roy françois y sont entrez pour le temps que dessus avec bien amples capitulations.

J'ay parlé à personnaige, qui a traicté et parlé pour aultres affaires avec voz ambassadeurs de France, qui m'ont diét qu'ilz se louent grandement de vostre bonne chiére en particulier, et du bon recueil et honneur qu'ilz ont receu au païs, bien enchainez et au bout l'effigie de nostre Roy et la croix de Bourgogne à l'aulture costel d'icelle.

---

### VIII.

#### L'AMBASSADEUR DU ROI DE FRANCE AUX CONSEILLERS DU CANTON DE FRIBOURG.

(Archives de l'audience.)

---

Le 28 novembre 1578.

Magnyffiques S<sup>rs</sup>, Vous aurés, à mon advis, veu ce que naguères j'escrivis de Nyons à Mess<sup>rs</sup> les ambassadeurs des 13 cantons qui estoient assemblé à Badden, et par mesmes moyen attendu ce que je donay chearge au S<sup>r</sup> Balthasar de Brisach, par truchemant du Roy, aux Lignes de leur dire de ma part. Oultre ce je feusse volentiers aller passer à Frybourg, suyvant ce que j'ay accoustumé de fayre, pour vous vysyter et présenter les affectueusses résolutions du Roy, mon maistre, avecq tout le plaisir, honneur et service que particullièrement je vous puyz jamais faire; aussy pour vous desclarer plus

amment ce que moy sembloyt sur ce dont vous estes reschergés par le ministre du Roy d'Espagne et par ses sousjects de la Franche Conté; et ce tant pour le bien de Mess<sup>rs</sup> des Ligues en général et particuliers, que pour celluy des affaires de Sa Majesté. Mais ce que l'on m'avoit dict de la contagion qui est encores en vostre ville m'en a, à mon très-grand resgret, engardé; dont il vous plaira m'en excuser, en considération de ce que Sadiete Majesté ne trouveroyt bon que, après avoir esté en lieux dangereux, je lui mandasse de mes lettres. Or, Magnyffiques S<sup>rs</sup>, vous aurés de puis deu rescevoir le double de la lettre que Mess<sup>rs</sup> les ambassadeurs, qui estoient allé à la Franche Conté, ont escript de Parys, le xi de ce mois, par laquelle vous aurés peu veoyr comme il n'est plus besoing de vous mettre en paine de ladicte Franche Conté, ayant fait Sa Majesté en sorte que mon S<sup>r</sup> le Duc d'Allençon, son frère, se desporte d'y entreprendre. Néantmoins je ne puis, Magnyffiques S<sup>rs</sup>, vous taire ny dyssimuler que Sadiete Majesté ne pourra de moins que soy douloyr grandement de ce que, sans attendre l'effect de ladicte ambassade, vous vous trouviés avoir passé outre à vous desclarer sur le contenu à la ligue héréditaire de la maison d'Aultriche plus avant que vous n'aviés ancores jamais voulu faire voire; outre ce que particulièrement vous-mesmes aviés une fois aresté avecques les treze cantons, en l'an 1568, ou mois de décembre, encores que pour lhors il y eust trop plus d'apparence de danger de ladicte Franche Conté que il n'i en seroit avoir pour le présent, et qu'il fust pour lhors question d'ung Prince qui vous estoit trop plus aliéné et moins à respecter, que ne peult estre mon S<sup>r</sup>, frère du Roy, mon maistre, vostre plus ancien et plus assuré amys, allyé et confédéré. Ce que toutesfois ne serra, s'il vous plaict prins comme si l'intention de Sa Majesté estoit de favoriser aucunement le desseing de mondiet S<sup>r</sup> en cest endroit. Car vous debvés desormais estre assés advertis de l'extrême desplaisir que, principalement pour vostre respect, elle ha heu de ce que aucuns de ses sousjects eslevez soubz le nom de Mons. son frère se sont ainci jecté dans ladicte conté, et les ouvertes démonstration qu'elle en a faictes non-seulement par estroictes deffences d'y aller, aince aussi par rigoreuses exécutions ensuyvies contre les coupables. Joint que je vous ferai apparoir, quant il vous plaira, du pouvoyr qu'elle m'a ballié de resconfirmer le traicté de la neutralité d'entre ladicte conté et la duché de Bourgogne. Mais c'est pour ce qu'il semble à Sadiete Majesté que s'est tousjours de plus en plus vous dysvertir de l'amitié et alliance que vous avés avecques elle, dont elle a tousjours fait très spécial estat. Aussi qu'il pourroit sembler à mondiet S<sup>r</sup> que ceste résolution, aussi rude et non ancores accoustumée prinse contre lui, ayt esté procuré à la suscitation de ses ministres. Ce que ne pourroit sinon enaigrir ces deux princes, dont tous ceulx qui aiment la courone de France et le repos de la Chrestienté ont plustost à dessirer la mutuelle bonne intelligence. Et si ne vois pas avecques souportation qu'il ne soit aussi bien plus à propos à Vostre Seigneurie d'attirer mondiet S<sup>r</sup> à vostre intention, par la voye de douceur, que s'il luy pouvoit

sembler d'avoir esté par vous menasés, estant cellui qu'il est, mesmement que la chose du monde que les princes oublient tousjours moins est quant ilz cuydent d'avoir esté menacé ou bravé. A quoy vostre bon plaisir sera d'avoir bon esguart et considération sellon vos accoustumés prudences, et de vouloir adviser aux moyens qu'il y aura de rabiller ce à quoi vostre dicte résolution de l'an 1568 a esté excédée, ainci que j'espère qu'il sera faict par quelques aultres cantons. De quoi il semble, Magnificques S<sup>rs</sup>, que vous avés d'aultant plus d'occasion, que d'ung costé vous pouvés reconnoistre que l'alarme vous feust ballié ung peu bien chaulde et beaucoup plus grande que la chose ne méritoit, par ce que on vous en fist entendre beaucoup plus qu'il n'y en avoit ni pouvoit avoir, et que d'aultre costé vous voies que mondiet S<sup>r</sup> se desporte gratieusement de son entreprinse, si tant est qu'il aye oncques pensé sy avant. Ce que je ne dis pas sans cause, comme il peult estre il ne viendra ung jour à propos de m'en expliquer plus amplement. Pour fin de la présente, je vous supplie de toute affection vouloir prendre le tout en bonne part et comme venant de celluy, lequel, après le service de Sa Majesté, n'ha rien de plus chier ni à cœur que le respos, le bien, la prospérité et grandeur généralement de Mess<sup>rs</sup> des Ligues, et spécialement de Voz S<sup>rs</sup>.

---

 IX.

## GÉRARD DE WATTEVILLE AU CONTE DE CHAMPLITTE.

(Archives de l'audience.)

---

 Berne, le 29 novembre 1578.

Monsieur, Ayant esté de retour Mess<sup>rs</sup> les ambassadeurs de Baden, avec advis que chascun des cantons rapporteroit sa résolution à Lucerne, au S<sup>r</sup> Pompeys, qui voudroient porter ayde et secours au conté de Bourgogne jusques à huit mille hommes, saufz Soleurre, Fribourg et Appezel, qu'ilz se sont déclarez de ce faire à déclaration, que s'entend n'estre aulcunement tenuz par la lighe héréditaire pour le mot que y est du regard singulier, sinon pour ceste fois, comme bons voisins et amys; et doit encores estre envoyé ung ambassadeur vers le Duc d'Alençon, ou à ceulx disans avoir charge de luy, comme aurez entendu par Vincent Benoit; je vous envoye icy joint la responce de de Mess<sup>rs</sup> de ceste ville qu'ilz ont envoyé à Lucerne, et une missive; et suys esté con-

seillé de plusieurs des S<sup>r</sup> et amys de attendre la responce dudict Lucerne, pour après aussi avoir une diffinitive des mil hommes par vous prétenduz, afin que, à ung besoing, vous sçachiez à quoy vous tenir. Ilz m'ont demandé si vostre intention estoit que iceulx fussent du nombre des huict mil, ou oultre iceulx. Je leur ay dict que je pensoye que cela vous seroit indifférent et à leur volonté et discrétion. Je treuve généralement tous les S<sup>r</sup> tant du petit que grand conseil et le peuple bien animé contre les François, et de bonne volonté à la conservation du conté de Bourgogne.

Pompeys a esté en grand bransle à Baden de riens faire, pour n'avoir faict apparoir d'auleune commission, pouvoir ny lettres de Sa Majesté expresse pour ce faict. Et si le faict ne fust esté urgent, cust perdu temps et argent de ceste assemblée; et m'a esté bien reproché que, à la dernière assemblée du desbonnement, il leur avoit esté force de renvoyer en ceste ville une procuracy spéciale, et demeuré sur le lieu, et aux environs huict jours sans riens faire.

Mons<sup>r</sup> de Ramboillet est repassé par ce lieu, mecredi derrier, retournant vers son maistre, et a dict à ung S<sup>r</sup> principal de ce lieu, qu'il asseuroit que son maistre ne laisseroit pas de passer oultre son entreprinse, encores que tous les cantons ne voudroient pas, et qu'ilz assistent au conté de Bourgogne. L'autre luy respondit qu'il l'assuroit de ce que tous ceulx qui s'en mesleroient pour le Duc d'Alençon, auroient les testes rompues. Portant sera requis de bien veiller qu'ilz ne se saisissent de quelque place ou lieu d'importance, nommément Besançon, et aultres sur les lizières.

J'ay parlé audict Ramboillet, en présence de Mons<sup>r</sup> l'advouhier Steyger, auquel, à l'aborder, je diz que j'estoys esbahy que nous deux estions pour ung mesme faict à Berne, que nous ne communiquions rien : il dict qu'il ne tiendrait pas à luy. Je respondiz : mal nous accorderyons-nous pour estre pour chascun ung faict contraire; que je pourchassoye la conservation du conté de Bourgogne, et luy la destruction, sans aucune juste cause et de grande conséquence à Mess<sup>rs</sup> des Lighes, et mesmes de Berne. Il dict qu'il le mettroit bien au jugement de Mess<sup>rs</sup> des Lighes. A quoy je luy respondis qu'il n'estoit temps, après avoir usé de force et d'armes, que nostre Roy n'avoit accoustumé de dissimuler tel faict. Or, notez que, ce mesme matin, il avoit présenté au conseil une lettre venant, comm'il disoit, du Prince d'Oranges, conforme à ses propoz précédens, que les Espagnolz avoient esté cause de l'effusion de sang, tant en France, que Flandres, ayans osté à plusieurs personnages leurs biens, mesmes à luy, à cause de quoy il vouloit destourber le passage, ayant en protection le Pays-Bas, priant à Mess<sup>rs</sup> de ne donner ayde, secours, ny force audict conte. Lors ledict Steyger prent le propos à moy, disant qu'il seroit raison que l'on restitua à chascun le sien, que ce sera chose louable. Je luy dis s'il me permectoit de respondre; il dict que oy, si vous, Mess<sup>rs</sup>, les roys d'Espagne et de France rendoient tout ce que ne leur venoit pas; que y en auroit de mal logez; et quant au propoz de Mons<sup>r</sup> de Ramboillet, qu'il y avoit à considérer

que leur entreprinse estoit plus oultre que de destorber le passage aux Espagnolz, actendu que le conte Sambal avec ses gens envoient esté logez environ quinze jours à deux lieues près des gens du Duc d'Alençon, et qu'ilz les avoient laissé passé pour Flandres; et pour garder le passage desdictz Espagnolz, seroit le plus court d'aller en Italye, où ilz estoient; il dict qu'il n'estoit pas temps. Ledict Ramboillet offroit grande quantité du pays à Mess<sup>rs</sup> des Lighes pour sa levée, jusques à satisfaction et payement des fraiz de la guerre. Il ne m'a esté possible d'avoir la copie et responce plustôt. Lesdicts S<sup>rs</sup> vueillent ordinairement que je leur face ma proposition en allemand par escript; et je leur requiers la responce en François.

## X.

HANNUS HEYDT AU COMTE DE CHAMPLITTE.

(Archives de l'audience.)

Fribourg, le 2 décembre 1578.

Monseigneur, Encoures que j'aye esté en ceste dernière journée de Baeden, à laquelle j'ay veu Messeigneurs des Lignes en fort bonne disposition de secourir Vostre Excellence, et comme je m'asseure, Monsieur l'escueir Benoict le vous aura fait entendre, si est-ce que je n'ay voulduz faillir d'advertir V. E. de plusieurs praticques et menées, que l'ambassadeur de France propose faire au préjudice de la Franche Comté et du Roy Catholique, pensant tant fayre, par ses substilz moyens, de rompre la bonne volenté en laquelle mesdicts S<sup>rs</sup> des Lignes sontz aujourd'huy avecq la Majesté Catholique, Vostre Excellence et gouvernement d'ycelle, comment Vostredicte Excellence pourra veoir, par une couppie d'une lettre, que ledict Sieur ambassadeur a rescripte à Messeigneurs de ceste ville, laquelle, au plus secrètement que j'ay peut, j'ay coppié pour icelle fayre veoir à Vostre Excellence, affin que icelle soy saiche tant mieulx conduyre selonc ce. Toutesfois que je prie Vostre Excellence tenir le tout en secret, affin que je ne sois descouvert, et que si après je puisse tant mieulx découvrir les affayres que se pourroyent présenter contre l'estat de Vostre Excellence : d'aillicurs, Monseigneur, je suis très ayse de ce (comment l'on dict) que les François soy soyent retirez. J'espère que celas causera le repos de vostre gouvernement. Dieu vueille qu'il n'aye de la finesse.

Néanmoins tout celas je ne laisseray de tenir tousjours prest mon corcellet, pour l'employer fidèlement et de bon cœur au service de Vostre Excellence, laquelle j'asseure seroit plus que grand dommaige, si la susdicte Majesté Catholique n'employoit pour le présent les Suyssez à son service, congnoissant la bonne volenté en laquelle lesdictz Suyssez sontz disposez et résouluz. Ladicte Majesté n'employeraz jamais son argent si à propos ny à son proffict, qu'il feroit en cest endroit, congnoissant que si lesdictz Suyssez avoyent une fois gousté la libéralité de Sadicte Majesté, facilement est il à croire que jamais ilz ne soy départeroient de son service. Laquelle chose et comment celas seroit proffitable à la Susdicte Majesté Catholique, et principalement à la Franche Comté, je le resmects à la considération et prudence de Vostre Excellence, laquelle je prie, de bon cœur, vouloir entendre le tout à la bonne part, et de croire que mon intention est bonne et que si vrayment je pouvois acheminer les choses en ung tel terme, je m'y employerois de bien bon cœur, et de tout mon pouvoir.

J'envoye aussy à Vostre Excellence ung petyt brevet extrait d'une lettre que Mons<sup>r</sup> de Mondellot az escript à l'ambassadeur du Roy de France, moy recomandant sur ce bien humblement à Vostre Excellence.

---

## XI.

### L'AVOUÉ DU PETIT ET GRAND CONSEIL DE LA VILLE ET CONSEIL DE BERNE AU COMTE DE CHAMPLITTE.

(Archives de l'audience.)

Berne, le 8 décembre 1578.

Noble généreux, hault et puissant Segneur, Mons<sup>r</sup> Dusiez nous a communiqué la responce faicte par l'Excellence de Monsieur le duc de Parme sur le faict du différent des limites, remectant la décision d'icelle au jugement arbitraire de Mess<sup>rs</sup> des Ligues, et qu'elle en avoit escript son intention à Mess<sup>rs</sup> du parlement de Dole, avec commandement de nous signifier la forme comme ceste négociation se devoit traicter; desquels néanmoins n'avons receu aucune responce. Or pour ce qu'il est requis de se résoldre et conformer touchant l'élection desdicts seigneurs arbitres, nous vous prions qu'il vous plaise nous faire entendre et déclarer plus particulièrement l'intention de Son Excel-

lence et la vostre mesme, s'il s'entend que ledict choix des seigneurs arbitres se doige faire en tous ledicts douze cantons, ou d'aucungz seulement d'entre eulx et desquelx, et quel nombre d'arbitres, aussi quelle sera leur charge, assçavoir s'ilz en doibvent juger absolument ou en traicter à l'amiable, et sur ce aussi nous dénommer ceulx que prétendez choisir pour interpositeurs, afin que de nostre part nous vous puissions de mesmes faire sçavoir nostre intention et qu'après conforme résolution mutuelle de nous, les parties, lesdicts Seigneurs juges ou arbitres soient priez d'une et d'autre part, de vouloir accepter la peine de ceste affaire, et traicter dudict différent à l'entrée de l'esté prochain.

---

## XII.

### LE ROI PHILIPPE II A FRANÇOIS DE VERGY, GOUVERNEUR DU COMTÉ DE BOURGOGNE.

(Lettres de Vergy, t. 1<sup>er</sup>, fol. 90-91.)

Madrid, le 28 février 1580.

Très-chier et féal. Nous avons receu vos lettres du vi<sup>e</sup> du mois passé et, comme vous dictes en icelles, il n'y a plus que dire quant à l'entrée que feirent auleuns François le mois d'octobre dernier au conté de Bourgogne, sinon que nous tenons à service agréable le soing que nous présupposons vous aurez tenu de dresser toute chose, de sorte que ledict pays en aye receu moindre dommaige; et convient, comme vous escripvez, en la saison présente avoir gens aux champs, et mesmes auleuns entre les troupes que se peuvent assembler, pour descouvrir de certain leurs desseings, afin de se gouverner selon ce. Et sera très à propos que de ce que vous pourrez descouvrir et advérer vous nous en donnez advertissement, et aussi au Prince de Parme, nostre très-chier nepveu, tenant avec luy toute bonne correspondance. Et encoires que les chiefz des assablées fussent incertains, comme vous dictes, sy est il apparent que l'office des S<sup>r</sup> des Lignes en leur endroit ne pourra estre sans fruyet; et mesmes sy appercevant les troupes en apparence de vouloir entrer en icelluy, vous procurez à tamps pour avoir audict conté les ambassadeurs desdicts des Lignes et leurs lettres, pour les encheminer au front desdictes troupes, pour leur déclairer (quiconeque soit le chief) de la part de leurs supérieurs, qu'ilz ne soient pour comporter que l'on oultrage ledict conté, pour

leur estre ceulx d'icelluy bons voisins et confédérez, et mesmes gaignant les voluntez desdictz ambassadeurs suisses, pour oultre ce qu'ilz diront par la charge de leursdicts supérieurs, dire quelque mot à part à aucuns desdictz troupes, comme d'eulx mesmes, pour les mettre en crainte en cas qu'ilz ne s'accomodent à l'office que se fera de la part desdictz des Liges; en quoy la dextérité de la négociation et les offices que se peuvent faire pour les tenir volontaires, pourra tousjours beaucoup servir. Comme aussy sera à propos la démonstration qu'ilz ont faict contre ceulx de Bâle pour avoir donné passage par leurs terres ausdictz François, que audict mois d'octobre passarent par ledict costé de Bourgogne; oultre que ce qu'ilz ont si volontairement accordé de, s'il fut esté besoing consentir la levée des huyet mil Suisses, fera craindre tous entrepreneurs. Et en telles négociations avecq lesdictz des Liges (puisque tous les cantons nous sont confédérez), il faut avoir regard à non s'adresser à aucuns particulièrement, de sorte que cela peult donner quelque sentement ou jalousie aux aultres, et que s'il convient faire quelque négociation prompte avecq aucuns, l'on s'adresse plustost aux plus prochains et voisins, à couleur qu'il n'y eust tamps, pour l'éminent dangier, de faire à tamps l'office envers tous les aultres; et convient singulièrement tenir grand soing de par tous offices de bonne voisinance, entretenir les plus prochains, évitant tout ce que faire se pourra toute chose que les puisse aigrir, pour les rendre à l'endroit dudict conté moins volontaires. Et à la reste nous confions que, comme vous dictes, vous tiendrez soingneulx regard de pourveoir de sorte aux places fortes et plus importantes, qu'icelles ne tombent en dangier de surprinse.

Quant à la neutralité, l'office que vous avez faict vers ceulx desdictz des Liges, ausquelz comme vous dictes en la négociation de la diette de la S<sup>t</sup>-Jehan dernière, l'on vous avoit remis sur ce point, nous semble très bien, et nous tenons pour certain, que vous aurez encoires fait solliciter lesdictz S<sup>r</sup> des Liges, afin que de leur coustel ilz sollicitent la venue de l'ambassadeur françois, puisqu'ils s'y monstrent volontaires, come désirans éviter tout mouvement près d'eulx que leur peust donner fascherie, et mesmes que ledict ambassadeur se devoit trouver devers eulx avecq pouvoir souffisant pour tout le mois d'octobre; et jusques oyres l'on n'en a nouvelle, que peult donner quelque soupçon et ombre, et du moins occasion pour devers lesdictz S<sup>r</sup> des liges faire recharge, afin que de leur coustel ils sollicitent la venue dudict ambassadeur, avecq pouvoir souffisant pour le bon effet de ceste négociation, en laquelle nous doutons que ce que l'on y a voulu entremesler de nouveau les frère et enfans advenir du Roy de France, qu'est chose nouvelle, et dont au précédent n'est faicte mention, ne nous porte préjudice, puisque vraisemblablement ilz ne voudront faire ce changement; et l'obmectant après l'avoir mis en avant, cela pourroit donner après occasion à gloses.

Nous tenons à service bien agréable ce que nous avons entendu du Cardinal de



Granvelle du debvoir, auquel vous et aultres vous estes mis pour recouvrer en prest les douze mil escuz, que vous debvriez employer pour achever de séparer les gens de cheval retournez des Pays d'Embas, afin d'éviter ultérieures foules et désordres, et nous tenons pour certain que nostrediet nepveur aura pourveu au remboursement, et à la soule de due à la garnison de Besançon, et à l'accreue de celle de Dole et Gray : auquel nostrediet nepveur il convient que vous ayez tousiours recours, estant plus voisin, et qu'avecq luy, comme il est dict dessus, vous tenez toute bonne correspondence. Il convient aussy regarder sy ladicte garnison dudict Besançon est nécessaire, pour en cas que non, ce que vous congnoistriez mieulx estant sur le lieu, en descharger ladicte cité par l'ordonnance de nostrediet nepveur, et que s'il convient l'y entretenir davantage, que l'on face icelle vivre de sorte, que lesdictz de Besançon n'ayent juste occasion de s'en plaindre, comme ilz ont faict très-fort en la court de l'Empereur. A tant, etc.

---

### XIII.

PHILIPPE II A FRANÇOIS DE VERGY, GOUVERNEUR DU COMTÉ DE BOURGOGNE.

(Lettres de Vergy, t. 1<sup>er</sup>, fol. 92-93.)

Madrid, le 1<sup>er</sup> mai 1580.

Très-chier et féal, Nous avons receu ensamble voz deux lettres des 11<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> de mars, et tenons à service très-aggréable le soing que vous avez tenu d'envoyer le S<sup>r</sup> de la Villeneuve, le conseiller Jacquinet, et l'escuyer Benoit, à la diette tenue dernièrement à Baden, pour entendre au faict du renouvellement de la neutralité d'entre nostre conté de Bourgogne (y comprinse la cité de Besançon) et le duché de Bourgoigne, viconté d'Auxonne, et le pays de Bassigny, puis que vous aviez entendu que l'ambassadeur du Roy de France estoit allé celle part, pourveu de pouvoirs nécessaires pour y entendre, et que l'on y ait sy bien besoingné que ladicte neutralité se soit renouvelée pour le tamps et terme de vingt-neuf ans, selon que nous avons veu par la copie et entendu particulièrement par celle que vous nous avez aussy envoyé, du recès de ladicte diette, ce que s'est passé en ceste négociation et la difficulté qu'a faict ledict ambassadeur François d'y comprendre le Duc d'Alençon, frère du Roy Très-Chrestien, donnant à entendre, qu'il y soit suffisamment comprins, comme subject du dict Roy Très-Chrestien. Aussy avons nous veu la remonstrance qu'a esté faicte du dommage qu'ont faict les

François au dict conté de Bourgoigne et cité de Besançon, dois quelques années, contre la teneur de la neutralité, et l'instance que l'on a faict pour la réparation et chastoy contre les infracteurs et les lettres qu'en ont escript lesdictz Seigneurs des Lignes, que ne pourront sinon servir, du moins pour donner plus de frain à aultres, affin de non oser cy après sy librement entreprendre contre nostre dict pays, voyant comme lesdictz des Lignes le prengnent, et l'instance qu'ilz font par leursdictes lettres pour ladicte réparation et chastoy, oires que ny ledict chastoy, ny la réparation en aye suyvy. Et ayant veu l'instance que vous nous faictes par vosdictes lettres, affin de vous envoyer à tamps nostre ratification, nous l'avons faict dépescher, et va jointe à ceste, pour vous en servir comm'il convient, la faisant tenir au gouverneur dudict duché de Bourgongne recouvrant celle du Roy Très-Chrestien, en conformité de ce qu'a esté traicté, faisant faire tous debvoirs et diligences requises et à ce accoustumées, comme nous confions de vostre dextérité et diligence, et qu'en bonne occasion vous ferez faire les remerciemens ausdicts des Lignes pour les tenir favorables; auquel effect, nous vous envoyons noz lettres de remerciement que vont avecq ceste, en langue allemande, que vous leur pourrez faire tenir, les accompagnans des honnestes propos que l'on trouvera convenir.

Nous avons veu ce que vous avez escript à nostre très-chier nepveur, le Prince de Parme, sur les affaires de nostredicte conté de Bourgongne et mesmes ce que vous luy aviez remonstré des inconveniens que pourroient succéder du transport des deniers dudict conté, pour les employer ailleurs; de sorte que à l'occasion de ce, l'on ne peut fournir à ce que pour les affaires dudict conté est requis; sur quoy nous ferons aussy escrire à nostredict nepveur pour y avoir regard.

Et quant au payement de ce qu'est dehu de la soule de la garnison de Besançon, puisque nostredict nepveur a enchargé au commis Charreton de trouver moyen pour y satisfaire, nous nous assheurons que ledict Charreton ne faudra d'y faire ce qu'il luy sera possible, et que nostredict nepveur aura regard de supplir à ce que pourra defaillir par aultres moyens qu'il pourra trouver à ce convenables, dont aussy nous ne faudrons de luy escrire, comme il convient.

Quant aux remuemens que vous doubtez devoir succéder de brief, tant en Allemagne que ailleurs, s'il sera bien de suyvant ce que vous dictes par vosdictes lettres, envoyer gens aux champs, pour descouvrir à tous coustelz les assablées que se feront, le nombre d'icelles, et à quelle fin; envoyant gens quy à cest effect se meslent entre les troupes, pour avoir tant meilleur moyen d'avoir intelligence de ce que avecq fondement vous en pourrez entendre, pour y faire dessus la considération que nous verrons convenir.

Jusques à oires nostredict nepveur ne nous a faict aucune mention par ses lettres de ce que vous touchez par les vostres touchant le Duc Jean-Casimirus, palatin, et son

conseillier Beutrich <sup>1</sup>, ny en avons entendu jusques à présent aultre chose que ce que nous a dict le Cardinal de Granvelle, sur l'advertissement que vous luy en avez donné, ne s'estant aussy trouvées en voz paquetz les copies que, par vosdictes lettres, vous dictes nous envoyer de ce que ledict Casimirus dois Lorraine vous a escript et de la responce que vous luy avez fait.

Quant aux lettres que nous avons cy-devant escript aux gouverneurs de la cité de Besançon, que vous avez quelque tamps retenu, et que depuis quand il vous a samblé à propos, vous les leur avez envoyées, nous n'en avons lieu responce; nous en actendons ce que cy après ilz voudront dire; et s'il sera besoing faire quelque aultre office, selon le chemin que les choses publiques pourront prendre.

---

#### XIV.

##### LE PARLEMENT DE DOLE AU ROI ET AU GOUVERNEUR DES PAYS-BAS.

(Archives de l'audience.)

---

Dole, le 29 avril 1581.

Pour satisfaire à ce qu'il a pleu à Sa Majesté et à Son Excellence ordonner au comte de Champlitte, capitaine et lieutenant général de Sadicte Majesté en son comté de Bourgoingne et court de parlement à Dole, adviser par ensemble les articles qu'il sembleroit propres pour parvenir à l'ampliation de la ligue héréditaire d'entre Sa Majesté et sondict comté de Bourgoingne, avec les seigneurs des Ligues, a semblé que avant toucher à aulcung articles de ladicte ampliation, y seroit bien représenter l'origine et progrès de ladicte Ligue, et ce qu'a esté traicté par icelle, tant pour la force que pour résoldre toutes difficultez que pourroient survenir entre lesdicts parties sur les articles de ladicte ligue.

Pour à quoy donner commencement, fait à entendre que la feu Duc Charles <sup>2</sup>, nostre souverain Seigneur et Prince, a tenu par quelque temps en engaigière la comté de Ferrette de l'Archiduc Sigismond. Et lorsqu'il fut question la retirer de ses mains

<sup>1</sup> Pierre Beutrich, né à Montbéliard et mort à Heidelberg en 1587, à l'âge de 49 ans. Il était docteur en droit de l'Université de Valence et ne se distingua pas moins dans les camps que dans les conseils.

<sup>2</sup> Charles, dit le Téméraire, duc de Bourgogne.

et l'acquiter de ladicte engaigière, plusieurs difficultez entrevindrent entre l'Archiduc Sigismond et ledict Duc Charles. Et comme le Roy de France Loys unziesme estoit en continuelle guerre avec ledict Duc Charles, désirant luy donner ung fort adversaire, practiqua une ligue entre ledict Archiduc Sigismond et la pluspart des quantons des Ligues.

Au traicté de laquelle ligue, que fut fait en l'an mil quatre cens septante quatre <sup>1</sup>, sont entre aultres contenues les clauses que s'ensuyvent :

Que si ledict Archiduc Sigismond vient à avoir besoing en ses affaires de l'ayde et assistance de ladicte ligue, elle luy donnera, si son honneur le peult permettre, aux frais toutesfois d'icelluy et à telle paye que ladicte ligue a accoustumé donner en ses affaires, le tout en bonne foid. Et pareillement si ladicte Ligue avoit besoing de l'aide dudict Archiduc pour ses affaires, il la leur debvra aussi donner, si l'honneur le peult permettre et ce à leur soulde telle que ledict Archiduc donne à ses propres affaires et en bonne foy.

Item en ung aultre lieu est diet que nulle desdictes parties ny de ses alliez ne permettra ou laissera doiresenavant, en aulcune manière que ce soit, guerroyer, endommaiger, invelir ou molester les villes, chasteaux ou pays de l'aultre, ny de ses alliez, ny aultrement inquiéter ses corps et biens.

Depuis et mesme après le trespas dudict duc Charles, et que les maisons d'Autriche et de Bourgoingne furent jointes par le mariage de l'Empereur Maximilian et feu Madame Marie, fille unique et héritière universelle dudict duc Charles, ladicte ligue fut renouvelée et ampliée du conté de Bourgoingne, et par icelluy renouvellement sont, au regard dudict comté de Bourgoingne, rapportez plusieurs articles, tant de police, commerce, que aide et assistance en cas de besoing, et finalement est contenue la clause suyvante :

Est aussi pourparlé et conclud que les pointz et articles contenuz audict perpétuel accord, enseuyvant l'héritable union faicte entre ledict Archiduc Sigismond et nous liguez, dont en ceste louable union et accord n'est faicte spéciale mention, spéciffication ny déclaration, seront et demeurent tous et ung chaseung d'iceulx, selon leur teneur et forme en leur entier vigueur et valeur, en toute telle manière que, s'ilz fussent icy tous insérez et escriptz généralement, ou particulièrement par parolles formées, toutes choses sans fraude et malengin.

Par lesquelx articles nous avons tousjours estimé et estimons estre apparrant que la force, en cas de nécessité, estre promise entre lesdictes parties, et que l'on ne peult avec raison le mettre en doute.

Quoy nonobstant, sont envyron trente ans, lesdicts Sieurs des Ligues firent déclaration qu'ilz n'estoient obligez par lesdicts traictés à l'aide dudict comté de Bourgoingne, plus avant que par lettres et ambassades.

<sup>1</sup> Voy. plus haut, pp. 54-55.

Qu'auroit donné occasion d'aulte instance, que les depputez dudiet comté de Bourgoingne ont fait devers lesdicts Sieurs des Ligues à la diette générale de Baden, que fut tenue à la Sainet-Jehan-Baptiste de l'an mil cinq cens septante neufz, leurs proposans plusieurs raisons deppendans desdicts traictés et aultres souffisantes, pour les induire à une ouverte déclaration, conforme à leur réquisition, et tendant à ladicte aide et assistance par armes en cas de nécessité. Mais nonobstant lesdicts des Ligues firent déclaration contraire, et eussent passé plus oultre, n'eust esté la diligence et dextérité desdicts depputés, lesquels sur nouvelles propositions contenant particulièrement lesdicts pointz, feirent prandre en recés ladicte déclaration, pour à aulte diette en venir résoluz, après en avoir conféré à leursdicts supérieurs.

De là l'on peult reconnoistre quelle peult estre pour le présent l'intention desdicts Sieurs des Ligues, par ce mesme que aulcungs d'culx ont dict ausdicts députez que Sa Majesté debvroit adviser à une ampliation de ladicte ligue; auquel cas ilz seroient bien contans y entendre et tesmoingner par tous bons offices l'affection et bonne volonté qu'ilz ont à l'endroit de Sadicte Majesté et de sondiet comté de Bourgoingne.

Et sembleroit convenir au service de Sadicte Majesté et bénéfice publicque de sondiet comté de, avant qu'entrer en quel'ung traicté d'ampliation de ligues, induire s'il est possible lesdicts Sieurs des Ligues remettre l'esclaircissement de ceste difficulté à l'évesque de Constance ou de Basle, d'austant que, par aulte clause contenue audiet traicté de la ligue héréditaire, il est expressément accordé que où difficulté entrevient entre lesdictes parties ou leurs successeurs sur le fait d'iceulx traictés, la difficulté seroit remise au rapport de l'évesque de Constance ou de Basle.

Et combien telle voie sembleroit avoir de grands difficultez, si est-ce que elle ne se treuve sans fruit, à raison que lediet évesque de Basle a fait alliance, puis deux ans encea, avec les cantons catholiques, qui s'estans monstrez tousjours plus affectionncz à la déclaration de force par nous prétendue, pourroient estre induis à nous assister envers lesdicts évesques.

Et où lesdicts arbitreroient lesdicts traictés ne deavoir estre entenduz de l'assistance par armes, ains scullement par lettres et ambassades, nous n'en emporterions rien moins que ce qu'est accordé par lesdicts cantons.

Toutesfois avant que de rien encheminer sembleroit pour le mieux que Sa Majesté députa quelques personnaiges signalé pour demeurer actuellement esdictes Ligues, affin de, en conférant avec les principaulx, se préparer la voye avec négoce et adviser si seroit utile de poursuyr l'esclaircissement de ladicte ligue ou bien une ampliation ou pour le dernier refuge remettre le différend au rapport desdicts Sicurs évesques.

Car par tel moyen l'on apprendra quel chemin il faudra tenir pour y parvenir, et faire en cet endroit ce que le temps et les conférences particulières enseigneront, sans que l'on s'advance de faire aucune proposition en diette générale, que préalablement les volentez des principaulx ne soient préparées.

En quoy est nécessaire user de libéralité à l'endroit de ceulx qui seront employez et tant en deniers contans que promesses.

Que si Sa Majesté et Son Excellence se vouloient, dois maintenant, résoudre à ung traicté d'ampliation de ladicte ligue héréditaire, semble que l'on y debvroit prendre deux principalles considérations : l'une que ladicte ampliation ne se fait par nouveaul traicté, pour obvier que ladicte ligue héréditaire ne fût postérieure à l'aliance que lesdicts Sieurs des Ligues ont fait depuis avec aultres roys, princes et potentaulx, l'autre que l'on ne traicte rien de nouveaul, synon esclarcir ce qu'en termes généraulx est pourté par la ligue de l'Empereur Maximilian, par où l'on tient pour inséré en icelle ligue ce qu'est pourté par celle de l'archiduc Sigismond de ce que ne seroit spécifié en celle de l'Empereur Maximilian.

Ce que semble se pourroit faire par ung renouvellement de la ligue héréditaire de l'Empereur Maximilian, auquel l'on pourroit plus facilement parvenir, qu'il est accordé par ladicte ligue que de dix ans en dix ans elle se pourra renouveler.

Et que pour le renouvellement il soit dict que combien iceulx Sieurs des Ligues ayent esté en quelque difficulté avec ceulx dudict comté, si par vertu de ladicte ligue héréditaire lesdicts Sieurs des Ligues estoient obligez d'assister de leurs forces en cas de nécessité ceulx dudict comté, d'austant que par ladicte ligue héréditaire n'estoit faite aucune mention des conditions que lesdictes parties debvroient observer en la nécessité, contraindroit lesdictes parties à une ayde et assistance de leur force.

Néantmoins ayans depuis lesdicts Sieurs des Ligues pesé et de plus près considéré les clauses pourtéés par ledict traicté de la ligue et alliance fait entre feu l'Empereur Maximilian et leurs prédécesseurs, aussi considérant la bonne voisinance que iceulx dudict comté ont gardez ausdicts des Ligues, la grande commodité qu'iceulx des Ligues recoivent dudict comté, aussi qu'estant la neutralité d'entre le duché et comté de Bourgoingne accordé entre les Majestés Très-Catholique et Très-Chrestienne par leur intervention, et que l'on ne la pourroit violer au désavantage de ceulx dudict comté, que lesdicts des Ligues ne fussent justement mchuz employer leur force à la deffence dudict comté, lesdictes parties respectivement par le présent renouvellement dient et déclairent, ont dict et déclairé que en ensuyvant la bonne foy de leurs prédécesseurs ayant traicté ladicte ligue et alliance, ilz la reconnoissent et la renouvellent, non seulement pour le regard d'assistance de lettres et d'ambassade; mais de plus de leur force et armes, et que pour tollir la doubte que lesdicts Sieurs des Ligues fondoient sur ce que les conditions pour l'assistance de la force n'estoient spécifiées ny déclairées par ladicte Ligue et alliance de l'Empereur Maximilian, lesdictes parties ont traicté desdictes conditions comme s'ensuyt.

Et semble que si l'on observe ceste forme, l'on ne pourra dire que ce soit ung nouveaul traicté, ains seulement une déclaration de la volonté de leurs prédécesseurs ayans traicté ladicte Ligue héréditaire.

Et au regard des conditions, y ne s'en pourroit pour le présent dresser articles comm'il convient, que premier Sa Majesté n'ayt députée personnaige, ainsi que sus est dict, par lequel l'on pourra estre informé de ce qui conviendra et à quoy l'on pourra parvenir, comme aussi de la volonté desdicts Sieurs des Ligues.

Que si l'on pouvoit régler ledict traitement en conformité de ce qu'est porté par ladicte ligue de l'Archiduc Sigismond, l'on feroit beaulcoup pour ce que elle est limitée et réduite en celle mesme, dont ilz ont accoustumé de traicter leurs gens de guerre.

Ou bien en faire quelque raisonnable condition par compaignie de trois cens hommes. Car le François n'a sur la levée d'aucung régiment nulle spécification, ains traicté avec les capitaines et compaignies de trois cens hommes, donnant à l'ung plus, à l'autre moins.

Et pour ce que l'expérience nous a fait congnoistre, par les trois dernières années, l'audace avec laquelle les François turbateurs et irréquietés se sont ingérez entrer en ce peys et conté de Bourgoingne, hostillement y exerceans tous actes de hostilité, prévoyans, ainsi que sumes advertiz, que nous n'avions encoires aucune chose arresté pour estre assistez des forces desdicts ligues, que néantmoins aucungs cantons auroient ouffert pour la deffense de ce peys, sembleroit convenir au service de Sadicte Majesté et seurté de sondict comté, que celluy qui sera commis par Sadicte Majesté heut charge expresse d'entendre desdicts quantons les conditions que, pour le présent, ilz voudroient, en cas que ladicte défense fut requise, et que cela fut accordé incontinant, et que mesmes moyen Sa Majesté donna ordre en ce peys pour satisfaire ladicte deffense et levée de gens à ce que lesdicts François ne soient cy-après si faciles en leurs entreprises qu'ilz ont esté par cy-devant.

---

## XV.

### AVIS DU PARLEMENT DE DOLE TENDANT A AUGMENTER LE NOMBRE DE SES CONSEILLERS.

(Archives de l'audience.)

---

2 juin 1581.

La cour ayant esgard au grand nombre des procès qui affluent journellement devers elle, tant en matière civile que criminelle, et qu'il importe grandement aux vassaux et

subjectz de Sa Majesté en ce sien peïs qu'il y eut moien de plus grande abréviation de justice, est d'advys qu'il seroit à propos d'accroistre le nombre des conseillers en icelle de six personnaiges graduez que soient dignes de telles charges : mais puisque telle accroissance est prétendue aux fins susdictes, elle ne treuve nécessaire qu'ilz soient aultres que laietz, et par tel moien se pourra faire jusques au nombre de trois chambres pour par l'une d'icelle continuellement vacquer à l'instruction et décision des causes et matières fiscalles que ne peuvent sans cela estre [autant] accélérées que la cour désireroit.

Ladicte cour a délaissé de pourveoir promptement sur les réquisitions des professeurs de l'université de Dole, par lesquelles ilz prétendent exemption du guet et garde, à raison qu'estant de ce adverty le magistrat de la ville a proposé quelques moiens pour empescher lesdicts professeurs, lesquelx ensemble ceulx produits par lesdicts professeurs Son Excellence fera veoir s'il lui plaict et sur le tout prendra telle résolution qu'elle treuvera convenir, à laquelle ladicte cour se conformera tousjours.

En tant que touche la commission pour dresser ung nouveaul volume des ordonnances de ce païs, il a semblé à ladicte cour que la réquisition des Estatz estoit raisonnable, mais qu'il n'estoit convenant d'y entremettre aultres que certains conseillers d'icelle jusques au nombre de trois ou quatre, telz que Sa Majesté vouldra depputer, lesquelx prendront advis pour ce faire de qui ilz treuveront convenir et rappourteront le tout à ladicte cour pour le veoir, affin de par après l'envoier à Sa Majesté pour y ordonner son bon plaisir : estant plus raisonnable que telle chose soit commise aux principaulx officiers de Sa Majesté que à particuliers qui n'ont à elle si précis serment.

Au regard de la garde des chastcaux et forteresses de ce peïs, il a semblé que l'on ne pourroit y donner aultre ordre que celluy prescript par les ordonnances du duc Jehan, sans innover plusieurs choses à l'avantaige des ungs et détrimet des aultres et pour ce qu'il seroit meilleur de laisser toute chose à la forme ancienne.

Quant aux adjournemens à peine de confiscation de corps et biens, la cour informera de ce qu'a esté observé en cest endroict par tous les sièges de ce peïs, et aiant entendu le tout bien au long, rendra tel advis à Sa Majesté quelle jugera convenir, les fiscalx ouyz et les remonstrances jà produites à cest effect veues et pesées.



## XVI.

ALEXANDRE, PRINCE DE PARME, A FRANÇOIS DE VERGY, GOUVERNEUR  
DU CONTÉ DE BOURGOGNE.

(Lettres de Vergy, t. I<sup>er</sup> fol. 108.)

---

Mons, le 22 juillet 1581.

Monsieur le Conte, Tout à cest instant ay eu advisement de l'ambassadeur du roy Monseigneur estant en France, que ces troupes du duć d'Alañon ont quelque emprinse ou conté de Bourgoingne, mesmes sur quelques places fortes, dont j'ay bien voulu vous advertir en diligence, encoires que je ne doute que, par vostre grande vigilance, avez assez l'œil ouvert partout, vous priant de mectre partout si bon ordre à vostre accoustumé, qu'ilz ne treuvent où se pouvoir attacher par faulte de bonne garde; et y survenant ou ayant advis de quelque chose m'en advertir, comme je ne doute que ferez.

---

## XVII.

## AVIS D'ALEXANDRE FARNÈSE AU ROI SUR LES AFFAIRES DU PARLEMENT DE DOLE.

(Archives de l'audience.)

---

Mons, le 13 août 1581.

Dudict escuier Benoit, dont je luy envoie les copies, afin que le bon plaisir de Vostre Majesté soit ordonner sur le fait de ladicté négociation avec lesdicts Suysses et les personages que icelle désire y estre emploiez, ce que feray encheminer et poursuyvre selon qu'elle sera servie me commander.

Lesdicts du Parlement ont aussi advisé sur ce que par les Estatz avoit esté requise augmentation du nombre des conseilliers, que pour le nombre presque infini des causes y pendans instruitez et que journellement y affluent, tant en matière civile que

criminele, et l'expédition de justice seroit bien à propos d'accroistre le nombre de conseillers de six personages laiz graduez, dignes de telle charge, pour besoigner ordinairement en trois chambres, en vacquant continuellement en l'une d'icelle, à l'instruction et décision des causes fiscales. Et semble que ladicte augmentation, par forme d'essay et jusques au rappel du moins de quatre conseillers qualifiez comme dessus, signament pour les causes fiscales, pourroit donner advancement au bien publicque et le service de Vostre Majesté. Et néantmoins comm'il y va des fraiz et despens et que c'est chose dépendant entièrement du bon plaisir de Vostre Majesté, je le remetx du tout à son ordonnance.

Lesdicts du Parlement treuvent aussi bien nécessaire ce que par lesdicts Estatz estoit requis touchant la redresse du volume des ordonnances dudict pays, moyennant qu'il soit fait par trois ou quatre conseillers qui rapporteront leur besoigné en ladicte court, pour après le tout bien préparé estre envoyé à Vostre Majesté, afin de y ordonner ce que se pourra faire, sans diminution de l'auctorité d'icelle. Ce qu'ayant fait examiner en conseil, il m'a semblé bon leur commectre ledict redressement, en y employant trois ou quatre d'entre eulx, que à ce seront les plus propres et qualifiez, moyennant que devant aucune publication le tout soit communiqué à Vostre Majesté, conforme à leur avis.

---

## XVIII.

### LE PARLEMENT DE DOLE AU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES PAYS-BAS.

(Archives de l'audience.)

---

Dole, le 29 août 1581.

Monseigneur, Suyvant les fréquentes rescriptions de Vostre Excellence à nous touchant l'ampliation ou interprétation de la ligue héréditaire avec les Suysse, nous avons sur ce dépesché ce qu'il nous semble estre expédient pour parvenir à ladicte ampliation ou interprétation de ladicte ligue, selon que Vostre Excellence pourra veoir s'il luy plait par l'avis que va cy joint. Aussi avons-nous receu aultres lettres de Vostre Excellence pour ledict fait du viii<sup>e</sup> de mars dernier, ensemble une copie des articles de l'avis que sur ce les depputez des Estats de ce païs ont présenté à Vostredicte Excellence, lesquels avons apostillé et joint à cestes pour par elle estre veuz et examinez et y ordonner son bon vouloir et plesir. A quoy serons bien prestz d'obéir.

Au pardessus avons semblablement receu lettres de Vostredicte Excellence du xxii<sup>e</sup> dudict mois de mars, par lesquelles elle nous advertyt comme elle a mandé le procureur général de ceste court, nostre confrère, pour l'ouyr sur le différend que Sa Majesté a pendant à cestedicte court contre les rentiers du pays à Muyre du Bourg des-soubz de Salins, afin de le faire déterminer, soit par voye amyable, ou par justice, ainsi qu'elle treuveroit pour le mieulx convenir; et que si avions quelque chose à représenter à Vostre Excellence sur ceste matière ou aultre, le pourrions faire par mesme voye; que nous occasionne luy donner de nostre part certaines mémoires et instructions pour les représenter à Vostre Excellence, la priant bien humblement le vouloir sur ce ouyr et entendre et le pourveoir convenablement, actendu que le tout ne tend que pour le service de Sa Majesté, bien de sa justice et soulaigement de ses vassaulx et son conté de Bourgoigne.

---

### XIX.

#### AVIS DE LA SUISSE AU COMTE DE CHAMPLITTE DU 29 JUILLET 1582.

(Archives de l'audieuce.)

---

Des nouvelles de pardeça je n'en ay poinct, sinon Mons<sup>r</sup>, frère du Roy, a praticqué en ses Lighes dix enseignes des Suisses, et seront les capitaines de Glaris, Balle <sup>1</sup>, Solleurre <sup>2</sup>, Schaffusen <sup>3</sup> et Sgallem <sup>4</sup>. Et combien que ceulx de Schlestz <sup>5</sup> et de Zug et dudict Solleurre ont esleuz quelques capitaines qui s'estoient laissé persuader audict voiage, lesdicts de Schlestz et Zug ont deffenduz sur si grande peine, tellement que ses deux cantons de Schlestz et Zug ne marcheront pas. Ceulx de Solleurre l'ont bien ainsi deffenduz; mais leurs capitaines ne laissent pour cela de marcher. En ceste ville nous avons le capitaine Jacob Fogill, lequel certainement mal advisé s'est ainsi, au très-grand regret de tous ses amys, laissé persuader audict voiage. Sur quoy mes honnorez Sei-

<sup>1</sup> Bâle.

<sup>2</sup> Soleure.

<sup>3</sup> Schaffhausen.

<sup>4</sup> Saint-Gall.

<sup>5</sup> Schweitz.

gneurs de ceste ville ont donné charge à tous leurs officiers de l'appréhender et emprisonner et luy ont tout confisqué son bien, et ne le veullent plus tenir pour leur subject. Ilz ont aussi faict deffence, par tous leurs païs et terres, que nulz de leurs subjectz ne doigent s'addonner audict voiage, sur peine de perdition de corps et de biens. Sur quoy je vous assure qu'ilz ne sont pas sorty six hommes de ceste ville et bien peu du païs. Ilz feront leurs premières monstres à Châlon-sur-Saone. Il y a des terribles praticques françoises, lesquelles ne sont encoires ouvertes. Incontinent que j'en auray quelques nouvelles, je ne feray faute de vous en advertir, combien que difficilement je le puisse faire, pour la crainte que j'ay que à voz frontières mes lettres ne soient ouvertes. Il se tient d'aujourd'huy en huict jours une journée à Badden ou à Solleurre de treize cantons. Mais ce n'est pour mectre fin à la cause de Ryhener de Balle, lequel demande une grande somme d'argent au Roy de France.

*Par aultre advis audict conte de Champlite de Suisses dudict 29<sup>e</sup> juillet 1582.*

Je n'ay voulu faillir vous advertir la départie à mardi prochain des 13 compagnies pour Mons<sup>r</sup> d'Alançon en Flandres, au grand regret de leurs supérieurs, principalement de mes honorez Seigneurs, lesquelz ont deffendu, sur peine de la vie avec confiscation de leurs biens et bannissement perpétuel, que pièces de leurs subjectz n'eussent à suyvre aucung capitaine. Pour cest effect au reste, estant à Solleurre, j'ay sceu par ung homme de marque que le duc d'Alançon avoit promis au prince d'Oranges le remettre dans ses places qu'il prétend avoir au conté de Bourgoigne; dont n'ay voulu faillir vous advertir, et vous assurer de ma part que l'escharge rouge ne manquera jamais jusques à la dernière goutte de mon sang et à vous faire service.

*Plus par aultre advis du costel des Suisses du x<sup>e</sup> d'aoust 1582.*

Les Bernois sont tousjours en armes mesmes aux environs de Genevve sur leurs frontières, et ont envoyé cinq enseignes de Suisses dedans Genevve, que l'on diét estre païés par le Roy de France. Néantmoingz elle ne se tienne encoires investie, et y ont noz marchandz de pardeçà l'entrée et yssue libre jusques à présent.

L'on m'escript que Cazimir doit envoyer xv<sup>e</sup> reïstres pour Genevve, et qu'ilz doibvent prendre le chemin dois Basle à Porrentru<sup>1</sup>, au pont de Voconcourt<sup>2</sup>, Montbéliard, Pierre Fontaine par la rivière, Frasnier (*sic*), à Mont, voisin de ce lieu d'une lieu et doit là descendre à Morges.

<sup>1</sup> Porrentruy.

<sup>2</sup> Vauconcourt.

*Encoires par aultres advis du xiiii<sup>e</sup> aoust 1582 touchant les menasses des François sur le conté de Bourgongne.*

Je ne peux de moingz, que vous donner advis comme les François sont en mesme volonté comme du passé, et résoluz de vous aller veoir. Mons<sup>r</sup> de Meure a trante compagnies de gens de piedz toutes prestes, et de plus six cens provenceaux, que le capitaine Spiart conduit, que sont ceulx qu'estoient devant Geneve. Ils sont de plus six cens chevaux du Daulphiné en provence, et se promectent d'entrer du costel de Saint-Amour.

*Estrait des lettres du S<sup>r</sup> de Montmartin au conte de Champlite du xvii<sup>e</sup> aoust 1582.*

Mercredy vindrent loger à Saint Loup et aux environs Cortele, avec ses gens estans en nombre de cinq cens, dont il pouvoit avoir soixante chevaux entre iceulx; et doiz là hier ilz allarent loger à Saint Germain; et ce matin sont partiz devant jour, selon le rapport que les soldatz que j'avoye envoyé, m'en ont fait, et qu'ilz me l'ont asseuré pour leur avoir ouy toucher la diane deux heures devant jour, et tiens qu'à ceste heure ilz sont bien prestz d'estre hors du pais.

---

XX.

ADVIS DU COSTEL DES SUISSES DU TIER DE JUILLET 1582 AU CONTE DE CHAMPLITE.

(Archives de l'audience.)

---

Mons<sup>r</sup> le duc de Savoye a fait grand recure à Mess<sup>rs</sup> les ambassadeurs de tous les cantons, et leur a déclairé qu'il vouloit demeurer en amitié avec tous eulx; mais qu'il ne pouvoit retirer ses gens de guerre, et qu'il entendoit volontiers d'eulx comm'il pourroit faire avec son honneur. Messieurs de Berne ont leurs gens tous prestz, et le chefz de l'armée sera Mons<sup>r</sup> de Melunie. Mons<sup>r</sup> Ludovic Derlach conduit l'avant-garde. Plusieurs princes d'Allemaigne et villes promectent secours ausdicts S<sup>r</sup> de Berne, et

entre aultres le duc Casimir, lequel, à ce que l'on mande, passeroit par ce pais icy pour se gecter contre Bourg en Bresse. Ceulx de Soleurre ont promis d'assister Messieurs de Berne. Et audiet Soleurre se fera, le quinzième de ce mois, une diette pour résoldre l'aliance avec les François, que sont tousjours audiet Soleurre, et font entendre que le Rois Très-Chrestien n'assistera Mons<sup>r</sup> le duc de Savoye, mais que c'est nostre Roy que luy a promis de luy donner toute aide et secours. Cela se publie, pour rendre odieux Sa Majesté, et nous aultres, et susmes bien menassez si nous donnons quelque aide et secours audiet S<sup>r</sup> Duc.

---

## XXI.

AVIS DE SUYSSSES ENVOYÉ AU CONTE DE CHAMPLITE, DU SUCCÈS DE LA DIETTE TENUE A BADEN PAR LES DOUZE CANTONS SUR LE DIFFÉREND DE SON ALTESSE DE SAVOYE, AVEC LES S<sup>rs</sup> DE BERNE ET LA VILLE DE GENEVE EN JANVIER 1584.

(Archives de l'audience.)

---

Après diverses contestations, prédications, responces, répliques et duplicques de la part de Son Altèze de Savoye et des Seigneurs de Berne et Geneve, durant seize jours qu'aura duré la diette à Baden, ayans finablement les parties consenti à l'amyable vision et décision des différends au jugement des Seigneurs des douze cantons, sans contraincte toutesfois qu'aucun soit lyé de tenir la prononciation qu'en seroit faicte, iceulx cantons auront dict et raporté concordablement que, quand au regard des difficultez d'entre Sadicte Altèze et les S<sup>rs</sup> de Berne, que des causes des troubles et mauvaises intelligences entre eulx survenues n'en sera plus mémoire, ains demeureront estainctes, comme non advenues, et que chascune des parties suppourtera les fraiz par eulx prétenduz l'ung à l'encontre de l'aultre, sans jamais en rien quereller et vivront par cy-après comme bons alliez et confédérez.

Et sur ce des prétensions de Sadicte Altèze, sur la ville de Geneve, d'austant qu'il y a longue vision de titres, a esté dict que Sadicte Altèze et ceulx dudiet Geneve debvront faire élection d'arbitres aux douze cantons, au plustost que faire le pourront, ayans pouvoir de amyablement ou par forme de justice décider du différent, ce que de toutes part aura esté prins en recès, pour en advertyr chascun ses Seigneurs et supérieurs, avec promesse de au plustost faire sçavoir l'acceptation ou reffuz de ladicte prononciation au canton de Zurich.

*Par aultre advis du succès de ladicte diette envoyez aussi audict Conte par aultre voye.*

Nous avons esté 14 jours à la diette, pour les différens d'entre le duc de Savoye et ceulx de Berne et Genevve, que n'a esté sans grandes alterations et disputes, de part à part, et en somme en aura esté prononcé et sentencié :

Premièrement que les différendz esmeuz entre Son Altèze et ceulx de Berne seront assoupiz comme mortz.

Secondement que pour les cothes et missions de toutes partz soubstenuës, icelles doibgent estre compensées.

Tiercement que la ligue dressée par fut de louable mémoire Son Altèze de Savoye demeurera en sa force et vertu, sans l'enfraindre, et que les garnisons aux frontières ne debvront aucune chose entreprendre l'ung sur l'aultre, mais se comporteront doucement jouxte le traicté de ladicte ligue.

Touchant ce que concerne le fait de Genevve, pour ce que Son Altèze et ceulx dudict Genevve ont productz beaucoup de tiltres qui convient du temps pour les élucider, ilz choisiront douze arbitres ès douze cantons, qui ont toute charge de les veoir et peser le droit de l'une et l'aultre des parties. Ce fait, tenteront tous moyens de les mettre d'accord et appointement; ce que chacune des parties a prins en recès, pour en advertyr ses supérieurs à en rendre brefve responce au canton de Zurich, qui advertira les Seigneurs des aultres cantons de la responce; que si ce différand ne se décide par ceste amyable voye, est ouvert le chemin de droit à qui le recherchera. Dieu par sa grâce y mette la main.

*Au dos* : Advis envoyé au Conte de Champlite de ce qu'est succédé à la diette de Baden tenue en janvier 1584.

---

## XXII

### SOMMAIRE DES OCCURRENCES DE LA DIÈTE DU 24 JUIN 1584, TENUE A BADEN EN SUISSE.

(Archives de l'audience.)

---

A la diette générale de Mess<sup>rs</sup> des treize cantons des Ligues de Suisses, commencée le dix-septiesme jour de juin 1584 et finie le septième jour de juillet suivant :

Sera comparu, de la part de Monseigneur le Conte de Champlite, gouverneur lieute-

nant et capitaine général pour Sa Majesté au Conté de Bourgogne, de la court de parlement, et bons personnaiges dudict pais, l'escuyer Benoit, par le récès de laquelle diette sur sa proposition et responce desdicts Seigneurs des Ligués, apperra de sa négociation.

En la mesme diette a comparu le S<sup>r</sup> Michel d'Olivarès, chevalier de Malta, au nom et de la part du Grand-Maistre et de tous les chevaliers de la religion, avec lettres de crédençe aux cinq cantons catholicques en particulier, puis aultres générales aux treize cantons, requérant par sa crédençe que les Bernois aient à quicter et habandonner à ladicte religion une commandrie deppendant d'icelle qu'ilz possèdent injustement, appellée Bushs, et laquelle est présentement remise à Lodowig, filz du colonel Roolle du canton d'Ury.

Ce que les ambassadeurs de Berne auront prins en recez pour en faire relation à leurs supérieurs, affin d'y respondre à la prochaine diette; et les aultres cantons ont dict qu'ilz enverront leurs ambassadeurs à icelle diette, avec pouvoir de traicter de ce fait, affin que lesdicts Bernois y viennent résoluz; laquelle diette est assignée à Baden au dymanche après la S<sup>t</sup>-Bartholomey prochain, 26 d'aost.

Les Seigneurs des cantons catholicques, mesmes les cinq vieux cantons auront en ceste diette voulu avoir résolution si ceulx de Zurich et Glaris accepteroient la réformation du nouveau calendrier et les aultres aussi, pour obvier aux désordres et inconveniens qu'à ceste occasion sembloient avenir. Ce qu'aura auleunement esté traicté avec rigueur et mal entendu. Toutesfois à l'intervention des aultres cantons non tant passionnez, l'on aura mis ceste résolution en surcéance jusques au 26<sup>e</sup> d'aoust prochain, que tous lesdicts XIII cantons doibvent tenir une diette générale audict Baden, et lors se debvra metre fin entière à ceste dispute, aiant cependant esté deffendu aux prédicans de se contenir de prêcher contre ladicte réformation et s'abstenir de faire plus de mauvais offices, etc.

L'ambassadeur de France n'aura comparu en audience, oires il fut audict Baden, aiant esté advisé par de ses particuliers amis, comme lesdicts S<sup>r</sup> des Ligués sont irritéz contre luy, pour n'avoir observé sa promesse de faire paier par son maistre, au mois de febvrier passé, trois cens milz escuz, en tant moingz du surplus par luy dehu en Suisse, et se partit beaucoup avant la diette finie, prenant excuse d'aller prendre le deuil du trèspas du fut duc d'Alançon.

Aussi dient ilz estre mal contentz contre luy de s'estre contenté du bruiet de la levée des six milz Suisses que luy furent octroiez, dont plusieurs capitaines demandent intérestz pour s'y estre préparez.

Les cinq cantons vieux, ne peuvent se contenir de démonstrer le mescontentement qu'ilz ont de ce que les Bernois publient l'octroy de sel à eulx fait par Sa Majesté, et en auront aucunnement monstré mauvais visaige, se fondans sur l'affection qu'ilz ont à



la conservation du conté de Bourgogne et à l'observance de nostre sainte foy catholique, appostolicque et romaine, promectans enfin que quoy que la substance au recès ne soit si avant exprimée sur le faict de l'octroy des deux ou trois milz Suisses demandez, que s'il advenoit urgente nécessité, que Dieu ne permecte, ilz ne manqueroient jamais pour secourir de forces l'estat dudict conté.

Ceux de Genevve ont heu ung ambassadeur devant lesdicts S<sup>rs</sup> des Liges, pour certain équivocque treuvé au recès de la pronuntiation amyable d'avec eulx et Berne en la dispute avec Son Altéze de Savoye, et demandent que la garnison du Pertuy de Le Cluse soit levée par Sadicte Altéze. A quoy sera esté sespondu par Mons<sup>r</sup> de la Bastée, ambassadeur pour elle par-delà, comm'il sera veu par les coppies desdicts proposition et responce, remis le tout à ladicte diette du 26 d'aoust prochain, que lesdicts de Berne et Genevve doivent venir en premier accepter ou refuser la pronuntiation amyable faicte par lesdicts S<sup>rs</sup> des Liges sur le susdict différend, puisque de si long temps elle fut acceptée par Sadicte Altéze.

Il y a peu à faire d'obvier à nouveau renouvellement d'alliance entre Fribourg et Solleurre avec Besançon les cinq ans expirez, et se pourroit faire que l'on contraindroit lesdicts deux cantons de rompre la révocation de leur civilége nouvellement traicté pour aultres cinq ans, mais il y faudroit du mistère et de l'argent.

Et n'en aura esté faicte mention par ceulx desdicts deux cantons à ladicte diette, mais au contraire ilz craignent que l'on n'en fasse plaincte à leurs alliez pour avoir traicté ce faict sans leur participation.

# TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

## DOCUMENTS CONTENUS DANS CE VOLUME.

	Pages.
1. Don Juan de Idiaquez au cardinal de Granvelle. Madrid, le . . janvier 1580.	1
2. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 3 janvier 1580.	3
3. Le cardinal de Granvelle au duc de Toscane. Madrid, le 4 janvier 1580. .	6
4. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Aquila, le 6 janvier 1580.	7
5. Le cardinal de Granvelle au prince de Parme. Madrid, le 10 janvier 1580.	11
6. Le cardinal de Granvelle au duc de Toscane. Madrid, le 12 janvier 1580.	15
7. Le cardinal de Granvelle au prince de Parme. Madrid, le 13 janvier 1580 .	16
8. Le duc d'Aerschot au cardinal de Granvelle. Cologne, le 14 janvier 1580.	17
9. Le cardinal de Granvelle au prince de Parme. Madrid, le 30 janvier 1580 .	19
10. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Aquila, le 6 février 1580 .	25
11. Le cardinal de Granvelle au prince de Parme. Madrid, le 15 février 1580.	30
12. Le cardinal de Granvelle au prince de Parme. Madrid, le 20 février 1580.	33
13. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 23 février 1580.	34
14. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 29 février 1580.	37
15. Le cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine. Madrid, le 16 mars 1580 . . . . .	38
16. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Parme, le 18 mars 1580. .	40
17. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 28 mars 1580.	43
18. Le cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine. Madrid, le 17 avril 1580. . . . .	47
19. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 7 mai 1580 .	49

	Pages.
20. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 10 mai 1580.	53
21. Le cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine. Madrid, le 11 mai 1580. . . . .	<i>ib.</i>
22. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 13 mai 1580.	56
23. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 23 mai 1580.	57
24. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 14 juin 1580.	59
25. L'abbé de Maroilles au cardinal de Granvelle. Cologne, le 17 juin 1580 .	64
26. Le cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine. Madrid, le 18 juin 1580. . . . .	67
27. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 21 juin 1580.	69
28. L'abbé de Maroilles au cardinal de Granvelle. Cologne, le 23 juin 1580 .	73
29. Le cardinal de Granvelle au conseiller d'Assonleville. Madrid, le 30 juin 1580 . . . . .	74
30. Le cardinal de Granvelle à Richardot. Madrid, le 30 juin 1580 . . . .	76
31. Le cardinal de Granvelle au Roi. Madrid, le 4 juillet 1580 . . . . .	78
32. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Luxembourg, le 4 juillet 1580 . . . . .	83
33. Le cardinal de Granvelle au prévôt Morillon. Madrid, le 6 juillet 1580. .	87
34. Le cardinal de Granvelle au prévôt Morillon. Madrid, le 6 juillet 1580 .	94
35. Le cardinal de Granvelle au prévôt Morillon. Madrid, le 6 juillet 1580. .	101
36. Le cardinal de Granvelle au conseiller d'Assonleville. Madrid, le 6 juillet 1580 . . . . .	102
37. Le cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine. Madrid, le 6 juillet 1580 . . . . .	104
38. Le cardinal de Granvelle au comte Pierre de Mansfeld. Madrid, le 8 juillet 1580 . . . . .	106
39. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Luxembourg, le 8 juillet 1580. . . . .	108
40. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Luxembourg, le 19 juillet 1580. . . . .	109
41. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 25 juillet 1580.	117
42. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 28 juillet 1580.	119
43. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 8 août 1580.	121
44. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 14 août 1580.	124
45. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 21 août 1580.	<i>ib.</i>
46. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 22 août 1580.	125
47. Le cardinal de Granvelle à Don Juan de Idiaquez. Madrid, le 29 août 1580.	127

## TABLE CHRONOLOGIQUE.

639

	Pages.
48. Le prince de Parme au cardinal de Granvelle. . . . ., le 1 <sup>er</sup> septembre 1580. . . . .	129
49. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 4 septembre 1580. . . . .	134
50. Le cardinal de Granvelle au duc de Medina Sidonia. Madrid, le 8 septembre 1580 . . . . .	139
51. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 18 septembre 1580. . . . .	140
52. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 30 septembre 1580 . . . . .	141
53. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Madrid, le 30 septembre 1580. . . . .	143
54. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 30 septembre 1580 . . . . .	147
55. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 3 octobre 1580.	154
56. Le cardinal de Granvelle au duc de Medina Sidonia. Madrid, le 4 octobre 1580. . . . .	155
57. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 16 octobre 1580.	157
58. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 16 octobre 1580.	158
59. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 28 octobre 1580. . . . .	166
60. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 31 octobre 1580 . . . . .	169
61. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 1 <sup>er</sup> novembre 1580 . . . . .	176
62. Le cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine. Madrid, le 10 novembre 1580 . . . . .	178
63. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 11 novembre 1580 . . . . .	180
64. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 17 novembre 1580. . . . .	183
65. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 18 novembre 1580. . . . .	186
66. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 24 novembre 1580. . . . .	196
67. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 9 décembre 1580. . . . .	198

	Pages.
68. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 10 décembre 1580. . . . .	201
69. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 10 décembre 1580. . . . .	208
70. Le cardinal de Granvelle au prince de Parme. Madrid, le 20 décembre 1580. . . . .	215
71. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 25 décembre 1580 . . . . .	227
72. Le Roi au cardinal de Granvelle. Elvas, le 26 décembre 1580 . . . . .	229
73. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 29 décembre 1580 . . . . .	231
74. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 3 janvier 1581. . . . .	233
75. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 6 janvier 1581. . . . .	241
76. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 7 janvier 1581. . . . .	242
77. Le cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine. Madrid, le 9 janvier 1581 . . . . .	244
78. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 10 janvier 1581. . . . .	245
79. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 20 janvier 1581. . . . .	246
80. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 20 janvier 1581. . . . .	250
81. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 5 février 1581. . . . .	254
82. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 16 février 1581. . . . .	260
83. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 20 février 1581. . . . .	264
84. Le cardinal de Granvelle au duc de Toscane. Madrid, le 22 février 1581 . . . . .	265
85. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 6 mars 1581. . . . .	266
86. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. . . . ., le 7 mars 1581 . . . . .	268
87. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 15 mars 1581 . . . . .	269
88. Le cardinal de Granvelle au prince de Parme. Madrid, le 17 mars 1581 . . . . .	270
89. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 18 mars 1581. . . . .	271
90. Le cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine. Madrid, le 18 mars 1581. . . . .	279
91. Le cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine. Madrid, le 27 mars 1581 . . . . .	280
92. Marguerite de Parme au Roi. Namur, le 27 mars 1581 . . . . .	282
93. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 30 mars 1581 . . . . .	284
94. Thomas Myller au cardinal de Granvelle. Sans lieu, le 31 mars 1581 . . . . .	290
95. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 2 avril 1581. . . . .	294
96. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 8 avril 1581 . . . . .	296

TABLE CHRONOLOGIQUE.

641

Pages.

97. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 10 avril 1581 .	299
98. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 17 avril 1581 .	502
99. Le cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine. Madrid, le 22 avril 1581. . . . .	505
100. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 30 avril 1581 .	306
101. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 14 mai 1581 .	312
102. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 16 mai 1581 .	317
103. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 16 mai 1581 .	322
104. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 19 mai 1581 .	326
105. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 21 mai 1581 .	327
106. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 25 mai 1581.	329
107. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 29 mai 1581 .	331
108. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 4 juin 1581 .	332
109. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 7 juin 1581. .	336
110. Le cardinal de Granvelle au prince de Parme. Madrid, le 19 juin 1581. .	338
111. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 20 juin 1581.	339
112. Le cardinal de Granvelle au prévôt Morillon. Madrid, le 20 juin 1581. .	342
113. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 7 juillet 1581 .	345
114. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 10 juillet 1581.	347
115. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 10 juillet 1581.	348
116. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 10 juillet 1581 .	349
117. Exposé fait au Roi des observations recueillies par Marguerite de Parme à son passage dans le comté de Bourgogne, sur la situation de cette province. Namur, le 10 juillet 1581 . . . . .	350
118. Marguerite de Parme au Roi. Namur, le 10 juillet 1581 . . . . .	359
119. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 13 juillet 1581.	361
120. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 14 juillet 1581.	367
121. Le cardinal de Granvelle au prévôt Morillon. Madrid, le 20 juillet 1581 .	373
122. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 29 juillet 1581.	376
123. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 29 juillet 1581.	<i>ib.</i>
124. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 31 juillet 1581.	377
125. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 5 août 1581 .	378
126. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 7 août 1581 .	380
127. Le cardinal de Granvelle au prévôt Fonck. (Extrait). Madrid, le 26 août 1581.	381
128. Le cardinal de Granvelle au prévôt Morillon. Madrid, le 2 septembre 1581.	383
129. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 3 septembre 1581 . . . . .	385

	Pages.
130. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 5 septembre 1581.	590
131. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Mons, les 9 et 10 septembre 1581 . . . . .	391
132. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 11 septembre 1581. . . . .	405
133. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 13 septembre 1581. . . . .	406
134. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 13 septembre 1581. . . . .	408
135. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 13 septembre 1581. . . . .	410
136. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 13 septembre 1581. . . . .	411
137. Le cardinal de Granvelle à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, Madrid, le 17 septembre 1581 . . . . .	414
138. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 29 septembre 1581 . . . . .	415
139. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Mons, le 3 octobre 1581. . . . .	416
140. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 14 octobre 1581. . . . .	420
141. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 15 octobre 1581.	423
142. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 28 octobre 1581. . . . .	432
143. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 6 novembre 1581.	434
144. Le cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine. Madrid, le 10 novembre 1581 . . . . .	437
145. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 13 novembre 1581. . . . .	459
146. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 18 novembre 1581. . . . .	440
147. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 25 novembre 1581. . . . .	443
148. Le cardinal de Granvelle au prévôt Morillon. Madrid, le 26 novembre 1581.	446
149. Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. Mons, le 30 novembre 1581 . . . . .	448
150. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 2 décembre 1581.	453
151. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 4 décembre 1581. . . . .	457

## TABLE CHRONOLOGIQUE.

643

	Pages.
152. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 10 décembre 1581. . . . .	458
153. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 20 décembre 1581. . . . .	460
154. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 22 décembre 1581. . . . .	466

## APPENDICE.

1. Marguerite de Parme à Philippe II. Aquila, le 6 janvier 1580 . . . . .	469
2. Instructions de Marguerite de Parme à Aldobrandino, son envoyé auprès du roi d'Espagne. Aquila, le 6 janvier 1580 . . . . .	471
3. Instruction supplémentaire à Aldobrandino par Marguerite de Parme. Aquila, le 6 janvier 1580 . . . . .	487
4. Juan de Vargas Mexia à Philippe II. Paris, le 6 janvier 1580. . . . .	490
5. Marguerite de Parme à Aldobrandino. Aquila, le 18 janvier 1580 . . . . .	491
6. Marguerite de Parme à Aldobrandino. Aquila, le 6 février 1580. . . . .	492
7. Alexandre de Parme à Samaniego. Maastricht, le 7 février 1580 . . . . .	494
8. Marguerite de Parme aux États des Pays-Bas. Aquila, le 19 février 1580 . . . . .	496
9. Marguerite de Parme à Philippe II. Aquila, le 19 février 1580 . . . . .	497
10. Alexandre de Parme à Samaniego. Maastricht, le 20 février 1580 . . . . .	498
11. Le Roi à Marguerite de Parme. Aranjuez, le 8 de Marzo 1580 . . . . .	499
12. Marguerite de Parme à Philippe II. Parme, le 18 mars 1580 . . . . .	504
13. Marguerite de Parme à Aldobrandino. Parme, le 18 mars 1580 . . . . .	506
14. Marguerite de Parme à Aldobrandino. Vigevano, le 1 <sup>er</sup> avril 1580 . . . . .	508
15. Marguerite de Parme à Philippe II. Vigevano, le 1 <sup>er</sup> avril 1580 . . . . .	510
16. Octave de Gonzague au Roi. Moncey, le 24 avril 1580 . . . . .	511



	Pages.
17. Marguerite de Parme à Philippe II. Salins, le 26 avril 1580 . . . . .	512
18. Alexandre de Parme au Roi. Mons, le 9 mai 1580 . . . . .	513
19. Marguerite de Parme au Roi. Salins, le 10 mai 1580 . . . . .	515
20. Le cardinal de Granvelle à la duchesse de Parme. Madrid, le 15 mai 1580.	519
21. Marguerite de Parme à Philippe II. Besançon, le 3 juin 1580. . . . .	520
22. Marguerite de Parme à Philippe II. Besançon, le 6 juin 1580. . . . .	521
23. Marguerite de Parme à Philippe II. Luxé (Luxeuil?), le 15 juin 1580 . . .	523
24. Le seigneur de Grobbendonk au cardinal de Granvelle. Cologne, le 26 juin 1580 . . . . .	524
25. Marguerite de Parme à Philippe II. Luxembourg, le 4 juillet 1580 . . .	526
26. Le prévôt Fonck à Mons <sup>r</sup> de Vaulx. Madrid, le 11 juillet 1580 . . . . .	528
27. Marguerite de Parme à Idiaquez. Luxembourg, le 19 juillet 1580 . . .	529
28. Diego Maldonado à Philippe II. Paris, le 5 août 1580 . . . . .	530
29. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Namur, le 29 août 1580 .	535
30. Marguerite de Parme à Idiaquez. Namur, le 2 septembre 1580 . . . . .	536
31. Instructions de Marguerite de Parme adressées à Aldobrandino. Namur, le 4 septembre 1580 . . . . .	537
32. Autres instructions de Marguerite de Parme adressées à Aldobrandino. Namur, le 4 septembre 1580 . . . . .	545
33. Alexandre de Parme à Samaniego. Mons, le 8 septembre 1580 . . . . .	553
34. Marguerite de Parme à Aldobrandino. Namur, le 30 septembre 1580 . .	555
35. Alexandre de Parme à Samaniego. Mons, le 6 octobre 1580 . . . . .	557
36. Alexandre Farnèse à François de Vergy, gouverneur du comté de Bourgo- gne. Mons, le 26 octobre 1580 . . . . .	558
37. Alexandre Farnèse à Samaniego. Mons, le 13 novembre 1580. . . . .	559
38. Marguerite de Parme à Philippe II. Namur, le 17 novembre 1580 . . .	561
39. Marguerite de Parme à Aldobrandino. Namur, le 18 novembre 1580 . .	565
40. Marguerite de Parme à Philippe II. Namur, le 2 décembre 1580 . . .	573
41. Instruction du Roy au seigneur de la Fin. Blois, le 21 décembre 1580. .	575
42. Alexandre de Parme à Samaniego. Mons, le 10 janvier 1581 . . . . .	580
43. Philippe II à Marguerite de Parme. Elvas, le 13 janvier 1581. . . . .	581
44. Alexandre de Parme à Samaniego. Mons, le 8 février 1581 . . . . .	582
45. Philippe II à Marguerite de Parme. Elvas, le 20 février 1581. . . . .	583
46. Alexandre de Parme à Samaniego. Mons, le 18 mai 1581 . . . . .	584
47. Marguerite de Parme à Philippe II. Namur, le 13 septembre 1581 . . .	586
48. Relation véritable de la victoire obtenue par les gens de Sa Majesté en Frize, le dernier de septembre 1581. . . . .	588

## TABLE CHRONOLOGIQUE.

645

	Pages.
49. Charles Larchier, secrétaire de l'archiduc Mathias, à Liesvelt, chancelier de Brabant. Cologne, le 17 novembre 1581 . . . . .	590
50. Alexandre de Parme à Samaniego. Tournai, le 7 décembre 1581. . . . .	592
51. Aldobrandino à Marguerite de Parme. Lisbonne, le 25 décembre 1581 . . . . .	593

---

## SUPPLÉMENT A L'APPENDICE.

---

### NÉGOCIATIONS DIPLOMATIQUES AVEC LA SUISSE.

---

1. Maximilien de Berghes à Marguerite d'Autriche. Augsbourg, le 21 octobre 1518. . . . .	597
2. Maximilien de Berghes au cardinal Lang, évêque de Gurck à Cyprien Serantin, Jacob Willinger et Hans Romel, conseillers du Roi. Zurich, le 13 mai 1519 . . . . .	599
3. Les membres du canton de Berne à ceux du canton de Lucerne. Berne, vers 1578 . . . . .	602
4. Rapport au duc d'Alençon par son ambassadeur en Suisse. Sans date, vers 1578. . . . .	603
5. Proposition faite par le s <sup>r</sup> de Watteville à ceux de Berne. . . . . 1578.	606
6. Advis envoyé à Monsieur le conte de Champlitte du xxix <sup>e</sup> may 1578 de Berne . . . . .	607
7. Extrait des lettres du s <sup>r</sup> de Watteville à Monsieur le conte de Champlitte, dois Leagney, du xxi <sup>e</sup> de septembre 1578 . . . . .	610
8. L'ambassadeur du roi de France aux conseillers du canton de Fribourg. Le 28 novembre 1578 . . . . .	611

	Pages.
9. Gérard de Watteville au comte de Champlitte. Berne, le 29 novembre 1578.	613
10. Hannus Heydt au comte de Champlitte. Fribourg, le 2 décembre 1578. . .	615
11. L'avoué du petit et grand conseil de la ville et conseil de Berne au comte de Champlitte. Berne, le 8 décembre 1578 . . . . .	616
12. Le roi Philippe II à François de Vergy, gouverneur du comté de Bourgogne. Madrid, le 28 février 1580 . . . . .	617
13. Philippe II à François de Vergy, gouverneur du comté de Bourgogne. Madrid, le 1 <sup>er</sup> mai 1580 . . . . .	619
14. Le Parlement de Dole au Roi et au Gouverneur des Pays-Bas. Dole, le 29 avril 1581. . . . .	621
15. Avis du Parlement de Dole tendant à augmenter le nombre de ses conseillers. 2 juin 1581. . . . .	625
16. Alexandre, prince de Parme à François de Vergy, gouverneur du comté de Bourgogne. Mons, le 22 juillet 1581 . . . . .	627
17. Avis d'Alexandre Farnèse au Roi sur les affaires du Parlement de Dole. Mons, le 15 août 1581 . . . . .	<i>ib.</i>
18. Le Parlement de Dole au Gouverneur général des Pays-Bas. Dole, le 29 août 1581 . . . . .	628
19. Avis de la Suisse au comte de Champlitte du 29 juillet 1582. . . . .	629
20. Advis du costel des Suisses du tier de juillet 1582 au conte de Champlite. . .	631
21. Advis de Suysses envoyé au conte de Champlite, du succès de la diette, tenue à Baden par les douze cantons sur le différend de Son Altesse de Savoye, avec les s <sup>rs</sup> de Berne et la ville de Genefve, en janvier 1584 . .	632
22. Sommaire des occurrences de la diète du 24 juin 1584, tenue à Baden, en Suisse . . . . .	633



# TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

## MATIÈRES ET DES PERSONNES.

### A

ABRANTES, 256, 264, 267, 279, 285.

ABRUZZES (Les), 347, 486, 537, 553.

ACHEY (Antoine d'), Sr de Toraise, 77, 100, 250, 272, 403.

ACHEY (François d'), 19, 23, 48, 91, 100, 104, 105, 119, 164, 190, 197, 199, 230, 251. — Voir aussi *Amont (bailli d')*.

ACHEY (Le Sr d'), 539.

ACHEY (Madame d'), 338.

ACORAMBONA (Virginie), veuve de François Perelli, 341.

AERSCHOT (Le duc d'). Voir *Croy (Philippe de)*.

AFFAIRES D'ÉTAT, 386, 387.

AFFLIGHEM, 393.

AFRIQUE (Les côtes d'), 388.

AGUILAR (Le marquis d'). Voir *Manrique (Louis-Ferdinand)*.

AIGLEPIERRE (M. d'), 163, 174.

AIRE, 441, 463.

AITONA (Le comte d'), 282.

AIX-LA-CHAPELLE, 171.

ALBE (Le duc d'), 35, 49, 53, 71, 96, 171, 182, 210, 216, 219, 220, 228, 244, 333, 343, 361, 392, 487.

ALBE (Don Fadrique d'), 333, 561.

ALBERT D'AUTRICHE, 412, 415, 421, 433, 466, 479, 548, 593.

ALCABALAS, 44.

ALCALA, 105.

ALCANIZ (Le marquis d'), 313, 416.

ALCHIMIE, 404.

ALDOBRANDINO (Hippolyte), 25.

ALDOBRANDINO (Pietro), 7 à 9, 23, 26, 34 à 36, 38, 40 à 43, 46, 50, 61 à 63, 71, 80, 83, 144, 145, 147, 150, 158, 163, 165, 169, 171, 172, 176, 178, 181, 184, 186, 188, 196, 201, 233, 236, 240, 254, 257, 296, 297, 300, 307, 313, 324, 326, 332, 336, 340, 348, 361, 363, 370, 373 à 377, 380, 381, 385, 386, 390, 397, 400, 406 à 409, 420 à 424, 432, 434, 439,

- 440, 445, 445, 454, 460, 469 à 471, 487, 491, 492, 491, 496, 497, 499, 505, 506, 508, 510, 512, 513, 515, 522, 525, 535, 537, 545, 546, 553, 556, 561 à 563, 567, 585, 587, 593, 616, 617, 620, 623, 627.
- ALENÇON.** Voir *François*.
- ALGER,** 384, 387, 415, 421, 422.
- ALINCASTRO** (Don Rodrigo de), 232, 245, 244.
- ALLEMAGNE,** 97, 160, 166, 236, 267, 277, 343, 501, 523, 600, 620.
- ALLEMAGNE** (Le froid en), 229.
- ALLEMAGNE** (L'empire d'), 389.
- ALLEMAGNE** (L'empereur d'), 501.
- ALLEMAGNE** (L'impératrice d'), 219, 467, 477, 501. — Voir aussi *Marie*.
- ALLEMAGNE** (Princes et villes d'), 631.
- ALLEMANDE** (La langue), 389.
- ALLEMANDS,** 64, 335, 389, 399.
- ALLEMANDS** (Capitaines), 478.
- ALLEMANDS** (Soldats), 2, 20, 62, 71, 97, 188, 379, 400, 413, 466.
- ALLEMANDS** (Soldats), licenciés, 203.
- ALLEMANDS** (Soldats), mutinés, 106, 179, 521.
- ALMERIN,** 308, 315, 335.
- ALMEIDA,** 340, 343.
- ALOST,** 97, 491.
- ALOST** (La garnison d'), 405.
- ALPES,** 128.
- ALPHONSE VIII,** roi de Castille et de Léon, 413.
- ALPUJARRÉS,** 72.
- AMBASSADEUR ANGLAIS** (L'), 530, 578.
- AMBASSADEUR ESPAGNOL A PARIS,** 401, 627.
- AMBASSADEUR ESPAGNOL A ROME,** 142, 282.
- AMBASSADEUR DE FLORENCE,** 111, 530, 547.
- AMBASSADEUR DE FRANCE,** 48, 314, 611, 615, 618, 619, 634, 635.
- AMBASSADEUR FRANÇAIS EN ANGLETERRE,** 308.
- AMBASSADEUR FRANÇAIS A DOLE,** 38.
- AMBASSADEUR (L') de France en Suisse,** 608.
- AMBASSADEUR DU ROI DE NAVARRE,** 610.
- AMBASSADEUR DE PORTUGAL,** 306.
- AMBASSADEUR DE SAVOYE,** 127.
- AMBASSADEURS,** 49, 67, 68, 162, 167, 277, 306, 339, 403, 413, 421, 441, 575.
- AMBASSADEURS DES PAYS-BAS,** 579.
- AMONT** (Le bailli d'), 119, 230.
- AMONT** (Le bailliage d'), 20, 23, 190, 198, 199. — Voir aussi *Achey* (*François*).
- ANDELOT** (Jean-Baptiste d'), 76, 163, 174, 190, 205, 248, 318, 334, 376, 378, 425, 462, 541.
- ANDELOT** (Le fils d'), 144.
- ANGLAIS,** 160, 165, 203, 204, 244, 274, 304, 316, 330, 346, 375.
- ANGLAIS** (Le commerce des), 247.
- ANGLETERRE,** 45, 64, 236, 274, 305, 306, 314, 343, 374, 384, 388, 459, 477, 490, 501, 609.
- ANGLETERRE** (Ceux d'), 466.
- ANGLETERRE** (Les menaces d'), 447.
- ANGNOSCIOLA** (Le comte Alexandre), 540.
- ANNE-MARIE D'AUTRICHE,** femme de Philippe II, 251, 257, 277. — Voir aussi *Espagne* (*Reine d'*).
- ANSELME,** 128.
- ANTONIO** (Don) de Portugal, 72, 96, 103, 105, 106, 142, 164, 165, 171, 176, 177, 180 à 182, 190, 200, 209, 243, 244, 261, 275, 295, 304, 306, 308, 337, 347, 368, 374, 375, 384, 398, 446, 447, 466, 533, 556.
- ANVERS,** 15, 18, 96, 97, 163, 217, 343, 402, 450, 531.
- ANVILLE** (Le maréchal d'), 308.
- APPENZEL,** 613.
- AQUILA,** 262, 469, 487.
- ARABIE,** 433.
- ARAGON,** 134.
- ARAGON** (La couronne d'), 128.
- ARAGON** (Le grand commandeur d'), 129.
- ARAGON** (Charles d'), duc de Terranova, 17, 27, 64, 181, 217, 257, 265, 267, 282, 344.
- ARAGON** (Don Félix d'), 191, 557, 565.
- ARBORIO DE GATTINARA,** 219.
- ARCHIVES** du prieuré de Saint-Amand, 449.
- ARDINGHELLI** (Andrea), 347, 348, 435.
- ARENBERG** (Le comte d'), 401, 594.

- ARENBERG (La comtesse d'), 478, 501, 548, 594.  
 ARENBERG (Charles d'). Son mariage, 478.  
 ARGILLA, 451.  
 ARGUOY (Le marquis d'), 170.  
 ARMÉE, 1, 36.  
 ARMÉE (Entretien de l'), 307.  
 ARMENTS, 160.  
 ARMENTEROS (Pierre d'), 540.  
 ARNEM, 402.  
 AROCOURT (M. d'), 609.  
 ARRAS, 228, 342, 415, 418.  
 ARRAS (L'évêque d'), 394.  
 ARRAS (Le traité d'), 474.  
 ARTOIS, 65, 418.  
 ARTOIS (Le conseil d'), 394.  
 ARTOIS (Le gouverneur d'), 399.  
 ASSENTO (L'), 422, 439.  
 ASSONLEVILLE, 17, 48, 67, 74, 75, 78, 99, 102, 138, 174, 210, 258, 286, 310, 404.  
 ASTROLOGIE, 404.  
 AQUILA, 25, 40.  
 AUDENARDE, 281.  
 AUGSBOURG, 415, 597, 601.  
 AUGSBOURG (La diète d'), 166.  
 AUTREY (M. d'). Voir *Vergy (Claude)*.  
 AUTRICHE (Adde d'). Voir *Anne*.  
 AUTRICHE (Archiducs d'), 477.  
 AUTRICHE (Le cardinal d'), 56, 309. — Voir *Albert d'Autriche*.  
 AUTRICHE (La maison d'), 54, 369, 599, 604, 612, 622.  
 AUXONE, 619.  
 AUXY OU HAUSSE (Le Sr de). Voir *Hennin-Lietard (Jacques)*.  
 AVAL (Le bailliage d'), 199.  
 AVARICE DES CAPITAINES, 402.  
 AYAMONTE (Le marquis d'), 54, 58.  
 AZORES (Les îles des), 375.

## B

- BADAJOS, 52, 55, 56, 71, 135, 137, 163, 176, 181, 182, 186, 201, 228, 558.  
 BADAJOS (L'évêque de), 170.  
 BADEN, en Suisse, 47, 602 à 604, 606, 607, 611, 613 à 615, 618, 619, 629 à 630, 632 à 634.  
 BALANÇON (Le Sr de), 198, 199.  
 BALBANI (Mathieu), 119, 268.  
 BALBANI (Thomas), 77, 95, 99, 106, 136, 182, 203, 268, 303, 393, 397, 398.  
 BALBANI (Les), 378.  
 BAPAUME (Le gouverneur de), 392.  
 BAR (Le duché de), 581.  
 BARBARIE, 453.  
 BARCELONE, 137, 282, 309, 446, 467.  
 BARDI, 252, 422, 446.  
 BASSIGNES, 619.  
 BASTÉE (M. de la), ambassadeur, 655.  
 BAUME (Le cardinal de la), 199, 220, 221, 457, 541.  
 BAUME OU BAULME (L'abbé de). Voir *Poupet*.  
 BAVE (M. de), 99.  
 BAVIÈRE (L'ambassadeur de), 277.  
 BAVIÈRE (Le duc de), 241, 277, 287, 319, 501.  
 BAVIÈRE (Le duc Ferdinand de), 401.  
 BATONNE, 180.  
 BÉARNAIS (Le), 490.  
 BEARNE (Le prince de), 242.  
 BEAUMONT, 207.  
 BEAUREGARD (Le Sr de). Voir *Blondel*.  
 BEAUVEAU (Le Sr de), 581, 583, 584.  
 BEAUVOIR (Le Sr de). Voir *Lannoy (Philippe de)*.  
 BELIN (Claude), 161, 221.  
 BELLEFONTAINE, 368.  
 BELLEFONTAINE (Le prieur de), 38, 45, 53, 104, 162, 218, 244, 279, 280, 303, 457.

- BELLEVRE (Pompe de), 412, 422.  
 BENOÎT (L'écuyer), 615, 619, 627, 634.  
 BENOÎT (Vincent), 615.  
 BENTBICH, 610.  
 BERGHES (Jean de), président du grand conseil de Malines, 148.  
 BERGHES (Maximilien de), 597, 599.  
 BERLAYMONT (Le comte de), 370, 435.  
 BERLAYMONT (Le comte de). Son mariage avec Madame de Montigny, 384.  
 BERLAYMONT (Claude), Sr d'Hautpenne, 426.  
 BERNE, 602, 604, 605, 607, 609, 610, 615, 614, 616, 652 à 655.  
 BERNOIS (Les), 650, 654.  
 BESANÇON, 179, 281, 311, 351, 521, 524, 605, 614, 619 à 621.  
 BESANÇON (Le haut doyen de), 541.  
 BEUTTRICH (Pierre), conseiller de Jean Casimir, 621.  
 BIARD (Le prince de), 252.  
 BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND, 449.  
 BILBAO, 95.  
 BILLI OU BILLY. Voir *Robles* (Gaspard).  
 BINCHE, 92.  
 BIONDO (Le chevalier), 144, 184, 200, 252, 245, 252, 257, 407, 422, 425, 556, 569, 594.  
 BIRON (Le maréchal), 159.  
 BLAESERE (Guillaume de), 95, 463.  
 BLAESERE (Jean de), 427.  
 BLANC (Laurent le), courrier français, 270.  
 BLILOU (Laurent de), 394.  
 BLOIS, 575.  
 BLONDEL (Antoine de), 392.  
 BLONDEL (Louis de), Sr de Beauregard, d'Havrincourt, etc., 392.  
 BLONDO. Voir *Biondo*.  
 BOIS (De), 397.  
 BOIS-LE-DUC, 419.  
 BOISOT (Charles de), conseiller au conseil privé, 91.  
 BOISSET (Le conseiller), 382.  
 BOLOGNE, 40, 505.  
 BOLOGNETTO, nonce à Venise, 309.  
 BONNECOURT (M. de), 609, 610.  
 BONVISI, 95, 136.  
 BORDEAUX, 175, 252, 303, 425.  
 BORDEAUX (Les Langues de), 158, 252.  
 BORDET, 65.  
 BORGIA (Don Jean de), ambassadeur, 168, 176, 268, 369, 415, 421.  
 BORLUUT (Gilles de), 394, 396.  
 BORLUUT (Jean de), 95.  
 BORNOMÉE (Renier), 556.  
 BOUCHAIN, 66, 85, 88, 97, 189, 451, 546, 554, 558.  
 BOURBON (Charles de), 308.  
 BOURBON (Henri de), 179.  
 BOURG EN BRESSE, 632.  
 BOURGOGNE, 4, 20, 27, 37, 43, 44, 48, 50, 54, 70, 89, 100, 109, 112, 113, 118, 123, 127, 134, 138, 143, 161 à 165, 175, 190, 197, 205, 207, 210, 217, 220, 221, 258, 264, 266, 269, 274 à 278, 280, 281, 317, 318, 334, 358, 349, 352, 359, 375, 378, 382, 396, 405, 407, 458, 477, 500, 513, 515, 540, 548, 558, 602, 604, 606, 612 à 614, 618, 620, 621, 625, 624, 627, 650, 651, 655 à 655.  
 BOURGOGNE (La croix de), 611.  
 BOURGOGNE (Les députés de), 247.  
 BOURGOGNE (Invasion des Français en), 248, 617, 618.  
 BOURGOGNE (La maison de), 55, 599, 622.  
 BOURGOGNE, État de cette province, 204, 350, 368, 386, 424, 445, 461.  
 BOURGUIGNONS, 105, 281.  
 BOURNONVILLE (Édouard ou Oudard de), Sr de Capres, 14, 420.  
 BOURS (Le Sr de). Voir *Noyelles* (Jean).  
 BOUSSUT (Le château de), 400.  
 BOUTCHOUX (Claude), 48, 93, 99, 125, 158.  
 BOUTOUSSET (Le chanoine), 49.  
 BRABANT, 45, 65, 89, 107, 159, 402, 450, 516.  
 BRAGANCE (Théodore, duc de), 72, 96, 252, 244, 304, 306, 315, 329, 368.  
 BRAGANCE (La duchesse de), 266, 300.

BRAGANCE (Le duc et la duchesse de), 245.

BRAGANCE (Isabelle de), 5.

BRDA, 402.

BRÉSIL, 467.

BRESSE (La), 54.

BRISAC (Balthazar de), 611.

BROUAGE, 375.

BRUGES, 97, 450.

BRUNÈRE (Jean), 394.

BRUNSWICK (Le duc Eric de), 401.

BRUXELLES, 101, 402, 405, 405, 413, 420, 450, 452, 476.

BUENDIO (Le comte de), 276.

BUGNELO, 182.

BUQUOT (Le comte de). Voir *Longueval (Maximilien)*.

BUSST (M. de), 607.

BUTERA (Le prince de), 9, 413.

## C

CADIX, 14.

CALAIS, 99, 308, 342, 374, 418, 451.

CALATRAVA, 291.

CAMBRAI, 66, 89, 97, 228, 234, 275, 287, 305, 368, 375, 380, 384, 385, 392, 398, 400, 403, 407, 412, 416 à 418, 422, 426, 427, 495, 532, 575, 577.

CAMBRAI (La citadelle de), 419.

CAMBRAI (Le doyen de), 91, 157, 190, 206, 210, 259, 287, 394. — Voir aussi *Ricarius*.

CAMBRAI (L'évêché de), 395.

CAMBRAI (Les Français de), 451.

CAMBRAI (Rebellion à), 314.

CAMBRAI (Le siège de), 324.

CAMBRE (Incendie de la), 420.

CAMBRÉSIS, 242, 400.

CAMBRÉSIS (Le gouverneur du), 419.

CAMPION, 422, 446.

CANOBIO (Le collecteur), 309.

CAPOPAXERO, 422.

CAPPONI, 327.

CAPRES (Le Sr de). Voir *Bournonville*.

CARDINAL-ARCHIDUC, 56, 309. — Voir aussi *Albert*.

CARDOGNO. Voir *Carduino*.

CARDUINO (Mario), 53, 331.

CARROUGES (Le comte de), 308.

CARTHAGÈNE, 14.

CASSILIA, 281.

CASTILLANS, 72, 248, 389.

CASTILLE, 232, 231, 261, 283, 336, 368, 414, 435, 441, 463, 594.

CASTILLE (Le conseil de), 12.

CASTILLE (Le grand commandeur de), 471.

CASTILLE (Les S<sup>r</sup> de), 14.

CASTILLE (Pedro de), 105.

CASTILLO (Alonso del), 394, 402.

CASTILLO (Jean del), 410.

CASTILLO (Del), 420.

CASTRO (Rodrigo de), évêque de Zamora, 435.

CATALOGNE, 267.

CATALOGNE (Le gouvernement de), 265, 282.

CATARRE OU INFLUENZA, 70, 134, 140, 141, 142, 148.

CATEAU CAMBRÉSIS, 398, 418, 451.

CATHERINE (L'infante), 128.

CATHERINE DE MÉDICIS, 307, 330, 388, 402, 415, 426, 432, 478, 490, 530, 575.

CATHERINE DE PORTUGAL, 244.

CATHOLIQUES, 77, 160, 450.

CATHOLIQUES (Cantons) en Suisse, 609.

CAVIGIANO, ambassadeur toscan, 15.

CAYAS (Gabriel), 123, 162, 218, 221, 548.

CERDA (Jean-Louis de la), duc de Medina-Celi, 35.

CHAFFOY (Bénique de), 274.

CHALONS-SUR-SAONE, 630.

CHAMBRE DES COMPTES A DÔLE, 175.



- CHAMBRE DES COMPTES A LILLE, 394.  
 CHAMPLITTE (Le comte de). Voir *Vergy (François de)*.  
 CHAMP (Nicolas du), 48, 67, 163, 219, 220.  
 CHANCELLERIE (Usages de la), à Madrid, 133.  
 CHANTIERNE, 72.  
 CHAPPUIS (Jean), 161.  
 CHARLES II, duc de Lorraine, 58.  
 CHARLES-QUINT, 2, 38, 382, 387, 500, 597, 598.  
 CHARLES IX, roi de France, 416.  
 CHARLES LE TÉMÉRAIRE, 621, 622.  
 CHARLES-EMMANUEL, duc de Savoie, 128.  
 CHARRETON. Voir *Charlon*.  
 CHARTON (Benoit), 19, 23, 99, 123, 126, 620.  
 CHARTON (Le capitaine), 22, 24.  
 CHASSEY (Le Sr de), 449.  
 CHATEAU-TRIERRI, 380, 399.  
 CHATELET, 402.  
 CHERIF, 413, 421, 433.  
 CHERREU (Le Sr de), 92.  
 CHEVERNY DE VILLEQUIER (Le Sr de), 578.  
 CHEVRAUX (Le baron de). Voir *Vienna*.  
 CRIÈVRES (M<sup>sr</sup> de), 601.  
 CHINY (Le comté de), 581, 584.  
 CHRÉTIENS, 422.  
 CHRÉTIENTÉ, 156, 208, 261, 282, 285, 582, 612.  
 CHRIST (Le monastère-chef de l'ordre du), 279.  
 CHRISTINE DE DANEMARK, 58.  
 CINTRE, 421.  
 CLERVAUX (M. de), 610.  
 CLÈVES, 477, 561.  
 CLÈVES (Le duc de), 451, 478, 549.  
 CLUNY, 88.  
 COBHAM (Henri), ambassadeur anglais, 532.  
 COENZA (L'évêque de). Voir *Grassi*.  
 COLIBRY OU COLIBRI, 467, 594.  
 COLLIURES, 594.  
 COLOGNE, 451, 524.  
 COLOGNE (Les conférences de), 4, 27, 30, 79, 166, 168, 181, 207, 344.  
 COLOGNE (L'électeur de), 391, 392, 404.  
 COLONNA (Fabrice), 14.  
 COMMERCE, 4, 139.  
 COMMERCE AVEC LES ANGLAIS, 203.  
 COMMERCE D'ESPAGNE ET DE PORTUGAL, 205, 247, 274.  
 COMMINES, 17, 18.  
 CONDÉ, 400. — Prise de cette ville, 242.  
 CONDÉ (Le gouverneur de), 401.  
 CONDÉ (Le prince de), 610.  
 CONFÉDÉRATION SUISSE. Voir *Suisse*.  
 CONFÉRENCES DE COLOGNE. Voir *Cologne (Conférences de)*.  
 CONSEIL D'ARTOIS, 76, 394.  
 CONSEIL DE CASTILLE, 161.  
 CONSEIL D'ESPAGNE, 111, 530.  
 CONSEIL D'ÉTAT, à Madrid, 66.  
 CONSEIL D'ÉTAT, aux Pays-Bas, 3, 18, 98, 103, 122, 168, 169, 181, 207, 216, 219, 344, 419.  
 CONSEIL DES FINANCES, 18, 152, 599.  
 CONSEIL DE FLANDRE, 122.  
 CONSEIL D'ITALIE, 34, 144, 172, 422.  
 CONSEIL PROVINCIAL DE LUXEMBOURG, 582.  
 CONSEIL DE MALINES, 239.  
 CONSEIL PRIVÉ, 77, 122, 174, 238.  
 CONSTANCE, 601.  
 CONSTANCE (L'évêque de), 623.  
 CONSTANTINOPLE, 279, 330, 373, 413, 421, 422, 433, 453.  
 COQUART (Jérôme), 393.  
 COQUELIN, 396.  
 CORDOUZ, 72, 281.  
 CORNET (Jean), pensionnaire de Dordrecht, 392.  
 CORSAIRES, 381.  
 CORTÈLE, 631.  
 CORTÈS DE PORTUGAL, 55, 137, 233, 243, 244, 256, 274, 279, 282, 304, 306, 308, 413.  
 COSSÉ (Le maréchal de), 308, 376 à 378, 590.  
 COUR DE DIJON, 280.  
 COURRIER FRANÇAIS, 37, 270.  
 COURRIER INTERCEPTÉ, 173, 209, 227, 242.  
 COURTRAI, 68, 70, 343.

CROCE (Pompée della) ou de la Croix, 189, 204.  
 CROY (Antoine de), Sr de Sempy, 94.  
 CROY (Charles-Philippe de), marquis d'Havré, 18, 181.  
 CROY (Jean de), comte de Rœulx, 78, 92, 370, 397.

CROY (Philippe de), duc d'Aerschot, 17, 155, 181, 191, 207, 245, 398, 405, 496.  
 CUENDIA (Le comte de), 310.  
 GUINCHY (Élisabeth de), 443.

## D

DANEMARK, 477.  
 DANEMARK (La princesse de), 277. — Voir *Christine*.  
 DANVILLE (M.), 601.  
 DAUPHINÉ, 96, 607.  
 DAVILA (Sancho), 165, 171, 176.  
 DECY, 395.  
 DEL RIO (Antoine), 345, 373.  
 DENNETIÈRES, 4, 71, 78, 79, 80.  
 DÉPÊCHES ARRÊTÉES. Voir *Courriers*.  
 DERLACH (Ludovic), 651.  
 DEVENTER, 402.  
 DICEY (Le Sr de), 69, 199.  
 DIEST, 66, 85, 86, 405, 523.  
 DIÈTE DE BADEN, 47.  
 DIXMUDE, 305, 309.  
 DÔLE, 38, 48, 105, 126, 198, 206, 619.  
 DÔLE (Le baillage de), 199, 200.  
 DÔLE (Le gouvernement de), 251.

DÔLE (Le parlement de), 16, 22, 57, 48, 122, 174, 179, 180, 205, 220, 280, 458, 616, 621, 625, 627, 628.  
 DÔLE (Le trésorier de), 175, 190.  
 DÔLE (L'université de), 626.  
 DOMAINE du roi en Bourgogne, 37.  
 DONETTI (Le trésorier), 317.  
 DORIA (Jo. Andrea), 309, 415, 421.  
 DOUAI, 88, 228, 395, 418.  
 DOUVRES, 451.  
 DOVARA (Louis, colonel toscan), 6.  
 DRAGOVERA, 128.  
 DRAKE (Le corsaire anglais), 304, 375, 381, 388.  
 DUCHAMP. Voir *Champ (Du)*.  
 DUNKERQUE, 418, 419, 426, 448.  
 DURATE, devise du cardinal de Granvelle, 392.  
 DUSIER (M.), 616.  
 DUSSELDORF, 591.

## E

EBOLI (Le prince d'), 159.  
 EBOLI (La princesse d'), 276, 488, 498, 541, 582, 585.  
 EDOUARD DE PORTUGAL, 244.  
 EE (Jean Van der), Sr de Hérent, 465.  
 EGMONT (Madame d'), 596 et ses fils, 478.  
 EGMONT (Philippe, comte d'), 2, 281, 395.  
 EINDROVE, 419, 426, 444, 447.

ELBES OU ELBAS, 200, 228. — Voir aussi *Elva*.  
 ÉLECTEURS (Princes), 167, 168.  
 ÉLISABETH, reine d'Angleterre, 65, 160, 189, 203, 275, 308, 314, 345, 450, 459, 478, 490, 567, 578, 579, 608.  
 ÉLISABETH, reine d'Angleterre. Son mariage avec le duc d'Alençon, 450, 490, 531.  
 ÉLISABETH D'AUTRICHE, veuve de Charles IX, 416.

- ELVA, ELVES OU ELBA, 241, 243, 256, 257, 264, 266, 279, 283. — Voir aussi *Elbes*.
- EMMANUEL, roi de Portugal, 5.
- EMMANUEL-PHILIBERT, duc de Savoie, 91, 101, 156, 414, 487.
- EMPEREUR (L') et l'empire, 245.
- EMPIRE (L'), 166, 167.
- ENCOMIENDO, 91.
- ENGESHEIM (M. d'), 601.
- ENRÔLEMENTS D'ESPAGNE, 388.
- ERNEST DE BAVIÈRE, élu évêque de Liège, 277, 414.
- ESCURIAL (L'), 3.
- ESPAGNE, 79, 189, 208, 310, 353, 396, 415, 416, 473.
- ESPAGNE (Les bénéfices d'), 277.
- ESPAGNE (Les côtes d'), 388.
- ESPAGNE (La famille royale d'), 520.
- ESPAGNE (L'infante d'), 548.
- ESPAGNE (Le prince héréditaire et les infantes d'), 56, 211. — Voir aussi *Infantes*.
- ESPAGNE (La reine d'), 353, 494, 504, 508, 513, 548, 561, 568, 573, 580. — Voir aussi *Anne d'Autriche*.
- ESPAGNE (Feu la reine d'), 387.
- ESPAGNE (Les revenus d'), 51.
- ESPAGNOLS, 12, 107, 159, 384, 614, 615.
- ESPAGNOLS (Cruauté des), 63.
- ESPAGNOLS (Soldats), 20, 50, 51, 53, 62, 101, 142, 388, 400, 402, 404, 421, 466, 607.
- ESPAGNOLS (Soldats) mutinés, 528.
- ESPAGNOLS (Soldats) sortis des Pays-Bas, 448.
- ESPINOX (Le prince d'). Voir *Melun (Pierre de)*.
- ESPINOX (La princesse d'), 449.
- ESSELINGEN, 601, 602.
- ESTACO. Voir *Statius*.
- ESTE (Le cardinal d'), 191.
- ÉTATS (Les), 63, 181, 202, 207, 333.
- ÉTATS D'ARTOIS, 166.
- ÉTATS DE BRABANT, 393, 591.
- ÉTATS DE BOURGOGNE, 37, 98, 162, 258, 280, 287, 353, 382, 437, 524, 626, 628.
- ÉTATS-GÉNÉRAUX, 18, 210, 278, 297, 496, 575, 576, 608, 609.
- ÉTATS-GÉNÉRAUX (Les députés des), 67.
- ÉTATS DE PORTUGAL. Voir *Cortès*.
- ÉTATS REBELLES, 402, 531.
- ÉTATS RÉCONCILIÉS, 45, 117, 182, 196, 197.
- EUROPE, 292, 293.
- EXACTIONS DES SOLDATS, 280.
- EXCÈS DES GENS DE GUERRE, 70.

## F

- FALANGOLA (Diane), 9.
- FARNÈSE (Le cardinal), 45, 58, 61, 261, 262, 286, 346, 427, 433, 454, 457, 462, 466, 472, 594.
- FARNÈSE (La famille de), 5.
- FARNÈSE (Alexandre). Voir *Alexandre*.
- FARNÈSE (Marguerite). Voir *Marguerite*.
- FARNÈSE (Octave). Voir *Octave*.
- FAUVERNAY, 541.
- FAUVERNAY (M. de). Voir *Achey (Antoine)*.
- FERDINAND (L'archiduc) d'Autriche, 103, 119.
- FERDINAND (Le duc), 607.
- FERDINAND DE BAVIÈRE, 241.
- FERDINAND LE CATHOLIQUE, 414.
- FÈRE (La), 159, 532.
- FÉRIA (La duchesse de), 541.
- FERNANI (Corneille), évêque d'Osimo, 191.
- FERNANDEZ DE LIEVANA (Francisco), 411.
- FERNIN, 393.
- FERRANTE (Don). Voir *Lannoy*.
- FERRANTE SUGNICA (Jean), 287.
- FERRARIO (Guido), évêque de Vercelles, 414.
- FERRETTE (Le comté de), 621.

- FERRACQUES (Le Sr de),** 575, 577, 579.  
**FEZ (Le roi de),** 375, 384, 413, 435.  
**FIÈVRES,** 134. — Voir *Catarrhe*.  
**FIGUEROA (Don Lopez de),** 347, 375, 385, 388.  
**FILLINGER,** 598.  
**FIN (Le Sr de la),** 575 à 577, 579.  
**FINANCES,** 1, 3, 19, 44, 51, 62, 95, 106, 136, 142, 159, 196, 202, 228, 247, 254, 279, 291, 292, 416, 455, 461, 522.  
**FINANCES remises à Marguerite de Parme,** 405.  
**FISCAUX de Bourgogne,** 37.  
**FISCAUX du parlement de Dôle,** 382.  
**FLAMANDS,** 281, 393, 509.  
**FLANDRE,** 2, 26, 65, 68, 74, 159, 219, 418, 575, 577, 630.  
**FLANDRE (Le président de),** 594.  
**FLANDRE (Un port en),** 418.      †  
**FLESSINGUE,** 341, 343.  
**FLEX (Les conférences de),** 576, 577.  
**FLORENCE,** 7, 25, 41, 111, 261, 508.  
**FLORENCE (L'affaire de),** 491.  
**FLORENCE (L'ambassadeur de),** 550, 547.  
**FLORENCE (Le duc de). Voir Medicis (François-Marie).**  
**FLORENTINS (Les pratiques des),** 466.  
**FLORET (M.), ministre de Montbéliard,** 609.  
**FLOTTE,** 435.  
**FLOTTE D'AMÉRIQUE,** 120.  
**FLOTTE ESPAGNOLE,** 52, 136, 142.  
**FLOTTE FRANÇAISE,** 381.  
**FLOTTE DE GÈNES,** 388.  
**FLOTTE DES INDES,** 72, 93, 137, 142, 388, 405, 415.  
**FLOTTE DES INDES PORTUGAISES,** 384.  
**FLOTTE DES ÎLES DE PORTUGAL,** 388.  
**FLOTTE DE NAPLES,** 388.  
**FLOTTE DE SICILE,** 388.  
**FOGEL (Jacob), capitaine,** 629.  
**FOUCK (Le prévôt),** 4, 17, 27, 80, 88, 92, 99, 103, 126, 159, 169, 181, 185, 196, 251, 243, 260, 297, 302, 303, 309, 310, 312, 343, 375, 382, 391, 452, 448, 479, 523, 528.  
**FRAIEL,** 391.  
**FRANÇAIS,** 18, 36, 39, 48, 105, 127, 158, 159, 165, 180, 188, 189, 203, 204, 227, 228, 234, 241, 242, 244, 247, 260, 266, 273, 274, 284, 287, 292, 295, 300, 304, 318, 329, 330, 352, 375, 380, 382, 395, 399, 400, 401, 403, 405, 418, 425, 426, 446, 450, 461, 516, 546, 562, 610, 611, 614, 617, 625, 651, 652.  
**FRANÇAIS BROUILLONS,** 604.  
**FRANÇAIS. Leurs tentatives pour envahir les Pays-Bas,** 241.  
**FRANÇAIS (Nouvelles des),** 295.  
**FRANÇAIS (Soldats),** 173.  
**FRANCE,** 45, 47, 54, 97, 105, 127, 141, 160, 166, 179, 232, 236, 307, 343, 368, 382, 383, 477, 551, 608, 610, 614, 627.  
**FRANCE (L'alliance de),** 605, 606.  
**FRANCE (Ambassadeur de),** 611, 615, 618, 619, 634.  
**FRANCE (Ambassade de) en Angleterre,** 306.  
**FRANCE (L'ambassadeur de) en Suisse,** 608.  
**FRANCE (La cour de),** 196, 466, 490.  
**FRANCE (La couronne de),** 612.  
**FRANCE (Diversions du côté de la),** 314.  
**FRANCE (Les menaces de),** 447.  
**FRANCE (Nouvelles de),** 268.  
**FRANCE (Les ports de),** 275.  
**FRANCE (Les rois de),** 604.  
**FRANCE (Troubles en),** 96.  
**FRANCFORT,** 203, 247.  
**FRANCHE-COMTÉ,** 612, 615, 616. — Voir aussi *Bourgogne*.  
**FRANÇOIS D'ALENÇON,** 54, 64, 74, 128, 159, 160, 179, 303, 305, 313, 314, 330, 343, 368, 375, 380, 384, 385, 388, 398, 401, 402, 407, 416 à 418, 432, 447, 451, 459, 461, 490, 530, 576, 577, 602, 603, 606 à 608, 612 à 615, 619, 627, 630, 634.  
**FRANÇOIS D'ALENÇON. Son mariage avec la reine d'Angleterre,** 450, 490, 531.  
**FRANÇOIS, duc de Lorraine,** 58.

FRANÇOIS-MARIE DE MÉDICIS, duc de Florence. Voir  
*Médicis*.  
FRANCS-CONTOIS, 603, 604.  
FRASNER, 650.  
FRÉDÉRIC, électeur palatin, 277.  
FRÉDÉRIC DE SAXE, 3.  
FRESIN (Le Sr de). Voir *Gavre (Charles de)*.  
FREUNSBURG (Le colonel), 379.  
FRIBOURG, 603, 604, 611, 613, 615, 635.

FRISE, 4, 27, 45, 59, 110, 173, 217, 316, 323, 388.  
FRISE (Conquêtes en), 243, 314, 368, 375, 399, 411,  
426, 444.  
FROISSART (Le conseiller), 248.  
FROISSART (Le docteur Pierre), lieutenant de la  
gruerie, 122, 162, 163, 189, 190, 205, 277, 317,  
318, 334, 369, 388.  
FROMENTO, (Le cardinal), 72.  
FUGGERS (Les), 44, 51, 57, 95, 379.

## G

GAËTE, 14.  
GAMBARA (Le cardinal), 45, 46.  
GAND, 9, 136, 420, 450, 531.  
GANTOIS, 402.  
GARNIER (M.), 99, 344.  
GASTEL OU GASTOL (Le Sr de). Voir *Marmier (Jean)*.  
GATTINARA. Voir *Arborio*.  
GAVRE (Baudouin de), Sr d'Inchy, 69, 89, 99, 137,  
243, 394, 398, 399, 419.  
GAVRE (Charles de), Sr de Fresin, 398.  
GEMBOUX, 378.  
GÈNES, 295, 369, 441.  
GÈNES (L'ambassadeur de), 421, 441.  
GÈNES (Les galères de), 142, 229.  
GENÈVE, 281, 603, 608 à 610, 630, 632, 633, 635.  
GÉRARD DE GROESBEEK, évêque de Liège, 241, 259.  
GERINX, 404.  
GILLES OU GRILLES (Jean), greffier du conseil des  
finances, 392.  
GIOVANA, fille de Don Juan. Voir *Jeanne*.  
GLAJON (M. de). Voir *Stavele*.  
GLARIS, 634.  
GOMER (Ruy), 488.  
GONICOURT (Adrien de), 336, 340, 342, 345, 346, 375,  
380, 385, 597, 435.  
GONZAGUE (Alexandre de), 536.

GONZAGUE (Guillaume de), duc de Mantoue, 46, 61,  
84, 111, 150, 172, 191, 243, 439, 454, 457, 510.  
GONZAGUE (Octave de), 55, 268, 311.  
GONZAGUE (Vincent de), prince de Mantoue, 28, 45,  
123, 172, 232, 237, 243, 253, 286, 308, 380. —  
Voir aussi *Marguerite Farnèse*.  
GORKUM, 590.  
GOULETTE, 137.  
GOUVERNEMENT DES PAYS-BAS, 246, 253, 260, 272,  
273, 282, 283, 307, 318, 322, 326, 333, 336, 339,  
361, 367, 376, 383, 471, 472, 477, 499, 525.  
GOUY, 419.  
GOVILLE, 92.  
GRAFFINIÈRE (La), ambassadeur du roi de Navarre,  
610.  
GRAMATICO (Thomas), 161.  
GRANVELLE, 391. — Calomnies répandues sur son  
compte, 444.  
GRANVELLE (La maladie de), 171.  
GRANVELLE (La maison de), 93.  
GRASSI (Annibal), évêque de Coenza, 309.  
GRAVELINNES, 343, 399, 418.  
GRAVELINNES (La rivière de), 450.  
GRAT, 199, 540, 619.  
GRÉGOIRE XIII, 5, 27, 90, 292, 413, 428.  
GROBBERDONCK (Gaspard Schets de), 249, 524.

- GRONINGUE, 4, 27, 59, 70, 74, 77, 99, 136, 384, 523, 588.  
 GRONINGUE (L'évêque de), 394.  
 GROSSET (Jean), dit RICHARDOT. Voir *Richardot*.  
 GRUYERE, 281.  
 GUADAGNI (L'abbé Jean-Baptiste), 426, 447.  
 GUADALOUPE, 49, 568.  
 GUARDA (L'évêque de). Voir *Portugal (Jean de)*.  
 GUELDRÈ, 4, 39, 97, 110, 173, 402, 516.  
 GUERRE AVEC LE ROI D'ESPAGNE, 578.  
 GUIENNE, 96.  
 GUILLAUME DE GONZAGUE, duc de Mantoue. Voir *Gonzague*.  
 GUILLAUME, prince d'Orange, 3, 4, 26, 51, 59, 65, 69, 73, 74, 77, 79, 83, 93, 96 à 99, 118, 159, 160, 167, 173, 178, 216, 217, 281, 287, 288, 311, 333, 341, 343, 375, 393, 401, 402, 418, 447, 450, 467, 474 à 476, 479, 500, 514 à 516, 528, 531, 614, 630.  
 GUILLAUME, prince d'Orange. Sa proscription, 97.  
 GUISE (Le duc de), 396, 607, 608.  
 GUISE (M. de), 490.  
 GUISSAVALS, 177.  
 GUZMAN (Alfonse de), duc de Médina Sidonia, 267, 283, 296, 300, 309, 315, 347, 368, 375, 405, 560, 585.  
 GUZMAN (Henri de), comte d'Olivares, 267, 277, 282, 296, 299, 309, 315, 318.

## H

- HABBEKE (Le licencié), 34.  
 HACQUENIÈS, 92.  
 HACQUER (Le secrétaire), 601.  
 HAINAUT, 65, 66, 418.  
 HAL (Ceux de), 420.  
 HALLEWYN, 17.  
 HANSE (Les villes de la), 167.  
 HARDENBERG, 74.  
 HAUSSEY OU AUXY (Le baron de). Voir *Hennin-Liétard*.  
 HAVRÉ OU HAVRECH. Voir *Croy (Charles-Philippe)*.  
 HAYRINCOURT (Monseigneur d'). Voir *Blondel*.  
 HAZIENDA, 20, 44, 57, 62, 95, 120, 142, 159, 196, 203, 228, 264, 291, 292, 295, 377, 444.  
 HAZIENDA (Le président de la), 60.  
 HELFAUT (Antoine d'), Sr de Winsele, 14.  
 HENNIN-LIÉTARD (Jacques de), baron de Haussy ou Auxy, 14, 73, 93.  
 HENNIN-LIÉTARD (Maximilien de), 93.  
 HENRI III. roi de France, 64, 159, 160, 180, 189, 203, 232, 242, 277, 307, 314, 330, 368, 402, 432, 439, 478, 531, 575, 576, 578, 600 à 603, 618, 619, 630.  
 HENRI IV, roi de France. Voir *Bearne*.  
 HENRI (Don), 103.  
 HENRI I, cardinal, roi de Portugal, 5, 14, 21, 30, 49.  
 HÉRÉSIE, 186.  
 HERGUR. Voir *Verger*.  
 HERNANDEZ DE LIEBANA (Francisco), 479.  
 HERBERA (Melchior de), 170, 209, 211.  
 HESDIN, 14, 419.  
 HESSE (Le landgrave de), 3.  
 HEYDT (Hannus), 615.  
 HEZE (Le Sr de). Voir *Hornes (Guillaume de), Sr de Heze*.  
 HORNLOHE (Le comte Philippe), 74, 110, 136.  
 HOLLANDAIS, 528.  
 HOLLANDAIS A LISBONNE, 347, 375, 402.  
 HOLLANDAIS ET ZÉLANDAIS, 243, 402.  
 HOPPERUS, 4, 382.  
 HORNES (Guillaume de), Sr de Heze, 73, 97, 107.  
 HOTO (Alonso dell), 348, 349, 435.  
 HUELGOS (Le monastère de), près de Burgos, 413.  
 HUGUENOTS, 128, 160, 180, 412.  
 HUNGFORD (Anne), 541.  
 HUY, 513, 516.

## I

- IDIAQUEZ (Jean)**, secrétaire de Philippe II, 1, 38, 81, 119, 122, 127, 148, 158, 181, 196, 202, 216, 232, 264, 267, 273, 283, 285, 297, 298, 302, 303, 307, 346, 479, 529, 546, 555, 557, 563, 593, 594.  
**IMPÉRATRICE D'ALLEMAGNE**, 227. — Voir aussi *Marie*.  
**INCHY (Le Sr d')**. Voir *Gavre (Baudouin de)*.  
**INDES**, 72, 95, 244, 265. — Voir aussi *Flotte des Indes*.  
**INDES ORIENTALES**, 413.  
**INFANTS D'ESPAGNE**, 13, 229, 286, 309. — Voir aussi *Espagne (Princes d')*.  
**INFLUENZA OU CATARRHE**. Voir *Maladies et catarrhe*.  
**INGELMUNSTER**, 75.  
**INONDATIONS**, 416.  
**IRLANDE**, 305, 306.  
**IRON**, 297.  
**ISABELLE (La reine)**, la catholique, 203, 247.  
**ITALIE**, 1, 20, 41, 63, 97, 134, 142, 249, 258, 262, 267, 298, 331, 333, 375, 389, 439, 611.  
**ITALIE (Le collègue et les docteurs d')**, 548.  
**ITALIE (Le conseil d')**, 304, 341.  
**ITALIENS (Soldats)**, 51, 74, 400, 607.

## J

- JACQUINOT (Le conseiller)**, 619.  
**JARIN**, 281.  
**JEAN-CASIMIR (Le palatin)**, 607 à 609, 620, 621, 632.  
**JEANNE D'AUTRICHE**, fille naturelle de Don Juan, 9, 28, 36, 45, 62, 112, 137, 150, 172, 370, 413, 433, 480.  
**JOTAUX**, vaisselle, etc., 608.  
**JUAN (Don) d'Autriche**, 9, 28, 35, 36, 46, 60, 75, 117, 123, 126, 160, 216, 220, 344, 413, 437, 444, 480.  
**JULIERS**, 581.

## K

**KAMPEN**, 402.

## L

- LAKEN**, 101.  
**LALAIN (Emmanuel de)**, Sr de Montigny, 2, 72, 77, 107, 384, 397, 401, 418, 420, 449.  
**LALAIN (Georges de)**, baron de Ville, comte de Rennebourg, 74, 584, 419.  
**LALAIN (Le comte Philippe de)**, 397, 398, 400, 495, 521.  
**LALOO (Le secrétaire Antoine de)**, 20, 99, 103, 183.  
**LANA (L'auditeur)**, 9.  
**LANDI (Claudio)**, 144, 172, 184, 201, 210, 229, 232, 237, 243, 252, 257, 261, 263, 267, 275, 276, 286, 296, 300, 304, 310, 318, 328, 333, 341, 369, 389, 407, 422, 441, 446, 462, 535, 563, 569.  
**LANDI (Octave)**, 35, 36.

- LANG** (Le cardinal), 599.  
**LANGUEDOC**, 96, 608.  
**LANGUES DE BORDEAUX**, 151, 232.  
**LANNON** (Don Ferdinand de), 20, 163.  
**LANNON** (Philippe de), Sr de Beauvoir, 245.  
**LANNON** (Philippe de), Sr de Beauvoir. Sa veuve, 245, 312.  
**LARCHIER** (Charles), secrétaire de l'archiduc Mathias, 590.  
**LARDIER**, 609.  
**LAUSANNE**, 609.  
**LEAGNEY**, 610.  
**LENS** (Gilles de), baron d'Aubigny, 317, 448.  
**LÉOPARDS** (Les) de Saint-Cyprien, 450.  
**LETTRES INTERCEPTÉES**, 242, 266, 284, 285.  
**LEVEEUR**, 308.  
**LEVINUS** (Le doyen ou archidiacre), 404.  
**LICQUES** (Marie de), 397.  
**LIEDEKERKE** (Le château de), 73.  
**LIÈGE**, 369.  
**LIÈGE** (Le chapitre de), 277.  
**LIÈGE** (Le chapitre et l'évêque de), 241.  
**LIÈGE** (L'évêque de), 287, 319, 335, 369, 516.  
**LIEGEOIS** (Les) sont de mauvaise humeur à l'égard de leur évêque, 404.  
**LIESFELD** (L'avocat), 91.  
**LIGUE HÉRÉDITAIRE**. Voir *Suisse*.  
**LILLE**, 399, 418.  
**LIMBOURG** (Le château de), 393.  
**LISBONNE**, 21, 74, 96, 137, 163, 171, 180, 181, 190, 209, 228, 229, 243, 244, 257, 279, 282, 294, 295, 308, 315, 328, 335, 340, 343, 345, 346, 368, 374, 382, 388, 391, 413, 415, 421, 440, 593.  
**LODI** (L'évêque de). Voir *Taberna*.  
**LOMBARDIE** (Les cheveu-légers de), 268.  
**LOMBARDIE** (Le tercio de), 177.  
**LONGUEVAL** (Maximilien de), Sr de Vaux, comte de Bucquoy, 92, 394, 500, 528.  
**LOPE DE FIGUEROA** (Don), 347, 325, 375, 381, 384, 388, 415, 421.  
**LOPEZ HURTADO DI MENDOZA** (Don Inigo), marquis de Mondejar, 14, 31.  
**LORETTE**, 31.  
**LORRAINE**, 249, 477, 609.  
**LORRAINE** (Le duc de), 396, 477, 527, 581 à 584.  
**LORRAINE** (La duchesse de), 58, 71, 277.  
**LOUIS XI**, roi de France, 153, 622.  
**LOUVAIN**, 343, 393, 401, 405, 516.  
**LUCERNE**, 602, 603 à 607, 613, 614.  
**LUCALI**. Voir *Oluch-Alij*.  
**LUXEMBOURG**, 83, 106, 109, 117, 119, 179, 319, 400, 401, 473, 476, 477, 513, 514, 516, 521, 523, 529, 536, 546, 562, 581, 584.  
**LUXEUIL**, 523.  
**LYARD** (Le secrétaire), 395.  
**LYON**, 22, 47, 120, 158, 176, 180, 183, 186, 209, 227, 232, 242, 266, 317, 326, 336, 378, 390, 434, 440, 455.  
**LYON** (Le courrier de), 125. — Voir aussi *Courriers interceptés*.

## M

- MAASTRICHT**, 494, 516, 608.  
**MADRID**, 565, 594.  
**MADRIGAL** (Marie, princesse de), 414.  
**MADRUCCI** (Louis), cardinal, évêque de Trente, 309.  
**MAGUELLAN** (Le détroit de), 467.  
**MAHOMET**, 433.  
**MAILLOT** (Le Sr de), 198.  
**MALADIE CATARRHALE OU INFLUENZA**, 70, 134, 140, 141.  
**MALAPAS** (Jean de), 206.  
**MALAPAS**, 190.



- MALCONTENTS**, 17, 74, 93, 369, 591.
- MALDERUS** (Jean), 90.
- MALDONADO** (Le secrétaire), 444, 453, 459, 461, 530.
- MALESPINE** (Le marquis Germain), 539.
- MALINES**, 66, 91, 97, 403, 511.
- MALINES** (Le président du conseil de), 344.
- MALINES** (Le siège archiépiscopal de), 373, 374, 376, 393.
- MALINES** (Le grand conseil de), 210.
- MALLOT** (M.), 272.
- MALTE**, 119.
- MALTE** (Ordre de), 634.
- MALUENDA**, 95, 102, 106, 136, 182, 203.
- MALUENDA** (Les), 303.
- MALVERSATIONS** des chefs militaires espagnols, 417.
- MANRIQUE** (Louis-Ferdinand), quatrième marquis d'Aguiar, 218, 479.
- MANSFELD** (Le comte Charles de), 319, 353, 370, 399, 400, 401, 539.
- MANSFELD** (Pierre-Ernest, comte de), 48, 50, 88, 106, 121, 319, 324, 333, 399, 400, 426, 433, 451, 496, 526, 539, 594.
- MANTOUE**, 137, 163, 264.
- MANTOUE** (L'alliance de), 120.
- MANTOUE** (La maison de), 237.
- MANTOUE** (Le duc de). Voir *Gonzague (Guillaume)*.
- MANTOUE** (Le prince de). Voir *Gonzague (Vincent)*.
- MANUEL** (Don Rodrigo), capitaine de la garde espagnole, 137.
- MARGUERITE D'AUTRICHE**, 597.
- MARGUERITE FARNÈSE**, petite fille de Marguerite de Parme, 28, 40, 42, 43, 58, 84, 113, 119, 133, 148, 150, 161, 171, 183, 211, 219, 221, 232, 237, 243, 249, 252, 253, 255, 257, 258, 261, 264, 268, 273, 286, 287, 311, 454, 504, 506, 580, 583.
- MARGUERITE FARNÈSE**. Sa parenté avec le duc de Mantoue, 191.
- MARGUERITE DE PARME**, 3, 7, 19, 21, 25, 31, 40, 43, 48, 49, 53 à 59, 67, 69, 80, 83, 98 à 103, 107 à 109, 117, 121, 124, 125, 129, 134, 140, 141, 147, 154, 157, 166, 169, 176, 178, 180, 183, 186, 196, 198, 201 à 208, 213, 220, 227, 231, 233, 241, 242, 245, 246, 250, 254, 260, 264, 266 et suiv., 281, 282, 286, 288, 294, 378, etc.
- MARGUERITE DE PARME**. Sa dot, 237.
- MARGUERITE DE PARME**. Son procès avec le grand duc de Toscane, 141.
- MARGUERITE DE PARME** (Le traitement de), 163.
- MARIE**, impératrice d'Allemagne, 287, 268, 292, 298, 316, 319, 327, 381, 396, 403, 413, 415, 421, 433, 439, 446, 434. — Voir aussi *Allemagne (L'impératrice d')*.
- MARIE DE BOURGOGNE**, 622.
- MARIE**, reine d'Espagne, 546.
- MARIE**, reine de Hongrie, 188, 253, 476, 487.
- MARIE DE PORTUGAL**, épouse d'Alexandre Farnèse, 3, 244.
- MARIE-ANNE D'AUTRICHE**, reine d'Espagne, 31, 71, 158, 211.
- MARIE-ANNE D'AUTRICHE**, reine d'Espagne, sa maladie et sa mort, 170, 181, 184.
- MARIGNI** (Le comte de), 318.
- MARINI** (Cosimo de), 318.
- MARIO** (Trajano), 309.
- MARION**. Toison d'or, 303.
- MARLIANO** (Louis), 340.
- MARLIANO** (Paul-Camille), majordome, 340.
- MARNIER** (Jean), Sr de Gastel, 396, 403, 405, 540.
- MARNIX DE SAINTE-ALDEGONDE**, 139.
- MAROC**, 433.
- MAROILLE**, 308, 463.
- MAROILLE** (L'abbé de), 249, 344. — Voir aussi *Yce*.
- MARTIANO**, 330.
- MASSI** (Come), 393.
- MATHIAS II**, empereur, 389.
- MATHIAS**, archiduc d'Autriche, 168, 230, 451, 477, 590, 607, 608.
- MAXIMILIEN I**, empereur, 622, 624.

- MAXIMILIEN II** (L'empereur), 55, 347, 416.  
**MECQUE** (La), 435.  
**MÉDICIS** (Catherine de). Voir *Catherine*.  
**MÉDICIS** (Ferdinand de), 341.  
**MÉDICIS** (François-Marie de), duc de Florence, grand-duc de Toscane, 6, 7, 15, 25, 34, 61, 71, 84, 111, 120, 123, 191, 469, 547, 555, 562, 568.  
**MÉDICIS** (Pierre de), 6, 12, 14.  
**MÉDICIS** (La maison de), 15.  
**MÉDINA** (Le duc de). Voir *Guzman*.  
**MÉDIA-CELLI**. Voir *Cerda*.  
**MEDINA-SIDONIA**. Voir *Perez de Guzman*.  
**MELUN** (Pierre de), prince d'Épinoi, 90, 344, 447, 448.  
**MELUN** (Robert de), marquis de Richebourg, 14, 60, 73, 77, 97, 98, 107, 136, 242, 418 à 420. — Marquis de Roubaix, 393, 447, 452.  
**MELUNIE** (M. de), 631.  
**MENDOZA** (Bernadino), 274, 314, 341, 421.  
**MENDOZA** (Pietro de), ambassadeur à Gènes, 441.  
**MENIN**, 17, 418.  
**MÉRIDA**, 49.  
**MÉRODE-WAROUX**, 77, 97, 305.  
**MÉRODE** (M. de), 590, 591.  
**METZ**, 167.  
**MEURE** (M. de), 63, 631.  
**MICHAULT** (Rengnault), 591.  
**MILAN**, 20, 61, 83, 142, 162, 230, 275, 277, 282, 388, 421, 434, 535, 560, 585.  
**MILAN** (Ceux de), 54.  
**MILAN** (Le sénat de), 144, 172, 201, 252, 257, 304, 369.  
**MILANAIS** (Le gouvernement du), 139, 155.  
**MINES D'ESPAGNE**, 51.  
**MINORQUE**, 421.  
**MITER** (Thomas), 51.  
**MOLES** (Anibal), 537.  
**MOLOS** (Le régent), 26, 63, 112, 138, 183, 568.  
**MONDEJAR** (Le marquis de). Voir *Lopez Hurtado*.  
**MONDELOT** (M. de), 616.  
**MONNAIES** (Déchéance de), 269.  
**MONS**, 97, 117, 121, 160, 228, 247, 249, 327, 391, 495, 511, 515, 515, 523, 546, 553, 557, 580, 584.  
**MONSET**, 511.  
**MONTBEILLIARD**, 609, 610, 630.  
**MONTFORT** (Le S<sup>r</sup> de), 199, 593, 603.  
**MONTIGNY** (Le S<sup>r</sup> de). Voir *Lalaing (Emmanuel de)*.  
**MONTMARTIN** (Le S<sup>r</sup> de), 631.  
**MONTMORENCY** (Le duc de), 308.  
**MONTMORENCY** (Philippe de), 444.  
**MONTMOBIN** (Hector de), 403, 422, 447.  
**MONTPELLIER**, 601.  
**MONTREBOL** (Le comte de), 199.  
**MONT-SAINT-ÉLOY** (M. du), 95.  
**MORBECCQ** (M. de), gouverneur d'Aire, 441.  
**MORIENSART** (Le secrétaire de), 449.  
**MORILLON**, 33, 75, 87, 94, 101, 205, 251, 278, 317, 338, 342, 373, 391 à 395, 398, 427, 446, 448.  
**MORTAGNE**, 80.  
**MOTTE** (Le S<sup>r</sup> de la). Voir *Pardieu*.  
**MOTTE AU BOIS** (La), 441, 465.  
**MOURA** (Cristoval de), 209.  
**MUTRE DE SALINS**, 58.  
**MYLLER** (Thomas), 290.

## N

- NAJARA** (Le duc de), 282.  
**NAMUR**, 109, 111, 135, 144, 160, 178, 183, 186, 189, 208, 211, 235, 299, 390, 406, 516, 535, 537, 546, 555, 575, 585, 586.

- NAMUR** (L'évêché de), 210.  
**NANCY**, 181.  
**NANTES**, 158, 555, 565.  
**NAPLES**, 1, 9, 14, 111, 137, 150, 161, 162, 191, 211, 235, 237, 249, 252, 261, 286, 287, 297, 306, 310, 316, 400, 425, 454, 462, 506, 530, 547, 586.  
**NAPLES** (Le conseil de), 491, 497.  
**NAPLES** (Le couvent de Sainte-Claire, à), 158.  
**NAPLES** (Les galères de), 31, 142, 156.  
**NAPLES** (Le royaume de), 108, 257, 286, 348, 369.  
**NAPLES** (Le vice-roi de), 7, 25, 34, 71, 84, 165, 258, 267, 276, 282, 296, 411, 422, 469, 480, 491, 493, 533, 554.  
**NAPLES et SICILE** (Les vice-rois de), 20.  
**NASSAU** (Louis de), 399.  
**NAVARE** (Le roi de), 490, 610.  
**NAVARRÈS** (Le contador), 95, 102, 106.  
**NAVIGATION**, 205.  
**NEMOUR** (M. de), 608.  
**NÉRAC** (Les conférences de), 577.  
**NEUFCHATEL**, 609.  
**NEUTRALITÉ**, 458.  
**NICELLI** (Pierre-François), 592.  
**NIMÈQUE**, 402, 590.  
**NINOVE**, 395.  
**NINOVE** (L'abbaye de), 93.  
**NIVELLES**, 154, 175, 189, 495, 558.  
**NOIRCARRÈS** (Jean de), Sr de Selles, 83, 281.  
**NONCE**, 309.  
**NOORTHOORN**, 426, 589.  
**NOTRE-DAME DE FAVERNAY**, 541.  
**NOUE** (François de la), 17, 59, 60, 64, 68 à 70, 74, 75, 98, 99, 110, 395, 396, 412.  
**NOUVELLE-ESPAGNE**, 120, 415.  
**NOYELLES**, Sr de Rossignol, 500.  
**NOYELLES** (Ponce de), Sr de Bours, 95.  
**NOYELLES** (Jean de), Sr de Bours, 100, 449, 463.

## O

- OCTAVE FARNÈSE**, duc de Parme, 245, 252, 261, 275, 286, 300, 318, 407, 425, 435, 441, 454, 462, 555.  
**OLIVARRÈS** (Le comte d'). Voir *Guzman*.  
**OLIVARRÈS** (Michel), chevalier de l'ordre de Malte, 634.  
**OLUCH-ALT**, 575, 381, 384, 388, 400, 413, 415, 421, 422, 455, 447, 453.  
**ONGNYES** (François d'), Sr de Willerval, 398.  
**O PORTO**, 165, 171, 177, 180, 181.  
**ORANGE** (La princesse d'), 54.  
**ORDONNANCES DE BOURGOGNE**, 280.  
**ORNANS**, 592, 458.  
**OSIMO** (L'évêque d'). Voir *Fermani*.  
**OSTREVAULT**, 395.  
**OSUNA** (Le duc d'), 56, 170, 267, 276, 282, 294, 300, 306, 315, 318, 370, 413, 520.  
**ODART** (Agnès), de Guinchy, 392.  
**OVERRUISSEL**, 4, 97.

## P

- PACHÉCO** (Le cardinal), 346.  
**PADILLA** (Don Sancho de), 128.  
**PALAMOS**, 265, 381.  
**PALATIN** (Le comte), 608.  
**PALATINS** (Les), 277.  
**PAMELE** (Guillaume de), président du conseil de Flandre, 34, 98, 99, 122, 175, 258, 344, 374, 399, 404.

- PARDIEU (Valentin de), Sr de la Motte, 2, 136, 418, 450.
- PARIS, 93, 120, 159, 228, 281, 530.
- PARLEMENT DE DÔLE, 280, 382, 406. — Voir aussi *Dôle*.
- PARME, 38, 40, 42, 201, 310, 473, 492, 504, 509, 510, 585. — Voir aussi *Marguerite de Parme, Alexandre et Ranuce*.
- PARME (L'évêque de), 137.
- PAUL III, pape, 341.
- PAYS-BAS, 19, 26, 36, 40, 50, 56, 70, 105, 123, 160, 173, 204, 246, 253, 260, 279, 303, 313, 343, 351, 373, 382, 384, 386, 445, 519, 523, 531, 532, 577, 606.
- PAYS-BAS (Le gouvernement des), 499. — Voir aussi *Gouvernement*.
- PAYS-BAS (Pacification des), 166.
- PAZ (Pierre de), maistre de camp, 91.
- PEREZ (Antonio), 411, 488, 498, 542, 585.
- PÉROU, 413.
- PERRENOT (Frédéric), Sr de Champagney, 48, 69, 73, 93, 162, 281, 393, 395, 396, 420.
- PERRENOT (Madame), mère, 163.
- PERRENOT (Marguerite), dame de Vennes, 20, 23, 48.
- PERSE, 279.
- PERSE (Le roi de), 31.
- PERSES (Les), 381.
- PERTUY DE L'ÉCLUSE, 633.
- PESTE A SÉVILLE, 309. — A Lisbonne, 72, 228, 282.
- PHILIBERT (Le prince) d'Orange, 54.
- PHILIPPE II, 243, 233, 260, 267, 274, 281, 308, 313, 340, 359, 373, 384, 423, 457, etc.
- PHILIPPE II, 71, 74, 78. — Sa maladie, 142.
- PHILIPPE II. Sa convalescence, 196.
- PHILIPPE II, ses intelligences en France, 577.
- PHILIPPE II est reconnu roi de Portugal, 243, 244.
- PHILIPPE II désire la paix, 51.
- PICCEDDI (Papirio), 286, 369.
- PIERRE-FONTAINE, 630.
- PIGHIO, 391.
- PILLAGES, 431.
- PINART (Le secrétaire), 578.
- PLACARDS, 166.
- PLAISANCE, 286, 473, 509, 569.
- PLAISANCE (Le château de), 5, 27, 213, 233, 258.
- PLAISANCE (L'évêque de). Voir *Sega*.
- POLLWEILER (Le baron Nicolas), 203, 607.
- POLONAIS, 451.
- POMPEYS (Le Sr), 613, 614.
- PORRENTUUY, 630.
- PORTALEGRE, 267.
- PORTO. Voir *O Porto*.
- PORTUGAIS, 43, 96, 261, 317.
- PORTUGAL, 3, 21, 27, 36, 48, 50, 52, 53, 56, 71, 77, 84, 96, 103, 103, 106, 112, 117, 120, 121, 133, 137, 139, 141, 142, 149, 160, 164, 171, 176, 179, 187, 189, 200, 209, 228, 233, 233, 238, 243, 244, 248, 251, 257, 267, 274 à 276, 279, 283, 287, 293, 299, 304, 306, 313, 316, 318, 328, 335, 336, 346, 347, 384, 385, 391, 402, 406, 412, 415, 426, 427, 433, 410, 446, 460, 463, 466, 488, 493, 508, 519, 528, 532, 533, 548, 553, 553, 557, 539, 562, 567, 568, 580.
- PORTUGAL (Fortifications en), 310.
- PORTUGAL (Le gouvernement de), 309.
- PORTUGAL (La justice en), 374.
- PORTUGAL (Le roi de), 308, 322, 506.
- PORTUGAL (La royauté de), 213.
- PORTUGAL (La succession au trône de), 27.
- PORTUGAL (Catherine, Marie et Édouard de), 244.
- PORTUGAL (Jean de), évêque de Guarda, 72, 177, 182.
- POTELLES (Le Sr de), 449.
- POUPET (Guillaume de), abbé de la Baume, 387.
- PRAGUE, 347, 413, 416.
- PRINCE INFANT, 309.
- PRIVILÈGES DU PAYS DE BOURGOGNE, 280.
- PROCÈS DE MARGUERITE DE PARME. Voir *Florence (Duc de)*.

PROVENCE (Le S<sup>r</sup> de), 78.

PROVINCES RÉCONCILIÉES, 43, 50.

PROVINCES-UNIES, 18.

PROVINCES WALLONNES, 474.

PROVISIONS DE FONDS, 102. — Voir aussi *Finances*.

## Q

QUESNOT (Le château de), 97, 405.

QUINCY (Le S<sup>r</sup> de), 432.

QUINGEV, 175.

QUIROGA (Gaspard), cardinal de Tolède, 160, 170, 479, 548.

## R

RANBOUILLET (M<sup>r</sup> de), 614, 615.

RANNEKENS, 393.

RANUCE, fils d'Alexandre de Parme, 5, 27, 112, 149, 150, 165, 172, 248, 274, 318, 348.

RASSENGRIEN. Voir *Vilain*.

REARIO. Voir *Ricario*.

REBELLES, 447.

REBELLES des provinces septentrionales des Pays-Bas, 79.

RECUVIUS (Mathieu), doyen de Cambrai, 373. — Voir *Cambrai (Doyen de)*.

REGNU (Niccolo Maria), 540.

RELIGION CATHOLIQUE, 70, 76, 138, 164, 166, 168, 419, 548.

RENNEBERG (Le S<sup>r</sup> de). Voir *Lalaing (Georges de)*.

RENNER (Hans), 598, 601.

RESSOURCES FINANCIÈRES, 51.

REUX OU ROEULX (M. de). Voir *Croy (Jean de)*.

REIMS, 402.

RIARIO (Le docteur), 548.

RIARIO (Le cardinal), légat, 49, 136, 309, 315.

RICHARDOT (Jean Grusset, dit), 40, 76, 90, 97, 98, 138, 175, 345, 404, 451, 452.

RICHEBOURG. Voir *Melun (Robert de)*.

RICHEFON, 384.

RIFFAULT (Jean de la), S<sup>r</sup> de la Villeneuve, 47, 48, 54, 619.

RIO (Del). Voir *Del Rio*.

ROBLES (Gaspard de), S<sup>r</sup> de Billy, 393, 399, 400, 449.

ROCHEPOT, 450.

RODOLPHE, empereur, 65, 168, 176, 180, 229, 316, 330.

ROEULX (La comtesse de). Voir *Licques (Marie de)*.

ROMAGNE, 473.

ROMAIN (M. de), 220, 221.

ROMAN MOUSTIER, 609.

ROME, 9, 265, 267, 309, 413.

ROMEL (Hans), 599.

ROOLLE (Le colonel) et son fils Louis, 634.

ROOVER (Jean de), vicomte de Montfort, 393.

ROSSIGNOL (Le S<sup>r</sup> de). Voir *Noyelles*.

ROTTERDAM, 396.

ROTTINGHEN, 601.

ROUBAIX (Le marquis de). Voir *Melun*.

ROUEN, 106.

ROVENNE (M. de), 92.

RUY (Gomez), 488.

RYNER DE BALE, 630.

## S

- SAINT-ADRIEN (L'abbé de), 381.  
 SAINT-AMAND (La ville de), 80, 342, 395, 399, 451.  
 SAINT-AMAND (Les léopards de), 450.  
 SAINT-AMAND (Le prieuré de), 88.  
 SAINT-AUGUSTIN (La définition de l'ordre de), 265.  
 SAINT-CLÉMENT (Don Guillelm de), 389.  
 SAINTE-CLAIRE (Le monastère de), à Naples, 480.  
 SAINTE-CROIX (Le marquis de), 55, 137. — Voir aussi *Santa Cruz*.  
 SAINTE-GUDULE (Le curé-doyen de), à Bruxelles, 90, 374, 394.  
 SAINT-GALL, 629.  
 SAINT-GERMAIN, 631.  
 SAINT-GRISLAIN, 397, 400 à 404, 417, 422, 444.  
 SAINT-HIERONIMO, 200.  
 SAINT-LOUP, 631.  
 SAINT-NICOLAS (La possession de), 88.  
 SAINT-NICOLAS, EN LORRAINE, 609.  
 SAINT-OMER (L'évêque de), 394.  
 SAINT-OMER (Le siège épiscopal de), 373.  
 SAINT-PIERRE (L'abbaye de), à Gand, 381.  
 SAINT-SIÈGE, 103.  
 SAINT-VAAST, 393.  
 SAINT-VAAST (Monseigneur de), 90.  
 SALINS, 70, 269, 512, 515, 515, 540.  
 SALINS (Sauneries de), 37, 38. — Voir aussi *Saunerie*.  
 SALINS (Le trésorier de), 163, 164, 221.  
 SALUCE, 127.  
 SAMANIEGO (Jean), 124, 125, 144, 151, 172, 276, 310, 313, 315, 326, 332, 349, 361, 407, 432, 434, 479, 480, 492, 498, 507, 537, 540, 548, 549, 553, 556, 559, 568, 580, 584, 592, 594.  
 SAMBAL (Le comte), 615.  
 SANCERRE (Le comte de), 308.  
 SAN DOMINGO, 413.  
 SAN LORENZO, 181, 200.  
 SANSECONDO (Le comte de), 540.  
 SANTA CRUZ (Le marquis de), 467, 594. — Voir aussi *Sainte-Croix*.  
 SANTA-MARIA (Le port de), 96.  
 SANTAREM, 335.  
 SANTIAGO (Gaspard de), 230.  
 SANTOYO (Sébastien de), secrétaire de Philippe II, 479, 548.  
 SANZELLES (Antoinette de), 94.  
 SARAGOSSE, 467.  
 SARDAIGNE, 127.  
 SARDAIGNE, SALUCES, ETC. (Échange de), 127, 128.  
 SAULCY (De), 68, 438.  
 SAUNERIE DE BOURGOGNE, 37, 269. — Voir aussi *Salins*.  
 SAVOIE, 127, 268, 473, 504.  
 SAVOIE (Le duc de), 284, 396, 414, 398, 603, 605, 607, 608, 610, 611, 632, 633, 635.  
 SAVOIR (Le duc et l'ambassadeur de), 127. — Voir aussi *Emmanuel-Philippe, duc de Savoie*.  
 SAVOIR (Le duc de). Son entreprise sur Genève, 281.  
 SAVOIR (Le duc de), gouverneur des Pays-Bas, 487.  
 SAVOISIEN (Le), 69.  
 SAXE (Frédéric de), 3.  
 SAYAS. Voir *Zayas*.  
 SCRAFFHAUSEN, 600, 603, 629.  
 SCHENK (Martin), 74, 419.  
 SCHENK (Les gens du colonel), 591.  
 SCHETZ (Conrad), 152.  
 SCHETZ (Gaspard), de Grobbendonck, 4, 73, 149, 151, 167, 195, 207, 209, 249.  
 SCHWEITZ, 603, 629.  
 SCHYFFE (Jean), 91, 201, 392.  
 SECOURS D'ARGENT, 44, 60. — Voir aussi *Finances*.

- SEGA** (Philippe), évêque de Plaisance, 309, 316.  
**SELLES** (Le Sr de). Voir *Noircarmes* (Jean de).  
**SEMPY** (Monseigneur de). Voir *Croy* (Antoine).  
**SERANTIN** (Cyprien), 509.  
**SERLIERS**, 88.  
**SERRANO** (Le capitaine), 176.  
**SÉVILLE**, 170, 209, 281, 309, 413.  
**SÉVILLE** (L'archevêque de), 433.  
**SFOROCE** (Alexandre), cardinal, 341, 414.  
**SFOROCE** (François), 58.  
**SHINNER** (Mathieu), 598, 599.  
**SICHEN**, 85, 97, 525.  
**SICILE**, 1.  
**SICILE** (Les galères de), 142, 282, 296.  
**SIGISMOND** (L'archiduc), 54, 55, 621, 622, 625.  
**SIGNONNET** (Jean), 16.  
**SIMMERING**, 601.  
**SIXON** (Messire), 88, 450.  
**SINAN PACHA**, 453.  
**SION** (Le cardinal de). Voir *Shinner*.  
**SIRON** (Le baillage de), 88.  
**SOISSONS** (Le comte de), 308.  
**SOLEURE**, 604, 613, 629, 630, 632, 635.  
**SOME** (La), 350.  
**SOPHT** (Le), 375.  
**SPA**, 369.  
**SPIANT** (Le capitaine), 631.  
**SPIRE** (La chambre impériale de), 167.  
**STAERROECK** (Monseigneur de), 590, 591.  
**STAFFORT** (Lord), ambassadeur anglais, 530.  
**STATIUS OU ESTAÇO** (Achille), 306.  
**STAVELE** (Philippe de), Sr de Glajon, 449.  
**STEMPEL** (Gérard), 404.  
**STERCK** (Émérence), 210.  
**STERCK** (Godefroid), receveur-général des finances, 92, 94.  
**STEYGER** (Monseigneur l'avouhier), 614.  
**STROTZI**, 388.  
**SUARE** (La ligue de), 601.  
**SUÈDE**, 477.  
**SUISSE** (La), 204, 343, 597 à 621, 633 à 655.  
**SUISSES** (Les), 38, 104, 118, 173, 189, 248, 352, 437.  
**SUISSES** (Ligues et confédération des), 38, 39, 47, 48, 53 à 55, 68, 104, 178, 179.  
**SUISSES** (Soldats), 608, 634.  
**SULMONA** (Le prince de), 427, 462.  
**SULTANES**, 422.  
**SUNIGA**, 526.

## T

- TABERNA** (Louis), évêque de Lodi, 316.  
**TANEGUY**, 308.  
**TAPISSERIES**, 95.  
**TASSIS** (Amorald de), 74.  
**TASSIS OU TAXIS** (Jean-Baptiste), 142, 182, 268, 275, 297, 302, 303, 312, 313, 315, 385, 432, 453.  
**TASSIS** (Lamoral), 95.  
**TERCERA** (L'île de), 347, 384, 385, 388, 415, 421, 486, 594.  
**TERRANOVA** (Le duc de). Voir *Aragon* (Charles).  
**TEURNAINE**. Voir *Tour*.  
**TRIELT**, 590.  
**TRIONVILLE**, 539.  
**THORAISE OU TORAISE** (Monseigneur de). Voir *Achey* (Jean).  
**THORAISE** (Madame de), 92.  
**TOISON D'OR** (Ordre de la), 103, 259, 329, 368, 385.  
**TOLÈDE**, 219, 382.  
**TOLÈDE** (L'archevêque de). Voir *Quiroga*.  
**TOLÈDE** (Don Hernando de), 182.  
**TOMAR**, 256, 274, 279, 282, 295, 295, 302, 303, 304, 308, 335, 585.

- TORAISE (Monseigneur de). Voir *Achey (Jean)*.  
 TORREGROSSA (Louis de), 281, 291.  
 TOSCANE (Le grand duc de). Voir *Médicis*.  
 TOUL, 167.  
 TOUR (Henri de la), vicomte de Turenne, 412.  
 TOURAINE, 607.  
 Tournai, 66, 73, 88, 97, 281, 393, 401, 403, 417, 433, 441, 444, 446, 454, 457, 458, 460, 463, 467, 592.  
 Tournai (Le siège et la prise de), 373, 374, 448.  
 TRANTE (Le cardinal de). Voir *Madrucchi*.  
 TRÈVES (L'électeur de), 404.  
 TRIPOLI, 381.  
 TROUBLES EN FRANCE, 166.  
 TSESTICH. Voir *Van Tsestich*.  
 TUNIS, 137, 381, 433.  
 TURC (Le), 31, 279, 330, 373, 413, 421, 422.  
 TURCS (Les), 381.  
 TURENNE (Le vicomte de), 420.  
 TURQUIE, 331.

## U

- UCCLA (L'échevinage d'), 391.  
 ULM, 597.  
 UNTERWALDEN, 600, 603.  
 URBIN (Le duc d'), 309.  
 URSINS (Paul-Jourdain des), 341.  
 URY, 603, 654.  
 UTRECHT (L'évêché d'), 393.

## V

- VALDEZ (Le capitaine), 421.  
 VALENCE, 282, 287.  
 VALENCE (Le S<sup>r</sup> de), 343.  
 VALENCIENNES, 97, 287, 300, 309, 384, 403, 412, 430, 451, 534.  
 VALHUON (Le S<sup>r</sup> de). Voir *Vasseur*.  
 VALLADOLID, 69.  
 VALLEJO (Le capitaine Pedro), 498.  
 VALLESCO (Le capitaine). Voir *Vallejo*.  
 VALLEY, 609.  
 VANDENESSE (Jean), 16.  
 VANDEN TEMPEL (Olivier), 86, 97, 311.  
 VANDER BURGH, 99.  
 VANDEN LINDEN (Jean), abbé de Sainte-Gertrude, 4, 344, 419.  
 VAN MALDERE. Voir *Malderus*.  
 VAN TSESTICH (Désiré), 90, 101.  
 VARANBON (Le marquis de), 179, 384, 409.  
 VARELLES (M. de), 397.  
 VARESINO (Pierre-Paul), 540.  
 VARGAS (Jean de), 99.  
 VARGAS MEXIA, 128, 490.  
 VARNOLLES (M. de), 100.  
 VAROUX. Voir *Mérode-Waroux*.  
 VASQUEZ (Mathieu), secrétaire de Philippe II, 124, 131, 200.  
 VASSEUR (François le), secrétaire, 88, 401.  
 VASSEUR (Guillaume le), S<sup>r</sup> de Valhuon, 90.  
 VAUCONCOURT, 630.  
 VAUX (Monseigneur de). Voir *Longueval (Maximilien de)*.  
 VELASQUEZ-SCRIBANO (Don Pedro), 137.



- VELES (La marquise de los), 267.  
 VELES DELLA PENIA (Martin), 348.  
 VENDEVILLE (Le docteur Jean), 373, 396.  
 VÉNÉSIE, 393.  
 VENISE, 316, 392.  
 VENISE (Le nonce à), 309.  
 VENITIENS, 369, 373.  
 VENLOO, 402.  
 VERNES (Madame de). Voir *Perrenot (Marguerite)*.  
 VERDUGO (Francisco), 108, 399, 410, 426, 433, 539.  
 VERDUGO (Le colonel), 588, 589.  
 VERDUN, 167.  
 VERGER, 386.  
 VERGY (Claude de), baron d'Autrey, 21, 24.  
 VERGY (François de), comte de Champlitte, 21, 24.  
 39, 118, 123, 134, 162, 179, 189, 192, 207, 249,  
 274, 318, 386, 387, 437, 438, 541, 558, 606, 607,  
 610, 612, 613, 617, 619, 621, 627, 629 à 632, 635.  
 VERNA, 35.  
 VEUSELS. Voir *Vuesels*.  
 VIANDE, 404.  
 VIANNA, 177.  
 VIENNE, 415, 416.  
 VIENNE (Henri de), baron de Chevraux, 199, 220,  
 400, 521.  
 VICLIOS, 167, 383.  
 VILAIN (Maximilien), Sr de Rassenghien, 405, 452.  
 VILLANAS, 339.  
 VILLENEUYK (Le Sr de la). Voir *Riffault*.  
 VILLAVICIOSA, 72, 232.  
 VILLE (Le baron de). Voir *Lalaing (Georges de)*.  
 VILLEQUINA, 308.  
 VILLEROY (Le secrétaire), 553, 573, 576, 579.  
 VILLERS (Le Sr de), 86.  
 VILLEVAL. Voir *Ongnyes (François d')*.  
 VILVORDE, 403, 418.  
 VINIOSO (Le comte de), 308, 313, 374, 388.  
 VINCENT, prince de Mantoue. Voir *Gonzague (Vincent)*.  
 VIRON, maître des comptes, 100, 392.  
 VITTORIA, 365.  
 VOISSET (Claude de), 161.  
 VUESELS (Godefroid), 210.

## W

- WALLON-CAPPELLE (François de), 210.  
 WALLONS (Les provinces des), 561.  
 WARCOING, 401, 405.  
 WAROUX (Le Sr de). Voir *Mérode*.  
 WASSSEL. Voir *Vuesels*.  
 WATTEVILLE (Le Sr de), 338, 610.  
 WATTEVILLE (Ehart de), 606.  
 WATTEVILLE (Gérard de), 613.  
 WAVRE, 378, 384.  
 WEST-FLANDRE, 394.  
 WILLEBROECK, 102.  
 WILLEVAL (Le Sr de). Voir *Ongnyes*.  
 WILLINGER (Jacob), 599.

## X

- XÉRÈS, 281.

Y

YSEBROUCK (Moussigneur d'), 601.

YVE (Frédéric d'), abbé de Maroilles, 4, 73, 102, 207.

Z

ZAYAS (Gabriel), secrétaire de Philippe II, 479.

ZÉLANDAIS, 528.

ZELST (Adrien), 404.

ZIERIKKER, 528.

ZUGER, 603, 629.

ZUNIGA (Jean-Ferdinand de), 471, 482.

ZUNICH, 399, 600, 603 à 605, 633, 634.

ZWOL, 402.



## ERRATA.



- P. 49, note 1, ligne 1, *au lieu de* : Ricario, *lisez* : Riario.
- P. 51, ligne 12, *au lieu de* : Fonchres, *lisez* : Fouchres.
- P. 60, ligne 30, *au lieu de* : la, *lisez* : l'a.
- P. 97, note 3, *au lieu de* : Bernard de Mérode, *lisez* : Guillaume de Mérode.
- P. 248, note 1, ligne 8, *au lieu de* : Steen, *lisez* : Stein.
- P. 282, note 1, ligne 1, *au lieu de* : Campiano, *lisez* : Compiano.
- P. 282, note 1, ligne 2, *au lieu de* : Bardi, *lisez* : Borgo.
- P. 283, ligne 26, *au lieu de* : poussé, *lisez* : cherché à empêcher.
- P. 283, ligne 30, *au lieu de* : mesure, *lisez* : missive.
- P. 308, note 2, ligne 1, *au lieu de* : envoyé, *lisez* : envoyée.
- P. 308, note 2, ligne 2, *au lieu de* : 12 août, *lisez* : 12 avril.
- P. 311, ligne 32, *au lieu de* : forte, *lisez* : sorte.
- P. 320, ligne 7, *au lieu de* : obienir, *lisez* : obtenir.
- P. 413, note 1, ligne 1, *au lieu de* : Phalagola, *lisez* : Falangola.
- P. 413, note 2, ligne 2, *au lieu de* : Modoz, *lisez* : Madoz.
- 